

Mission M01

Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	125 967 712 649	106 652 758 959
CA 2013 -réalisé-	133 551 878 548	103 971 169 946
Taux d'exécution	106%	97%
Reste à réaliser sur 2014	0	2 167 626 625



La mission M01 dédiée aux relations financières avec les collectivités locales et les établissements publics a pour vocation d'assurer le financement réglementaire des collectivités territoriales et des établissements publics et à assurer le soutien financier exceptionnel aux collectivités locales lorsque la conjoncture ou l'intérêt général l'impose.

Financements réglementaires

Le budget de la Nouvelle-Calédonie est un budget de répartition dans le sens où la Nouvelle-Calédonie assure le recouvrement des impôts, droits et taxes perçus ainsi que les recettes de la régie des tabacs qui sont réparties entre les collectivités. Elle détermine l'assiette du budget de répartition et en prélève une quote-part qui représente 74,25 %. Sur cette quote-part, elle reverse aux provinces 57,5 % et aux communes 16,75 %, après avis ou décision des comités de gestion du fond intercommunal de péréquation (FIP) équipements et fonctionnement dont elle assure le secrétariat.

Outre les financements des collectivités locales, la Nouvelle-Calédonie assure également le reversement des taxes affectées et centimes additionnels aux Ets publics, collectivités et organismes bénéficiaires. Depuis le 1^{er} janvier 2012, ces reversements font l'objet d'un budget annexe. Ils sont donc présentés séparément du budget principal.

*Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

Historique des moyens financiers

Dépenses :

M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
P0101 - Financements réglementaires	131 978 312 728	95 570 117 661	103 597 516 599	8 027 398 938
P0102 - Soutien exceptionnel aux collectivités locales	121 903 470	86 099 397	373 653 347	287 553 950
Total Mission	132 100 216 198	95 656 217 058	103 971 169 946	8 314 952 888

Recettes :

M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
P0101 - Financements réglementaires	172 788 477 951	139 576 954 165	133 551 878 548	-6 025 075 617
P0102 - Soutien exceptionnel aux collectivités locales	265 020 903	0	0	0
Total Mission	173 053 498 854	139 576 954 165	133 551 878 548	-6 025 075 617

Programme P0101
Financements réglementaires

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	125 967 712 649	105 945 676 450
CA 2013 -réalisé-	133 551 878 548	103 597 516 599
Taux d'exécution	106%	98%
Reste à réaliser sur 2014	0	1 834 197 463

Les moyens

En dépenses

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0101-00 - Recettes de l'assiette de répartition	1 411 427 390	1 730 713 037	1 374 596 948	-356 116 089
Action A0101-01 - Dotations aux communes : FIP	19 604 568 377	21 208 538 287	23 120 846 491	1 912 308 204
Action A0101-02 - Dotations aux provinces	67 602 331 500	72 630 866 337	78 606 073 160	5 975 206 823
Action A0101-03 - Centimes additionnels	10 690 418 870	0	0	0
Action A0101-04 - Taxes affectées	31 547 766 533	0	0	0
Action A0101-05 - Fonds de concours	1 121 800 058	0	496 000 000	496 000 000
Total	131 978 312 728	95 570 117 661	103 597 516 599	8 027 398 938

En recettes :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0101-00 - Recettes de l'assiette de répartition	126 444 137 839	139 502 361 026	133 499 720 334	-6 002 640 692
Action A0101-01 - Dotations aux communes FIP (Etat)	59 665 871	74 582 339	52 158 214	-22 424 125
Action A0101-03 - Centimes additionnels	11 733 496 117	0	0	0
Action A0101-04 - Taxes affectées	31 892 254 060	10 800	0	-10 800
Action A0101-05 - Fonds de concours	2 658 924 064	0	0	0
Total	172 788 477 951	139 576 954 165	133 551 878 548	-6 025 075 617

Avant-propos

Le budget annexe de reversement a été créé au 1^{er} janvier 2012. Pour la première fois, les taxes affectées, les centimes additionnels et les fonds de concours ne sont pas traités dans ce rapport du budget principal, où il ne subsiste que l'assiette fiscale de répartition des dotations et le budget propre de la Nouvelle-Calédonie.

Toutefois, l'analyse du budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie dans son ensemble (budget annexe et assiette des dotations) donne une image significative de l'économie calédonienne et de son évolution.

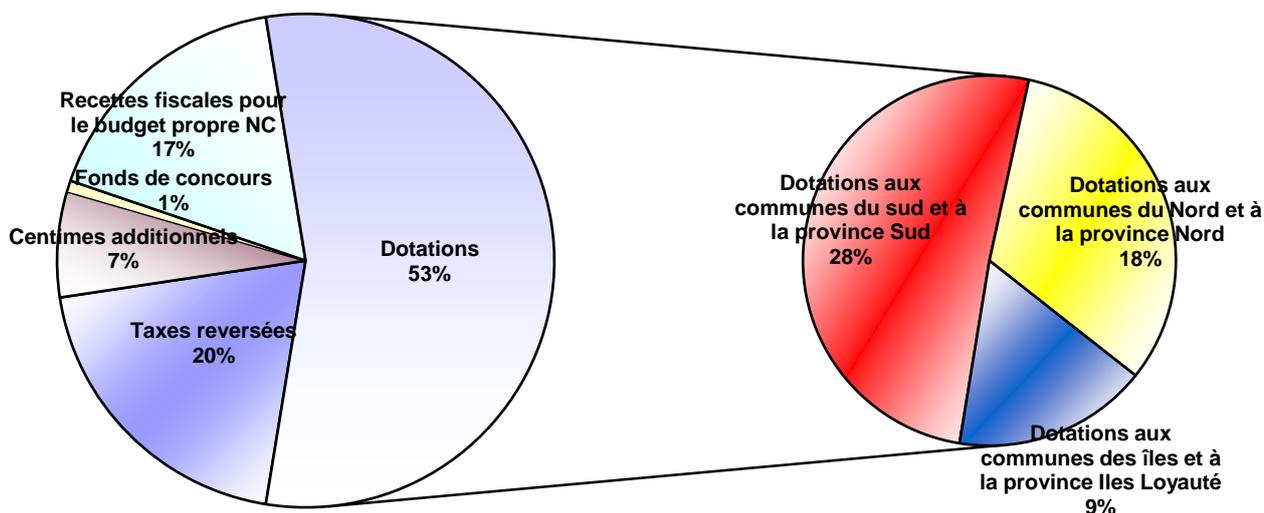
Aussi, les commentaires, le graphique et le tableau qui suivent, s'appuient sur le budget de répartition dans son ensemble. L'analyse détaillée de l'assiette des dotations figure à la suite de cette vue d'ensemble ; et l'analyse approfondie des taxes affectées, centimes additionnels et fonds de concours est présente dans le rapport du compte administratif du budget annexe de reversement.

Analyse générale du budget de répartition

En comparaison avec l'exercice 2012, les recettes totales constatées du budget de répartition (hors résultat de fonctionnement reportés des fonds de concours) se sont affaiblies en passant de 139 576 954 165 F à 133 551 878 548 F, soit une diminution de - 4%.

La part des recettes fiscales (recouvrement net) destinée au financement du budget propre de la Nouvelle-Calédonie est de 31 716 002 022 F en 2013, contre 33 811 607 654 F en 2012, soit une baisse de - 6,2% (- 2 095,6 MF).

Le graphique ci-après représente la ventilation des dépenses du budget de répartition en 2013.



Le budget de répartition du compte administratif et son évolution de 2011 à 2013 – en XPF.

	CA 2011		CA 2012		CA 2013		Variation CA2012/CA2013 en %		Variation CA2012/CA2013 en montant	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Taxes reversées	31 892 254 060	31 547 766 533	36 190 735 466	35 907 106 180	37 915 139 179	36 994 188 990	4,76%	3,03%	1 724 403 713	1 087 082 810
Centimes additionnels	11 733 496 117	10 690 418 870	13 498 199 293	13 296 246 340	12 722 524 154	12 753 894 848	-5,75%	-4,08%	-775 675 139	-542 351 492
Total reversement de recettes	43 625 750 177	42 238 185 403	49 688 934 759	49 203 352 520	50 637 663 333	49 748 083 838	1,91%	1,11%	948 728 574	544 731 318
Fonds de concours	1 947 374 997	1 101 154 855	1 406 433 713	916 230 752	2 027 247 668	1 341 018 359	44,14%	46,36%	620 813 955	424 787 607
Dotation aux collectivités après réajustement dont : Recettes fiscales /	126 503 803 710	87 206 899 877	139 576 943 365	93 839 404 624	133 551 878 548	101 726 919 651	-4,32%	8,41%	-6 025 064 817	7 887 515 027
- Province Sud		33 330 888 662		35 810 174 968		38 756 211 723		8,23%		2 946 036 755
- Province Nord		22 008 967 751		23 646 083 788		25 591 403 296		8,23%		1 945 319 508
- Province Iles		12 262 475 087		13 174 607 581		14 258 458 141		8,23%		1 083 850 560
- Communes sans part Etat		19 544 902 506		21 133 955 948		23 068 688 277		9,15%		1 934 732 329
- FIP équipement part Etat		59 665 871		74 582 339		52 158 214		-30,07%		-22 424 125
Sous-total Budget de répartition (hors recettes fiscales pour la NC)	172 076 928 884	130 546 240 135	190 672 311 837	143 958 987 896	186 216 789 549	152 816 021 848	-2,34%	6,15%	-4 455 522 288	8 857 033 952
Part des recettes fiscales pour le budget propre de la Nouvelle - Calédonie	-30 342 654 164		-33 811 607 654		-31 716 002 022		-6,20%		2 095 605 632	
Total budget de répartition	141 734 274 720	130 546 240 135	156 860 704 183	143 958 987 896	154 500 787 527	152 816 021 848	-1,50%	6,15%	-2 359 916 656	8 857 033 952

* Hors charges de fonctionnement de la régie des tabacs et recouvrement après ANV pour base de calcul des dotations.

Les actions pour 2013

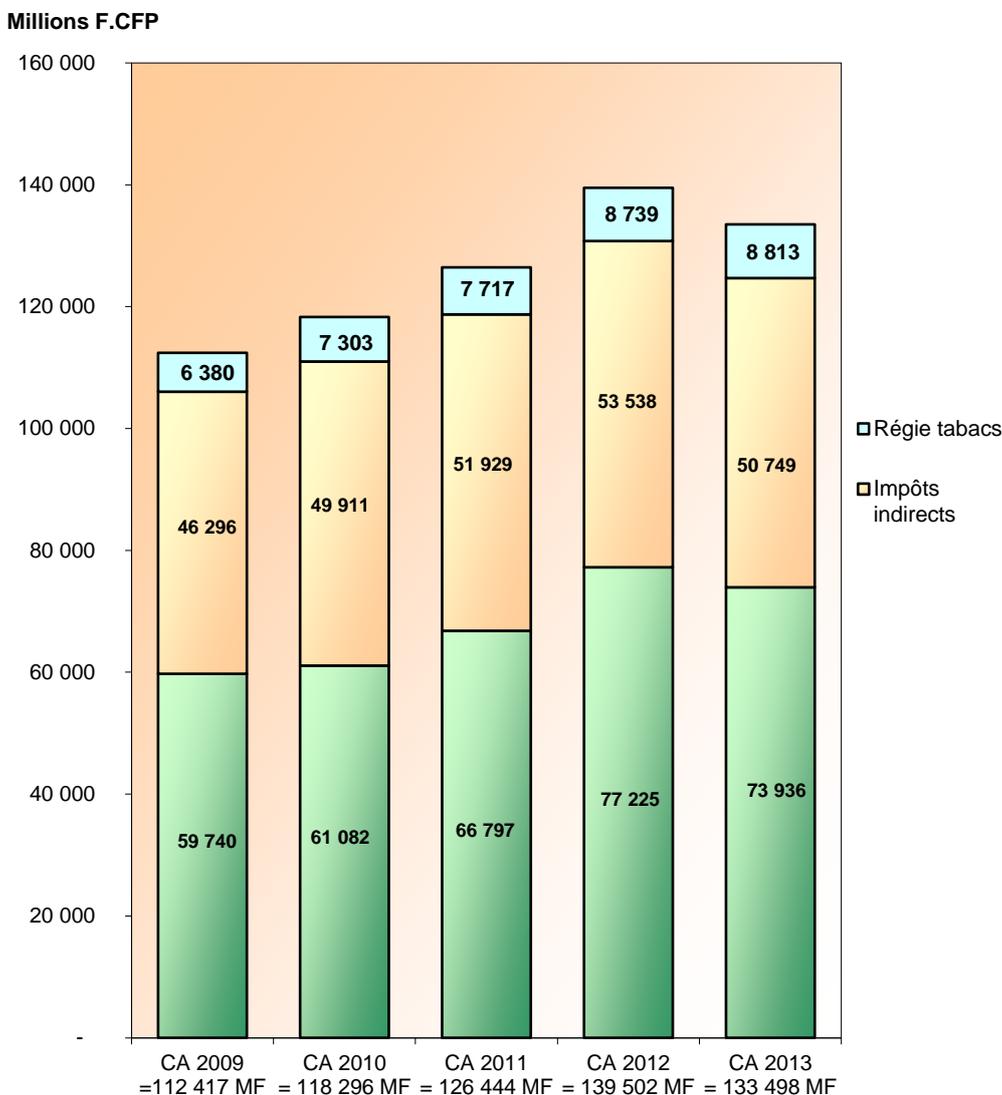
Action A0101-00 - Recettes de l'assiette de répartition	Dépenses :	1 374,6 MF
	Recettes :	133 499,7 MF

Les recettes fiscales de l'assiette des dotations ont diminué, dans leur ensemble, de 4,3 %, soit - 6 002,6 MF par rapport à 2012. Elles s'établissent à 133 499,7 MF en 2013.

Cette baisse s'explique par les effets cumulés d'une progression sur :

- les impôts directs de - 4,26%%, soit - 3 288,8 MF ;
- la régie des tabacs de + 6,20% soit + 430,9 MF ;
- les impôts indirects de - 5,21% soit - 2 788,3 MF.

Evolution des recettes fiscales entrant dans l'assiette des dotations entre 2009 et 2013
(hors charges de fonctionnement de la régie des tabacs et hors recouvrements après ANV)



Recettes Fiscales entrant dans l'assiette des dotations allouées aux collectivités. *En XPF*

Libellés	Titres de recettes 2010	Titres de recettes 2011	Titres de recettes 2012	Budget 2013	Titres de recettes 2013	% réalisation	variation 2012/2013		Recouvrement Net 2013
							en %	en montant	
Recettes tabacs	7 303 343 647	7 717 375 321	8 739 202 786	8 030 000 000	8 813 701 706	109,76%	0,85%	74 498 920	8 813 701 706
Achats et frais à déduire	1 570 535 636	1 470 809 911	1 791 127 167	1 645 000 000	1 434 719 918	87,22%	-19,90%	-356 407 249	1 434 719 918
RESULTAT régie des tabacs	5 732 808 011	6 246 565 410	6 948 075 619	6 385 000 000	7 378 981 788	115,57%	6,20%	430 906 169	7 378 981 788
IMPOTS DIRECTS									
7600.1 redevance supplémentaire sur mines instituées	0	0		0		-	-	0	
droits afférents autorisations minières	1 621 560	2 442 000	1 032 000	400 000	1 204 000	301,00%	16,67%	172 000	1 904 000
contribution téléphonique	72 273 845	86 588 224	54 817 116	76 000 000	55 712 826	73,31%	1,63%	895 710	55 712 826
CES	1 365 535 632	1 582 039 250	2 180 846 994	1 770 000 000	2 025 854 476	114,46%	-7,11%	-154 992 518	1 982 493 520
IRPP	17 897 475 084	21 303 217 298	22 413 678 356	22 000 000 000	23 798 853 689	108,18%	6,18%	1 385 175 333	22 012 513 493
IRVM	3 781 585 346	4 451 254 878	8 661 915 963	4 500 000 000	7 413 828 543	164,75%	-14,41%	-1 248 087 420	6 886 437 429
TOF	693 235 647	716 125 870	715 580 428	700 000 000	696 706 866	99,53%	-2,64%	-18 873 562	696 706 866
IRCDC	783 849 781	657 524 521	695 300 954	700 000 000	830 214 949	118,60%	19,40%	134 913 995	829 659 758
IS à 30%	26 688 718 402	30 141 630 113	33 758 242 129	30 000 000 000	33 158 773 029	110,53%	-1,78%	-599 469 100	27 238 716 442
IS à 35%	5 871 385 561	3 505 186 567	4 303 990 018	500 000 000	1 309 252 503	261,85%	-69,58%	-2 994 737 515	1 309 302 768
IFA	19 015	13 596	8 240	0	3 300	-	-59,95%	-4 940	5 996 667
contribution patentes	2 899 981 752	3 186 359 107	3 344 030 520	3 200 000 000	3 459 942 146	108,12%	3,47%	115 911 626	3 155 145 623
contribution foncière	986 195 592	1 041 071 184	1 060 982 833	1 070 000 000	1 101 143 825	102,91%	3,79%	40 160 992	1 038 924 150
Reversement contribution à l'IS 25%	39 656 386	123 542 000	35 048 500	40 000 000	85 180 260	212,95%	143,04%	50 131 760	85 180 260
TOTAL IMPOTS DIRECTS	61 081 533 603	66 796 994 608	77 225 474 051	64 556 400 000	73 936 670 412	114,53%	-4,26%	-3 288 803 639	65 298 693 802

Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

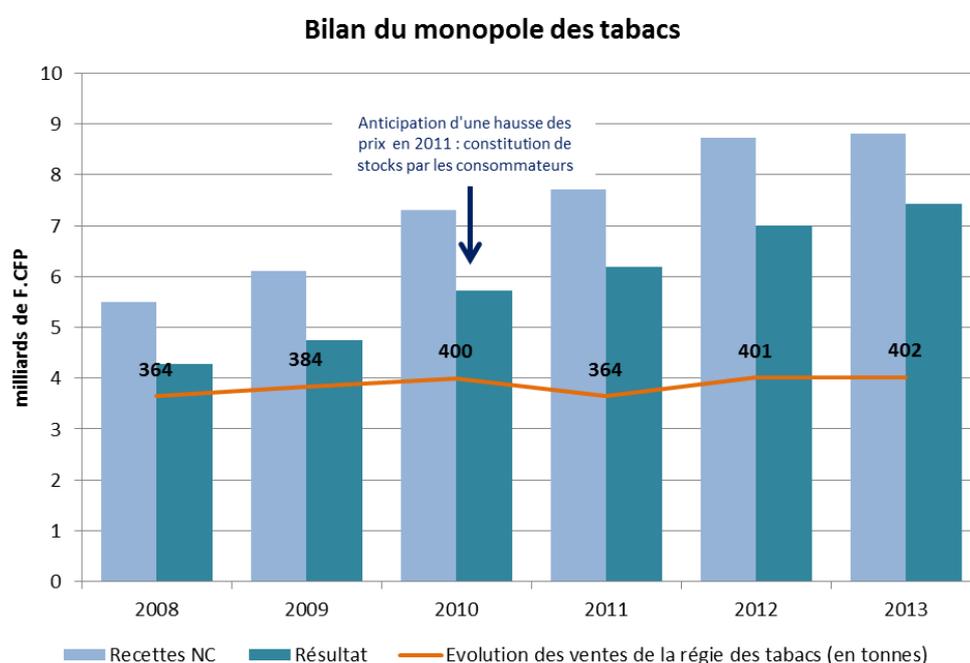
IMPOTS INDIRECTS									
taxe sur les licences pêche	1 127 350	1 095 000	26 400	0	0	0,00%	-100,00%	-26 400	0
droits de douane	6 394 511 805	6 665 504 560	6 800 053 619	7 000 000 000	6 242 493 458	89,18%	-8,20%	-557 560 161	6 208 276 584
TGI	17 768 795 166	18 624 582 393	19 574 905 417	20 000 000 000	18 605 098 921	93,03%	-4,95%	-969 806 496	18 510 625 114
TCPI	1 721 350 955	1 896 245 244	2 017 379 485	1 708 000 000	1 946 605 524	113,97%	-3,51%	-70 773 961	2 008 501 753
taxe de péage	320 041 613	344 182 581	358 315 273	350 000 000	333 868 564	95,39%	-6,82%	-24 446 709	331 375 280
TBI	6 979 435 099	7 317 211 590	7 447 837 618	7 500 000 000	6 902 937 232	92,04%	-7,32%	-544 900 386	6 850 761 551
TCPPL	971 402 809	1 003 522 723	1 140 912 319	1 008 000 000	1 064 280 471	105,58%	-6,72%	-76 631 848	1 034 383 350
droits navigation intérieure	26 745 015	22 928 860	12 324 021	23 000 000	15 706 456	68,29%	27,45%	3 382 435	14 693 632
droits francisation, navigation	1 950 594	1 097 658	1 668 561	0	291 705	#DIV/0!	-82,52%	-1 376 856	291 705
droits de quai	188 938 854	153 175 452	156 059 654	140 000 000	176 975 302	126,41%	13,40%	20 915 648	175 732 325
droits de port	40 047 569	38 410 500	37 554 664	40 000 000	69 583 750	173,96%	85,29%	32 029 086	67 765 285
droits enregistrement	4 111 618 942	4 323 216 896	4 204 849 595	4 000 000 000	3 617 840 767	90,45%	-13,96%	-587 008 828	3 426 522 228
taxe hypothécaire	239 041 857	268 117 398	284 479 084	260 000 000	317 622 190	122,16%	11,65%	33 143 106	317 389 723
droits de timbre	159 006 670	194 599 830	199 696 910	200 000 000	194 838 800	97,42%	-2,43%	-4 858 110	194 841 800
vignettes automobiles	9 306	58 377	0	0	0	-	#DIV/0!	0	-
taxe conso intérieure	539 987 792	548 758 390	561 296 070	550 000 000	563 212 630	102,40%	0,34%	1 916 560	562 100 183
droits de licence	118 820 837	126 694 930	110 714 929	110 000 000	145 800 486	132,55%	31,69%	35 085 557	134 614 041
taxe sur transferts licence	588 500	1 401 967	843 117	1 000 000	1 782 717	178,27%	111,44%	939 600	1 302 460
taxe sur les spectacles et les jeux	2 803 270 600	2 902 173 629	2 990 169 174	3 000 000 000	2 922 651 455	97,42%	-2,26%	-67 517 719	2 922 651 455
TGS+TGPS	1 098 642	26 706	106 234				-100,00%	-106 234	717 046
taxe sur les produits pétroliers	5 329 451 888	5 269 119 452	5 395 059 913	5 000 000 000	5 296 089 502	105,92%	-1,83%	-98 970 411	5 311 616 319
taxe additionnelle sur les produits pétroliers	2 190 527 037	2 227 643 774	2 243 432 132	2 300 000 000	2 192 008 078	95,30%	-2,29%	-51 424 054	2 224 799 125
taxe de 1ère immatriculation	3 065 600	0	0	0	0	-	-	0	
contribution sécurité immobilière	0	0	0	140 000 000	139 660 208	-	-	139 660 208	139 660 208
TOTAL IMPOTS INDIRECTS	49 910 834 500	51 929 767 910	53 537 684 189	53 330 000 000	50 749 348 216	95,16%	-5,21%	-2 788 335 973	50 438 621 167
RECOUVREMENT APRES ANV	109 788 437	127 802 463	82 915 083	0	58 160 513	-	-29,86%	-24 754 570	58 160 513
DUTY FREE									-5 517 378
Assiette de calcul des dotations	116 834 964 551	125 101 130 391	137 794 148 942	124 271 400 000	132 123 160 929	106,32%	-4,12%	-5 670 988 013	123 168 939 892

Dépenses : 1 434,7 MF
Recettes : 8 813,7 MF

Le résultat de la régie des tabacs :

Les recettes de la régie des tabacs sont stables (+1%) à 8,8 milliards de F.CFP. Les prix de vente étant inchangés depuis 2011, cette stabilité témoigne d'un niveau de consommation de tabac constant en Nouvelle-Calédonie.

En dépit d'une augmentation du prix d'achat du tabac (+1,2%), le résultat de la régie est en progression notable (+6%), ce qui s'explique par une augmentation des stocks constitués en 2012 et vendus en 2013. Dans le même temps, les charges opérationnelles du service ont été ramenées à leur niveau minimum et sont d'environ 60 millions de francs par an (soit une journée de chiffre d'affaires).



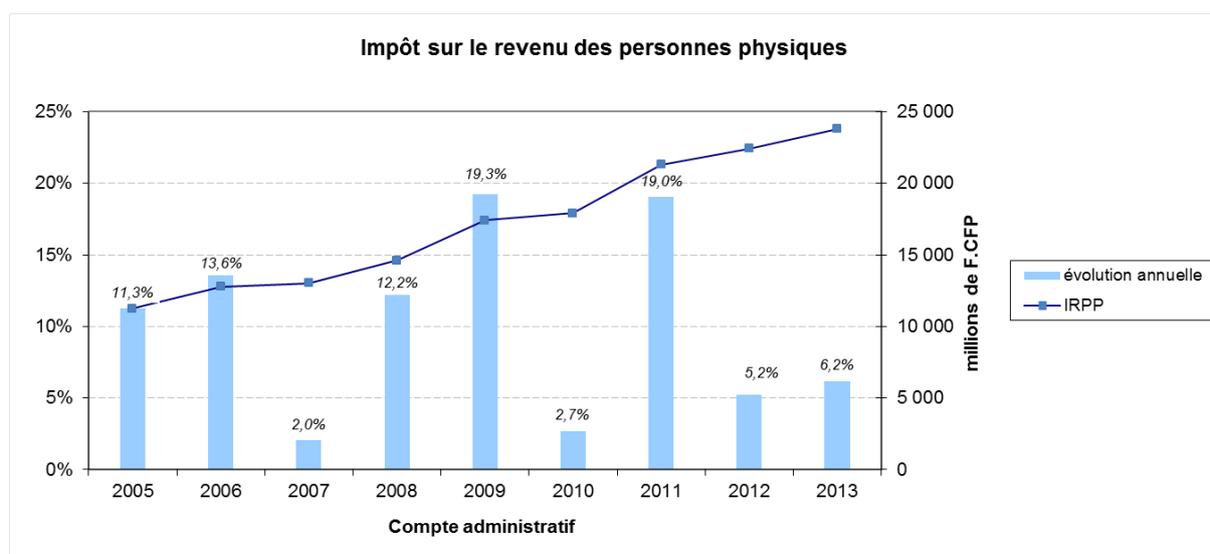
Les impôts directs :

73 937 MF

Impôt sur le revenu des personnes physiques :

23 799 MF

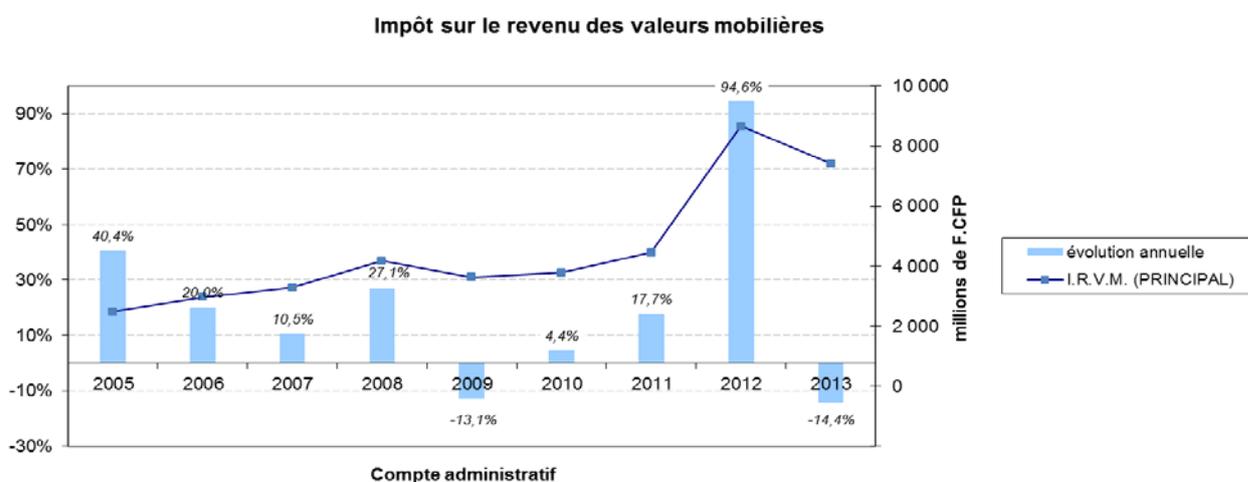
Les recettes perçues au titre de l'impôt sur le revenu sont en hausse de 6,2 %. L'achèvement du chantier de KNS explique une diminution de l'impôt sur le revenu retenu à la source, dispositif qui concerne les salariés de sociétés étrangères affectés à la construction de structures minières et métallurgiques. Par contre, le nombre de foyers déclarants est en hausse (+8% entre le rôle général 2011 et celui de 2012).



Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (principal) :

7 414 MF

Les recettes d'IRVM sont en retrait de 14,4% après avoir quasiment doublé entre 2011 et 2012. Leur niveau reste néanmoins élevé, à 7,4 milliards.

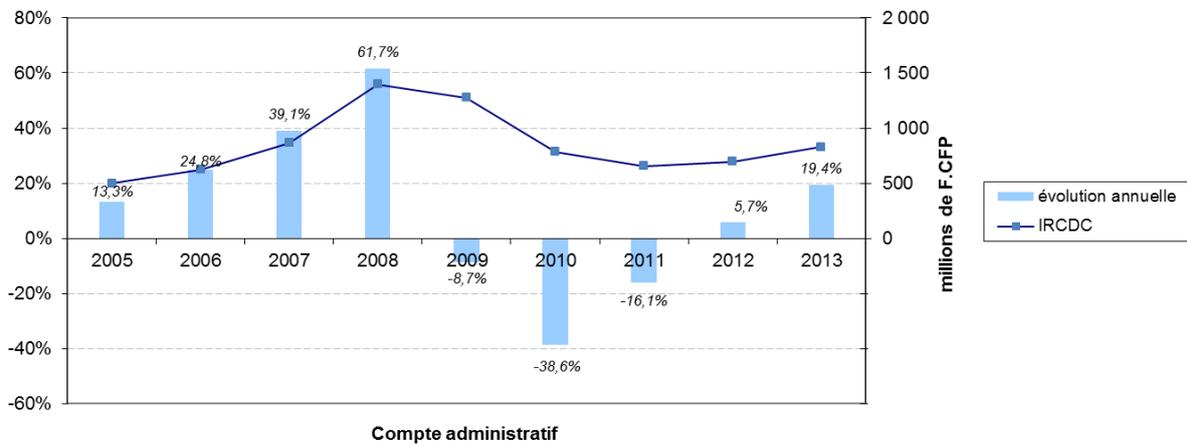


Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements (IRCDC) :

830 MF

L'IRCDC progresse de près de 20% par rapport à l'année 2012, en dépit du niveau historiquement bas des taux d'intérêt. L'IEOM a observé une augmentation des actifs financiers amorcée en milieu d'année 2012 qui pourrait expliquer cette orientation.

Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements

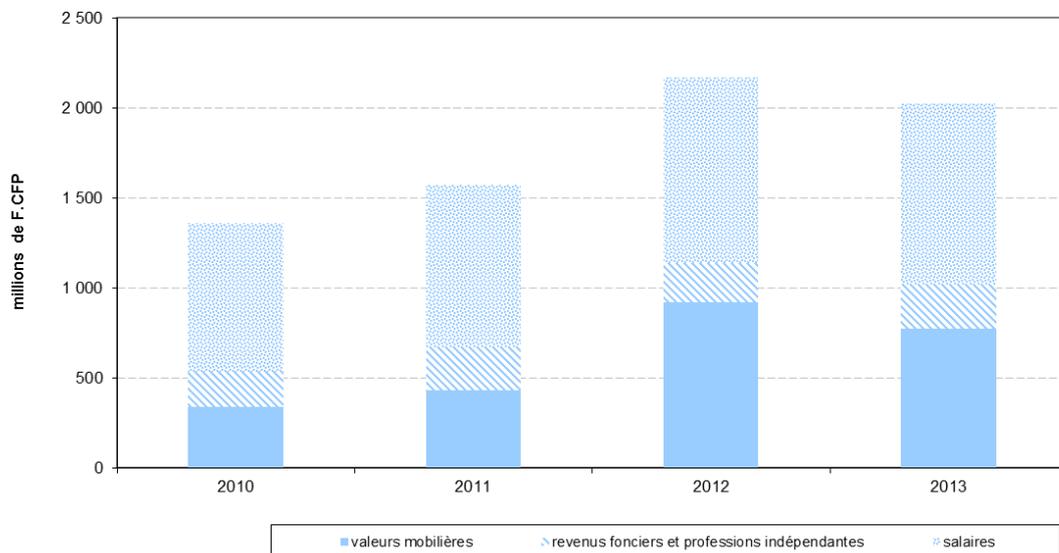


Contribution exceptionnelle de solidarité :

2 026 MF

Conformément aux observations relatives à l'IRVM, les recettes de CES prélevées sur les distributions des entreprises situées en Nouvelle-Calédonie ont diminué. Dans le même temps, la CES sur salaires se contracte de 3%, ce qui conduit à une diminution de la recette totale de CES de 7%.

Contribution exceptionnelle de solidarité



Impôt sur les sociétés à 30 % :

33 159 MF

Après avoir affiché des taux de progression à 2 chiffres en 2011 et 2012, l'impôt sur les sociétés est en repli de près de 2% en 2013. Une régularisation exceptionnelle, intervenue sur le résultat d'une entreprise, peut expliquer à elle seule la baisse de rendement de l'IS.



Impôt sur les sociétés à 35% :

1 309 MF

L'impôt sur les sociétés perçu auprès des entreprises du secteur du nickel diminue d'environ 70% en 2013, dans un contexte de chute des cours (-17% entre 2011 et 2012).

Taxe sur les opérations financières :

697 MF

Les recettes de la taxe sur les opérations financières sont en légère diminution en 2013 (-2,6%).

Contribution des patentes (principal) :

3 460 MF

La contribution des patentes progresse de 3,5%.

Contribution foncière (principal) :

1 101 MF

La contribution foncière progresse de 3,8% après +1,9% en 2012.

Prélèvement forfaitaire à 25% :

85 MF

Les entreprises concessionnaires de la construction et de l'exploitation de voies express à péage sont soumises à ce prélèvement (délibération n°161 du 21 février 1979). La recette constatée en 2013 s'élève à 85,2 MF.

Contribution téléphonique (principal) :

55,7 MF

La contribution téléphonique s'établit à 55,7 MF en 2012 contre 54,8 MF en 2012.

Autorisations personnelles minières et titres miniers :

1,2 MF

L'application du code des impôts permet la perception de recettes inhérentes à l'instruction et la gestion des attributions des droits de propriétés (cadastre minier et titres) et des permis

de recherche. En 2012, les autorisations minières ont permis d'engendrer 1,2 MF de recettes. En 2013, ces recettes, essentiellement liées aux surfaces des permis de recherches sollicités, ont été de 1,1 MF.

Les impôts indirects :

50 749 MF

La baisse de la valeur des importations en 2013 (-3,88% par rapport à 2012), s'accompagne d'une diminution des recettes de 3,15% par rapport à l'année précédente, malgré la prise en compte de nouvelles taxes sur les produits pétroliers, au profit des syndicats mixtes de transports urbains et interurbains (SMTU et SMTI).

Sur l'année, le rendement global s'établit à 48,9 Milliards (contre 50,5 Md en 2012). Le montant des recettes réalisées est inférieur de 1 419 millions XPF par rapport aux recettes attendues au budget prévisionnel. La TGI enregistre le recul le plus net (- 969 millions, soit - 4,95%), suivi de la TBI (-544 millions, soit -7,31%) et du droit de douane (- 558 millions, soit -8,20%). Hors SMTU et SMTI, les recettes des taxes pétrolières sont également à la baisse (-2,27% pour la TAPP et -1,83% pour la TPP).

Les droits de douane :

6 242 MF

La baisse du rendement des droits de douane (-8,20 %) est la conséquence de la baisse générale des importations. Dans l'ensemble, l'équilibre des échanges avec les pays de la zone Pacifique demeurent stable avec une part de 15,73% en 2013 (contre 17,8% en 2012).

La taxe générale à l'importation (TGI) :

18 605 MF

La TGI, taxe au rendement le plus élevé, affecte une grande partie des importations. Toutefois, une part importante de son revenu théorique (64,5 milliards de XPF en 2013) est exonérée, en 2013 à hauteur de 24,23% (soit 15,6 milliards de XPF).

Le rendement 2013 de la TGI baisse de 4,95%. Ce résultat est à la fois la conséquence de la contraction des importations dans des secteurs comme celui des matériels de transports, et de la hausse des exonérations accordées au titre de la construction d'usine ou des programmes d'investissement hôteliers.

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI) :

1 947 MF

La TCI s'applique sur les tabacs, les alcools et les armes. En 2013 la baisse de rendement est due à la diminution des importations de tabacs (-23,23%), les importations de produits alcooliques sont restées stables et celles des armes ont augmenté de 17,3%.

La taxe sur les produits pétroliers (TPP 5 296 MF) et la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP 2 192 MF) :

7 488 MF

Bien que les importations de produits pétroliers aient augmenté de 9,56% entre 2012 et 2013, (la montée en puissance des fours de l'usine KNS a été réalisé en utilisant du carburant en attendant le fin du chantier de l'usine thermique au charbon), les recettes n'ont pas suivi cette progression, avec une baisse de 1,8% pour la TPP et de 2,3% pour la TAPP.

En effet, les importations de produits pétroliers ont impacté les chiffres des exonérations plus que celui des recettes. Ainsi, en 2013 les exonérations de carburants connaissent un accroissement de 150% par rapport à 2012.

La taxe de base à l'importation (TBI) : 6 903 MF

La TBI est une taxe ad valorem perçue sur la majorité des marchandises importées par voie maritime. Avec le repli des importations, en valeur et en volume, particulièrement sur ce mode de transport, son rendement a chuté par rapport à 2012 (-7,32%).

La taxe conjoncturelle de protection des productions locales (TCPPL) : 1 064 MF

Cette taxe de protection frappe les marchandises importées qui concurrencent directement la production locale. Après avoir connu une forte augmentation en 2012 (+13,69%) due aux décisions prises par le congrès, transformant un certain nombre de protections quantitatives en protections tarifaires, elle suit, en 2013, la tendance générale à la baisse (-6,7%).

Le droit de navigation intérieure (DNI) : 16 MF

Le droit de navigation intérieure (DNI) avait vu son rendement reculer de 46,25%, en 2012. Cette baisse était liée à la nouvelle taxation mise en œuvre au 1er janvier 2012. Une modification du texte intervenu en fin d'année 2012 a permis de retrouver un niveau de recette plus proche des années antérieures à 2012, avec une augmentation de son rendement de 27,45% en 2013.

Les droits de francisation, de navigation et de passeport

Le droit annuel de navigation et le droit de francisation ont été supprimés par la loi du pays n°2009-5 du 30 janvier 2009.

La taxe de péage (TP) : 334 MF

La taxe de péage (TP) entre désormais pour 100% dans le budget de la Nouvelle-Calédonie, étant précisé que 80% de son rendement est reversé au port autonome (cf. budget annexe). Elle a suivi la tendance baissière des importations par voie maritime avec un recul de recettes de presque 7% par rapport à 2012.

Le droit de quai : 177 MF

Le droit de quai (DQ) est perçu par la Nouvelle-Calédonie et la part relative aux marchandises embarquées ou débarquées à Nouméa, est reversée au port autonome de Nouméa (cf. budget annexe). Son rendement en 2013 s'est élevé à 0,177 MF en baisse d'environ 28% par rapport à 2012.

Le droit de port : 70 MF

Le droit de port (DP) s'appliquant aux navires, a connu une chute de 47,47% par rapport à 2012, toujours en raison de la baisse des importations par voie maritime. Il est affecté au budget de la Nouvelle-Calédonie et la part relative aux navires accostant à Nouméa est reversée au port autonome de Nouméa. (cf. budget annexe).

Les exonérations : étude de la répartition par secteur

En net recul en 2011, le volume global des exonérations était reparti à la hausse en 2012 (+5,88%), il poursuit sur cette tendance en 2013, avec une augmentation de 17,4%, et s'établit à 15,6 milliards FCFP,

Le montant des exonérations consenties au titre de la construction des usines métallurgiques a connu une croissance forte, (en particulier de produits pétroliers), avec une augmentation de 70,56% en 2013 par rapport à 2012. Ainsi la part relative de ces régimes fiscaux privilégiés sur l'ensemble des exonérations accordées à l'importation, a augmenté en 2013 par rapport à 2012 et représente presque la moitié du volume global (46%), dépassant le seuil maximum des 42% atteint en 2010.

Hors secteur de la construction d'usine, le volume global des exonérations est en baisse (-7,15%) en particulier dans le secteur des biens d'investissement (-19%) et des matières premières (-16,6%).

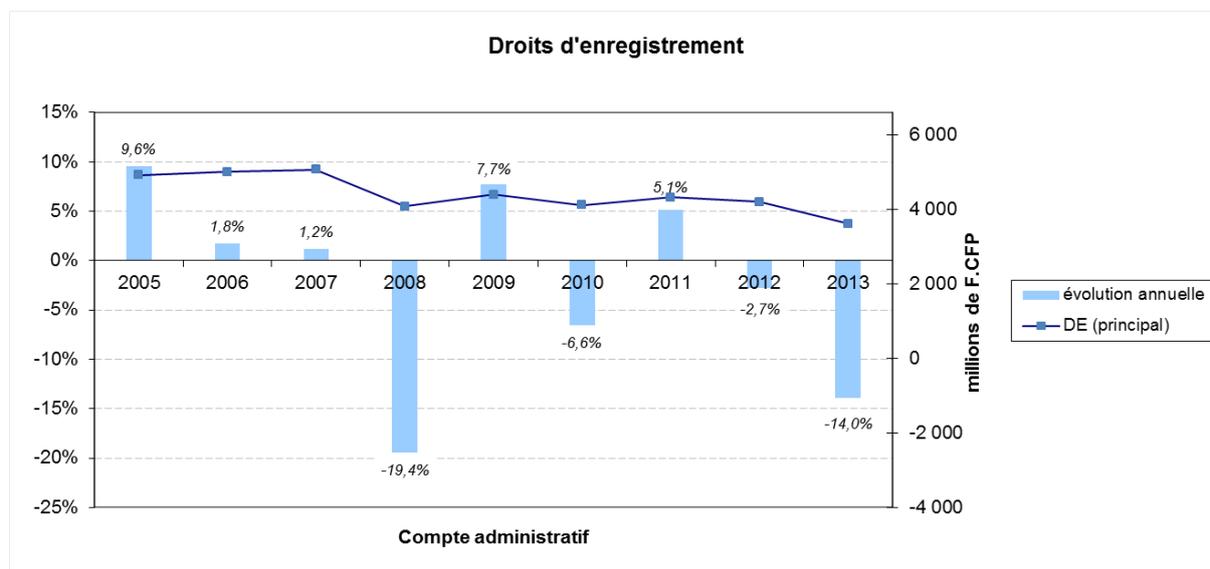
A l'inverse les exonérations se rapportant au secteur des établissements hôteliers connaissent une forte augmentation (+35,5%) par rapport à 2012. Cette progression s'explique par la construction des nouveaux établissements (Complexe SHERATON de Gouaro Deva, Eco Lodge).

Enfin, Avec le chantier de construction du MEDIPÖLE DE KOUTIO, les exonérations accordées aux opérations financées en partie par subventions de l'État ou de l'Union Européenne, connaissent une hausse de 28%.

Droits d'enregistrement :

3 618 MF

Les droits d'enregistrement affichent une baisse notable (-14%), atteignant leur niveau le plus bas depuis 10 ans. Cette orientation traduit une contraction des droits d'enregistrement perçus sur les donations, mais surtout une diminution des droits sur les transactions immobilières.



Taxe sur les spectacles et sur les jeux :

2 923 MF

Les recettes sont en diminution de 2% par rapport à 2012, mais cette taxe présente un rendement relativement constant.

Taxe hypothécaire : **318 MF**

Le rendement de la taxe hypothécaire est en augmentation de 11,7% par rapport à 2012.

Droits de timbre : **195 MF**

Les droits de timbre sont en légère hausse (+2,4%).

Taxe de consommation intérieure : **563 MF**

Le rendement de la taxe qui s'applique sur les boissons alcooliques et produits à base d'alcool est stable.

Droits de licence (principal) : **146 MF**

Les recettes des droits de licence connaissent une augmentation de 31,7% par rapport à 2011, soit + 35 MF en volume.

Taxe sur les transferts de licences : **2 MF**

Le rendement de la taxe est conforme aux prévisions budgétaires.

Conclusion

En droits constatés, les impôts directs et indirects confondus diminuent de 4,7% par rapport à 2012. Cette évolution défavorable s'explique avec un recul des impôts directs de - 4,2 % (baisse significative de l'IRVM (- 14,4%), de l'IS35 (- 69,6%) et de l'IS30 (-1,8%) et des impôts indirects de - 5,2% (baisse essentiellement due aux droits de douanes (- 8,2%), aux taxes d'importations (TGI - 4,9% et TBI -7,3%) et aux droits d'enregistrement (- 13,9%)).

Le résultat de la régie des tabacs quant à lui augmente de près de 6,2 %.

Par rapport à 2012, l'assiette de calcul des dotations affiche une baisse de 4,1 % en droits constatés par rapport à 2012, et de 6,2 % en droits constatés (soit – 8 138,3 MF).

Les prévisions budgétaires 2013 relatives aux dotations des collectivités s'élevaient à 92 183 MF. Les recouvrements nets induisent à un montant total des dotations de 91 453 MF sur la même période. Le recouvrement net étant inférieur aux prévisions de recettes fiscales, il n'en résultera donc pas un réajustement de l'assiette des dotations au titre de l'exercice 2013 à payer sur l'exercice 2014 (inscriptions BS 2014).

Les recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie sont réparties entre les provinces, les communes et la Nouvelle-Calédonie en tant que budget propre. La répartition de ces recettes est encadrée par la loi organique n° 99-209 modifiée.

En 2013, cette répartition n'a pas évolué et reste la suivante :

Dotation de fonctionnement des provinces	53,50%
Dotation d'équipement des provinces	4,00%
Dotation de fonctionnement des communes	16,00%
Dotation d'équipement des communes	0,75%
Reliquat Nouvelle-Calédonie	25,75%

Action A0101-01 - Dotations aux communes : FIP

Dépenses : 23 120 ,8 MF
Recettes : MF

Les dotations aux communes s'élèvent à 23 121 MF, soit une augmentation de + 9,2% (+ 1 913 MF) entre les exercices 2012 et 2013. Elles se répartissent comme suit :

	Province Sud	%	Province Nord	%	Province des Iles	%	TOTAL Dotations aux communes pour 2012
FIP Fonctionnement	12 651 767 966	54,72%	6 559 838 814	28,37%	2 661 387 491	11,51%	21 872 994 271
FIP Equipement	306 133 572	1,32%	668 142 689	2,89%	273 575 959	1,18%	1 247 852 220
TOTAL	12 957 901 538	56,04%	7 227 981 503	31,26%	2 934 963 450	12,69%	23 120 846 491

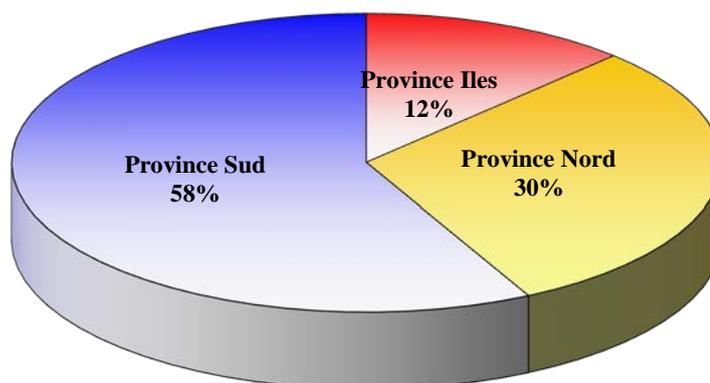
Le Fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes

21 873 MF

La dotation de fonctionnement versée au titre de l'année 2013 représente 21 873 MF, soit une progression de + 8,2%, par rapport à 2012.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Variation CA 12/ 13
Dotation initiale	16 737 648 000	17 630 944 000	18 987 584 000	19 851 424 000	4,55%
Réajustement de N-1	499 498 318	1 180 139 548	1 222 744 024	2 021 570 271	65,33%
Total FIP fonctionnement	17 237 146 318	18 811 083 548	20 210 328 024	21 872 994 271	8,23%
Dotation de garantie (effet cliquet) - pris en charge dans le budget propre de la Nouvelle-Calédonie	361 501 195				-
FIP Fonctionnement	17 598 647 513	18 811 083 548	20 210 328 024	21 872 994 271	8,23%

Répartition du FIP fonctionnement par localisation des communes



Le Fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes¹

1 247,8 MF

En 2013, 1 247,8 MF ont été mandatés à ce titre, soit une augmentation de 25,01 % par rapport à 2012, pour une inscription budgétaire à hauteur de 3 045 MF.

Depuis 2006, la quote-part versée au FIP équipement est portée à 0,75 % de l'assiette des recettes fiscales nettes. Ainsi au budget prévisionnel, la quote-part s'élevait à 990 MF à laquelle s'ajoute la participation de l'Etat au fonds (51,3 MF) ainsi que les reports des crédits inutilisés les années précédentes (1 969 MF) et le réajustement du FIP 2012 (86,4 MF).

La somme de 183 MF a été versée aux communes au titre de la dotation 2013 contre 1 064,8 MF au titre des FIP équipement antérieurs. *La part Etat a été perçue à hauteur de 52,2 MF.*

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Variation CA 12/ 13
Dotation de l'année	80 259 410	44 842 644	98 287 899	183 029 277	86,22%
Dotations antérieures	710 189 123	748 642 185	899 922 364	1 064 822 943	18,32%
FIP équipement	790 448 533	793 484 829	998 210 263	1 247 852 220	25,01%

¹ La loi organique dispose pour le Fonds intercommunal de péréquation (FIP) :

« Un Fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes reçoit une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs, achats et frais de fonctionnement déduits, à l'exclusion des impôts, droits et taxes affectés au fonds intercommunal pour le développement de l'intérieur et des îles.

Cette quote-part qui ne peut être inférieure à 16 % de ces ressources, est fixée chaque année, compte tenu du montant desdites ressources inscrites au budget primitif de la Nouvelle-Calédonie, par une délibération du congrès. Elle est majorée, le cas échéant, par une nouvelle délibération pour atteindre le seuil de 16 % de ces ressources telles qu'elles sont encaissées et comptabilisées par le payeur à la clôture de l'exercice.

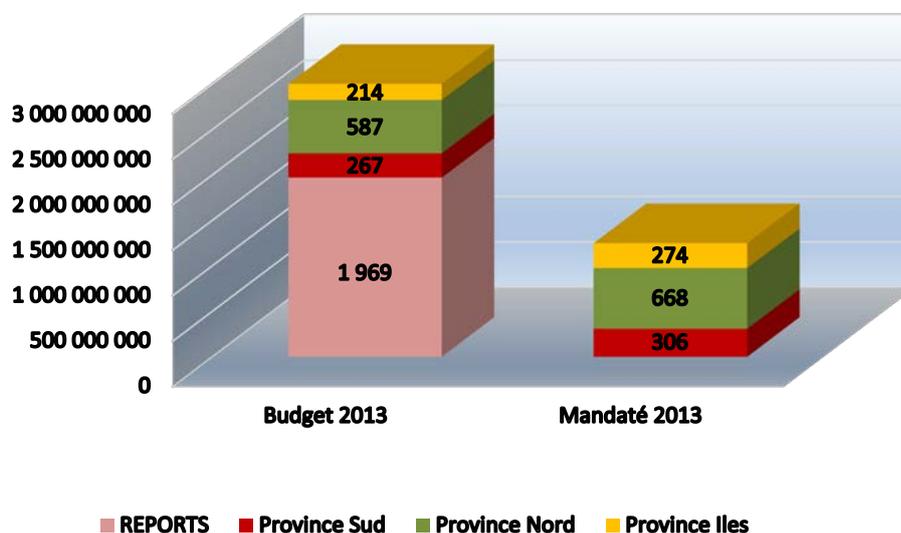
Le montant définitif de la quote-part versée au fonds est chaque année au moins équivalent au montant définitif de la dotation versée au fonds au titre de l'année précédente ; le montant définitif de la dotation versée à chaque commune par le fonds est chaque année au moins équivalent au montant définitif de la dotation versée par le fonds au titre de l'année précédente. Toutefois, la quote-part versée au fonds ne peut en aucun cas dépasser 18 % des ressources énumérées au premier alinéa. La mise en œuvre de ces dispositions est écartée dans le cas où la baisse des recettes servant d'assiette fait suite à une progression des mêmes recettes, au cours de l'exercice précédent, supérieure à 10 % »

« Un Fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes peut recevoir des dotations de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie et de toutes autres collectivités ou organismes et groupement de communes.

Le Fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes reçoit une quote-part qui ne peut être inférieure à 0,5 % de la somme du produit des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs, achats et frais de fonctionnement déduits. Cette quote-part est fixée chaque année par délibération du congrès compte tenu du montant desdites ressources inscrites au budget primitif de la Nouvelle-Calédonie. Elle est majorée, le cas échéant, pour atteindre le seuil de 0,5 % de ces ressources telles qu'elles sont encaissées et comptabilisées par le payeur à la clôture de l'exercice.

Le Fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes est géré par un comité comprenant des représentants de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie et des communes. Les autres collectivités ou organismes contributeurs y siègent lorsqu'ils l'abondent. Le comité répartit les ressources du Fonds compte tenu des programmes d'investissement présentés. »

Exécution du budget du FIP équipement en 2013



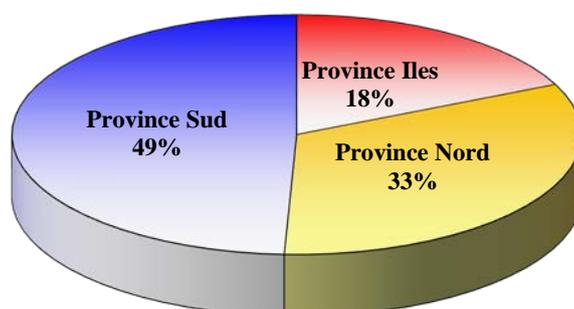
Action A0101-02 - Dotations aux provinces

Dépenses : 78 606 MF

Les versements effectués au profit des provinces sous la forme de dotations représentent 78 606 MF en 2013 contre 72 631 MF l'année précédente. Elles augmentent donc de 6 975 MF, soit 8,2%.

Cette hausse s'explique notamment par une progression de + 4,5% du BP 2013 par rapport au BP 2012 sur les dotations aux provinces et du fait du réajustement de l'assiette des dotations sur 2013 au titre de l'exercice 2012 d'un montant de 7 365 MF.

Répartition des dotations par provinces



Les dotations de fonctionnement²

73 137,8 MF

La dotation de fonctionnement versée au titre de l'exercice 2013 s'élève à 73 137,8 MF (dont 6 759,6 MF de réajustement) et se répartie comme suit :

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Variation CA 12/13
Dotation Initiale	10 073 971 890	10 611 624 420	11 428 152 120	11 948 075 820	4,55%
Réajustement de N-1	300 635 550	710 296 490	735 939 060	1 216 732 607	65,33%
Province des îles Loyauté 18 %	10 374 607 440	11 321 920 910	12 164 091 180	13 164 808 427	8,23%
Dotation Initiale	17 909 283 360	18 865 110 080	20 316 714 880	21 241 023 680	4,55%
Réajustement de N-1	534 463 200	1 262 749 316	1 308 336 106	2 163 080 189	65,33%
Province Nord 33 %	18 443 746 560	20 127 859 396	21 625 050 986	23 404 103 869	8,23%
Dotation Initiale	27 983 255 250	29 476 734 500	31 744 867 000	33 189 099 500	4,55%
Réajustement de N-1	835 098 751	1 973 045 807	2 044 275 166	3 379 812 796	65,33%
Province Sud 49 %	28 818 354 001	31 449 780 307	33 789 142 166	36 568 912 296	8,23%
TOTAL	57 636 708 001	62 899 560 613	67 578 284 332	73 137 824 592	8,23%
dont réajustement	1 670 197 501	3 946 091 613	4 088 550 332	6 759 625 592	65,33%

Les dotations d'équipement³

5 468,2 MF

Cette dotation, égale à 4 % des recettes de l'assiette fiscale définies au budget primitif 2013, s'élève à 5 468,2 MF (dont 505,4 MF de réajustement) et se répartie comme suit :

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Variation CA 12/13
Dotation Initiale	836 882 400	881 547 200	949 379 200	992 571 200	4,55%
Réajustement de N-1	24 974 916	59 006 977	61 137 201	101 078 514	65,33%
Province des îles Loyauté 20 %	861 857 316	940 554 177	1 010 516 401	1 093 649 714	8,23%
Dotation Initiale	1 673 764 800	1 763 094 400	1 898 758 400	1 985 142 400	4,55%
Réajustement de N-1	49 949 832	118 013 955	122 274 402	202 157 027	65,33%
Province Nord 40 %	1 723 714 632	1 881 108 355	2 021 032 802	2 187 299 427	8,23%
Dotation Initiale	1 673 764 800	1 763 094 400	1 898 758 400	1 985 142 400	4,55%
Réajustement de N-1	49 949 832	118 013 955	122 274 402	202 157 027	65,33%
Province Sud 40 %	1 723 714 632	1 881 108 355	2 021 032 802	2 187 299 427	8,23%
TOTAL	4 309 286 580	4 702 770 887	5 052 582 005	5 468 248 568	8,23%
dont réajustement	124 874 580	295 034 887	305 686 005	505 392 568	65,33%

² La loi organique précise que « La dotation de fonctionnement versée par la Nouvelle-Calédonie aux provinces constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Nouvelle-Calédonie. Cette dotation est financée par prélèvement d'une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs, achats et frais de fonctionnement déduits. Cette quote-part qui ne peut être inférieure à 51,5 % de ces ressources, est fixée chaque année compte tenu du montant de celles-ci inscrit au budget primitif ... La dotation de fonctionnement est répartie à raison de 50 % pour la province Sud, 32 % pour la province Nord et 18 % pour la province des îles Loyauté. ». La quote-part s'élève à 53,5 % depuis l'exercice 2003.

³ La loi organique précise que « La dotation d'équipement versée par la Nouvelle-Calédonie aux provinces constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Nouvelle-Calédonie. Cette dotation est financée par prélèvement d'une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs, achats et frais de fonctionnement déduits. Cette quote-part, qui ne peut être inférieure à 4% de ces ressources, est fixée chaque année compte tenu du montant de celles-ci inscrit au budget primitif La dotation d'équipement est répartie à raison de 40 % pour la province Sud, de 40 % pour la province Nord et 20 % pour la province des îles Loyauté. »

Programme P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	0	707 082 509
CA 2013 -réalisé-	0	373 653 347
Taux d'exécution	0%	53%
Reste à réaliser sur 2014	0	333 429 162

Les moyens

En dépenses :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0102-01 – Financements exceptionnels de projet	121 903 470	86 099 397	373 653 347	287 553 950
Total	121 903 470	86 099 397	373 653 347	287 553 950

En recettes :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0102-01 – Financements exceptionnels de projet	265 020 903		0	0
Total	265 020 903	0	0	0

Les actions pour 2013

Action A0102-01 - Financement exceptionnel de projets	Dépenses :	373,7 MF
	Recettes :	0,0 MF

En section de fonctionnement

30 MF de subvention ont été versées aux communes de Thio, Canala et Kouaoua au titre des intempéries de juillet 2013.

Des subventions ont également été versées aux communes de l'intérieur et des îles pour le financement des études liées à la réception et à la diffusion du réseau TNT (5,2 MF).

En section d'investissement

125,4 MF de subvention d'équipement ont été versés aux communes après le passage du cyclone Freda.

Sur AP, les subventions d'équipement suivantes ont été versées aux communes.

*Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

Objet	Destinataire	Montant TTC
COMMUNES RECEPTION TV	COMMUNE DE BOULOUPARIS	250 000
	COMMUNE DE CANALA	5 723 662
	COMMUNE DE FARINO	732 678
	COMMUNE DE HIENGHENE	4 354 410
	COMMUNE DE KOUAOUA	706 969
	COMMUNE DE LIFOU	306 785
	COMMUNE DE VOH	6 047 349
Total COMMUNES RECEPTION TV		18 121 853
TNT-2EME TRANCHE	COMMUNE DE BOULOUPARIS	250 000
	COMMUNE DE HOUAILOU	1 407 256
	COMMUNE DE KAALA-GOMEN	3 447 056
	COMMUNE DE LA FOA	880 000
	COMMUNE DE OUEGOA	605 114
	COMMUNE DE POYA	5 037 345
	COMMUNE DE SARRAMEA	5 366 771
Total TNT-2EME TRANCHE		16 993 542
DIVERSES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	COMMUNE DE DUMBEA	12 500 000
	COMMUNE DE FARINO	2 250 000
	COMMUNE DE HIENGHENE	394 690
	COMMUNE DE HOUAILOU	2 300 000
	COMMUNE DE KOUAOUA	28 584 991
	COMMUNE DE LIFOU	4 600 000
	COMMUNE DE L'ILE DES PINS	10 000 000
	COMMUNE DE MARE	5 600 000
	COMMUNE DE NOUMEA	25 000 000
	COMMUNE DE OUEGOA	1 641 425
	COMMUNE DE PAITA	25 000 000
	COMMUNE DE YATE	3 000 000
	COMMUNE DU MONT-DORE	23 163 471
Total DIVERSES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		144 034 577
Total général		179 149 972

Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

P0102-2008/1 - SUBVENTIONS EQUIPEMENTS AUX COMMUNES	Autorisation				
	Financé total	1 000 000 000			
	Cumul engagements	847 644 398			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	793 067 463			
	Reste à financer	206 932 537			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	1 000 000 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	800 000 000	631 461 036	400 325 461	472 181 906	386 082 509
<i>dont reports</i>	<i>200 000 000</i>	<i>438 461 036</i>	<i>385 325 461</i>	<i>280 181 906</i>	<i>386 082 509</i>
CP réalisés	161 538 964	246 135 575	120 143 555	86 099 397	179 149 972

Une subvention de 26,1 MF a été versée à la commune de Farino dans le cadre de la construction des locaux de la mairie.

P0102-2012/1 - CONSTRUCTION MAIRIE DE FARINO	Autorisation				
	Financé total	69 000 000			
	Cumul engagements	26 144 523			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	26 144 523			
	Reste à financer	42 855 477			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	60 000 000	9 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	30 000 000	69 000 000
<i>dont reports</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>30 000 000</i>
CP réalisés	0	0	0	0	26 144 523

Une subvention de 7,7 MF a été versée au syndicat intercommunal à vocation multiple La Foa.

P0102-2012/2 - SOUTIEN AU SIVM SUD	Autorisation				
	Financé total	37 700 000			
	Cumul engagements	7 700 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	7 700 000			
	Reste à financer	30 000 000			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	37 700 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	7 700 000	26 500 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	7 700 000
CP réalisés	0	0	0	0	7 700 000

*Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>	Programmes dépenses		
Chapitre	P0101 Financements réglementaires	P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales	Total
900	0	26 144 523	26 144 523
905		125 463 916	125 463 916
907	0	179 149 972	179 149 972
Ss total Investissement	0	330758411	330758411
930	1 374 596 948	0	1 374 596 948
931	0	7 700 000	7 700 000
935	0	30 000 000	30 000 000
937	0	5 194 936	5 194 936
940	0	0	0
941		0	0
942	101 726 919 651	0	101 726 919 651
943	496 000 000	0	496 000 000
945	0	0	0
Ss total Fonctionnement	103 597 516 599	42 894 936	103 640 411 535
TOTAL CA 2013	103 597 516 599	373 653 347	103 971 169 946

<i>En XPF</i>	Programmes recettes		
Chapitre	P0101 Financements réglementaires	P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales	Total
002	0	0	0
930	8 813 701 706	0	8 813 701 706
937	0	0	0
938	0	0	0
939	0	0	0
940	73 936 670 412	0	73 936 670 412
941	50 749 348 216	0	50 749 348 216
942	52 158 214	0	52 158 214
Ss total Fonctionnement	133 551 878 548	0	133 551 878 548
Total CA 2013	133 551 878 548	0	133 551 878 548

Mission M02 Pouvoirs publics et institutions

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	11 111 701	3 560 643 123
CA 2013 -réalisé-	6 684 912	2 761 478 297
Taux d'exécution	60%	78%
Reste à réaliser sur 2014	0	467 617 544



Congrès

Gouvernement

Sénat coutumier

Conseils coutumiers et autorités
coutumières

Conseil économique et social

La mission M02 regroupe l'ensemble des crédits destinés au bon fonctionnement des pouvoirs publics et institutions de la Nouvelle-Calédonie au sens de l'article 2 de la loi organique n° 99-209 modifiée.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M02 - Pouvoir publics et institutions				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
P0201 Congrès	1 112 500 224	1 129 970 358	1 188 525 999	58 555 641
P0202 Gouvernement	925 210 529	956 426 858	953 593 141	-2 833 717
P0203 Sénat Coutumier	211 410 131	206 521 628	248 438 300	41 916 672
P0204 Conseils et autorités coutumières	141 573 479	183 168 275	188 342 430	5 174 155
P0205 Conseil économique et social	149 853 494	145 057 253	182 578 427	37 521 174
Total Mission	2 540 547 857	2 621 144 372	2 761 478 297	140 333 925

Recettes

M02 - Pouvoir publics et institutions				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P0201 Congrès	1 037 403	1 411 146	4 318 293	2 907 147
P0202 Gouvernement	31 907 373	14 799 404	1 338 215	-13 461 189
P0203 Sénat Coutumier	5 443 208	2 893 228	33 941	-2 859 287
P0204 Conseils et autorités coutumières	425 091	197 032	994 463	797 431
P0205 Conseil économique et social	0	0	0	0
Total Mission	38 813 075	19 300 810	6 684 912	-12 615 898

Programme P0201 Congrès

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	3 723 158	1 525 960 031
CA 2013 -réalisé-	4 318 293	1 188 525 999
Taux d'exécution	116%	78%
Reste à réaliser sur 2014	0	221 357 106

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0201-01 - Parc immobilier	97 960 457	68 611 755	30 631 113	-37 980 642
Action A0201-02 - Parc équipement	54 207 098	41 255 682	27 334 228	-13 921 454
Action A0201-03 - Personnel	651 300 796	655 330 464	692 536 588	37 206 124
Action A0201-04 - Formation	5 858 898	5 954 811	10 310 124	4 355 313
Action A0201-05 - Soutien et pilotage	303 172 975	302 958 177	383 753 078	80 794 901
Action A0201-06 - Communication & Partenariats institutionnels	0	55 859 469	42 575 671	-13 283 798
Action A0201-07- Comité consultatif de l'environnement	0	0	1 385 197	1 385 197
Total	1 112 500 224	1 129 970 358	1 188 525 999	58 555 641

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	300 338 792	282 734 884	342 517 174	59 782 290
012- Charges de personnel et frais assimilés	511 954 948	508 232 544	535 744 137	27 511 593
65- Autres charges de gestion courante	4 200 000	68 731 015	76 943 051	8 212 036
6586- Frais de fonctionnement des groupes d'élus	143 838 929	160 402 908	170 995 208	10 592 300
67- Charges exceptionnelles	0	1 570	4 361 088	4 359 518
Dépenses d'investissement	152 167 555	109 867 437	57 965 341	-51 902 096
Total	1 112 500 224	1 129 970 358	1 188 525 999	58 555 641
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>1 037 403</i>	<i>1 411 146</i>	<i>4 318 293</i>	<i>2 907 147</i>

Les Actions pour 2013

Action A0201-01 - Parc immobilier

Dépenses : 30,6 MF

Des études de conformité et d'expertise immobilières ont été conduites pour **1,8 MF** et l'agencement des locaux pour **17,6 MF**.

Quant aux paiements de décompte général et définitif sur marché, ils représentent **11,1 MF**.

P0201-2006/1 - MISE EN CONFORMITE DU CONGRES (126/06)	Autorisation					
	Financé total	225 000 000				
	Cumul engagements	122 563 883				
	Crédits de paiement					
	Financé CP total	122 129 183				
Reste à financer	102 870 817					
		Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation						
Financé total	50 000 000	55 000 000	20 000 000	0	100 000 000	
Crédits de paiement						
CP inscrits	84 894 310	97 016 655	99 023 019	24 052 764	14 008 820	
<i>dont reports</i>	59 894 310	17 016 655	79 023 019	24 052 764	14 008 820	
CP réalisés	7 983 345	17 993 636	74 970 255	10 043 944	11 138 003	

Clôture d'AP

Il convient de clôturer l'AP ouverte pour l'acquisition de nouveaux locaux, dont le financement a été transféré sur l'AP « Mise en conformité du congrès » (BP 2013).

P0201-2010/1 - AQUISITION DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LE CONGRES	Autorisation					
	Financé total	0				
	Cumul engagements	0				
	Crédits de paiement					
	Financé CP total	0				
Reste à financer	0					
		Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation						
Financé total	0	100 000 000	0	0	-100 000 000	
Crédits de paiement						
CP inscrits	0	0	0	0	0	
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0	
CP réalisés	0	0	0	0	0	

Action A0201-02 - Parc équipement

Dépenses : 27,3 MF

En matière d'équipement, le congrès a privilégié les actions suivantes :

- le remplacement de véhicules (**10,1 MF**),

- la modernisation de l'outil informatique (**9,8 MF**),
- l'achat de mobiliers et matériels (**7,4 MF**).

Action A0201-03 - Personnel

Dépenses : 692,5 MF

La masse salariale du congrès s'élève à 629,5 MF et représente un taux d'exécution de 87 %.

L'exécution de la masse salariale du congrès est caractérisée par :

- le personnel permanent pour **530,8 MF** dont 73,1 MF concernant le personnel politique (hors groupes politiques),
- le personnel mis à disposition des groupes politiques pour **161,7 MF**.

La variation du CA 2013 par rapport au celui de 2012 est de 8,24%, soit 52,0 MF.

L'augmentation est notamment due à des revalorisations en application de modifications réglementaires opérées par l'assemblée et à des créations de postes (4 sur l'exercice).

Action A0201-04 - Formation

Dépenses : 10,3 MF

Les dépenses de formation s'élèvent à 10,3 MF pour l'exercice 2013 et se répartissent comme suit :

- **4,8 MF** au titre de la cotisation versée à l'institut de formation à l'administration publique (IFAP),
- **5,5 MF** concernant les formations spécifiques non dispensées par l'IFAP.

Le taux d'exécution s'élève à 58 %

Sur les 7,4 MF non utilisés, 5,0 MF proviennent du report de 2012. Pour les 2,4 MF restant, il s'agit de formations annulées (8), et de formations reportées (6).

Action A0201-05 - Soutien et pilotage

Dépenses : 383,8 MF
Recettes : 4,3 MF

Parmi les postes de dépenses les plus importants liées à la gestion du patrimoine et de l'administration générale du congrès :

- Autres prestations de services : **118,4 MF**

Elles concernent le recours à différents prestataires de services techniques (entretien et réparation des bâtiments, des équipements...) et intellectuels (études, conseils..).

- Locations immobilières et charges locatives: **52,2 MF**

Le coût des loyers des locaux administratifs et des annexes des groupes politiques du congrès s'est élevé à environ 52,2 MF.

- Frais de déplacement et de mission des élus : **46,0 MF**

Sont comptabilisés les frais de déplacement liés au comité des signataires de l'accord de Nouméa réuni en fin d'année à Paris ainsi que l'indemnisation des déplacements d'élus résidant hors de l'agglomération du grand Nouméa effectués pour se rendre aux séances publiques et réunions de commission.

- Fêtes et cérémonies : **26,1 MF**
- Frais de déplacement et de mission des agents : **21,1 MF**
- Maintenance : **20,9 MF**
- Logiciels : **7,1 MF**
- Autres biens : **13,8 MF**
- Réceptions : **20,1 MF**
- Frais de télécommunication : **16,4 MF**
- Nettoyage des locaux : **16,1 MF**
- Diverses locations : **10,7 MF**

Ces locations concernent essentiellement l'utilisation de photocopieurs.

- Energie et électricité : **10,7 MF**
- Carburants et lubrifiant : **4,2 MF**

Les recettes (4,3 MF) proviennent de produits exceptionnels sur des opérations de gestions.

Action A0201-06 - Communication & Partenariats institutionnels

Dépenses : 42,6 MF

Figurent parmi les postes de dépenses les plus importants :

- Les partenariats institutionnels : **25,0 MF** pour développer les partenariats institutionnels au sein de la région Pacifique notamment par le biais du Fer de Lance.
- La communication : **17,6 MF**

Elle concerne essentiellement des annonces et insertions publicitaires de l'institution.

Action A0201-07 - Comité consultatif de l'environnement

Dépenses : 1,4 MF

Les actions lancées en 2013 se sont essentiellement orientées autour de la problématique des OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) et la mise en place d'une proposition de réglementation à l'attention des élus.

Programme P0202 Gouvernement

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	6 688 543	1 290 446 797
CA 2013 -réalisé-	1 338 215	953 593 141
Taux d'exécution	20%	74%
Reste à réaliser sur 2014	0	197 958 673

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme gouvernement est la suivante :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0202-02 - Subventions	161 417 548	168 289 641	160 949 980	-7 339 661
Action A0202-03 - Soutien et pilotage du gouvernement	716 183 322	731 909 610	727 699 686	-4 209 924
Action A0202-04 - Communication	28 609 659	37 227 607	45 943 475	8 715 868
Action A0202-05 - Francophonie	19 000 000	19 000 000	19 000 000	0
Total	925 210 529	956 426 858	953 593 141	-2 833 717

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	543 958 495	589 414 081	617 037 918	27 623 837
012- Charges de personnel et frais assimilés	30 568 436	0	0	0
042- Opérations d'ordres de transfert entre section	3 736 467	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	245 471 447	284 506 661	263 734 131	-20 772 530
67- Charges exceptionnelles	98 045 793	74 715 105	60 090 000	-14 625 105
Dépenses d'investissement	3 429 891	7 791 011	12 731 092	4 940 081
Total	925 210 529	956 426 858	953 593 141	-2 833 717
Recettes (pour mémoire)	31 907 373	14 799 404	1 338 215	-13 461 189

Les actions pour 2013

Action A0202-02 – Subventions

Dépenses : 161,0 MF

Le gouvernement a octroyé 161 MF de subventions répartis comme suit :

- Versement de subventions institutionnelles à des associations et organismes pour près de **18,0 MF** tels que Les Vélos du cœur, l'Amicale des Troupes aéroportées de Calédonie, ANIS Animal stérilisation, l'association des enfants de troupe, le

club Interâge de Dumbéa, le collège des Psychologues de NC, le syndicat des retraités...

- Versement de subventions pour le secteur de l'agriculture et de la pêche pour près de **11,0 MF** au syndicat d'initiative de Canala, l'école du Sacré cœur, Nouvelle-Calédonie course au large, le syndicat d'initiative d'IAAI...
- Versement de subventions vers le secteur de l'enseignement pour un montant de **9,0 MF** à l'association d'assistance aux animaux du caillou, au conseil des femmes de la province Sud, à l'association Française des femmes diplômées des universités, à la SPANC, à l'association du foyer Wallisien et Futunien de NC, au club de bridge...

Dans le cadre de la visite officielle du Groupe de Fer de Lance Mélanésien au Sénat coutumier le 19 juin 2013, le gouvernement a participé aux frais liés au repas et à l'accueil des chefs d'Etat et invités institutionnels pour **2,0 MF**,

Dans le cadre de la culture, de la jeunesse du sport et des loisirs, diverses subventions ont été versées pour un montant de **35,0 MF** à l'association des Arabes et Amis des Arabes de NC, à l'association Terre brulée, à l'association Féminine de développement agricole de NC, à la ligue des Droits de l'Homme et du citoyen de NC, au comité Luecilla, à l'association Pacifika pour les IXe mini jeux du Pacifique de Wallis et Futuna, 2013, à l'élection de Miss Calédonie, à l'association sportive du Mont-Dore...

40,0 MF ont été également versées aux communes de Thio, Canala, Kouaoua et Houailou suite à la dépression forte de Freda,

Pour l'organisation du concert « les années Piaf », **3,0 MF** ont été versés à la société Océania New Calédonia,

Les **43,0 MF** restant concernent des subventions de fonctionnement diverses.

Action A0202-03 - Soutien et pilotage du gouvernement

Dépenses : 727,7 MF
Recettes : 1,3 MF

Cette action regroupe l'ensemble des moyens de fonctionnement du gouvernement pour l'exercice 2013.

Les principales dépenses concernent :

- Les loyers pour les bâtiments : **142,3 MF** :

Le gouvernement est hébergé dans des bâtiments appartenant à la province Sud. La location mensuelle est de quelques 10 MF pour 2 900m². Sont imputés également, les locations des bureaux du secrétariat général dans l'immeuble City Bay.

- Les prestations de service et études diverses : **68,6 MF**
- Les frais de déplacement et de missions du personnel : **116,8 MF**
- Les fêtes et cérémonies : **96,9 MF**
- Les frais de fonctionnement courant de l'institution : **154,6 MF**

- Les dépenses en indemnités et charges patronales des membres du gouvernement ont représenté 97,61 % du budget 2013, soit **136,4 MF**.
- En outre, dans le cadre du transfert des compétences en matière de sécurité civile, la Nouvelle-Calédonie a confié à l'école des sapeurs-pompiers de Nouvelle-Calédonie la mission de former quatre volontaires du service civique. La formation 2013 a été évaluée à **2,6 MF** dont 80% (2,1 MF) ont été versés.

Les recettes proviennent de remises rabais ristournes des services extérieurs.

Action A0202-04 - Communication

Dépenses : 46,0 MF

Cette action de **46,0 MF** a permis de réaliser les agendas, les guides, les cartes de vœux.

Toujours au nombre des dépenses récurrentes, on notera la confection de cadeaux identifiés du gouvernement.

Sont également comprises, toutes les parutions pour les campagnes menées par le gouvernement.

Action A0202-05 - Francophonie

Dépenses : 19,0 MF

Ces crédits sont toujours destinés à poursuivre et à renforcer les actions menées dans ce secteur d'activité (CREIPAC : subvention au centre de rencontre et d'échanges internationaux du Pacifique).

Programme P0203 Sénat coutumier

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	700 000	314 149 460
CA 2013 -réalisé-	33 941	248 438 300
Taux d'exécution	5%	79%
Reste à réaliser sur 2014	0	29 061 742

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme sénat coutumier est la suivante :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0203-01 - Institutions coutumières	148 782 409	133 139 917	139 357 293	6 217 376
Action A0203-02 - Manifestations coutumières et missions	34 813 878	40 660 397	74 270 980	33 610 583
Action A0203-03 - Soutien et pilotage du sénat coutumier	27 813 844	32 721 314	34 810 027	2 088 713
Total	211 410 131	206 521 628	248 438 300	41 916 672

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	71 270 241	83 501 014	121 734 134	38 233 120
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	137 608 451	121 777 731	125 422 387	3 644 656
67- Charges exceptionnelles	2 531 439	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	1 242 883	1 281 779	38 896
Total	211 410 131	206 521 628	248 438 300	41 916 672
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>5 443 208</i>	<i>2 893 228</i>	<i>33 941</i>	<i>-2 859 287</i>

Les actions pour 2013

Action A0203-01 – Institutions

Dépenses : **139,4 MF**

Cette action concerne essentiellement les vacations, déplacement des membres du sénat coutumier (**125,0 MF**), ainsi que les frais de carburant (**6,0 MF**) et de télécommunications (**8,4 MF**).

Action A0203-02 - Manifestations coutumières et missions

Dépenses : 74,3 MF

Une augmentation des dépenses(+ 31,2 MF par rapport à 2012) liées essentiellement au chantier « Socle Commun des Valeurs Kanak », des missions extérieures (25 ans de Fer Lance Mélanien, Fête de l'Indépendance du Vanuatu, participation à l'inauguration de l'exposition à Paris « Kanak, l'Art est une parole » ainsi que les missions de suivi du dossier « Relique de la tête d'ATAÏ »(**60,1 MF**).

Ont également été pris en charge dans cette action (**14,2 MF**) : la mission jeunesse, la tenue des manifestations coutumières, les missions (congrès Pays Kanak, Assemblées générales décentralisées) et les diverses sollicitations de la société civile.

Action A0203-03 - Soutien et pilotage du sénat coutumier

Dépenses : 34,8 MF

Il s'agit des dépenses des gestions courantes liées au fonctionnement du service.

Programme P0204 Conseils coutumiers et autorités coutumières

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	0	226 421 402
CA 2013 -réalisé-	994 463	188 342 430
Taux d'exécution	100%	83%
Reste à réaliser sur 2014	0	0

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme conseils coutumiers et autorités coutumières est la suivante :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0204-01 - Aire Ajië Aro	14 420 407	20 011 755	32 675 721	12 663 966
Action A0204-02 - Aire Drehu	17 965 981	28 509 012	25 093 782	-3 415 230
Action A0204-03 - Aire Drubea-Kapumë	20 360 484	21 448 805	24 001 277	2 552 472
Action A0204-04 - Aire Hoot Ma Whaap	31 030 374	32 594 646	32 783 618	188 972
Action A0204-05 - Aire Iaai	8 604 076	13 360 756	14 809 479	1 448 723
Action A0204-06 - Aire Nengone	13 726 566	17 237 191	14 663 533	-2 573 658
Action A0204-07 - Aire Paicî Cèmuhi	21 271 714	30 835 817	24 525 129	-6 310 688
Action A0204-08 - Aire Xârâcùù	14 193 877	19 170 293	19 789 891	619 598
Total	141 573 479	183 168 275	188 342 430	5 174 155

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	34 859 520	79 788 387	79 860 292	71 905
65- Autres charges de gestion courante	102 584 177	102 961 835	107 766 650	4 804 815
67- Charges exceptionnelles	4 129 782	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	418 053	715 488	297 435
Total	141 573 479	183 168 275	188 342 430	5 174 155

Recettes (pour mémoire)	425 091	197 032	994 463	797 431
-------------------------	---------	---------	---------	---------

Les actions pour 2013

Action A0204-01 - Aire Ajië Aro

Dépenses :	32,7 MF
Recettes	0,3 MF

Les dépenses liées au conseil coutumier ajië aro sont les suivantes:

- Charges des différentes missions des agents administratifs du conseil coutumier ajië aro à l'extérieur du pays, (missions en algérie pour la fête de l'indépendance, mission à Paris lors de l'exposition au quai branly sur l'art kanak), mais aussi lors des déplacements pour des assemblées générales du sénat coutumier à l'intérieur du pays.
- Frais de missions des coutumiers.
- Dépenses de fonctionnement tel que (l'électricité, frais de télécommunication, frais du loyer, ect.....).

Les indemnités des chefs coutumiers et du président du conseil coutumier se sont élevées à 26,4 MF, représentant 98,80% des crédits prévus à cet effet.

*En recettes, il a été réalisé **0,3 MF** correspondant à des reprises d'indemnités de chefs coutumiers.*

Action A0204-02 - Aire Drehu

Dépenses :	25,1 MF
-------------------	----------------

Les dépenses liées au conseil coutumier Drehu sont les suivantes:

- Déplacements du personnel administratif lors des missions hors territoire (mission vanuatu), et à intérieurs du pays lors des assemblées générales du sénat coutumier, les agendas, le carburant, les frais de télécommunications et le fonctionnement courant de l'aire (**10,5 MF**).
- Les indemnités des chefs coutumiers et du président du conseil coutumier se sont élevées à **14,6 MF**, représentant 98,04 % des crédits prévus à cet effet.

Action A0204-03 - Aire Drubea-Kapumë

Dépenses :	24,0 MF
-------------------	----------------

Les dépenses liées au conseil coutumier Djubea sont les suivantes:

- Location immobilières du siège du conseil coutumier, prise en charge des différentes réceptions lors des réunions organisées par le conseil coutumier Djubea à Nouméa ou dans les îles de l'aire (**3,9 MF**).
- Enfin, prestations, dépenses de fonctionnement courantes tels que (frais de missions, télécommunication, eau, ect.....) (**11,88 MF**).
- Les indemnités des chefs coutumiers et du président du conseil coutumier se sont élevées à **8,22 MF**, représentant 94,32 % des crédits prévus à cet effet.

Action A0204-04 - Aire Hoot Ma Whaap	Dépenses :	32,8 MF
	Recettes	0,1 MF

Les dépenses liées au conseil coutumier Hoot ma waap sont les suivantes:

- Billets des agents administratifs lors des différentes assemblées généraux du sénat coutumier
- Dépenses liées au fonctionnement courant, tels que : (l'électricité, l'eau et assainissement, l'entretien des parcs et jardins, l'entretien du bâtiment, et les autres prestations et service ect.....).
- Il est à noter que les indemnités des chefs coutumiers et du président du conseil coutumier représentent 26,1 MF, soit 99,99 % des crédits prévus à cet effet.

En recettes, il a été réalisé 0,1 MF correspondant à des reprises d'indemnités de chefs coutumiers.

Action A0204-05 - Aire Iaaï	Dépenses :	14,8 MF
------------------------------------	-------------------	----------------

Les dépenses liées au conseil coutumier Iaaï sont les suivantes :

- Billets du personnel administratif, lors missions à l'intérieur du pays pour les assemblées générales du sénat coutumier, agendas, repas du conseil coutumier lors de ses différentes réunions et les dépenses de fonctionnement courantes tels que : (électricité, l'eau et assainissement, location de véhicule pour des réunions sur nouméa, les frêts pour envoi des marchandises ect.....).
- Les indemnités des chefs coutumiers et du président du conseil coutumier se sont élevées à 6,0 MF, représentant 97,66 % des crédits prévus à cet effet.

Action A0204-06 - Aire Nengone	Dépenses :	14,7 MF
---------------------------------------	-------------------	----------------

Les dépenses liées au conseil coutumier Nengone sont les suivantes:

- Billets du personnel administratif, lors missions à l'intérieur du pays pour les assemblées générales du sénat coutumier, agendas, repas du conseil coutumier lors de ses différentes réunions et les dépenses de fonctionnement courantes tels que : (électricité, l'eau et assainissement, location de véhicule pour des réunions sur nouméa, les frêts pour envoi des marchandises ect.....).
- Les indemnités des chefs coutumiers et du président du conseil coutumier se sont élevées à 12,5 MF, représentant 95,29 % des crédits prévus à cet effet.

Action A0204-07 - Aire Paicî Cèmuhi	Dépenses :	24,5 MF
	Recettes :	0,5 MF

Les dépenses liées au conseil coutumier Paicî cèmuhi sont les suivantes:

- Billets du personnel administratif, lors missions à l'intérieur du pays pour les assemblées générales du sénat coutumier, agendas, repas du conseil coutumier lors de ses différentes réunions et les dépenses de fonctionnement courantes tels que : (électricité, l'eau et assainissement, location de véhicule pour des réunions sur nouméa, les frêts pour envoi des marchandises ect.....).

- Les indemnités des chefs coutumiers et du président du conseil coutumier se sont élevées à 16,8 MF, représentant 91,04 % des crédits prévus à cet effet.

*En recettes, il a été réalisé **0,5 MF** correspondant à des reprises d'indemnités de chefs coutumiers.*

Action A0204-08 - Aire Xârâcùù

Dépenses : 19,8 MF
Recettes 0,1 MF

Les dépenses liées au conseil coutumier Xaracuu sont les suivantes:

- Frais étude et de recherche (ADCK collecte du patrimoine)
- Dépenses liées au fonctionnement courant, tels que : (l'électricité, l'eau et assainissement, l'entretien des parcs et jardins, l'entretien du bâtiment, et les autres prestations et service ect.....).
- Les indemnités des chefs coutumiers et du président du conseil coutumier se sont élevées à 9,65 MF, représentant 89,98 % des crédits prévus à cet effet.

*En recettes, il a été réalisé **0,1 MF** correspondant à des reprises d'indemnités de chefs coutumiers.*

Programme P0205 Conseil économique et social

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	0	203 665 433
CA 2013 -réalisé-	0	182 578 427
Taux d'exécution	0%	90%
Reste à réaliser sur 2014	0	19 240 023

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme conseil économique et social est la suivante :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0205-01 - Conseil économique et social	149 853 494	145 057 253	182 578 427	37 521 174
Total	149 853 494	145 057 253	182 578 427	37 521 174

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	66 455 633	80 949 340	93 238 587	12 289 247
012- Charges de personnel et frais assimilés	53 083 103	47 257 526	58 193 801	10 936 275
65- Autres charges de gestion courante	30 314 758	15 591 040	21 939 026	6 347 986
67- Charges exceptionnelles	0	0	600	
Dépenses d'investissement	0	1 259 347	9 206 413	7 947 066
Total	149 853 494	145 057 253	182 578 427	37 520 574
Recettes (pour mémoire)	0	0	0	0

Les actions pour 2013

A0205-01 Conseil économique et social

Dépenses : 182,6 MF

Comme à l'occasion de l'exercice précédent l'exécution budgétaire pour l'année 2013 s'est effectuée au plus près des objectifs fixés au budget primitif pour atteindre au 20 décembre un taux de consommation de plus de 90 %.

Cette très bonne exécution est le résultat des nombreux avis et vœux rendus par le CESE à l'occasion des saisines et autosaisines ayant générées un nombre toujours plus croissant de réunions de commissions et de séances plénières.

Le CESE a également poursuivi ses déplacements dans les provinces îles loyauté et Nord afin de maintenir le rapprochement créé avec l'ensemble des populations de la Nouvelle-Calédonie.

Nous pouvons rappeler pour cette année encore que l'évolution des charges à caractère général prend en compte l'augmentation obligatoire des loyers du CESE et de leur entretien qui représentent pour l'année 2013 près de 50,0 MF.

Ainsi l'enveloppe budgétaire sollicitée au Congrès de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2014 prend en compte l'ensemble de ces paramètres pour permettre au CESE de continuer d'évoluer et de rendre ces avis et vœux dans les meilleurs délais et conditions.

Sur le budget dédié à l'indemnisation des membres du conseil économique et social, 100 % de l'enveloppe a été consommée, soit 58,19 MF. L'indemnité versée à chacun est calculée en fonction du nombre de dates de réunions auxquelles ils participent et varie par conséquent mensuellement.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF		Programmes Dépenses				
Chapitre	P0201 Congrès	P0202 Gouvernement	P0203 Sénat coutumier	P0204 Conseils et autorités coutumières	P0205 Conseil économique et social	Total
900	57 965 341	10 856 092	1 281 779	715 488	9 206 413	80 025 113
909	0	1 875 000	0	0	0	1 875 000
Ss total Investissement	57 965 341	12 731 092	1 281 779	715 488	9 206 413	81 900 113
930	959 565 450	797 947 513	247 156 521	187 626 942	173 372 014	2 365 668 440
932	0	9 040 000	0	0	0	9 040 000
933	0	24 098 980	0	0	0	24 098 980
934	0	550 000	0	0	0	550 000
935	0	55 726 000	0	0	0	55 726 000
937	0	1 177 500	0	0	0	1 177 500
939	0	52 322 056	0	0	0	52 322 056
943	0	0	0	0	0	0
944	170 995 208	0	0	0	0	170 995 208
945	0	0	0	0	0	0
Ss total Fonctionnement	1 130 560 658	940 862 049	247 156 521	187 626 942	173 372 014	2 679 578 184
Total CA 2013	1 188 525 999	953 593 141	248 438 300	188 342 430	182 578 427	2 761 478 297

En XPF		Programmes Recettes				
Chapitre	P0201 Congrès	P0202 Gouvernement	P0203 Sénat coutumier	P0204 Conseils et autorités coutumières	P0205 Conseil économique et social	Total
926	0	0	0	0	0	0
Ss total Investissement	0	0	0	0	0	0
930	4 318 293	1 338 215	33 941	994 463	0	6 684 912
937	0	0	0	0	0	0
Ss total Fonctionnement	4 318 293	1 338 215	33 941	994 463	0	6 684 912
Total CA 2013	4 318 293	1 338 215	33 941	994 463	0	6 684 912

ssion M03

Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens généraux

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013-prévu-	904 595 000	20 203 294 124
CA 20123-réalisé-	828 276 624	16 426 734 948
Taux d'exécution	92%	81%
Reste à réaliser sur 2014	0	2 369 818 604



**Coordination administrative,
transferts de compétences**

Relations extérieures

Aménagement et prospective

Affaires juridiques

Fonction publique

**Gestion des ressources humaines de
la Nouvelle-Calédonie**

**Moyens généraux et gestion
patrimoniale**

Technologies et systèmes d'information

La mission M03 regroupe l'ensemble des moyens humains et matériels mis à la disposition des directions opérationnelles pour exercer leurs missions.

Dans l'évolution du plan de performance des politiques publiques, il est prévu que ces charges qui concourent indirectement à l'accomplissement des missions, puissent être ventilées afin de donner une vision plus fine du coût réel de chacune des missions, et plus particulièrement les dépenses de personnel.

Sont également incluses dans cette mission les charges liées à la coordination de l'administration avec notamment les frais de fonctionnement du secrétariat général.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	206 164 368	383 027 284	463 112 159	80 084 875
P0302 Relations extérieures	520 507 122	662 130 116	797 030 441	134 900 325
P0303 Aménagement et prospective	14 210 046	89 021 757	85 169 748	-3 852 009
P0304 Affaires juridiques	26 787 674	51 396 517	40 598 802	-10 797 715
P0305 Fonction publique	17 677 397	22 183 443	39 067 325	16 883 882
P0306 Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	13 077 302 504	12 786 896 867	13 314 580 609	527 683 742
P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	1 173 615 883	1 093 392 654	1 189 204 611	95 811 957
P0308 Technologies et systèmes d'information	334 083 896	383 961 896	497 971 253	114 009 357
Total Mission 03	15 370 348 890	15 472 010 534	16 426 734 948	954 724 414

Recettes

M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	43 270 861	32 355 810	31 354 225	-1 001 585
P0302 Relations extérieures	500 000	0	576 208	576 208
P0303 Aménagement et prospective				0
P0304 Affaires juridiques	0	38 041 586	357 986	-37 683 600
P0305 Fonction publique	15 780 845	336 296 098	500 522 005	164 225 907
P0306 Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	1 017 027 870	66 219 547	104 618 976	38 399 429
P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	43 996 264	44 780 136	42 702 432	-2 077 704
P0308 Technologies et systèmes d'information	114 251 765	111 847 148	148 082 062	36 234 914
Total Mission 03	1 234 827 605	629 540 325	828 213 894	198 673 569

Programme P0301
Coordination administrative,
transferts de compétences

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	33 000 000	760 743 471
CA 2013-réalisé-	31 354 225	463 112 159
Taux d'exécution	95%	61%
Reste à réaliser sur 2014	0	191 517 856

Les moyens

La répartition par actions des crédits au compte administratif 2013 pour le programme coordination administrative, transferts de compétences est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0301-01 - Gestion et simplification des flux administratifs	3 698 772	3 929 914	3 592 071	337 843
Action A0301-02 - Elaborer, maintenir et évaluer le système qualité	5 822 265	5 176 145	2 389 831	2 786 314
Action A0301-03 - Antenne de Koné	6 165 185	131 410 364	251 097 294	-119 686 930
Action A0301-04 - Préparer et organiser les transferts de compétences	8 112 190	40 000 266	35 968 898	4 031 368
Action A0301-05 - Maîtriser et contrôler les coûts des opérations de transfert	0	0	0	0
Action A0301-06 - Soutien et Pilotage	182 365 956	202 510 595	170 064 065	32 446 530
Total	206 164 368	383 027 284	463 112 159	80 084 875

Par nature de dépenses, les résultats sont le suivant:

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	184 308 924	248 146 402	215 170 326	-32 976 076
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	12 956 640	7 500	855 456	847 956
Dépenses d'investissement	8 898 804	134 873 382	247 086 377	112 212 995
Total	206 164 368	383 027 284	463 112 159	80 084 875

<i>Recettes (pour mémoire)</i>	43 270 861	32 355 810	31 354 225	-1 001 585
--------------------------------	------------	------------	------------	------------

Les actions pour 2013

Action A0301-01 – Gestion et simplification des flux administratifs Dépenses : **3,6 MF**

Le SCAI possède 5 copieurs et les dépenses relatives à leur maintenance s'élève à 0,6 MF.

Les dépenses sont liées : à la location d'un copieur couleur et des plantes entretenues dans les locaux du SCAI, (1,1 MF).

- une indemnité mensuelle d'utilisation de véhicule (0,2 MF),
- d'autres dépenses de gestion courantes s'élèvent à : (1,7 MF).

Action A0301-02 – Elaborer, maintenir et évaluer le système qualité Dépenses : **2,4 MF**

Les dépenses sont générées par la revue et la formalisation des processus des directions et de la rédaction des documents descriptifs. Ce projet est piloté par le chef maîtrise d'ouvrage des systèmes d'informations du SCAI, avec la collaboration d'un prestataire qui est l'institut de la qualité. Afin de lancer le projet, des formations de sensibilisation ont été organisées pour les directions de la Nouvelle-Calédonie (1,8 MF).

En AP, les dépenses s'élèvent à 0,7 MF.

P0301-2008/1 - PROCESSUS METIERS	Autorisation	
	Financé total	54 000 000
	Cumul engagements	11 184 178
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	11 184 178
	Reste à financer	42 815 822

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	54 000 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	26 256 000	15 768 000	13 993 500	9 713 160	5 868 415
<i>dont reports</i>	756 000	9 668 000	13 993 500	9 713 160	5 868 415
CP réalisés	588 000	1 774 500	4 280 340	3 844 745	696 593

Le SCAI a demandé à la société AVANTEAM des améliorations sur le logiciel « actes manager permettant la gestion des actes du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (0,5MF).

Action A0301-03 – Antenne de Koné Dépenses : **251,1 MF**

Au 31 décembre 2013, il a été consommé 60% du montant global de l'AP. En 2013, le taux d'exécution s'élève à 98%, soit 246 MF réalisés.

Ces dépenses ont concerné des frais de travaux pour la construction de l'antenne des services du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à Koné.

P0301-2004/1 - ANTENNE DES SERVICES DU GNC A KONE (54/04)	Autorisation	
	Financé total	555 500 000
	Cumul engagements	412 377 547
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	390 182 172
	Reste à financer	165 317 828

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	185 900 000	124 100 000	90 000 000	0	155 500 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	140 596 411	105 270 566	219 197 331	264 578 867	411 375 917
<i>dont reports</i>	21 688 937	105 270 566	99 941 725	214 578 867	134 718 116
CP réalisés	4 316 027	5 328 841	4 618 464	129 860 751	246 058 089

Hors AP, (5 MF) de dépenses ont été réalisés et concernent le fonctionnement courant de l'antenne.

Action A0301-04 – Préparer et organiser les transferts de compétences **Dépenses :** **36,0 MF**

Cette action se compose principalement :

- des autres honoraires et conseils pour 19.7 MF,
- des locations Immobilières pour 5.8 MF,
- des études et Recherches pour 5,0 MF.

Les autres dépenses concernent les frais de fonctionnement courant.

Action A0301-06 – Soutien et pilotage **Dépenses :** **170,1 MF**
Recettes : **31,4 MF**

En dépenses, il a été réalisé 169,8 MF pour un budget prévisionnel 2013 de 226,9 MF, soit un taux de réalisation de 75 %.

Ces dépenses sont relatives au fonctionnement courant des services de la direction des affaires administratives (DAA), du secrétariat général adjoint (SGA) et de la gestion centralisée d'équipement (GCE) :

- Service intérieur de **117,6 MF**, Soit une augmentation de 4% par rapport au réalisé 2012 (112,9 MF). Il s'agit notamment des frais liés aux déplacements des personnels de la NC, des dépenses incompressibles (consommation eau, électricité, téléphone... etc) et d'entretien du centre administratif J. IEKAWÉ (nettoyage des locaux, gardiennage... etc). Il convient de noter que les budgets prévisionnels 2012 et 2013 sont sensiblement identiques.
- Service de l'imprimerie administrative de **42,5 MF**, Soit une baisse de 24 % par rapport au réalisé de 2012 (56,1 MF). En sa qualité, l'imprimerie a à sa charge les

coûts d'entretien et de location de machines d'impression et de travaux divers. Elle achète également de grandes quantités de fournitures comme le papier et les systèmes d'encre spécifiques. Il est précisé que le budget prévisionnel 2013 de l'imprimerie d'un montant de 52, MF est en baisse de 18 % par rapport au budget prévisionnel 2012 (64,2 MF)

- Service du contentieux fiscal de **4,3 MF**, Soit une baisse de 13 % par rapport au réalisé de 2012 (4,8 MF). Sur 2013, les dépenses du service sont majoritairement liées à l'achat de documentation technique, à l'abonnement à des revues spécifiques et juridiques et au paiement des frais d'actes et de contentieux. Il est indiqué que le budget prévisionnel 2013 d'un montant de 6,4 MF est en augmentation de 21 % par rapport au budget prévisionnel 2012 (5,3 MF).
- Secrétariat général adjoint de **3,3 MF**, Soit une baisse de 82 % par rapport au réalisé de 2012 (17,9 MF). Les dépenses rattachées à ce budget sont principalement liées au fonctionnement général. Le budget prévisionnel 2013 d'un montant de 28,7 MF est en baisse de 50 % par rapport au budget prévisionnel 2012 (57,1 MF). Cette baisse s'explique par le fait que la prise en charge des dépenses a été répartie dans chaque service rattaché au secrétariat général.
- Gestion centralisée d'équipement de **2,4 MF**, Soit une baisse de 77 % par rapport au réalisé de 2012 (10,4 MF). Cette tendance sur 2013 s'explique par le fait que la gestion de la maintenance mensuelle des photocopieurs n'est plus centralisée mais laissée à la charge des services affectataires. De plus, le changement de nomenclature a provoqué la baisse des achats de matériel, de petits équipements et d'outillage divers en fonctionnement, statuant l'imputation en section d'investissement.

En recettes, il a été réalisé 28,5 MF pour un budget prévisionnel 2013 de 33 MF soit un taux de réalisation de 86 %. Cette réalisation concerne essentiellement les ventes d'ouvrages et les facturations des travaux divers de l'imprimerie administrative.

Programme P0302 Relations extérieures

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	0	927 946 027
CA 2013 -réalisé-	576 208	797 030 441
Taux d'exécution	100%	86%
Reste à réaliser sur 2014	0	114 298 865

Les moyens

La répartition par actions des crédits au Compte administratif 2013 pour le programme relations extérieures est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0302-01 – Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en œuvre	520 507 122	662 130 116	797 030 441	134 900 325
Action A0302-02 - Veille stratégique et coordination	0	0	0	0
Total	520 507 122	662 130 116	797 030 441	134 900 325

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants:

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	65 632 807	75 598 480	67 495 326	-8 103 154
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	800 000	800 000	0
65- Autres charges de gestion courantes	417 399 954	571 723 040	646 268 220	74 545 180
67- Charges exceptionnelles	37 474 361	13 509 240	7 906 457	-5 602 783
Dépenses d'investissement	0	499 356	74 560 438	74 061 082
Total	520 507 122	662 130 116	797 030 441	134 900 325
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>	<i>576 208</i>	<i>576 208</i>

Les actions pour 2013

Action A0302-01 – Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en œuvre

Dépenses : 797,0 MF
Recettes : 0,6 MF

Subvention à la maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris : 332 MF

Cette participation, en hausse de 32,8% par rapport à l'exercice 2012, a permis de financer les charges de fonctionnement de l'association, le fonds de participation étudiants, la mise à disposition de moyens au profit d'un agent de la Nouvelle-Calédonie pour sa mission d'appui et de suivi des dossiers de la Nouvelle-Calédonie auprès de la commission européenne, le financement d'un stand au salon international de l'agriculture de Paris.

Subvention au centre de rencontre et d'échange international du pacifique (CREIPAC) : 45,3 MF

Cette subvention a été répartie de la façon suivante : 41 MF pour la participation aux charges de fonctionnement de l'établissement et 4,3 MF pour la réparation de la toiture de l'hôtel du commandant (bâtiment classé).

En AE, divers subventions au titre de la coopération régionale : 148,2 MF

	CA 2013
CONVENTION COOPERATION VANUATU ETS PUBLICS	43 563 233
COOPERATION BILATERALE	16 397 506
FONDS DU PACIFIQUE	80 159 700
FONDS MICRO PROJETS	8 085 000
Total général	148 205 439

P0302-2011/1 - COOPERATION REGIONALE	Autorisation	
	Financé total	354 000 000
	Cumul engagements	311 620 202
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	311 620 202
	Reste à financer	42 379 798

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	175 000 000	105 000 000	74 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	130 188 268	174 699 893	160 784 419
<i>dont reports</i>	0	0	0	107 699 893	33 773 505
CP réalisés	0	0	22 488 375	140 926 388	148 205 439

Les recettes (0,6 MF) proviennent de remboursements de divers tiers.

Programme P0303 Aménagement et prospective

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	0	188 303 878
CA 2013 -réalisé-	0	85 169 748
Taux d'exécution	0%	45%
Reste à réaliser sur 2014	0	102 546 994

Les moyens

La répartition par actions des crédits au Compte administratif de 2013 pour le programme aménagement et prospective est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0303-01 - Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire	14 210 046	89 021 757	85 169 748	-3 852 009
Action A0303-02 - Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre du schéma	0	0	0	0
Total	14 210 046	89 021 757	85 169 748	-3 852 009

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	14 210 046	89 021 757	83 185 248	-5 836 509
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	1 984 500	1 984 500
Total	14 210 046	89 021 757	85 169 748	-3 852 009
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0

Les actions pour 2013

Action A0303-01 – Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire Dépenses : **85,2 MF**

- **Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC2025 » : 45,2 MF**

Les études complémentaires ont été réalisées et le service de l'aménagement et de la planification (SAP) a pu finaliser la rédaction d'une proposition de schéma d'aménagement et de développement (SAD-NC), sous la forme d'un classeur d'environ 450 pages intitulé "NC2025 - Orientations et moyens : propositions".

Ce document a été validé par le comité de pilotage du 4 octobre 2013, puis par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, tel que prévu par l'article 211 de la loi organique,

En parallèle, la consultation des trois assemblées de provinces, du sénat coutumier, du conseil économique, social et environnemental, et des trente trois communes, a été lancée.

Deux éditions du document ont été effectuées afin de le transmettre à l'ensemble des élus du territoire et aux secrétaires généraux des institutions, ce document est également téléchargeable sur le site web www.nouvellecaledonie2025.gouv.nc.

- **Schéma global des transports : 21,1 MF**

En 2012, une autorisation de programmation a été accordée d'un montant de 150 MF afin de réaliser une étude permettant la rédaction du schéma global des transports et de la mobilité (SGTM) de la Nouvelle-Calédonie.

L'étude a été lancée suite à un appel d'offres en novembre 2012. La commission d'appel d'offres de janvier 2013 a permis de sélectionner un groupement d'études pour un montant global de 90 MF.

Au 31 décembre 2013, 21,1 MF ont été mandatés

P0303-2012/2 - SCHEMA MOBILITE DES BIENS ET DES PERSONNES	Autorisation	
	Financé total	195 000 000
	Cumul engagements	44 696 279
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	44 696 279
	Reste à financer	150 303 721

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	150 000 000	45 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	60 000 000	116 359 505
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	36 359 505
CP réalisés	0	0	0	23 640 495	21 055 784

- **Autres dépenses : 16,9 MF**

Il s'agit des frais de fonctionnement du service : loyers, règlement des factures d'électricité et de télécoms, alimentation (bombonnes d'eau, café, ...), frais d'affranchissement, fournitures administratives, frais de nettoyage des locaux, carburant.

Ont également été budgétisés les frais d'abonnements à différents journaux et revues.

Programme P0304 Affaires juridiques

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	0	83 354 237
CA 2013 -réalisé-	357 986	40 598 802
Taux d'exécution	100%	49%
Reste à réaliser sur 2014	0	7 000 000

Les moyens

La répartition par actions des crédits au compte administratif 2013 pour le programme affaires juridiques est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0304-01 - Etudes juridiques	175 344	103 009	417 480	314 471
Action A0304-02 - Contrôle de la conformité des textes préparés par les actions	0	0	0	0
Action A0304-03 - Préparer les transferts de compétences du droit civil et du droit commercial	0	0	0	0
Action A0304-04 - Qualité de la norme	0	0	0	0
Action A0304-05 - Accessibilité du droit applicable	0	0		0
Action A0304-06 - Contentieux non fiscal	22 068 270	25 879 983	13 637 737	-12 242 246
Action A0304-07 - Contentieux fiscal	0	0	0	0
Action A0304-8 - Marchés publics	0	0	0	0
Action A0304-9 - Soutien aux actions juridiques	4 544 060	25 413 525	26 543 585	1 130 060
Total	26 787 674	51 396 517	40 598 802	-10 797 715

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	24 692 325	49 945 252	38 660 292	-11 284 960
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	2 095 349	1 451 265	1 938 510	487 245
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	26 787 674	51 396 517	40 598 802	-10 797 715
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	38 041 586	357 986	-37 683 600

Les actions pour 2013

Action A0304-01 – Etudes juridiques	Dépenses :	0,4 MF
--	-------------------	---------------

Cette action permet de prendre en charge le paiement des indemnités de véhicules allouées aux agents, dans le cadre de leur fonction.

Action A0304-06 - Contentieux non fiscal	Dépenses :	13,6 MF
---	-------------------	----------------

Cette action regroupe principalement des crédits affectés au paiement des frais d'avocats et au paiement des frais d'études et de recherches.

En 2013, les dépenses pour cette action sont deux fois moins élevées que celles de l'année précédente. Cette différence de (-12 MF) s'explique par la non réalisation d'une étude (6,2 MF). Les (6 MF) restant correspondent au montant important d'une facture d'avocat en 2012 pour le contentieux opposant la société Bargibant à la Nouvelle-Calédonie.

Action A0304-07 - Contentieux fiscal	Recettes :	0,4 MF
---	-------------------	---------------

Les recettes concernent les frais irrépétibles rendus lors des recours juridictionnels.

Action A0304-09 – Soutien aux actions juridiques	Dépenses :	26,6 MF
---	-------------------	----------------

Cette action regroupe les crédits utilisés pour le fonctionnement de la direction, et notamment le paiement des loyers des deux étages, ce qui correspond à plus de la moitié des dépenses (à peu près 15 MF).

Les autres dépenses importantes sur cette action concernent les achats d'ouvrages et les abonnements aux revues juridiques (souvent par un accès internet);

En conclusion, cette action connaît une très légère hausse par rapport à 2012 (+ 1,2 MF).

Programme P0305 Fonction publique

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	10 000 000	55 725 522
CA 2013 -réalisé-	500 522 005	39 067 325
Taux d'exécution	5005%	70%
Reste à réaliser sur 2014	0	13 340 000

Les moyens

La répartition par action des crédits au compte administratif 2013 pour le programme fonction publique est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0305-01 - Rénover la fonction publique	5 416 875	9 424 704	8 760 000	-664 704
Action A0305-02 - Piloter le dialogue social	0	0	0	0
Action A0305-03 - Gestion des conventions de service et prestations	12 260 522	12 758 739	30 307 325	17 548 586
Action A0305-04 - Redéfinir la structure, les échelles et les modalités de rémunération	0	0	0	0
Total	17 677 397	22 183 443	39 067 325	16 883 882

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	17 677 397	22 183 443	30 307 325	8 123 882
012- Charges de personnel et frais assimilés				0
65- Autres charges de gestion courantes	0	0	8 760 000	8 760 000
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	17 677 397	22 183 443	39 067 325	16 883 882
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	15 780 845	336 296 098	500 522 005	164 225 907

Les actions pour 2013

Action A0305-01 - Rénover la fonction publique

Dépenses : 8,8 MF
Recettes : 1,3 MF

L'activité budgétaire globale pour l'exercice 2013 est la suivante :

BP 2013	Reports	BS 2013	Déplacement	Budget Global 2013	Total mandaté	Taux d'exécution
7 000 000	-	14 600 000	- 5 650 000	15 950 000	8 760 000	54,92%

Un budget de 7 MF était initialement prévu dans le cadre de la rénovation de la fonction publique.

Or, l'état d'avancée des travaux engagés ne nécessitait pas de dépenses significatives en 2013 mais des actions sont prévues en 2014.

En revanche, dans le cadre de ses missions de gestion de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie, la DRHFPNC a été sollicitée pour accompagner, en partenariat, avec l'IFAP, la montée en compétences des secrétaires généraux des communes, à travers la mise en œuvre d'une formation professionnalisante. Cette formation aborde les questions des enjeux de l'action communale, les outils juridiques, financiers et le management.

Le coût global est de 14,6 MF dont **8,8 MF** versés sur l'exercice 2013. Le solde, 5,8 MF sera réalisé sur l'exercice 2014.

Les recettes, d'un montant de **1,3 MF**, correspondent à des reprises sur salaires et des remboursements de bourses (BAS et BTF).

Action A0305-03 – Gestion des conventions de service et prestations

Dépenses : 30,3 MF
Recettes : 499,2 MF

L'activité budgétaire globale pour l'exercice 2013 est la suivante :

BP 2013	Reports	BS 2013	Déplacement	Budget Global 2013	Total mandaté	Taux d'exécution
24 640 000	79 678	-	7 555 844	32 275 522	30 307 325	93,90%

Trois grands axes de dépenses impactent cette action : la gestion des instances paritaires de la fonction publique, l'organisation des concours d'entrée dans la fonction publique et l'événementiel.

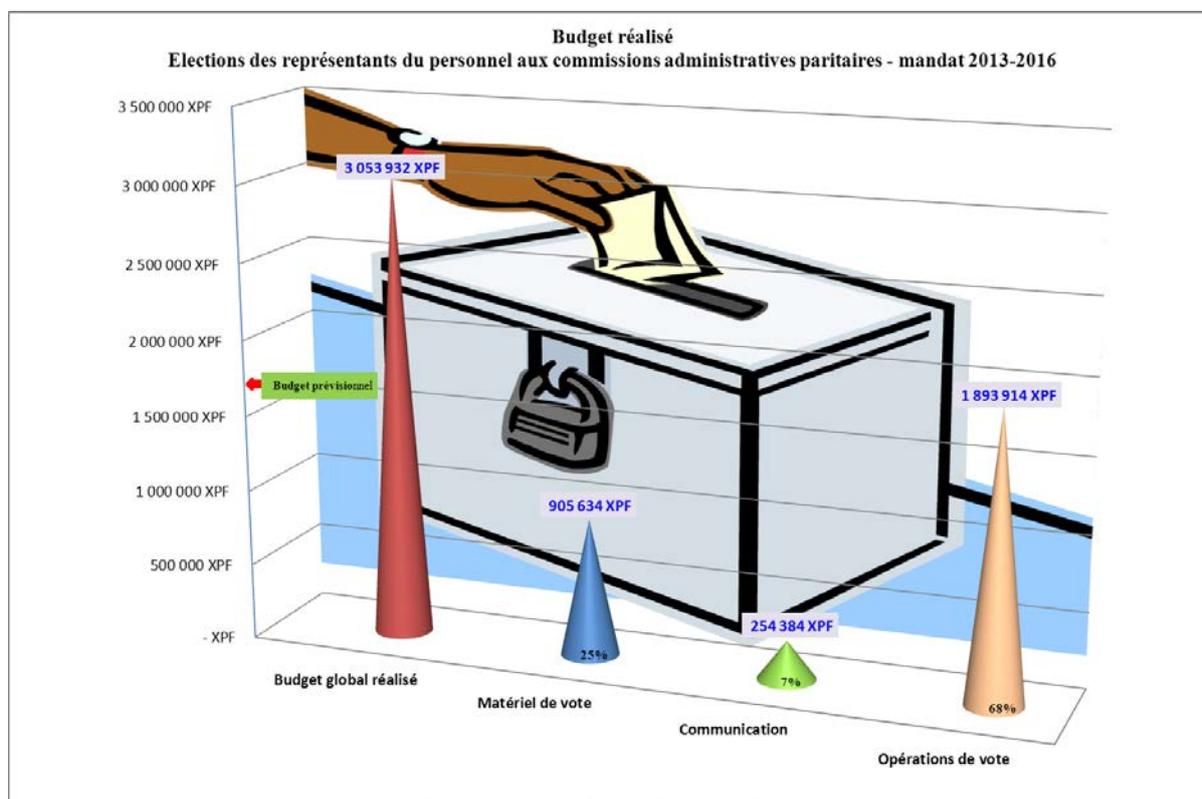
- en matière de gestion des instances paritaires : **4,5 MF** de dépenses ont été mandatées pour un budget global de 4,9 MF, soit un taux d'exécution de 91,8%.

Ces dépenses correspondent au fonctionnement des commissions administratives paritaires (1,5 MF) avec la prise en charge des frais de déplacement des agents siégeant à ces commissions.

En 2013, 157 commissions se sont tenues, dont 112 commissions administratives paritaires, 25 commissions d'aptitude et 20 conseils de discipline.

Mais 2013 a également été une année de renouvellement des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires.

Le coût pour l'organisation de ces élections, selon détail ci-dessous, a été de (3 MF), sur un budget initialement prévu de 2 MF. Ce surcoût s'explique par le choix d'avoir la présence d'un huissier durant toute la durée des opérations de vote ainsi qu'au dépouillement afin d'éviter tout risque de recours contentieux.



- au niveau de l'organisation des concours d'entrée dans la fonction publique : **23,6 MF** de dépenses ont été mandatées pour un budget global de 24,5 MF, soit un taux d'exécution de 96,1%.

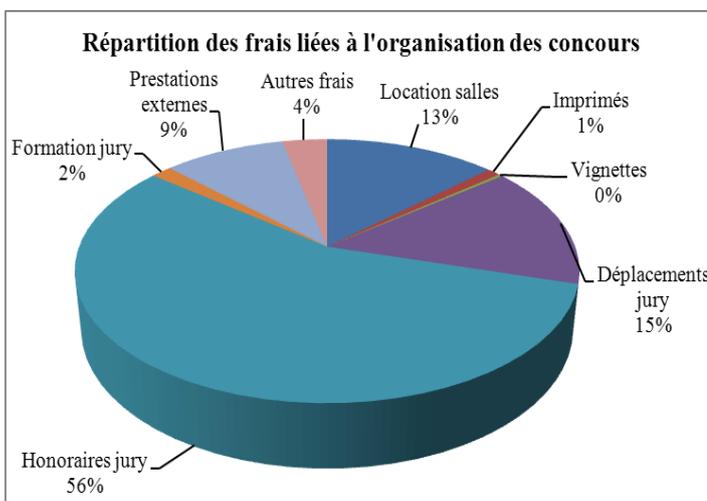
Initialement inscrit à hauteur de 17,9 MF au budget primitif, l'enveloppe dédiée aux concours pour l'exercice 2013 a été abondée de 6,6 MF par transferts de crédits en provenance d'autres actions.

Ce surcoût s'explique par un volume plus important d'indemnités versées aux membres des jurys par rapport au prévisionnel, ainsi que par le conventionnement avec un cabinet externe dans le cadre du concours d'instituteurs.

La répartition des frais et l'activité relative aux concours sont les suivantes :

Nombre de concours organisés	43
Nombre d'inscrits	4 409
Nombre de présents	3 111
Taux de présence	70,56%

Nombres de postes offerts	304
Nombre de lauréats	235
Taux de réussite	77,30%



- en matière d'événementiel : **2,2 MF** de dépenses ont été mandatées pour un budget global de 2,7 MF, soit un taux d'exécution de 79,5%.

La DRHFPNC participe aux événements ou salons organisés, forum de l'emploi, salon de l'étudiant, afin de promouvoir les emplois de la fonction publique et d'informer les candidats potentiels.

Comme chaque année, l'ensemble des directions a été associé afin de cibler les métiers pour lesquels la fonction publique rencontre des difficultés de recrutement et de sensibiliser les étudiants sur les parcours d'entrée dans la fonction publique.

Les 499,2 MF de recettes perçues correspondent au recouvrement :

- de la vente des vignettes concours pour 2,04 MF, soit légèrement supérieure à l'inscription budgétaire de 2 MF. ;
- du conventionnement pour la gestion des fonctionnaires des communes pour 20,7 MF. Seulement 8 MF avaient été inscrits mais le recouvrement effectué sur l'exercice 2013 couvre les prestations pour les années 2011 et 2012 ;
- des remboursements de traitement de personnels mis à disposition (CCI, IPNC, IANCP, Maison de l'étudiant) pour 476,5 MF, avec une régularisation pour la CCI sur 2012 et 2013.

Il est à noter un problème d'affectation de ces dernières recettes.

En effet, leur inscription budgétaire a été globalisée dans l'action A0306-04 « masse salariale » alors que leur perception a été exécutée sous l'action A0305-03.

Ce problème de discordance inscription / perception a été régularisé sur le budget 2014.

Programme P0306
Gestion des ressources humaines
de la Nouvelle-Calédonie

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	715 395 000	14 299 101 276
CA 2013 -réalisé-	104 618 976	13 314 580 609
Taux d'exécution	15%	93%
Reste à réaliser sur 2014	0	19 711 648

Les moyens

La répartition par actions des crédits au compte administratif 2013 pour le programme gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0306-01 - Gérer les ressources humaines	359 265 150	273 576 958	300 052 119	26 475 161
Action A0306-02 - Refondre et piloter le dialogue social	15 058 134	16 878 799	18 727 619	1 848 820
Action A0306-03 - Maîtriser, contrôler, piloter les coûts de fonctionnement	43 656 700	43 033 132	78 718 008	35 684 876
Action A0306-04 - Masse salariale	12 659 322 520	12 453 407 978	12 917 082 863	463 674 885
Total	13 077 302 504	12 786 896 867	13 314 580 609	527 683 742

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	161 169 543	179 085 959	232 245 482	53 159 523
012- Charges de personnel et frais assimilés	12 880 305 433	12 581 004 223	13 049 433 565	468 429 342
65- Autres charges de gestion courantes	15 058 134	3 210 199	6 997 810	3 787 611
67- Charges exceptionnelles	20 769 394	23 298 764	25 827 252	2 528 488
Dépenses d'investissement	0	297 722	76 500	-221 222
Total	13 077 302 504	12 786 896 867	13 314 580 609	527 683 742
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	1 017 027 870	66 219 547	104 618 976	38 399 429

Les actions pour 2013

Action A0306-01 - Gérer les ressources humaines

Dépenses : 300,1 MF

- Cotisation à l'IFAP : 86,8 MF

La cotisation de la Nouvelle-Calédonie à l'IFAP pour la formation du personnel correspond à 1% de la masse salariale brute de l'année 2011, telle qu'inscrite au compte financier 2011. Cette cotisation est en hausse de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent.

L'action « gérer les ressources humaines » comptabilise les dépenses que la Nouvelle-Calédonie engage en sa qualité d'employeur au profit de ses agents (1 635 ETP en décembre 2013). L'activité budgétaire globale pour l'exercice 2013 est la suivante :

BP 2013	Reports	BS 2013	Déplacement	Budget global 2013	Total mandaté	Taux d'exécution
238 117 000	42 847 635	5 601 827	- 13 893 334	272 673 128	213 270 579	78,21%

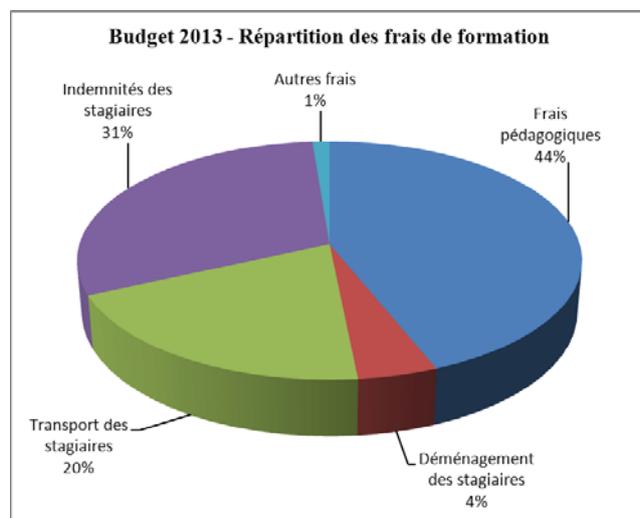
Les actions suivantes ont été réalisées :

- **La formation (hors dotation IFAP) : 146,9 MF** de dépenses ont été mandatées pour un budget global de 171,6 MF, soit un taux d'exécution de 85,6%.

D'un montant initial de 157,050 MF au budget primitif, le budget « formation » 2013 a été abondé par (17,2 MF) de reports de crédit 2012/2013 et 5,7 MF au budget supplémentaire. (8,3 MF) ont été prélevés de ce budget et transférés vers d'autres actions.

Les frais de formation comprennent les frais pédagogiques, le transport des stagiaires, le déménagement des stagiaires, les indemnités des stagiaires en application de la délibération n° 350 du 30 décembre 2002.

Leur répartition et l'activité de formation induite sont les suivantes :



Nombre d'actions de formation achetées : 207

Nombre de participants aux formations : 548

Nombre d'agents concernés : 322

Répartitions géographiques des actions :

- en Nouvelle-Calédonie : 368
- en métropole : 144
- à l'étranger : 38

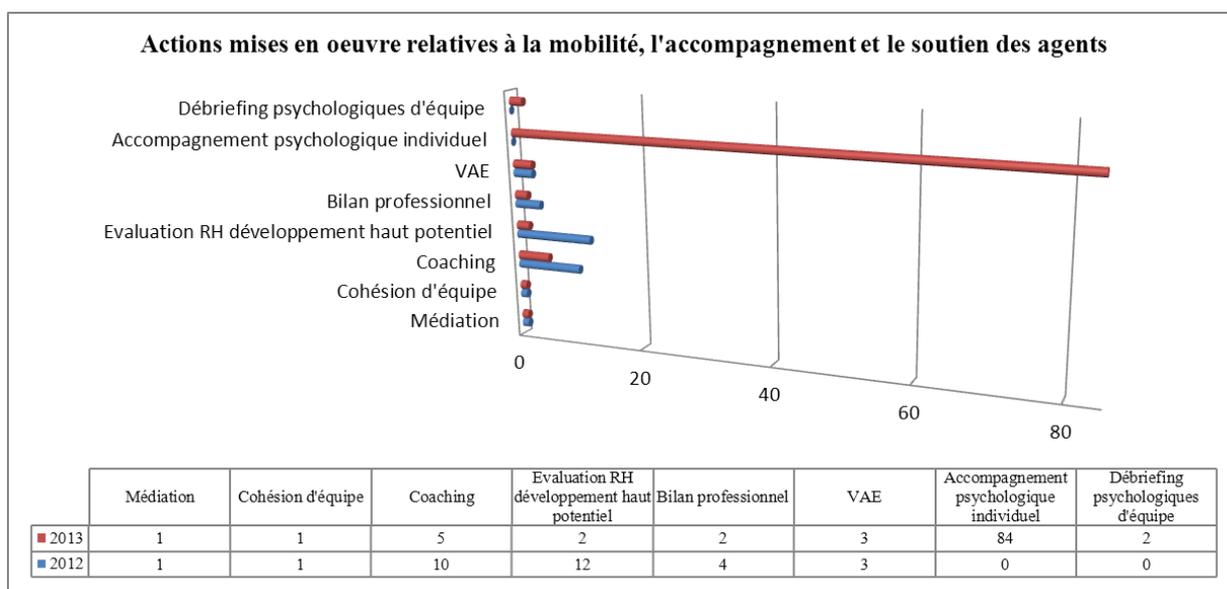
Au niveau des frais pédagogiques, 6,7 MF restent à réaliser, correspondant aux actions de formation longue durée conventionnées en 2013 mais s'achevant en 2014.

- **Mobilité, soutien et accompagnement** : 29,8 MF de dépenses ont été mandatées pour un budget global de 32,5 MF, soit un taux d'exécution de 91,7%.

D'un montant de 8,4 MF au budget primitif, le budget « mobilité, soutien et accompagnement » 2013 a été abondé par 22 MF de reports de crédits et 2,1 MF de transferts de crédit en provenance d'autres actions.

Ce dépassement budgétaire traduit le développement des actions d'accompagnement et de soutien des agents, initiées par la Nouvelle-Calédonie en sa qualité d'employeur, avec notamment la mise en place de l'accompagnement psychologique pour les agents des directions de la Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit d'un espace, individuel ou collectif, d'écoute, de parole et de soutien dédié aux agents rencontrant des difficultés professionnelles et/ou personnelles.

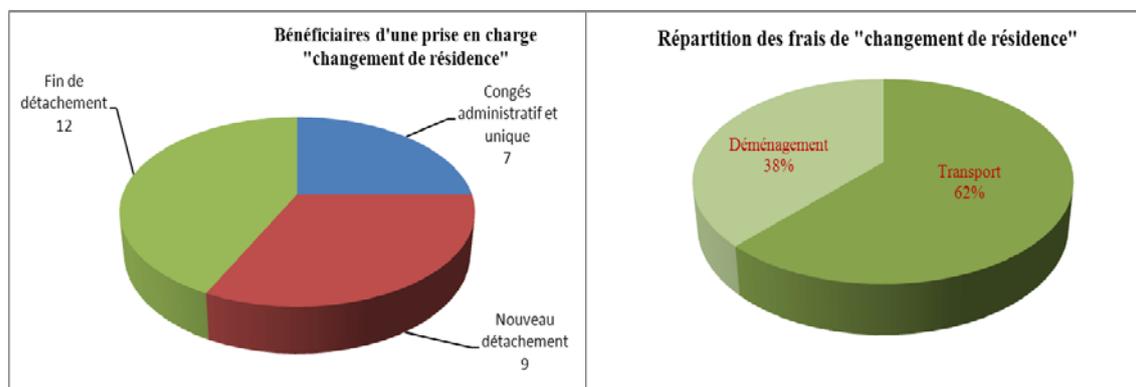


- **Changement de résidence** : 21,4 MF de dépenses ont été mandatées pour un budget global de 51,2 MF, soit un taux d'exécution de 41,8%.

D'un montant de (55,8 MF) au budget primitif, le budget « changement de résidence » 2013 a été diminué de (4,6 MF) par transfert vers d'autres actions.

Les dépenses liées au changement de résidence concernent la prise en charge des frais de transport et de déménagement des agents accueillis en détachement à l'occasion de leur recrutement, ou de leur fin de séjour, ainsi que les frais de transport des agents bénéficiant d'un congé administratif ou unique.

L'activité 2013 et la répartition des dépenses sont les suivantes :



Il est à noter une sous-consommation des crédits qui s'explique par :

- 1) la mise en œuvre d'un congé administratif ou unique par seulement 7 agents sur les 21 agents qui en avaient sollicité le bénéfice lors de la préparation budgétaire ;
 - 2) le renouvellement du détachement de 6 agents, pour lesquels les frais liés à leur fin de détachement courant 2013 avaient été inscrits en prévisionnel.
- **La médecine du travail : 2,7 MF** de dépenses ont été mandatées pour un budget global de 3 MF, soit un taux d'exécution de 89,9%.

D'un montant de 1,2 MF au budget primitif, le budget « médecine du travail » 2013 a été abondé de 1,8 MF par transfert de crédits en provenance d'autres actions.

L'exécution budgétaire dépasse les prévisions mais la budgétisation de ces dépenses reste aléatoire car le remboursement de frais pour accident du travail ne peut être prévisible.

Les dépenses exécutées en 2013 se répartissent pour :

- 1) 1,4 MF en remboursement de frais médicaux à 19 agents dans le cadre des accidents du travail ;
 - 2) 0,1 MF pour la prise en charge de 6 expertises médicales ;
 - 3) 1,2 MF pour la prise en charge de visites médicales d'agents de la DAC, de la DAVAR et de la DTE, obligatoires dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.
- **La communication interne : 1,3 MF** de dépenses ont été mandatées pour un budget global de 2,3 MF, soit un taux d'exécution de 56%.

D'un montant de 12,5 MF au budget primitif, cette ligne budgétaire a été surévaluée et diminuée de 10,20 MF par transfert de crédits vers d'autres actions.

Divers outils de communication ont été réalisés en 2013 (plaquette, stylos, sacs, ...). Ces outils ont été distribués sur les stands du forum de l'emploi et du salon de l'étudiant où la DRHFPNC était présente.

- **Les frais d'acte et de contentieux : 0,9 MF** de dépenses ont été mandatées pour un budget global de 1,5 MF, soit un taux d'exécution de 62,3%

En 2013, la DRHFPNC a sollicité à 56 reprises un huissier pour la remise de pli en main propre dans des dossiers litigieux nécessitant le recours à ce mode de transmission de documents.

- **Annulation de titres sur exercices antérieures : 10,3 MF** d'annulation de titres de recettes émis en 2012 ont été annulés par le payeur de la Nouvelle-Calédonie et ont impacté cette action.

Action A0306-02 – Refondre et piloter le dialogue social	Dépenses :	18,7 MF
	Recettes	0,2 MF

L'activité budgétaire globale pour l'exercice 2013 est la suivante :

BP 2013	Reports	BS 2013	Déplacement	Budget Global 2013	Total mandaté	Taux d'exécution
18 675 000	-	-	57 355	18 732 355	18 727 619	99,97%

Les dépenses de cette action concernent :

- la subvention, d'un montant de **4,5 MF**, à l'amicale des agents publics de la Nouvelle-Calédonie;
- le versement d'une allocation viagère de **0,5 MF**;
- le versement au fonds d'insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap, **13,7 MF**, au titre de la pénalité due pour non conformité avec l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap.

En effet, la collectivité Nouvelle-Calédonie n'emploie que 7 agents reconnus en situation de handicap alors que l'application de la réglementation en exige 31.

Les recettes 0,2 MF correspondent à une reprise sur allocation viagère.

Action A0306-03 - Maîtriser, contrôler et piloter les coûts de fonctionnement	Dépenses :	78,7 MF
	Recettes :	21,4 MF

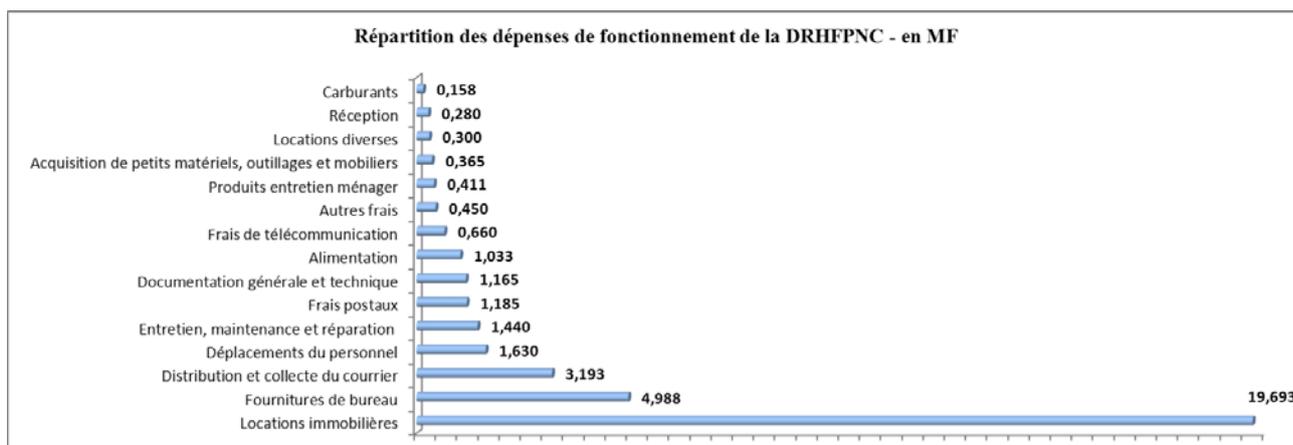
L'activité budgétaire globale pour l'exercice 2013 est la suivante :

BP 2013	Reports	BS 2013	Déplacement	Budget Global 2013	Total mandaté	Taux d'exécution
74 613 000	7 500 000	-	17 755 135	99 868 135	78 641 508	78,75%

D'un montant initial de 74,6 MF, le budget de cette action pour l'exercice 2013 a été abondé par 7,5 MF de reports et 17,8 MF de transferts de crédits en provenance des autres actions.

Quatre postes budgétaires sont identifiés : le fonctionnement général de la DRHFPNC, le recrutement, le contentieux et l'investissement.

- **le fonctionnement général de la DRHFPNC : 36,9 MF** de dépenses ont été mandatées pour un budget global de 41,3 MF, soit un taux d'exécution de 89,4%



Outre les dépenses de location qui représentent près de 53% des dépenses de fonctionnement général, les principales dépenses sont les fournitures de bureau, la distribution et collecte du courrier, le déplacement du personnel, l'entretien et la maintenance du matériel, les frais postaux et la documentation générale et technique.

Il est à noter sur l'exercice 2013 une part plus importante du poste « alimentation » liée à la prise en charge des repas pour les opérations de vote lors des élections des représentants des personnels aux commissions paritaires (repas de midi des agents en charge des bureaux de vote, ainsi que le repas du soir lors du dépouillement).

- **le recrutement** : 24,8 MF de dépenses ont été mandatées pour un budget global de 27,1 MF, soit un taux d'exécution de 91,3%

Le budget initial a été abondé par 6 MF de report et 12,8 MF de transferts de crédits. Ce dépassement de l'enveloppe budgétaire initiale s'explique par la mise en œuvre de la politique de communication des avis de vacance de poste (AVP) qui n'avait pas été budgétisée initialement et qui se traduit par la parution d'une page « emplois » chaque vendredi et chaque samedi dans les Nouvelles Calédoniennes.

La répartition des dépenses est la suivante :

- 1) page emplois Nouvelle-Calédonie : 6,7 MF pour la PAO et 15,9 MF pour la parution;
- 2) parutions extérieures Nouvelle-Calédonie (DomTom Job, Gazette des communes) : 1.3 MF;
- 3) conventionnement pour des tests de recrutement : 0,9 MF.

La comparaison des candidatures reçues suites aux AVP permet de mesurer les premiers effets de ce choix en matière de communication.

	2012	2013	variation
Nombre d'avis de vacance de poste traités	384	455	18%
Nombre de candidatures reçues	2 725	4 500	65%
<i>dont candidatures externes</i>	2 160	3 810	76%
<i>dont candidatures internes</i>	565	690	22%
Part des candidatures externes	79%	85%	

Compte tenu du coût important pour la collectivité, la partie PAO sera reprise par l'imprimerie administrative sur l'exercice 2014, soit une économie annuelle d'environ 7 MF.

- **le contentieux** : **16,9 MF** de dépenses ont été mandatées pour un budget global de 30 MF, soit un taux d'exécution de 56,1%.

Le budget « contentieux » a concerné le règlement d'honoraires d'avocat pour 1,7 MF et le versement de 15,1 MF de dommages et intérêts pour cinq dossiers.

Compte tenu des dossiers en cours d'instruction auprès du tribunal administratif ou du tribunal du travail, 13 MF restent à réaliser sur l'exercice 2014.

- **l'investissement** : **0,1 MF** de dépenses mandatée sur un budget global de 0,4 MF, soit un taux d'exécution de 18,6%.

Ce budget d'investissement permet à la DRHFPNC de faire une acquisition ou un remplacement non prévu en termes de mobiliers ou matériels de bureau.

L'essentiel des équipements étant inscrit sur les crédits de la direction des affaires administratives dans le cadre de la gestion centralisée.

Pour 2013, un télécopieur a été remplacé et un enregistreur numérique a été acquis.

Les recettes (21,4 MF) correspondent à des reprises sur salaires.

Action A0306-04 – Masse salariale

Dépenses : 12 917,1 MF
Recettes : 83,0 MF

Sur un budget de 13 800 MF), les dépenses de personnels ont représenté 12 917 MF, soit un taux de réalisation de 93,5%.

L'écart de 897 MF (soit -6,5 %) constaté entre la réalisation et la prévision des dépenses de personnel est surtout justifié par :

- des mesures nouvelles non mises en œuvre ou que partiellement,
- des difficultés de recrutement au sein de la collectivité,
- l'évolution des effectifs au cours de l'année,
- une gestion plus rigoureuse des ressources humaines, permettant de limiter l'augmentation de la masse salariale au BP 2014 tout en assumant les dépenses liées aux mesures nouvelles prévues.

Les dépenses par type de personnel font l'objet de la présentation synthétique ci-dessous :

Type de dépenses	Budget Exécutoire 2013	Consommation	Taux d'exécution
Ecoles	598 466 000	529 610 759	88,49%
Personnels permanents	12 018 218 437	11 320 324 049	94,19%
Personnels temporaires	542 758 360	491 114 814	90,48%
Soutien aux collectivités	657 996 000	579 529 500	88,07%
TOTAL	13 817 438 797	12 920 579 121	93,51%

A- LES PRINCIPALES MESURES NOUVELLES ADOPTEES AU BUDGET 2013 :

Objet	Crédits accordés en 2013	Montant des dépenses réelles	Ecart
surcoût des cotisations CLR liées à la réforme	119 MF		119 MF
GVT	161 MF	169 MF	- 8 MF
Ajustements postes ICARE	86,1 MF	53 MF	33 MF
Créations de postes	312 MF	175 MF	137 MF
Total	678 MF	397 MF	281 MF

1. L'augmentation des cotisations patronales à la CLR (119 MF).

L'application de cette mesure n'a pas été mise en place en 2013.

Cette disposition devrait toutefois entrer en vigueur en 2014 avec une augmentation du taux de cotisation patronale de 2%.

2. Le glissement vieillesse technicité (161 MF).

Le calcul du glissement vieillesse technicité (GVT) a été évalué à 1,2% de la masse salariale (161 MF).

Les dépenses en la matière se sont élevées à 169 MF.

3. Le surcoût des cotisations CAFAT (soit 50 MF)

Le coût des cotisations CAFAT en tranche a été évalué à (50 MF). Or, la part patronale s'est élevée à 35 MF.

4. Le renouvellement des postes formation dans le cadre du dispositif « ICARE »

Le dispositif « Icare » vise à pallier l'insuffisance de postes en situation à proposer aux stagiaires à la sortie de l'IFM-NC et de l'IUFM.

Sur les 15 postes d'enseignants, seuls 8 ont bénéficié de ce dispositif pour un coût réel de **52,5 MF** sur les 86,1 MF prévus :

* 3 sur des missions spécifiques (langues culturelles kanak, passerelle 6^{ème} etc.)

* 5 en formation bilingue.

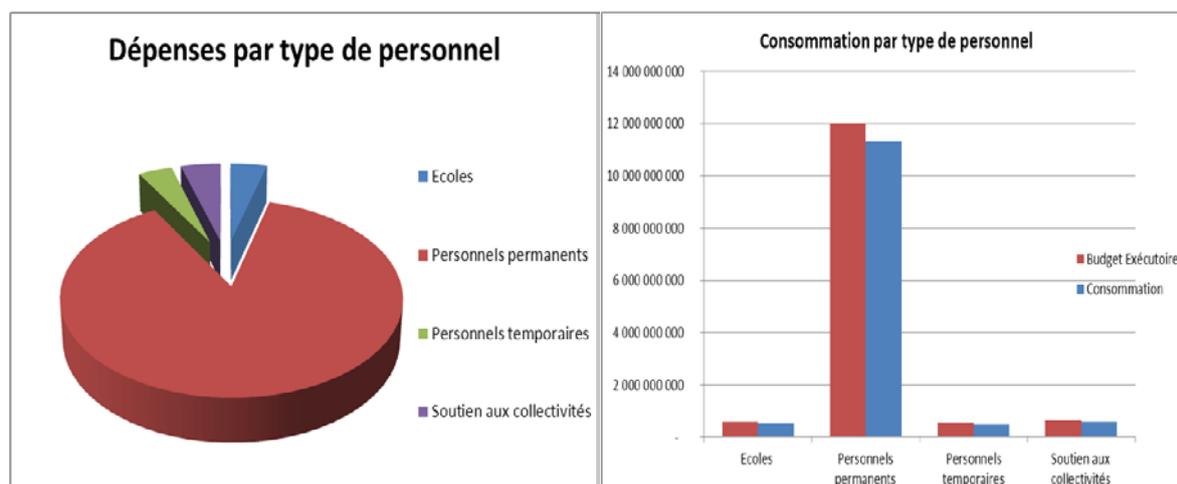
5. Créations de postes (312 MF).

83,5 postes ont été créés. 48 postes ont fait l'objet d'un recrutement pour un coût réel de (175 MF). Cet écart est principalement lié :

- au délai de couverture des postes sur lesquels les recrutements ont été réalisés,
- à la vacance des 25,5 postes non encore pourvus, en raison de difficultés de recrutement sur certains profils et de l'attractivité de la fonction publique sur certains emplois,
- au coût du recrutement moyen réel des candidats de catégorie A, inférieur au prévisionnel qui correspond au coût moyen des agents de la collectivité de catégorie A.

B- LA MASSE SALARIALE DES DIFFERENTES CATEGORIES DE PERSONNEL

La répartition de la masse salariale 2013 des différents types de personnel est représentée ci-dessous :



Le taux de consommation de la masse salariale s'élève à 93,5 % pour un taux d'occupation moyen des postes budgétaires de 90%.

1. LA MASSE SALARIALE DES PERSONNELS PERMANENTS

Le budget exécutoire des personnels permanents 12 MF présente un taux de réalisation de 94.2 % (11,3 MF) et se décompose comme suit :

- LES AGENTS EN DECHARGE D'ACTIVITE DE SERVICE :

Les dépenses s'élèvent à 31,9 M) pour un budget de 35 MF, correspondant à un taux de réalisation de 91,1%.

Sur les 5 postes budgétaires votés, la moyenne d'occupation est inférieure à 4.

Les décharges d'activité sont accordées aux adhérents des organisations syndicales que celles-ci ont désignés.

Les bénéficiaires de ces décharges ne sont pas tous des agents de la Nouvelle-Calédonie.

8 agents ont bénéficié en 2013 de décharges syndicales : 2 à 10 %, 1 à 30 %, 3 à 50 %, 1 à 60 %, 1 à 100%.

Cela représente une utilisation moyenne annuelle de 3,64 postes budgétaires.

- LES AGENTS EN SITUATION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE :

Les dépenses s'élèvent à 58,15 MF pour un budget de 63 MF, soit 92,3% de consommation. Cette enveloppe permet de prendre en charge temporairement les agents en situation administrative particulière afin de permettre les remplacements sur leur poste et ainsi pallier les nécessités de service prioritaires.

- AGENTS EN FORMATION :

Les dépenses s'élèvent à 158 MF pour un budget de 230 MF, soit 68,6% de consommation. 27 postes ont été budgétés en 2013 alors que 22 agents sont partis en formation.

Certaines formations n'ont pu être mises en œuvre en 2013 notamment en raison du taux de réussite à certains concours, de l'aboutissement final de certains recrutements, du changement de durées de certaines formations.

Par ailleurs, le plan de formation n'a pu être totalement réalisé.

- EFFECTIFS DES DIRECTIONS ET SERVICES DE LA NC :

Les dépenses s'élèvent à 11 MF pour un budget de 11 676 MF, soit un taux de consommation de 94,8 %, pour un taux d'occupation moyen des postes budgétaires de 89,8%.

Le taux de vacance d'emploi s'est élevé, en moyenne, à 10% en 2013.

Il reste lié aux mouvements de personnels qui n'ont pas tous été remplacés immédiatement et aux délais de recrutement.

Les difficultés de recrutement et d'attractivité sont rencontrées sur certains emplois.

2. LE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES

Les dépenses s'élèvent à 579,5 MF pour un budget de 658 MF. Le taux de consommation est de 88,1%.

Sur les 80 postes budgétaires, le taux d'occupation moyen est de 90,9%.

- Les mises à disposition à titre gratuit :

Les dépenses s'élèvent à 187 MF pour un budget de 235 MF, soit 79,6% de consommation, pour un taux d'occupation moyen des postes budgétaires de l'ordre de 86,7%.

Sur les 32 postes de mises à dispositions à titre gratuit, 27 sont occupés. En effet, 3 conventions ont pris fin en 2013 et 1 départ d'agent n'a pas encore fait l'objet d'un remplacement.

- Les mises à disposition compensées : 392 MF de dépenses pour un budget de 415 MF.

Le taux de consommation de l'enveloppe s'élève à 94,2% pour un taux d'occupation moyen de 94,6%. 2 agents sont en effet depuis partis à la retraite en 2013 et n'ont pas été remplacés.

3. LES PERSONNELS TEMPORAIRES

Le budget exécutoire des personnels temporaires s'élève à 543 MF pour une consommation de 491 MF (90,4%).

Cette enveloppe permet la gestion des besoins d'agents en renfort. Elle est répartie entre les directions, en gardant toutefois une provision, pour les imprévus, gérée par la DRHFPNC.

Le recours à ce type de personnels répond aux besoins des directions et est difficilement prévisible.

4. LES ECOLES

Les dépenses de personnels en formation dans les écoles s'élèvent à 529,6 MF pour un budget de 598,5 MF, soit 88,5% de consommation, pour un taux moyen d'occupation des postes budgétaires de 92,7%.

Cette enveloppe permet de prendre en charges les lauréats de concours en formation initiale à l'IFPSS, l'IFMNC, ou encore l'IUFM.

Les redoublements, les exclusions en cours d'année et les désistements du concours expliquent que la totalité des postes prévus ne soit pas occupée.

IFMNC : Les dépenses s'élèvent à 261 MF de dépenses pour un budget de 273 MF, soit 95,6% de consommation pour un taux moyen d'occupation des postes budgétaires de 98,9%.

IUFM : Les dépenses s'élèvent à 64,3 MF pour un budget de 110,9 MF, soit 58% de consommation pour un taux d'occupation moyen des postes budgétaires de 94,4%.

L'enveloppe destinée à la prise en charge des professeurs des écoles à l'IUFM a été surrévaluée. Un ajustement sera proposé pour le financement de ces stagiaires en formation initiale.

IFPSS : Les dépenses s'élèvent à 204,2 MF pour un budget de 213,6 MF, (95,6%) de consommation, pour un taux d'occupation moyen des postes budgétaires de 85,9%.

La rentrée des élèves de 1^{ère} année a été reportée de septembre 2013 à février 2014.

Par ailleurs, les sorties des élèves de 3^{ème} année ont été effectuées en juillet 2013.

*Les recettes s'élèvent à **83 MF** et correspondent aux reprises de salaires et indemnités perçus à tort, pour lesquels un titre a été mis à l'encontre des intéressés.*

Programme P0307

Moyens généraux et gestion patrimoniale

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	38 000 000	3 029 311 725
CA 2013 -réalisé-	42 702 432	1 189 204 611
Taux d'exécution	112%	39%
Reste à réaliser sur 2014	0	1 610 180 729

Les moyens

La répartition par actions des crédits au compte administratif 2013 pour le programme moyens généraux et gestion patrimoniale est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0307-01 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de bâtiments de la Nouvelle-Calédonie	16 437 382	74 546 767	143 288 242	68 741 475
Action A0307-02 - Entretien des bâtiments publics et logements administratifs	237 155 952	191 976 790	113 218 277	-78 758 513
Action A0307-03 - Grosses réparations et amélioration des bâtiments publics et logements administratifs pour maintenir la valeur	217 099 420	113 595 450	139 560 507	25 965 057
Action A0307-04 - Entretien du parc de véhicules et remise en état des véhicules accidentés	121 144 585	57 987 378	50 011 242	-7 976 136
Action A0307-05 - Traitement automatisé des éditions	42 294 776	19 114 847	59 463 838	40 348 991
Action A0307-06 - Fourniture des matériels et logiciels informatiques	165 974 265	137 286 046	186 481 387	49 195 341
Action A0307-07 - Maintenance des matériels et évolution des matériels informatiques	177 263 552	204 516 852	210 286 439	5 769 587
Action A0307-08 - Matériels	37 291 769	63 642 751	53 852 846	-9 789 905
Action A0307-09 - Mobiliers	18 090 585	31 392 967	55 870 518	24 477 551
Action A0307-10 - Véhicules	140 785 827	199 332 806	177 171 315	-22 161 491
Action A0307-11 - Imprimerie administrative	77 770	0	0	0
Total	1 173 615 883	1 093 392 654	1 189 204 611	95 811 957

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	606 582 748	510 498 950	473 623 364	-36 875 586
012- Charges de personnel et frais assimilés				0
67- Charges exceptionnelles	3 253 990	0	0	0
Dépenses d'investissement	563 779 145	582 893 704	715 581 247	132 687 543
Total	1 173 615 883	1 093 392 654	1 189 204 611	95 811 957
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	43 996 264	44 780 136	42 702 432	-2 077 704

Les actions pour 2013

Action A0307-01- Assistance à maîtrise d'ouvrage des constructions des bâtiments de la Nouvelle-Calédonie **Dépenses : 143,3 MF**

Ces dépenses comprennent les réalisations suivantes :

- Acquisition par la Nouvelle-calédonie de locaux pour la DSF.

P0307-2002/3 - ACHAT DE LOCAUX POUR LA DSF (30/02)	Autorisation				
	Financé total	341 328 020			
	Cumul engagements	272 578 112			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	272 578 112			
	Reste à financer	68 749 908			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	297 000 000	9 328 020	0	15 000 000	20 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	651 646 980	60 894 628	49 920 244	64 130 644	76 608 003
<i>dont reports</i>	354 646 980	49 894 628	49 920 244	49 130 644	56 608 003
CP réalisés	245 433 392	10 974 384	789 600	7 522 641	7 858 095

- Extension DITTT/DIMENC (Vallée du Tir)

L'appel d'offres pour les travaux de construction a été lancé en juin 2013.

L'infructuosité de certains lots a contraint les services à relancer une consultation.

Le second appel d'offres ouvert a permis d'attribuer les travaux fin décembre 2013. Les travaux doivent débuter en mars 2014 après la période de préparation.

P0307-2007/1 - RESTRUCTURATION DIMENC DITTT	Autorisation				
	Financé total	1 150 000 000			
	Cumul engagements	67 799 903			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	67 799 903			
Reste à financer	1 082 200 097				
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	270 000 000	0	880 000 000	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	32 762 500	22 500 000	92 821 176	166 748 582	110 833 250
<i>dont reports</i>	2 762 500	2 500 000	20 736 000	81 580 582	143 921 623
CP réalisés	262 500	1 764 000	11 240 594	22 826 959	31 705 850

- Travaux de réaménagement de l'ancien tribunal.

P0307-2008/1 - BIR HAKEIM - REAMENAGEMENT ANCIEN TRIBUNAL	Autorisation				
	Financé total	450 000 000			
	Cumul engagements	45 525 388			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	45 525 388			
Reste à financer	404 474 612				
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	50 000 000	0	0	0	400 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	15 000 000	18 000 000	37 265 495	46 921 284	11 286 632
<i>dont reports</i>	0	5 000 000	15 265 495	37 089 284	11 286 632
CP réalisés	168 000	2 734 505	176 211	35 634 652	6 812 020

- Extension du service de la marine marchande et des pêches maritimes

Les travaux d'extension ont été réceptionnés en septembre 2013.

P0307-2010/4 - EXTENSION SERVICE MARINE MARCHANDE ET PECHES MARITIMES	Autorisation				
	Financé total	70 000 000			
	Cumul engagements	47 769 002			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	47 678 439			
	Reste à financer	22 321 561			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	50 000 000	20 000 000	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	25 000 000	29 355 929	55 908 971	55 691 621
<i>dont reports</i>	0	0	24 355 929	25 908 971	55 691 621
CP réalisés	0	644 071	3 446 958	217 350	43 370 060

Hors AP, les dépenses portent sur les opérations suivantes :

- Rénovation des locaux de l'ETFPA (48,9 MF)

Les travaux de rénovation ont été réceptionnés en juin 2013.

- Diverses études (5,1 MF)

Clôture d'AP

Les AP suivantes sont proposées à la clôture.

- Extension des archives : 355 MF

Au 31/12/2013, le financé en CP s'établit à 242 972 823 F.

Au BS 2013, l'AP a été révisée (-112 027 177 F) pour être portée au montant du réalisé.

Au global l'AP est réalisée à 68,44 %.

P0307-2001/2 - EXTENSION DES ARCHIVES (27/01)	Autorisation				
	Financé total	242 972 823			
	Cumul engagements	242 972 823			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	242 972 823			
	Reste à financer	0			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	355 000 000	0	0	0	-112 027 177
Crédits de paiement					
CP inscrits	279 430 360	536 554	524 274	524 274	1 304 224
<i>dont reports</i>	18 893 806	536 554	524 274	524 274	524 274
CP réalisés	241 656 319	12 280	0	0	1 304 224

- Construction de trois salles de cours au CFPS : 143,5 MF

Au 31/12/2012, le financé CP s'établit à 143 378 020 F.

Au BS 2013, l'AP est révisée (-451 964 F) et ajustée (-329 984 F) pour être portée au montant du réalisé.

Au global l'AP est réalisée à 99,69 %.

P0307-2002/1 - CONSTRUCTION DE 3 SALLES DE COURS AU CFPS (39/02)	Autorisation					
	Financé total	143 048 036				
	Cumul engagements	143 048 036				
	Crédits de paiement					
	Financé CP total	143 048 036				
Reste à financer	0					
		Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation						
Financé total	143 500 000	0	0	0	-451 964	
Crédits de paiement						
CP inscrits	211 228 859	415 420	329 984	329 984	0	
<i>dont reports</i>	67 786 264	415 420	329 984	329 984	329 984	
CP réalisés	142 962 600	85 436	0	0	0	

Action A0307-02- Entretien des bâtiments publics et logements administratifs Dépenses : **113,2 MF**

Au cours de l'année 2013, les opérations significatives d'entretien des bâtiments publics et logements administratifs ont porté notamment sur les opérations suivantes :

- la remise en peinture des locaux de la DASS, la DENC et le musée,
- les travaux de remise en état et le remplacement des portes du FAUO à Nouville,
- l'installation d'une partie des services de la DITTT sur le site du centre ville,
- la réfection de la toiture et des étanchéités de l'IFM et de l'annexe du tribunal,
- la rénovation de l'ascenseur de l'immeuble IEKAWE,
- l'entretien des espaces verts autour des bâtiments publics.

En AE, les dépenses s'élèvent à 32,4 MF.

P0307-2012/3 - ENTRETIEN GENERALE DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS ADMINISTRATIFS DE LA N-C.	Autorisation					
	Financé total	160 000 000				
	Cumul engagements	107 453 693				
	Crédits de paiement					
	Financé CP total	104 090 184				
Reste à financer	55 909 816					
		Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation						
Financé total	0	0	0	120 000 000	40 000 000	
Crédits de paiement						
CP inscrits	0	0	0	78 370 096	54 831 471	
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	6 678 155	
CP réalisés	0	0	0	71 691 941	32 398 243	

Action A0307-03 - Grosses réparations et amélioration des bâtiments publics et logements administratifs Dépenses : **139,6 MF**

58,1 MF , dont 57,5 MF en AP, ont permis d'améliorer et d'étendre les locaux de la DTSI à Ouémo avec notamment l'acquisition d'unités modulaires (gain de plus de 200 m²).

P0307-2012/4 - REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA DTSI	Autorisation				
	Financé total	100 000 000			
	Cumul engagements	57 877 692			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	57 469 452			
Reste à financer	42 530 548				
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	10 000 000	90 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	10 000 000	100 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	10 000 000
CP réalisés	0	0	0	0	57 469 452

Par ailleurs, les grosses réparations et améliorations des bâtiments publics et logements administratifs de l'année 2013 ont concerné principalement les actions suivantes (81,4 MF) :

- l'aménagement des locaux et notamment des accès handicapés pour le bâtiment de la DENC à Poindimié,
- la rénovation des installations électriques de la DSF,
- les travaux d'adaptation et de rénovation des deux villas de la colline aux oiseaux pour abriter les locaux destinés à la DSCGR,
- le reconditionnement de la conduite de captage des eaux protégeant le lotissement Mille et Berton au Mont Dore,
- l'aménagement d'une cafétéria à la DTSI.

Action A0307-04 - Entretien du parc de véhicules et remise en état des véhicules accidentés **Dépenses : 50,0 MF**

La Nouvelle-Calédonie étant son propre assureur, les réparations des véhicules accidentés du parc sont prises en charge dans le cadre de cette action.

L'entretien du parc des 650 véhicules et engins est externalisé auprès des garagistes et concessionnaires de la place.

L'entretien du parc automobile et la remise en état des véhicules accidentés a mobilisé la totalité des crédits votés.

Action A0307-05 – Traitements automatisés des éditions **Dépenses : 59,5 MF**

La DTSI a entrepris depuis plusieurs années la modernisation de sa chaîne éditique. Toutes les acquisitions réalisées permettent à la DTSI de rendre à la Nouvelle-Calédonie un service complet, depuis la saisie de l'information par l'agent administratif jusqu'à la distribution au citoyen dans sa boîte postale.

Les frais de fonctionnement résultant des travaux éditiques se sont élevés à la somme de **48,3 MF** répartis soit :

- 40,5 MF pour la prise en charge des frais d'affranchissement pour la DSF,
- 4,8 MF pour la maintenance des mises sous plis,
- 3 MF pour les diverses fournitures éditiques (papier, listing, consommables...).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **11,2 MF** et ont permis de réaliser des upgrades des margeurs et des mises sous plis.

Action A0307-06 – Fourniture des matériels et logiciels informatiques	Dépenses :	186,5 MF
	Recettes :	0,5 MF

- Service gestionnaire DSI : **21.2 MF**,
- Fonctionnement : 0.5 MF (transport de matériels entre les docks de Ducos et le site de Ouémo),
- Sydonia : 20.7 MF (achat de matériels et câblage),
- Service gestionnaire GCI : **165.3 MF**.

La gestion centralisée informatique a pour objectif de fournir aux directions et services de la Nouvelle-Calédonie, les équipements informatiques nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Les marchés passés ont permis de répondre aux besoins des directions et services de la Nouvelle-Calédonie, d'assurer le renouvellement des matériels devenus vieillissants et obsolètes et de poursuivre le développement de la téléphonie sur IP au sein des directions.

Les dépenses de la GCI se détaillent comme suit :

- Câblage : 9.9 MF,
- Matériels : 84.3 MF,
- Logiciels : 26.2 MF,
- LS : 44.5 MF,
- Prestations : 0.4 MF.

Action A0307-07 - Maintenance matérielle et évolutions des matériels informatiques	Dépenses :	210,3 MF
	Recettes :	42,2 MF

Les dépenses relatives à la maintenance des matériels constituent une charge incompressible, liée au caractère récurrent des contrats de maintenances matériels et logiciels engagés par la Nouvelle-Calédonie. Elles se répartissent comme suit :

- service gestionnaire DSI : **5.5 MF**,
- service gestionnaire GCI : **204.8 MF**,

Ces crédits ont permis de maintenir les logiciels suivants :

- TIARHE,

- SURFI,
- ESRI (géoserveur),
- ORACLE (bases de données),
- MICROSOFT,
- VMWARE (système de virtualisation),
- MAC AFEE (anti-virus),
- TIVOLI STORAGE MANAGER (sauvegardes),
- LOTUS (messagerie),
- IBM (mainframe)....

Enfin ces crédits ont permis également d'assurer la maintenance de l'onduleur du gouvernement et des liaisons lasers inter-directions au centre-ville.

Des crédits provenant de la redevance informatique sydonia inscrite en recettes ont permis de répondre à des demandes de matériels informatiques pour la douane.

Action A0307-08 - Matériels	Dépenses :	53,9 MF
------------------------------------	-------------------	----------------

La gestion centralisée d'équipements a pour mission de fournir aux directions, services et institutions rattachés au budget de la Nouvelle Calédonie, les matériels nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

En dépenses, il a été réalisé **53,9 MF** pour un budget prévisionnel de 118 MF, soit un taux d'exécution de 46 %.(Taux d'exécution 2012 : 7%).

Action A0307-09 - Mobiliers	Dépenses :	55,9 MF
------------------------------------	-------------------	----------------

La gestion centralisée d'équipements a pour mission de fournir aux directions, services et institutions rattachés au budget de la Nouvelle Calédonie, le mobilier nécessaire à l'accomplissement de leurs missions.

En dépenses, il a été réalisé **55,9 MF** pour un budget prévisionnel de 93,2 MF, soit un taux d'exécution de 60 %.(Taux d'exécution 2012 : 50%).

Action A0307-10 - Véhicules	Dépenses :	177,2 MF
------------------------------------	-------------------	-----------------

La gestion centralisée d'équipements a pour mission de fournir aux directions, services et institutions rattachés au budget de la Nouvelle Calédonie, les véhicules nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

En dépenses, il a été réalisé **177,2 MF** pour un budget prévisionnel de 228,2 MF, soit un taux d'exécution de 78 %.(Taux d'exécution 2012 : 82%).

**Programme P0308
Technologie
et systèmes d'information**

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	108 200 000	858 807 988
CA 2013 -réalisé-	148 082 062	497 971 253
Taux d'exécution	137%	58%
Reste à réaliser sur 2014	0	311 219 512

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme technologies et systèmes d'information est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0308-01 - Définition de la gouvernance des systèmes d'information N.-C.	0	8 922 406	16 139 000	7 216 594
Action A0308-02 - Pilotage système d'information de la Nouvelle-Calédonie	103 962 605	125 102 369	150 453 053	25 350 684
Action A0308-03 - Modernisation du service public (outils et services de nature informatique, d'édition et de géomatique/télétection)	3 982 300	8 301 560	9 942 189	1 640 629
Action A0308-04 - Architecture logicielle et réalisation d'outils informatiques	51 717 802	74 078 193	136 672 898	62 594 705
Action A0308-05 - Coordination de la collecte et exploitation de la diffusion des données géographiques	42 323 313	34 087 518	42 876 216	8 788 698
Action A0308-06 - Conception et maintenance de l'infrastructure technique de données spatiales	7 082 907	8 066 350	17 955 950	9 889 600
Action A0308-07 - Exploitation du service intérieur (performance, fiabilité et disponibilité)	118 445 434	110 703 500	121 252 084	10 548 584
Action A0308-8 - Assistance sur les applications et services	0	0	0	0
Action A0308-9 - Politique d'achat de matériel, logiciels et de prestations informatiques de la N.-C.	0	0	0	0
Action A0308-10 - Rationalisation des coûts de fonctionnement informatiques Nouvelle-Calédonie	6 569 535	14 700 000	2 679 863	-12 020 137
Total	334 083 896	383 961 896	497 971 253	114 009 357

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	124 575 388	184 194 487	209 905 126	25 710 639
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	33 607 876	32 000 000	31 000 000	
67- Charges exceptionnelles	5 568 556	1 200	0	-1 200
Dépenses d'investissement	170 332 076	167 766 209	257 066 127	89 299 918
Total	334 083 896	383 961 896	497 971 253	114 009 357
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>114 251 765</i>	<i>111 847 148</i>	<i>148 082 062</i>	<i>36 234 914</i>

Les actions pour 2013

Action A0308-01 – Définition de la gouvernance des systèmes d'information de la Nouvelle-Calédonie **Dépenses :** **16,1 MF**

Ces crédits ont permis la prise en charge de diverses missions (notamment la participation de quatre agents au séminaire ORACLE open World et Java) et prestations de service (notamment juridique).

Action A0308-02 - Pilotage du système d'information de la Nouvelle-Calédonie **Dépenses :** **150,5 MF**
Recettes : **34,6 MF**

Cette action permet de prendre en charge tous les frais de fonctionnement de la direction et diverses acquisitions de matériels de bureau, outillage, aménagement des locaux et parutions d'appel d'offres dans la presse.

L'année 2013 a été marquée notamment par l'élaboration du plan quinquennal de la DTSI qui consiste essentiellement à définir les orientations stratégiques et l'organisation des chantiers essentiels pour les cinq années à venir.

Les recettes (34,6 MF) correspondent à divers travaux rendus par la DTSI.

Action A0308-03 - Modernisation du service public **Dépenses :** **10,0 MF**

- Fonctionnement : **6,7 MF**

Des prestations ont été réalisées pour moderniser le service collaboratif des « boîtes aux lettres fonctionnelles » (BALF), et pour préparer la migration du gestionnaire de sites Web obsolètes Oracle AS PORTAL vers l'outil DRUPAL

- Investissement : **3,3 MF**

Ces crédits ont permis de prendre en charge une étude sur les espaces collaboratifs afin de remplacer l'outil lotus Quick-R.

Action A0308-04 - Architecture logicielle et réalisation d'outils informatiques **Dépenses :** **136,7 MF**
Recettes : **107,3 MF**

Cette action a permis à la DTSI de réaliser pour **124,5 MF** les missions suivantes :

- conception de développement et de maintenance applicative,
- interopérabilité des outils, par la normalisation des pratiques de conception et de développement d'applications.

En AP, les dépenses s'élèvent à 47 MF.

- P0308-2003/2 Informatisation de la gestion de la formation professionnelle : 6,4 MF pour l'application Séphora

P0308-2003/2 - INFORMATISATION GESTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (51/03)	Autorisation					
	Financé total	55 000 000				
	Cumul engagements	47 125 690				
	Crédits de paiement					
	Financé CP total	47 125 690				
	Reste à financer	7 874 310				
		Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation						
Financé total	40 000 000	0	15 000 000	0	0	
Crédits de paiement						
CP inscrits	50 551 370	11 712 500	12 473 650	2 616 775	9 336 525	
<i>dont reports</i>	24 592 370	1 212 500	7 473 650	2 616 775	711 025	
CP réalisés	24 713 965	4 238 850	9 856 875	1 905 750	6 410 250	

- P0308-2006/1 Migration des applications mainframe : 0,1 MF

P0308-2006/1 - MIGRATION DES APPLICATIONS MAINFRAME (103/06)	Autorisation					
	Financé total	100 000 000				
	Cumul engagements	38 829 611				
	Crédits de paiement					
	Financé CP total	38 829 611				
	Reste à financer	61 170 389				
		Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation						
Financé total	100 000 000	0	0	0	0	
Crédits de paiement						
CP inscrits	55 989 408	8 357 000	4 338 800	4 338 800	873 800	
<i>dont reports</i>	21 739 408	3 750 500	4 338 800	4 338 800	873 800	
CP réalisés	30 480 161	4 018 200	0	3 465 000	866 250	

- P0308-2013/2 Migration tiarhé version 9 : 39,8 MF

L'année 2013 est marquée notamment par le lancement de l'opération de migration de TIARHE en version 9

P0308-2013/2 - MIGRATION TIARHE VERSION 9	Autorisation				
	Financé total	255 000 000			
	Cumul engagements	39 750 716			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	39 750 716			
	Reste à financer	215 249 284			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	255 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	56 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	39 750 716

La cellule des marchés publics a, dans le cadre du fonctionnement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics, effectué des dépenses en investissement et en fonctionnement :

- 1) En investissement, avec un montant réalisé 2013 de **3,2 MF** soit une baisse de 56% par rapport au réalisé de 2012 (7,2 MF).

Il convient de noter que le budget prévisionnel 2013 d'un montant de (12,5 MF) est en baisse de 14 % par rapport au budget prévisionnel de 2012 (14,7 MF).

P0308-2011/2 - DEMATÉRIALISATION MARCHÉS PUBLICS	Autorisation				
	Financé total	25 000 000			
	Cumul engagements	15 663 396			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	15 663 396			
	Reste à financer	9 336 604			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	20 000 000	5 000 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	14 000 000	14 682 666	12 519 181
<i>dont reports</i>	0	0	0	8 682 666	7 519 181
CP réalisés	0	0	5 317 334	7 163 485	3 182 577

- 2) En fonctionnement, avec un montant réalisé 2013 de **9 MF** soit une augmentation de 20% par rapport au réalisé de 2012 (7,4 MF).

Le budget prévisionnel 2013 d'un montant de 16,5 MF a augmenté de 27% par rapport au budget prévisionnel de 2012 (13 MF).

P0308-2013/1 - DEMATERIA LISATION MARCHES PUBLICS	Autorisation				
	Financé total	16 800 000			
	Cumul engagements	10 477 906			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	8 993 469			
	Reste à financer	7 806 531			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	16 800 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	13 400 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	8 993 469

Les recettes à hauteur de **107,3 MF** correspondent à :

- l'accès à l'application TIARHE portant création et organisation du fonctionnement du système informatisé de gestion des ressources humaines,
- l'accès à la gestion de la formation professionnelle continue dans le cadre de conventions passées avec différents organismes de formation,
- l'accès à l'application SURFI (gestion financière) dans le cadre de conventions passées avec les différents établissements publics de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0308-05 - Coordination de la collecte et exploitation de la diffusion des données géographiques

Dépenses : 42,9 MF

L'action de « collecte et exploitation de la donnée géographique » permet de réaliser les missions du service de la géomatique et de la télédétection de la DTSI dans :

- la coordination de la production de données liées à l'infrastructure de données spatiales,
- la constitution d'un pôle de compétence et d'expertise dans le domaine,
- la proposition d'information et de formation.

A ce titre, et hors AP, les dépenses du service concernent sur 2013 :

- l'organisation de la matinée des Géomaticiens : **1 MF**,
- l'organisation de la journée géomatique du 31 juillet : **4,4 MF**,
- l'impression du Bulletin de la Géomatique : **0,2 MF**,
- l'achat de documentation technique et cotisation l'AFIGEO: **0,2 MF**,
- l'exploitation d'images THR (très haute résolution) : **3 MF**,
- divers petits équipements : **0,6 MF**.

Enfin, la DTSI dans le cadre de conventions de partenariat, gère pour la Nouvelle-Calédonie les dotations au programme ZoNeCo et au Conservatoire des espaces naturels (CEN). Ces dépenses sont réparties de la façon suivante :

- ZoNeCo : **12 MF** concernent la dotation de l'ADECAL. Cette dotation s'inscrit dans le cadre du contrat de développement 2011-2015 et permet de gérer les opérations non-informatiques du programme ZoNeCo,
- conservatoire des espaces naturels (CEN) : **19 MF**. Il s'agit d'une dotation dont le financement est prévu au contrat de développement inter-collectivités.

En AP, les dépenses concernent l'acquisition d'images satellites : **2,1 MF**

P0308-2003/1 - PROGRAMME DE TELEDETECTION (52/03)	Autorisation				
	Financé total	65 600 000			
	Cumul engagements	24 544 286			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	21 040 286			
	Reste à financer	44 559 714			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	65 600 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	40 848 204	12 626 673	20 626 673	22 811 765	28 913 572
<i>dont reports</i>	<i>9 672 202</i>	<i>5 626 673</i>	<i>12 626 673</i>	<i>19 811 765</i>	<i>22 513 572</i>
CP réalisés	17 831 993	0	814 908	298 193	2 095 192

Action A0308-06 – Conception et maintenance de l'infrastructure technique de données spatiales

Dépenses : 18,0 MF

L'action de « conception de l'infrastructure technique des données spatiales » permet au service géomatique et télédétection de la DTSI de mettre en place le SIG du GNC, dans un souci d'interopérabilité. Les dépenses réalisées sont les suivantes :

- **3,1 MF** pour diverses prestations, application BASEAU (2,1 MF) et diverses études (évolution du système de stockage, faisabilité de l'explorateur V2) (1 MF),
- **14,9 MF** pour des prestations de service et diverses prestations de développements dans le cadre du GEOREP, de l'explorateur cartographique, de l'application citoyenne « ILE PROPRE » 12,8 MF et enfin, le développement du portail cartographique de l'application BASEAU (2,1 MF).

Action A0308-07 - Exploitation des systèmes d'information (SI)

Dépenses : 121,3 MF
Recettes : 6,2 MF

L'action « exploitation du SI » permet de maintenir le système d'information en position opérationnelle pour l'ensemble de nos partenaires et les différents SI hébergés à la DTSI.

Fonctionnement : **34,7 M** dont :

- 27,6 MF pour diverses prestations.
- 7,1 MF pour le plan de reprise d'activité (location salle, électricité, gardiennage...),

Investissement : **86,7 MF** dont

- 2 MF pour l'infrastructure TOIP,
- 64,8 MF pour du matériel informatique dont l'acquisition d'une nouvelle baie de stockage,
- 12,7 MF pour l'acquisition de logiciels pour la salle serveurs et le plan de reprise d'activité,
- En AP, 7,2 MF pour le plan de reprise d'activité

P0308-2009/2 - PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE	Autorisation					
	Financé total	60 000 000				
	Cumul engagements	47 211 129				
	Crédits de paiement					
	Financé CP total	47 211 129				
	Reste à financer	12 788 871				
		Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation						
Financé total	90 000 000	0	0	0	-30 000 000	
Crédits de paiement						
CP inscrits	0	36 000 000	42 064 386	10 508 871	10 508 871	
<i>dont reports</i>	0	0	34 564 386	3 508 871	10 508 871	
CP réalisés	0	1 435 614	38 555 515	0	7 220 000	

Les crédits en recette (6,2 MF) correspondent à une pénalité de retard de livraison de la baie de stockage acquise suite à la passation d'un marché sur appel d'offres ouverts.

Action A0308-10 - Rationalisation des coûts de fonctionnement informatique

Dépenses : **2,7 MF**

Deux grandes opérations sont menées sur cette action :

- le développement de la gestion électronique de documents (GED) : **(,4 MF**,
- la virtualisation des postes de travail : **2,3 MF**.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF									
Programmes - Dépenses									
Chapitre	P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	P0302 Relations extérieures	P0303 Aménagement et prospective	P0304 Affaires juridiques	P0305 Fonction Publique	P0306 Gestion des ressources humaines de la N.-C.	P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	P0308 Technologie et systèmes d'information	Total
900	247 086 377	74 560 438	0	0	0	76 500	666 720 736	256 724 003	1 245 168 054
907	0	0	0	0	0	0	0	342 124	342 124
908	0	0	1 984 500	0	0	0	0	0	1 984 500
924	0	0	0	0	0	0	48 860 511	0	48 860 511
Ss Total Investissement	247 086 377	74 560 438	1 984 500	0	0	76 500	715 581 247	257 066 127	1 296 355 189
930	216 025 782	722 470 003	0	38 781 910	30 307 325	5 408 176 508	466 803 853	209 693 088	7 092 258 469
932	0	0	0	0	0	702 088 188	0	0	702 088 188
933	0	0	0	0	0	476 088 369	0	0	476 088 369
934	0	0	0	0	0	537 903 811	0	0	537 903 811
935	0	0	0	0	0	590 864 595	0	0	590 864 595
936	0	0	0	0	8 760 000	1 514 708 640	0	0	1 523 468 640
937	0	0	62 129 464	0	0	965 970 570	626 482	31 212 038	1 059 938 554
938	0	0	21 055 784	0	0	2 015 574 518	6 193 029	0	2 042 823 331
939	0	0	0	0	0	1 103 128 910	0	0	1 103 128 910
943				1 816 892					
Ss Total Fonctionnement	216 025 782	722 470 003	83 185 248	40 598 802	39 067 325	13 314 504 109	473 623 364	240 905 126	15 128 562 867
Total CA 2013	463 112 159	797 030 441	85 169 748	40 598 802	39 067 325	13 314 580 609	1 189 204 611	497 971 253	16 426 734 948

En XPF

Chapitre	Programmes - Recettes								Total
	P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	P0302 Relations extérieures	P0303 Aménagement et prospective	P0304 Affaires juridiques	P0305 Fonction Publique	P0306 Gestion des ressources humaines de la N.-C.	P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	P0308 Technologie et systèmes d'information	
900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
907	0	0	0	0	0	0	0	0	0
923	0	0	0	0	952 178	0	0	0	952 178
Ss Total Investissement	0	0	0	0	952 178	0	0	0	952 178
930	31 354 225	576 208		357 986	23 139 283	41 439 153	42 702 432	148 082 062	287 651 349
932	0	0	0	0	15 667 569	3 061 988	0	0	18 729 557
933	0	0	0	0	7 875 306	100 383	0	0	7 975 689
934	0	0	0	0	70 105 482	51 516	0	0	70 156 998
935	0	0	0	0	0	783 954	0	0	783 954
936	0	0	0	0	0	39 162 979	0	0	39 162 979
937	0	0	0	0	0	660 123	0	0	660 123
938	0	0	0	0	381 839 278	13 960 088	0	0	395 799 366
939	0	0	0	0	942 909	5 398 792	0	0	6 341 701
Ss Total Fonctionnement	31 354 225	576 208	0	357 986	499 569 827	104 618 976	42 702 432	148 082 062	827 261 716
CA 2013	31 354 225	576 208	0	357 986	500 522 005	104 618 976	42 702 432	148 082 062	828 213 894

Mission M04 Aménagement, urbanisme, environnement et prévention des risques

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	1 316 404 770	5 288 656 993
CA 2013 -réalisé-	1 267 812 418	3 087 017 787
Taux d'exécution	96%	58%
Reste à réaliser sur 2014	14 000 000	1 999 332 227



Gestion domaniale et
urbanisme

Météorologie

Gestion de l'eau

Sécurité sanitaire des aliments
et biosécurité

Prévention des pollutions et
risques industriels

Energie

La mission M04 regroupe l'ensemble des moyens de la Nouvelle-Calédonie concourant à l'aménagement, l'environnement et la prévention des risques. Elle regroupe des actions de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales, du service de la météorologie et de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie

Historique des moyens financiers

Dépenses

M04-Economie verte, aménagement urbanisme, environnement et prévention des risques				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P0401 Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	183 267 660	169 139 827	325 449 357	156 309 530
P0402 Météorologie	37 597 495	55 381 954	56 928 875	1 546 921
P0403 Gestion de l'eau	261 624 157	251 283 067	165 247 690	-86 035 377
P0404 Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	691 521 985	866 280 368	595 345 586	-270 934 782
P0405 Prévention des pollutions et risques industriels	9 500 000	9 490 700	18 195 000	8 704 300
P0406 Energie	13 988 670	122 709 096	1 925 851 279	1 803 142 183
Total Mission 04	1 197 499 967	1 474 285 012	3 087 017 787	1 612 732 775

Recettes

M04-Economie verte, aménagement urbanisme, environnement et prévention des risques				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P0401 Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	139 511 597	187 715 458	232 045 008	44 329 550
P0402 Météorologie	7 069 274	3 128 955	3 716 620	587 665
P0403 Gestion de l'eau	312 000	0	0	0
P0404 Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	53 972 770	36 183 229	24 379 190	-11 804 039
P0405 Prévention des pollutions et risques industriels	5 784 860	5 810 088	7 671 600	1 861 512
P0406 Energie	0	18 031 912	1 000 000 000	981 968 088
Total Mission 04	206 650 501	250 869 642	1 267 812 418	1 016 942 776

Programme P0401 Gestion domaniale et urbanisme

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	241 650 000	704 756 718
CA 2013 -réalisé-	232 045 008	325 449 357
Taux d'exécution	96%	46%
Reste à réaliser sur 2014	0	254 744 156

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme gestion domaniale et urbanisme est la suivante :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0401-01 - Contribution à la prévention et à la lutte contre les incendies	110 421 977	41 917 891	207 822 611	165 904 720
Action A0401-03 - Contribution à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes remarquables	1 657 723	102 632	90 819	-11 813
Action A0401-04 - Systèmes de localisation géographique de précision	17 639 983	23 147 247	22 622 042	-525 205
Action A0401-05 Production d'une cartographie terrestre de référence	12 513 487	53 110 963	43 511 181	-9 599 782
Action A0401-07 - Production et diffusion de la donnée cartographie	6 936 556	9 861 266	6 986 266	-2 875 000
Action A0401-08 - Production de la donnée cadastrale	22 435 849	14 059 795	6 756 750	-7 303 045
Action A0401-09 - Instruction des demandes d'études et préparation des documents fonciers à la rédaction des actes	2 441 250	7 666 260	6 233 588	-1 432 672
Action A0401-10 - Réglementation et sécurité des bâtiments	2 220 835	4 429 560	981 650	-3 447 910
Action A0401-11 - Economie verte	7 000 000	14 844 213	30 444 450	15 600 237
Total	183 267 660	169 139 827	325 449 357	156 309 530

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	135 320 229	95 777 931	255 606 112	159 828 181
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	4 000 000	4 000 000	9 053 699	5 053 699
67- Charges exceptionnelles	7 048 411	0	0	0
Dépenses d'investissement	36 899 020	69 361 896	60 789 546	-8 572 350
Total	183 267 660	169 139 827	325 449 357	156 309 530
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>139 511 597</i>	<i>187 715 458</i>	<i>232 045 008</i>	<i>44 329 550</i>

Les actions pour 2013

Action A0401-01 - Contribution à la prévention et à la lutte contre les incendies	Dépenses :	207,8 MF
	Recettes :	228,0 MF

La Nouvelle-Calédonie a apporté en 2013 une contribution à la lutte contre les feux de végétations. Elle a pris en charge le financement de deux hélicoptères bombardiers d'eau avec équipages. Ils ont été mis à la disposition de la Cellule Feux de Forêts (dirigée par la Direction de la Sécurité Civile) du 1^{er} septembre 2013 au 31 décembre 2013, puis de la direction de la de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) à compter du 1^{er} janvier 2014.

En 2013, la dépense s'est élevée à **207.8 MF**. Cette dépense a été compensée par une subvention versée à la Nouvelle-Calédonie par l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou Naturelles (APICAN) pour **228 MF**.

Le marché des hélicoptères bombardiers d'eau, géré jusqu'à présent par la DAVAR, sera géré en 2014 par la DSCGR

Action A0401-03 –Contribution à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes remarquables	Dépenses :	0,1 MF
---	-------------------	---------------

Cette action concerne la mise en œuvre de la Convention de Washington (CITES), assurée de façon conjointe par la direction du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) et la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurale (DAVAR). (**0,1 MF**)

Action A0401-04 –Système de localisation géographique de précision	Dépenses :	22,6 MF
---	-------------------	----------------

Un programme de renouvellement des équipements du réseau GNSS (ou réseau GPS permanent(RGP)) dénommé BANIAN, a été engagé en 2012. Ce réseau permet aux utilisateurs professionnels de disposer d'un panel de services leur assurant fiabilité, rapidité et précision des mesures GPS.

La majorité des crédits 2013 ont essentiellement été consommés pour assurer la bonne marche et la pérennité du réseau BANIAN : communications et accès internet, support technique international, maintenance locale des équipements informatiques, extension de garantie pour les équipements GPS.

Il y a eu des investissements liés au renouvellement de certains équipements informatiques. Par ailleurs, le marché à bons de commande n°092M13 a permis d'acquérir fin 2013, 6 récepteurs GNSS payés en 2014 via les reports de crédits. Ces équipements sont d'ores et déjà déployés.

Sur AP, les dépenses s'élèvent à 6,6 MF.

*Aménagement, urbanisme, environnement
et prévention des risques*

P0401-2012/1 - POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE DE PRECISION	Autorisation	
	Financé total	70 000 000
	Cumul engagements	36 237 017
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	11 608 277
	Reste à financer	58 391 723

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	70 000 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	14 574 971	39 023 111
<i>dont reports</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9 523 111</i>
CP réalisés	0	0	0	5 051 860	6 556 417

Clôture d'AP

L'AP suivante est proposée à la clôture.

- Réseau station GPS système VRS : 138,2 MF

Au 31/12/2012, le financé CP s'établit à 103 760 383 F.

En 2013, l'AP est révisée (-34 439 617 F) pour être portée au montant du réalisé.

Au global l'AP est réalisée à 75,08 %.

P0401-2005/3 - RESEAU STATION GPS SYSTEME VRS (86/05)	Autorisation	
	Financé total	103 760 383
	Cumul engagements	103 760 383
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	103 760 383
	Reste à financer	0

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	138 200 000	0	0	0	-34 439 617
Crédits de paiement					
CP inscrits	136 950 367	14 712 916	6 172 749	161 500	0
<i>dont reports</i>	<i>24 882 167</i>	<i>2 512 916</i>	<i>872 749</i>	<i>1 236 471</i>	<i>0</i>
CP réalisés	84 822 438	13 840 167	4 936 278	161 500	0

**Action A0401-05 - Production d'une cartographie
terrestre de référence**

**Dépenses : 43,5 MF
Recettes : 1,1 MF**

La grande majorité de ces crédits ont été dépensés en AP pour financer les chantiers cartographiques en cours :

- solde du marché de la zone 4 (nord de la Grande-Terre)
- paiements relatifs au marché de la zone 5 (Iles Loyauté), à solder courant 2014.

Parallèlement, des travaux et prestations de modernisation des outils et méthodes ont été réalisés.

Aménagement, urbanisme, environnement
et prévention des risques

Ces travaux sont destinés à alimenter et à mettre à jour l'imagerie aérienne et la BDTOPONC qui sert de socle aux cartographies 1/10.000°, 1/50.000° et 1/100.000°. Tous ces produits sont très largement utilisés par les professionnels et depuis 2009 par le grand public au travers de Géorep.nc, le portail cartographique du gouvernement.

P0401-2008/1 - REVISION BDTOPONC	Autorisation	
	Financé total	200 000 000
	Cumul engagements	171 002 363
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	151 934 597
	Reste à financer	48 065 403

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	200 000 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	62 200 175	19 016 465	48 516 965	86 003 478	90 979 833
<i>dont reports</i>	16 700 175	2 516 465	19 016 465	36 003 478	32 979 833
CP réalisés	42 983 535	0	12 513 487	53 023 645	43 413 930

Les recettes, d'un montant de 1,1 MF correspondent à la vente de prestations cartographiques.

Action A0401-07 - Production et diffusion de la donnée cartographique Dépenses : **7,0 MF**

- Les crédits ont majoritairement servi à imprimer 4 nouvelles feuilles au 1/50.000° correspondant au sud de la province Nord. Ces cartes ont été commercialisées en novembre 2013 : **3 MF**.

La fin de la couverture complète du pays, soit encore 7 feuilles à produire sur les 26, est prévue pour fin 2014.

- Participation au GIE SERAIL : **4MF**.

Il s'agit de la cotisation annuelle de la Nouvelle-Calédonie qui est inchangée depuis plusieurs années.

Action A0401-08 - Production de la donnée cadastrale Dépenses : **6,8 MF**
Recettes : **3,0 MF**

Cette production est assurée exclusivement en régie. Une modernisation des outils a été initiée en 2007 pour mettre en place une base de données unique : des données cadastrales couplées à un outil cartographique.

L'outil, dénommé SIG Cadastre, est pleinement opérationnel depuis fin 2012.

Les crédits ont servi à développer une version consolidée de l'outil afin de prendre en compte les imperfections du cahier des charges initial, et les nouveaux besoins les plus urgents.

Parallèlement, le cahier des charges de la dernière version du SIG Cadastre a été rédigé. Elle sera développée en 2014.

*Aménagement, urbanisme, environnement
et prévention des risques*

P0401-2008/2 - S.I.G CADASTRE	Autorisation	
	Financé total	50 000 000
	Cumul engagements	37 377 145
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	37 377 145
	Reste à financer	12 622 855

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	50 000 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	11 500 000	40 865 235	18 415 980	7 765 355
<i>dont reports</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>8 865 235</i>	<i>21 415 980</i>	<i>9 265 355</i>
CP réalisés	0	2 634 765	19 449 255	9 150 625	6 142 500

En fonctionnement, **0,6 MF** ont été utilisées pour assurer le déploiement de l'outil dans la quasi-totalité des communes du territoire ainsi que chez nos partenaires fonciers (notaires et géomètres-experts).

Fin 2013, la DITTT comptait 300 utilisateurs inscrits.

Les recettes sont liées à la vente des données géographiques numériques et des documents cadastraux. Elles incluent également la vente des cartes topographiques au 1/50.000°.

Action A0401-09 – Instruction des demandes d'études

Dépenses : 6,2 MF

Ces crédits sont utilisés pour externaliser auprès des géomètres-experts une partie de notre activité, afin de limiter les délais d'instruction des dossiers domaniaux.

En 2013, cela concerne 23 dossiers de délimitation ou détachement du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0401-10 – Réglementation et sécurité des bâtiments

Dépenses : 1,0 MF

Ces crédits ont été utilisés pour le financement des frais de déplacement du personnel en charge des contrôles sur les établissements recevant du public (E.R.P.).

Action A0401-11 – Economie verte

Dépenses : 30,4 MF

P0401-2012/3 - ECONOMIE VERTE (FONCT)	Autorisation	
	Financé total	115 000 000
	Cumul engagements	41 666 263
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	39 816 163
	Reste à financer	75 183 837

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	60 000 000	55 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	60 000 000	70 155 787
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	45 155 787
CP réalisés	0	0	0	14 844 213	24 971 950

Le développement durable dénommé « OCEANIA 21 MEETINGS » s'est déroulé du 25 au 27 avril 2013 à la Communauté du pacifique Sud. Les dépenses relatives à son organisation s'élèvent à **20,4 MF**, et se répartissent comme suit :

- 6,2 MF pour le transport des délégations des régions du Pacifique,
- 1,8 MF pour l'hébergement,
- 3,7 MF pour la restauration,
- 1,1 MF pour la location de la salle de la CPS et logistique associée,
- 7,1 MF pour les prestations diverses d'organisation du colloque,
- 0,5 MF pour la création du site internet (hors AE).

Le gouvernement a participé aux frais de transport aérien, de restauration et de prestations de services pour **10 MF**. Ces dépenses comprennent :

- Les frais relatifs au plan de communication autour du projet « 1 jour, 1 Arbre 1Vie » (5 MF).
- Hors AE, et conformément à l'inscription au budget supplémentaire, une subvention de 5 MF a été versée à l'association « BOIS ET DEVELOPPEMENT ». Cette association regroupe tous les maillons de la filière calédonienne. Cette aide a servi à sa structuration, sa promotion, ses acteurs, leur soutien et leur développement.

Programme P0402 Météorologie

Le service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie a pour objectifs :

- de fournir des produits d'avertissement et d'alerte relatifs aux conditions dangereuses d'origine météorologique, à destination des pouvoirs publics, de la défense, du public et des autres clients ;
- de concevoir, développer, fournir à ses clients et commercialiser des produits et services météorologiques relatifs à l'observation, la climatologie et la prévision ;
- de contribuer à la surveillance du climat ;
- de fournir le service météorologique à la navigation aérienne conformément aux demandes de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	4 545 000	171 910 188
CA 2013 -réalisé-	3 716 620	56 928 875
Taux d'exécution	82%	33%
Reste à réaliser sur 2014	0	107 718 296

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme météorologie est la suivante :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0402-01 - Opération du réseau de mesure (installation, maintenance, télécom)	31 121 904	50 640 057	52 374 777	1 734 720
Action A0402-03 - Développement de nouveaux services	2 400 000	1 200 000	71 599	-1 128 401
Action A0402-04 - Conservation de la mémoire du climat	1 511 994	1 370 660	1 669 748	299 088
Action A0402-05 - Réalisation de produits adaptés	0	99 020	0	-99 020
Action A0402-06 - Installations et maintenance des équipements de mesure sur aéroport	1 614 490	0	0	0
Action A0402-08 - Direction, Finance, Secrétariat, RH, Eco-responsabilité	906 684	2 053 957	2 810 601	756 644
Action A0402-09 - Développement, maintenance et opération des systèmes d'information	0	0	0	0
Action A0402-10 -Infrastructure et bâtiment	42 423	18 260	2 150	-16 110
Total	37 597 495	55 381 954	56 928 875	1 546 921

Aménagement, urbanisme, environnement
et prévention des risques

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	21 405 704	20 456 986	22 159 368	1 702 382
012- Charges de personnel et frais assimilés	2 316 000	1 200 000	0	-1 200 000
65- Autres charges de gestion courantes	0	99 020	0	-99 020
67- Charges exceptionnelles	13 875 791	33 625 948	34 769 507	1 143 559
Dépenses d'investissement				0
Total	37 597 495	55 381 954	56 928 875	1 546 921
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>7 069 274</i>	<i>3 128 955</i>	<i>3 716 620</i>	<i>587 665</i>

Les actions pour 2013

Action A0402-01 – Opération du réseau de mesure (installations, maintenance, télécom) Dépenses : 52,4 MF

Cette action consiste à développer et maintenir un réseau de mesures fiables sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Ce réseau est, entre autres, composé d'une centaine de points de mesures (stations d'observations automatiques et postes climatologiques). Cette action comprend également la maintenance, les dépenses de fonctionnement des 3 radars météorologiques (de Nouméa, La Tiébaghi et Lifou).

Sur cette action, des crédits ont été mis en place afin d'acquérir et installer un système de détection de la foudre à haute résolution. Un marché a été signé en 2012.

Cette opération aurait dû être terminée en 2013. Toutefois, la période de notification du marché, durant la période estivale en 2012, ainsi que les difficultés à trouver des entreprises locales pour réaliser, dans des délais contraints, les travaux d'infrastructures sur aéroports, préalables à l'installation des capteurs foudres, ont eu pour conséquence une prolongation du marché.

Cette dépense est désormais terminée, mais le dernier mandatement, soit un montant de 26,3 MF ne se fera que sur l'année 2014. Elle sera donc clôturée en 2014.

P0402-2005/1 - RESEAU MESURE IMPACT DE Foudre (101/05)	Autorisation	
	Financé total	133 000 000
	Cumul engagements	47 944 942
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	52 112 603
Reste à financer	80 887 397	

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	96 670 000	36 330 000	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	11 587 017	8 900 000	126 214 412	126 252 065	77 767 150
<i>dont reports</i>	<i>5 167 017</i>	<i>0</i>	<i>8 714 412</i>	<i>126 214 412</i>	<i>106 481 562</i>
CP réalisés	4 167 661	185 588	0	19 770 503	27 988 851

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement prévues pour ce système de détection de la foudre n'ont pu être réalisées comme prévues initialement.

Il s'agit pour l'essentiel de la mise en place de nouvelles lignes téléphoniques pour lesquelles nous avons prévu des crédits que nous n'avons pu consommer.

Par ailleurs, nous avons constaté que les dépenses relatives à la maintenance de nos équipements météorologiques ont considérablement baissées et par voie de conséquence les frais de réparation.

Cela a également eu une incidence sur les missions de maintenance dont le coût a nettement diminué.

Ainsi entre 2012 et 2013, il y a plus de 30 jours de déplacement en moins.

Si cette tendance se confirme en 2014, (malgré le vieillissement du matériel), nos demandes de crédits de fonctionnement seront revues à la baisse pour l'an prochain.

Action A0402-03 – Développement de nouveaux services **Dépenses :** **0,1 MF**

Dans cette action, nous avons prévu d'acquérir la méthode SHYREG. La finalité de cette méthode consiste à disposer d'une cartographie à haute résolution des durées de retour des précipitations comprises entre 2 et 100 ans, pour les durées de pluie de 6 minutes à 72 heures pour l'ensemble de son territoire.

Le contrat a été signé en 2013. Il doit prendre fin au 31 décembre 2014.

Pour 2013, bien que la totalité de l'opération ait été engagée, seule la partie correspondant au premier livrable a été mandatée. Le reste, qui constitue la majeure partie, dont le report a été demandé, devrait faire l'objet de mandatements en 2014 en fonction de l'avancement des travaux.

Action A0402-04 – Conserver la mémoire du climat **Dépenses :** **1,7 MF**

Cette action consiste à collecter des données climatologiques (pluie, température) fournies par une quarantaine d'observateurs bénévoles auxquels sont versées des indemnités. Ces postes font l'objet de visites régulières.

L'évolution des dépenses varie suivant le nombre d'observateurs bénévoles disponibles.

Action A0402-05 – Réalisation de produits **Recettes :** **3,7 MF**

Cette action concerne essentiellement les recettes issues de la vente de données et/ou d'études, voire d'ouvrages climatologiques, dont les coûts sont fixés par un barème local.

La réalisation de recettes s'est faite pour 82% des estimations faites en 2012. Elles sont cependant en légère augmentation par rapport aux prévisions.

Un nouveau barème de vente des données météorologiques devait être proposé pour 2013 afin de mieux correspondre aux coûts réels et prévoir davantage de prestations. Il le sera plutôt pour 2014.

*Aménagement, urbanisme, environnement
et prévention des risques*

**Action A0402-08 – Direction, Finance, Secrétariat, RH, Dépenses : 2,8 MF
Eco-responsabilité**

Cette action regroupe les divers frais de fonctionnement : fournitures bureautiques, frais postaux, location de machine (affranchisseuse), fournitures diverses ainsi que la maintenance de logiciels.

Programme P0403 Gestion de l'eau

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	0	574 861 225
CA 2013 -réalisé-	0	165 247 690
Taux d'exécution	0%	29%
Reste à réaliser sur 2014	0	394 970 460

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme gestion de l'eau est la suivante :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0403-01 - Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle Calédonie	231 875 511	238 711 699	146 900 748	-91 810 951
Action A0403-02 - Connaissance et suivi de la ressource eau	29 748 646	12 571 368	18 346 942	5 775 574
Total	261 624 157	251 283 067	165 247 690	-86 035 377

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	128 365 982	229 786 553	151 894 806	-77 891 747
012- Charges de personnel et frais assimilés	31 564 996	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	1 122 368	1 000 000	3 000 000	2 000 000
67- Charges exceptionnelles	11 760 600	2 520 000	0	-2 520 000
Dépenses d'investissement	88 810 211	17 976 514	10 352 884	-7 623 630
Total	261 624 157	251 283 067	165 247 690	-86 035 377
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	312 000	0	0	0

Les actions pour 2013

Action A0403-01 - Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie **Dépenses : 146,9 MF**

L'action a consisté notamment à :

1. contrôler la qualité de l'eau naturelle ou destinée à la consommation d'eau potable et mettre en œuvre les travaux et études nécessaires pour préserver ou améliorer cette qualité. Il faut pour cela assurer :
 - le suivi des nappes phréatiques de la Dumbéa, La Foa, la Koumac, la Voh, la Tontouta, la Koné et la Pouembout ;
 - le suivi des ressources sur les principaux bassins versants à enjeux ;
 - le suivi de la ressource aux îles Loyauté ;
 - la régularisation progressive des périmètres de protection des eaux (PPE) destinés à l'alimentation en eau potable des collectivités humaines : 14 arrêtés du gouvernement en 2013.
2. gérer le domaine public fluvial dans le respect de la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et du droit des tiers. Cette action comprend :
 - la police de l'eau, (35 arrêtés d'occupation du domaine public fluvial) ;
 - la poursuite des inventaires des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ayant un impact sur la ressource en eau ;
 - le développement de la géomatique appliquée ;
 - la participation au programme du CNRT « Hydromine – fonctionnement des petits bassins versants miniers »
3. accompagner l'aménagement et l'entretien des cours d'eau dans le cadre de conventions avec les provinces et les communes, et compléter la cartographie des zones inondables.

Action A0403-02 - Connaissance et suivi de la ressource en eau **Dépenses : 18,4 MF**

Il s'agit notamment de maintenir les séries statistiques du réseau de mesures hydrologiques de la Nouvelle-Calédonie, de développer des bases de données et d'améliorer les connaissances de la ressource en eau par des études pour mieux définir les projets d'aménagement du territoire (routes, ponts, alimentation en eau potable, urbanisation, exploitations minières, forestières et agricoles...). Les actions menées sont les suivantes :

- SUIVI QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

Le réseau hydro pluviométrique de Nouvelle Calédonie comporte actuellement 40 stations hydrométriques, 70 stations pluviométriques, 3 stations de jaugeages téléphériques, 21 Piézomètres enregistreurs et 600 échelles de crues. Des jaugeages ponctuels d'étiage sont réalisés sur environ 150 sites de mesures.

Le SESER (Service de l'Eau et des Statistiques et Etudes Rurales) développe également un réseau de mesures des ressources souterraines, ce matériel permet de mesurer le niveau des nappes souterraines dans les forages et puits. En 2013, le budget

alloué à cette opération a permis de poursuivre l'équipement progressif des sites notamment sur VKP et le remplacement des sondes défaillantes.

Le programme TELSAM consiste à équiper, progressivement, les stations d'observation hydro pluviométrique les plus intéressantes d'une télétransmission GSM (Station radio mobile) ou RTC (Réseau Téléphonique Commuté). Ceci constitue un moyen simple et efficace de gestion à distance des postes d'observations et permet également de disposer d'informations en temps réel très utiles à la gestion des activités durant les événements climatiques extrêmes (inondation / sécheresse). En 2013, 4 nouvelles stations ont été équipées et 4 remplacées.

Enfin dans le cadre de sa mission de veille technologique, le SESER a participé à une conférence internationale sur l'eau (Water in mining – Brisbane 2013).

- MORPHODYNAMIQUE FLUVIALE

- o Depuis 2008, le SESER constitue progressivement une base de données topographique sur les principaux cours d'eau concernés par des problématiques d'engravement et de mobilité du lit mineur. Ces données sont fondamentales à la caractérisation de la morpho dynamique fluviale qui a un impact direct sur l'exploitation de la ressource en eau, les problématiques de zones inondables et d'entretien de cours d'eau. En 2013, des profils en long sur la Kouaoua et la Thio ont été réalisés.

- ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET ETUDES DE ZONES INONDABLES

Deux études de diagnostic sur la Tuu (Houailou) et la Xwé Kwé (Canala) ont été réalisées en 2013 (financement APICAN).

Des études de zones inondables en partenariat avec la province ont été finalisées sur la commune Bourail en 2013.

Programme P0404
Sécurité sanitaire des aliments
et biosécurité

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	49 759 770	1 720 160 072
CA 2013 -réalisé-	24 368 164	595 345 586
Taux d'exécution	49%	35%
Reste à réaliser sur 2014	0	1 072 155 361

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme sécurité sanitaire des aliments et biosécurité est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0404-01 - Salubrité des débrées alimentaires animales et végétales livrées à la consommation humaine en NC	24 795 702	111 622 120	45 730 206	-65 891 914
Action A0404-02 - Certification sanitaire à l'export	11 948 578	8 832 797	8 498 889	-333 908
Action A0404-03 - Conservation du statut zoo et phytosanitaire de la Nouvelle Calédonie	465 331 000	594 403 430	375 252 239	-219 151 191
Action A0404-04 - Relations avec les autorités compétentes internationales et nationales	3 430 788	3 538 186	4 952 170	1 413 984
Action A0404-05 - Responsabilisation des usagers et optimiser les moyens d'inspection	28 373 666	0	2 420 250	2 420 250
Action A0404-06 - Développement des protocoles, des compétences et des partenariats nécessaires à la réalisation des analyses dans les domaines sus-cités	3 677 385	2 688 311	618 179	-2 070 132
Action A0404-07 - Réalisation d'analyses	123 146 000	110 243 490	105 847 631	-4 395 859
Action A0404-09 - Efficience des fonctions support et de direction (RH, SI, bâtiments et infra, communication, exécution budgétaire	30 818 866	34 952 034	52 026 022	17 073 988
Total	691 521 985	866 280 368	595 345 586	-270 934 782

*Aménagement, urbanisme, environnement
et prévention des risques*

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	171 526 604	170 058 565	211 626 998	41 568 433
012- Charges de personnel et frais assimilés	58 590 679	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	80 930 788	79 438 186	94 812 170	15 373 984
67- Charges exceptionnelles	5 442	4 681 640	723	-4 680 917
Dépenses d'investissement	380 468 472	612 101 977	288 905 695	-323 196 282
Total	691 521 985	866 280 368	595 345 586	-270 934 782
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>53 972 770</i>	<i>36 183 229</i>	<i>24 368 164</i>	<i>-11 815 065</i>

Les actions pour 2013

Action A0404-01 - Assurer la salubrité des denrées alimentaires animales et végétales livrées à la consommation humaine en Nouvelle-Calédonie **Dépenses : 45,7 MF**

Les interventions effectuées dans le cadre de cette action ont été les suivantes :

- mise en œuvre du mandat sanitaire en Nouvelle Calédonie : le versement de vacations aux vétérinaires sanitaires (**11,5 MF**) ainsi que la contractualisation des interventions du vétérinaire officiel à l'abattoir de Bourail sur les recommandations de l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) fin 2012, a permis l'accomplissement en 2013 de l'ensemble des missions d'inspection des viandes mandatées aux vétérinaires ;
- subvention à l'Interprofession viande de Nouvelle Calédonie (IVNC) pour la classification commerciale des viandes de boucherie (**12 MF**), qui a permis la réalisation de ces opérations dans des conditions satisfaisantes ;
- délégation de moyen au SIPRES (Service d'inspection et de prévention des risques environnementaux et sanitaires) : la délégation au SIPRES de l'inspection d'une part importante des établissements alimentaires de remise directe (restaurateurs, petits commerce) a permis de compléter efficacement les interventions des agents du SIVAP (Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire) – Nouméa (**19 MF**)
- appui aux inspections en sécurité sanitaire des aliments en province des Iles Loyauté. Cette mission, poursuivie en 2013, a consisté principalement à accompagner et à appuyer dans ses missions l'agent du SIVAP en poste à Lifou (**0,2 MF**)
- réalisation d'analyses sur les produits de la mer importés (**3 MF**).

Action A0404-02 – Certification sanitaire à l'export **Dépenses : 8,5 MF**

Les interventions effectuées dans le cadre de cette action ont été les suivantes :

- réalisation d'analyses d'eau selon les critères en vigueur dans l'Union européenne dans les entreprises agréées pour l'exportation. Ces analyses, intégrées dans un marché public conclu par la DASS (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales), ont été reconduites par avenant sur 2013 : **3,6 MF**.
- inspection de premier niveau dans la filière export fruits et légumes : versement d'une subvention de **4,9 MF** à la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie pour l'inspection de premier niveau des fruits et légumes destinés à l'exportation vers les

*Aménagement, urbanisme, environnement
et prévention des risques*

pays tiers (squash et limes pour la Nouvelle-Zélande en particulier). Un audit Néo-Zélandais a eu lieu au 1^{er} semestre 2013.

**Action A0404-03 - Conservation du statut zoo et
phytosanitaire de la Nouvelle-Calédonie**

Dépenses : 375,3 MF
Recettes : 12,3 MF

Les interventions principales effectuées dans le cadre de cette action ont été notamment les suivantes :

➤ Hors AP,

- traitement des végétaux aux frontières : une subvention est allouée à la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) pour la gestion de la plateforme de normalisation des végétaux aux frontières (PNVF) ;
- lutte contre la babésiose bovine dans la zone de La Tamoa : cette action consiste en la réalisation du suivi de l'éradication du foyer résiduel de babésiose dans la zone de La Tamoa (réalisation de prises de sang pour contrôle sérologique des animaux, rétribution des vétérinaires sanitaires, traitement contre la tique du bétail en tant que vecteur de l'agent pathogène) ;
- appui au fonctionnement du groupement de défense sanitaire animal (GDS-A) et à la mise en place d'un GDS végétal, au travers notamment de subventions attribuées à la chambre d'agriculture pour assurer le fonctionnement de ces deux entités dont les missions sont la surveillance zoo et phytosanitaire du territoire et la gestion sanitaire des productions ;
- appui à la lutte contre la tique du bétail : il s'agit, d'une part, de la participation au financement du GDS-A qui assure le suivi de la lutte contre la tique et, d'autre part, de l'achat des deux acaricides principaux nécessaires à la lutte contre la tique du bétail en Nouvelle-Calédonie ;
- décontamination et destruction des saisies officielles : rémunération des deux entreprises intervenant pour la décontamination et la destruction des marchandises à risque sanitaire saisies sur les particuliers (passagers aériens, bateaux, colis postaux) ;
- entretien et suivi d'un réseau de piégeage des mouches des fruits : il s'agit d'un réseau destiné à détecter par piégeage toute incursion d'une nouvelle espèce de mouche des fruits pouvant compromettre la production et l'exportation de fruits et légumes. De même l'introduction éventuelle de fourmis exogènes est contrôlée par des campagnes de piégeage bi-annuelles qui sont organisées aux niveaux des zones portuaires et aéroportuaires de la Nouvelle-Calédonie (principalement au niveau du port autonome de Nouméa et de l'aéroport de Tontouta) ;
- co-gestion de la rouille des Myrtacées, nouvelle maladie détectée au mois de mars 2013, et qui a consisté en la mise en place de comités avec différents partenaires institutionnels. Les dépenses concernent principalement la réalisation d'une mission d'expertise australienne, la création de supports d'information sur la maladie, la mise en place d'une base de données et la réalisation d'analyses en phytopathologie. Cette maladie est désormais présente sur la quasi totalité de la Nouvelle-Calédonie ;
- réalisation du plan de surveillance des résidus dans les végétaux ;
- finalisation des études en vue de la construction du laboratoire d'analyses vétérinaires, alimentaires, phytosanitaires et de l'eau ;

➤ En AP,

- Les dépenses sur l'AP CPZP portent essentiellement sur la finalisation des travaux de construction de la quarantaine animale (QA) de Païta-Gadgi : les nouvelles installations ont été inaugurées en mars 2013 et l'arrivée des premiers animaux s'est faite dans la foulée (201 MF) ;

*Aménagement, urbanisme, environnement
et prévention des risques*

P0404-2005/2 - COMPLEXE DE PROTECTION ZOO ET PHYTOSANITAIRE DE LA NC (98/05)	Autorisation	
	Financé total	3 180 000 000
	Cumul engagements	1 545 661 436
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	1 545 661 436
	Reste à financer	1 634 338 564

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	2 841 000 000	0	0	339 000 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	1 371 532 634	848 679 080	988 722 259	1 235 784 278	1 196 438 348
<i>dont reports</i>	<i>799 532 634</i>	<i>498 429 080</i>	<i>488 722 259</i>	<i>635 784 278</i>	<i>736 438 348</i>
CP réalisés	68 686 121	359 956 821	352 239 218	499 345 930	265 433 346

- Les études relatives au projet de construction des futurs locaux du SIVAP sur le site du Complexe de Protection Zoo et. Phytosanitaire à Païta - CPZP ont été lancées (2,2 MF) ;

P0404-2011/1 - CONSTRUCTION BATIMENTS BUREAUX SIVAP	Autorisation	
	Financé total	250 000 000
	Cumul engagements	10 301 275
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	9 736 375
	Reste à financer	240 263 625

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	90 000 000	160 000 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	30 000 000	25 001 750	62 442 375
<i>dont reports</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>25 001 750</i>	<i>22 442 375</i>
CP réalisés	0	0	4 998 250	2 559 375	2 178 750

**Action A0404-04 – Relation avec les autorités
compétentes internationales et nationales**

Dépenses : 5,0 MF

Il s'agit notamment de la contribution annuelle de la Nouvelle-Calédonie à l'office international des épizooties : O.I.E (organisation mondiale de la santé animale), dont la Nouvelle-Calédonie est membre.

Ce statut de membre procure, d'une part, une position privilégiée pour la reconnaissance du statut zoo-sanitaire de la Nouvelle-Calédonie et représente, d'autre part, une source d'information et d'expertise technique utilisée quotidiennement par le SIVAP dans ses démarches zoo-sanitaires à l'importation et à l'exportation. Par ailleurs, en 2013, la Nouvelle-Calédonie a obtenu la reconnaissance de « pays officiellement indemne de peste équine ».

Action A0404-05 – Inspection aux frontières **Dépenses :** **2,4 MF**

La projection d'un nouveau film de sensibilisation pour les personnes entrant en Nouvelle-Calédonie, diffusé dans les avions a été réactualisé.
L'ancien film datant d'une dizaine d'années, n'étant plus d'actualité, il était impératif de l'inscrire dans la tendance de communication actuelle sur la biosécurité. Sa sortie est prévue courant 2014.

Action A0404-06 – Développement des protocoles, des compétences et des partenariats **Dépenses :** **0,6 MF**

Il s'agit essentiellement de dépense de fonctionnement courant liées à l'action (documentations, études).

Action A0404-07 – Réalisation d'analyses **Dépenses :** **105,9 MF**
Recettes : **12,1 MF**

Le budget d'investissement a été réalisé à 31 % en raison du report de l'acquisition du chromatographe en phase liquide couplé à un spectromètre de masse.
Le budget de fonctionnement a été réalisé à 89 %.

En plus des activités diagnostiques de routine, les activités du LNC (Laboratoire de Nouvelle-Calédonie) ont été conformes aux actions projetées au BP 2013 : 18 700 prélèvements (correspondant à un total de 47 000 analyses) ont été traités, chiffres stables par rapport à 2012:

Ces actions concernent :

- le renouvellement de l'accréditation COFRAC suite à la réalisation d'un audit en juin 2013 ;
- le contrôle du foyer de babésiose bovine de la Tamoa (5 400 sérologies et 150 PCR (épreuves sensibles d'amplification en chaîne par polymérase) ;
- la réalisation d'enquête d'actualisation du statut zoo-sanitaire notamment sur la maladie de Schmallenberg, arbovirose ayant émergé en Europe en 2012 ;
- la rédaction et le suivi du marché public relatif l'acquisition du chromatographe en phase liquide couplé à un spectromètre de masse. L'équipement sera livré en mars 2014 ;
- la réalisation des contrôles officiels dans le cadre de la crise sanitaire Listeria ;
- l'appui à la réalisation des plans de contrôle de résidus dans l'alimentation (443 échantillons animaux et 421 molécules recherchées – 265 échantillons végétaux dont 26% de végétaux importés et plus de 400 molécules recherchées).

S'agissant des recettes, elles proviennent du produit des prestations d'analyses

Action A0404-09 – Efficience des fonctions support et de direction **Dépenses :** **52,0 MF**

Il s'agit des frais généraux permettant au SIVAP d'assurer son fonctionnement.

Programme P0405 Prévention des pollutions et risques industriels

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	450 000	21 098 507
CA 2013 -réalisé-	7 671 600	18 195 000
Taux d'exécution	1705%	86%
Reste à réaliser sur 2014	0	1 805 000

Les moyens

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0405-03 - Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participation au suivi de la qualité de l'air	9 500 000	9 490 700	18 195 000	8 704 300
Action A0405-04 - Application et mise à jour de la réglementation ICPE (province)	0	0	0	0
Action A0405-08 - Inspection des équipements sous pression (instruction, contrôle, évolution réglementaire)	0	0	0	0
Total	9 500 000	9 490 700	18 195 000	8 704 300

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	9 500 000	9 490 700	18 195 000	8 704 300
Total	9 500 000	9 490 700	18 195 000	8 704 300
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	5 784 860	5 810 088	7 671 600	1 861 512

Les actions pour 2013

Action A0405-03 – Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participation **Dépenses : 18,2 MF**

Convention SCAL-AIR : **18,2 MF**.

En 2013, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a doublé sa participation au budget de l'association SCAL-AIR. Ceci afin de mettre en place une modélisation prédictive de la qualité de l'air, dans un objectif de prévention sanitaire et d'information des populations.

Par voie de conséquence, la représentation de vote du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration a été augmentée.

Action A0405-08 – Inspection des équipements sous pression (instruction, contrôle, évolution réglementaire) en coordinat° avec des organismes délégués pour le contrôle de premier niveau	Recettes :	0,1 MF
--	-------------------	---------------

Il s'agit du produit de la taxe d'épreuve des appareils à pression :

Les projets de textes qui délèguent les contrôles de premier niveau à des organismes privés agréés doivent étendre encore les gammes de matériels soumis à ces contrôles privés. L'administration ne fait donc plus que très occasionnellement des prestations de services payantes sur cette ligne.

Une tendance vers une extinction complète de cette recette est prévue.

Action A0405-11 – Cadre réglementaire et inspection poids et mesures (instruction, contrôle, évolution réglementaire)	Recettes :	7,6 MF
--	-------------------	---------------

Il s'agit du produit de la redevance vérification des poids et mesures.

L'adoption par le gouvernement des textes déléguant les contrôles de premier niveau à des vérificateurs privés agréés (conformément à une délibération du congrès), devait avoir pour effet de réduire, pour l'année 2013, les prestations de premier niveau de l'administration qui font encore l'objet de taxes et redevances.

Cependant, seul un organisme a initié les démarches pour effectuer ces contrôles ce qui ne permet pas d'absorber la totalité des contrôles de premier niveau réalisés par l'administration.

Par ailleurs, le contrôle de certaines catégories d'instruments ne fait pas à ce jour l'objet d'une délégation de second niveau (barémage des cuves, contrôle des taximètres,...).

Commentaire [MJ1]: DIMENC-SI

Programme P0406 Energie

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	1 020 000 000	1 961 230 283
CA 2013 -réalisé-	1 000 000 000	1 925 851 279
Taux d'exécution	98%	98%
Reste à réaliser sur 2014	14 000 000	33 298 954

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme énergie est la suivante :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0406-02 - Instruction des demandes d'autorisation d'outils de production électrique (gouv)	0	0	0	0
Action A0406-06 - Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies renouvelables	10 304 351	7 416 518	26 329 669	18 913 151
Action A0406-07 - Information et sensibilisation des industriels et de la population sur la situation énergétique de la Nouvelle Calédonie	2 219 569	375 894	1 449 879	1 073 985
Action A0406-08 - Planification des besoins et des investissements nécessaires en matière de réseau de transport et de distribution	0	0	1 882 154 000	1 882 154 000
Action A0406-09 - Contrôle de la conformité technique de l'implantation des lignes et de la qualité des produits pétroliers mis sur le marché	0	0	0	0
Action A0406-12 - Contrôle de l'efficacité économique des sociétés du transport et de la distribution de l'électricité et des sociétés pétrolières	0	0	0	0
Action A0406-13 - Application et mise à jour des structures tarifaires des carburants, du gaz et de l'électricité et contrôle de leur bonne application	1 464 750	114 916 684	15 917 731	-98 998 953
Total	13 988 670	122 709 096	1 925 851 279	1 803 142 183

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	13 988 670	31 055 162	34 142 913	3 087 751
65- Autres charges de gestion courantes	0	90 435 934	9 554 366	-80 881 568
Dépenses d'investissement	0	1 218 000	1 882 154 000	1 880 936 000
Total	13 988 670	122 709 096	1 925 851 279	1 803 142 183
Recettes (pour mémoire)	0	18 031 912	1 000 000 000	981 968 088

Les actions pour 2013

Action A0406-06 – Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies renouvelables Dépenses : 26,3 MF

La société Auclair Dupont a réalisé un inventaire des dispositifs financiers les plus pertinents pour inciter les consommateurs à maîtriser leur consommation énergétique (2,7MF).

La prestation Solener a consisté à élaborer des abaques destinés au calcul de la performance énergétique des bâtiments dans le but de les mettre à disposition des professionnels du bâtiment et promouvoir ainsi la maîtrise des dépenses énergétiques liées à la construction (4 MF).

Afin d'accompagner la mise en œuvre des opérations ECOCASH électroménager et ECOCASH chauffe-eau solaire, divers supports de communication ont été financés pour promouvoir ces opérations (15,7 MF).

Dans le cadre de l'opération TEP VERTES, une centrale éolienne et photovoltaïque a été financée par des fonds Européens sur Lifou sur des budgets antérieurs. La maintenance et la location du terrain est à la charge de la Nouvelle-Calédonie ce qui a occasionné une dépense d'environ 3,9 MF.

Action A0406-07 – Information et sensibilisation des industriels et de la population Dépenses : 1,5 MF

La société Enerdata assure une prestation d'hébergement et de maintenance de l'observatoire de l'énergie

Commentaire [MJ2]: DIMENC-SE

Action A0406-08 – Planification des besoins et des investissements nécessaires en matière de réseaux, de transport et de distribution Dépenses : 1 882,2 MF
Recettes : 1 000,0 MF

Il s'agit de la subvention d'équipement versée à ENERCAL.

Cette subvention a permis de financer les travaux de gros entretien sur les ouvrages du réseau de transport, et les aménagements hydrauliques de Néaoua, Tu et Yaté.

Cette dépense a partiellement été financée par la transformation de l'avance en compte courant d'associé accordé à la société d'économie mixte en subvention d'équipement (soit pour 1 milliard) et par la transformation de l'avance de trésorerie à court terme (soit 882 MF)

S'agissant des recettes, elles proviennent d'un prêt contacté par la Nouvelle-Calédonie.

Action A0406-13 – Application et mise à jour des structures tarifaires des carburants, du gaz et de l'électricité et contrôle de leur bonne application Dépenses : 15,9 MF

La société Enerdata a réalisé une étude comparative sur les méthodes de calcul des tarifs publics des carburants dans plusieurs pays du monde. Cette étude alimentera les réflexions en vue de la réforme de la structure des prix de carburant en Nouvelle-Calédonie (6,4MF).

*Aménagement, urbanisme, environnement
et prévention des risques*

En application d'une décision du congrès de la Nouvelle-Calédonie, une subvention a été allouée aux producteurs d'électricité d'origine renouvelable (9,5 MF).

Commentaire [MJ3]: DIMENC-SE

Synthèse des crédits par programme et par chapitre en dépenses

En XPF		Programmes dépenses						
Chapitre	P0401 Gestion domaniale & urbanisme	P0402 Météorologi e	P0403 Gestion de l'eau	P0404 Sécurité aliments & biosécurité	P0405 Prévention des pollutions & risques industriels	P0406 Energie	Total	
907	60 317 046	34 769 507	10 352 884	0	0	1 882 154 000	1 987 593 437	
909	472 500	0	0	288 905 695	0	0	289 378 195	
Ss total Investis sement	60 789 546	34 769 507	10 352 884	288 905 695	0	1 882 154 000	2 276 971 632	
937	234 687 861	22 159 368	154 894 806	0	18 195 000	43 697 279	473 634 314	
939	29 971 950	0	0	306 439 891	0	0	336 411 841	
Ss total Fonctio nnemen t	264 659 811	22 159 368	154 894 806	306 439 891	18 195 000	43 697 279	810 046 155	
CA 2013	325 449 357	56 928 875	165 247 690	595 345 586	18 195 000	1 925 851 279	3 087 017 787	

Synthèse des crédits par programme et par chapitre en recettes

En XPF		Programmes Recettes						
Chapitre	P0401 Gestion domaniale & urbanisme	P0402 Météorologi e	P0403 Gestion de l'eau	P0404 Sécurité aliments & biosécurité	P0405 Prévention des pollutions & risques industriels	P0406 Energie	Total	
923	0	0	0	0	0	1 000 000 000	1 000 000 000	
Ss total Investis sement	0	0	0	0	0	1 000 000 000	1 000 000 000	
937	232 045 008	3 716 620	0	0	7 671 600	0	243 433 228	
939	0	0	0	24 368 164	0	0	24 368 164	
Ss total Fonctio nnemen t	232 045 008	3 716 620	0	24 368 164	7 671 600	0	267 801 392	
CA 2013	232 045 008	3 716 620	0	24 368 164	7 671 600	1 000 000 000	1 267 801 392	

Mission M05 Coordination et développement des transports

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	988 351 694	6 974 970 798
CA 2013 -réalisé-	565 837 886	5 583 946 953
Taux d'exécution	57%	80%
Reste à réaliser sur 2014	282 752 555	1 211 944 092



Contrôle et exploitation aériens

Le programme contrôle et exploitation aériens regroupe les activités de la direction de l'aviation civile (DAC) en Nouvelle-Calédonie en matière de prestations de services de navigation aérienne, incluant l'installation et la maintenance des systèmes techniques de navigation aérienne.

Développement du transport aérien

Ce programme regroupe les missions de régulations économique et juridique en matière d'aéroport, de transports aériens et d'environnement, ainsi que l'ensemble de l'ingénierie aéronautique.

Infrastructures et sécurité routières

Le programme infrastructures et sécurité routières comporte deux volets :

- le volet infrastructures : routes et bâtiments,
- le volet transports terrestres et circulation routière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme infrastructures et sécurité routières, pour le volet infrastructures, la DITTT construit, aménage et entretient les infrastructures telles que :

Transports et activités maritimes

- les routes pour faciliter les déplacements des personnes et des biens dans les conditions de sécurité, et de régularité du temps de parcours adaptées aux besoins de la population ;
- les bâtiments destinés à recevoir les services publics liés à la sécurité routière.

Pour le volet transports terrestres et circulation routière, la DITTT est chargée de faire appliquer la réglementation en la matière (permis de conduire, autorisation de circuler, cartes professionnelles...) et de définir une politique stratégique quinquennale de sécurité routière.

L'année 2011 est une année charnière dans l'évolution de l'exercice des compétences en matière de police et sécurité de la circulation maritime en Nouvelle-Calédonie.

En effet, l'Etat a transféré en deux étapes au 1^{er} janvier, puis au 1^{er} juillet 2011, l'exercice de ces attributions.

Le service de la marine marchande et des pêches maritimes (SMMPM) accueille à compter de juillet 2011, l'exercice de la compétence en matière de réglementation de la circulation maritime, de tutelle du pilotage maritime et de gestion des activités nautiques de loisirs.

Simultanément, le service des affaires maritimes (Etat) sera mis à disposition du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice des missions en matière d'inspection de la sécurité des navires.

La DITTT, quant à elle, contribue à la sécurité des routes maritimes et à la sauvegarde de l'environnement marin de la Nouvelle-Calédonie par la mise en place et l'entretien du balisage et la participation au plan POLMAR. La compétence en matière de signalisation maritime et d'hydrographie du lagon est transférée depuis 1^{er} janvier 2011.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M05-Coordination et développement des transports				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P0501 Contrôle et exploitation aériens	107 108 714	98 220 982	79 446 492	-18 774 490
P0502 Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	695 230 102	1 345 673 380	1 915 727 090	570 053 710
P0503 Infrastructures et sécurité routières	2 603 471 456	2 792 050 305	3 445 651 259	653 600 954
P0504 Transports et activités maritimes	97 280 460	108 234 504	143 122 112	34 887 608
Total Mission 05	3 503 090 732	4 344 179 171	5 583 946 953	1 239 767 782

Recettes

M05-Coordination et développement des transports				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P0501 Contrôle et exploitation aériens	13 929 603	33 327 127	58 415 385	25 088 258
P0502 Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	257 161 762	160 184 945	310 957 404	150 772 459
P0503 Infrastructures et sécurité routières	333 111 193	258 020 035	196 465 097	-61 554 938
P0504 Transports et activités maritimes	0	0	0	0
Total Mission 05	604 202 558	451 532 107	565 837 886	114 305 779

Programme P0501
Contrôle et exploitation aériens

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	15 067 580	204 913 547
CA 2013 -réalisé-	58 415 385	79 446 492
Taux d'exécution	388%	39%
Reste à réaliser sur 2014	0	104 687 128

Enjeux et contexte

La direction de l'aviation civile (DAC) fournit les services de la circulation aérienne sur les aérodromes de Nouméa-Magenta (contrôle d'approche et d'aérodrome), de Lifou (contrôle d'aérodrome) et de Koné (AFIS).

Par ailleurs, la DAC est chargée de la gestion et de l'instruction des personnels affectés sur les aérodromes territoriaux et provinciaux. Elle délivre les qualifications ou agréments nécessaires, assure la maintenance des équipements techniques, met à jour le manuel d'informations aéronautiques et élabore les procédures arrivées / départs.

Objectifs

L'objectif majeur de la DAC est d'assurer une prestation de service de navigation aérienne de qualité dans tous les domaines stratégiques : la sécurité, la contribution au développement durable, la qualité de service et l'efficacité économique ainsi que la prise en compte des besoins de l'aviation générale.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme contrôle et exploitation aériens est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0501-01 – Certifications et sécurité	4 684 381	30 336 105	15 752 039	-14 584 066
Action A0501-02 – Formation	2 187 500	2 656 250	2 031 250	-625 000
Action A0501-03 – Soutien et pilotage	5 867 751	5 836 245	10 295 368	4 459 123
Action A0501-04 – Exploitation opérationnelle et technique	94 369 082	59 392 382	51 367 835	-8 024 547
Action A0501-05 – Procédures satellitaires	0	0	0	0
Total	107 108 714	98 220 982	79 446 492	-18 774 490

Par nature de dépenses, les propositions se répartissent comme suit :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	38 491 857	49 273 766	41 770 538	-7 503 228
012- Charges de personnel et frais assimilés	684 004	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	2 187 500	2 656 250	2 031 250	-625 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	98 936	98 936
Dépenses d'investissement	65 745 353	46 290 966	35 545 768	-10 745 198
Total	107 108 714	98 220 982	79 446 492	-18 774 490

<i>Recettes (pour mémoire)</i>	13 929 603	33 327 127	58 415 385	25 088 258
--------------------------------	------------	------------	------------	------------

Les actions pour 2013

Action A0501-01 - Certifications et sécurité

Dépenses : **15,8 MF**

Cette action permet d'assurer l'exploitation opérationnelle et technique des équipements de navigation aérienne des aérodromes de la Nouvelle-Calédonie et des provinces.

En 2013, il a été consommé **(15,8 MF)**, soit un taux d'exécution de 42%.

Sur cette action, reste à finaliser le renforcement électrique et l'installation d'une antenne fréquence VHF supplétive au niveau de l'A DSB du Mont-Dore.

Action A0501-02 - Formation

Dépenses : **2,2 MF**

Il s'agit de la formation de 4 jeunes calédoniens sélectionnés pour passer leur brevet de pilotage. Depuis 2009, le budget consacré à son financement est stable - **2,2 MF** – et se présente sous la forme d'une subvention allouée à l'aéro-club calédonien.

En 2013, il a été consommé (2 MF), soit un taux d'exécution de 72%.

Le reliquat sera demandé en report pour payer les factures du dernier trimestre 2013 que transmettra l'aéro-club début 2014.

Action A0501-03 - Soutien et pilotage

Dépenses : **10,3 MF**

Cette action vise à apporter un soutien administratif aux objectifs de qualité des services opérationnels.

En 2013, il a été consommé **(10,3 MF)**, soit un taux d'exécution global de 33% dont 80 % en fonctionnement et 0% en investissement.

Le budget d'investissement est une subvention d'équipement de (18 MF) (sur AP de 60 MF) attribuée à l'Etat pour participer au financement de l'opération d'extension et de rénovation des bâtiments de la direction de l'aviation civile convention du 29 mars 2013 et par délibération du congrès des 20 et 21 décembre 2010).

Les travaux n'ont pas pu commencer en 2013 comme prévu mais débuteront dès le premier trimestre 2014.

Action A0501-04 - Exploitations opérationnelle et technique	Dépenses :	51,4 MF
	Recettes :	58,4 MF

Cette action permet de financer le fonctionnement de l'organisme de la navigation aérienne de Magenta et l'exploitation opérationnelle et technique des équipements de navigation aérienne des aérodromes de la Nouvelle-Calédonie et des provinces.

En 2013, il a été consommé (**51,4 MF**), soit un taux d'exécution global de 38,5% dont 70 % en fonctionnement et 23,5% en investissement.

En fonctionnement, les dépenses étaient liées à l'entretien, la maintenance des installations et équipements des aérodromes de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et, au déplacement des personnels techniques de la direction. Ces dépenses ont été inférieures au prévisionnel (- 13,4 MF).

En ce qui concerne l'investissement, des retards ont été enregistrés :

- Dans la commande de matériels d'aérodromes.
 Certaines d'entre elles sont en cours et les livraisons prévues début 2014.
 Mais pour d'autres, faute de temps, les travaux prévus en 2013 n'ont pas pu être réalisés et les commandes reportées courant 2014 ;
- Dans l'assemblage de la chaîne radio. La livraison et la facturation ont été reportées.

Les dépenses sur AP s'élèvent à 1,8 MF.

P0501-2005/2 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES POUR LIFOU (63/05)	Autorisation	
	Financé total	35 000 000
	Cumul engagements	34 939 561
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	34 939 561
	Reste à financer	60 439

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	25 000 000	0	10 000 000	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	14 000 000	25 000 000	31 339 621	14 298 713	1 836 111
<i>dont reports</i>	<i>14 000 000</i>	<i>0</i>	<i>21 339 621</i>	<i>14 298 713</i>	<i>1 836 111</i>
CP réalisés	0	3 660 379	17 040 908	12 462 602	1 775 672

Ces dépenses génèrent des recettes par la participation des provinces (Nord, Iles et Sud) au recouvrement de traitement et déplacement d'agents de la Nouvelle-Calédonie (conventions annuelles d'assistance et de maintenances correctives et préventives).

Le montant élevé des recettes 2013 (+ 43,3 MF par rapport au prévisionnel), alors que les interventions ont diminué (cf. paragraphe ci-dessus), s'explique par une affectation erronée de recettes issues de la participation des provinces (soit 25%) au financement de la mesure d'aide à la continuité pays et normalement imputées à l'action A0502-07.

Programme P0502
Régulation économique
du transport aérien

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	472 381 559	2 312 555 676
CA 2013 -réalisé-	310 957 404	1 915 727 090
Taux d'exécution	66%	83%
Reste à réaliser sur 2014	0	356 702 139

Enjeux et contexte

Ce programme regroupe les actions d'accompagnement du développement de l'aérien en Nouvelle-Calédonie.

Il comprend la gestion des aéroports, des infrastructures aéroportuaires et de leurs développements. Mais aussi, les interventions auprès des acteurs de l'aérien : compagnies, aéroports et passagers, la régulation économique et juridique de l'ensemble des activités liées à l'aviation civile.

Objectifs

Les objectifs sont de nature socio-économique avec la contribution au rééquilibrage de la Nouvelle-Calédonie par le développement de l'aéroport de Koné, l'amélioration de l'efficacité économique de la compagnie domestique par l'adaptation des infrastructures aux ATR72, ou encore la limitation du coût global pour la collectivité par les interventions et la régulation de l'économie de l'aérien.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0502-01 – Veille et élaboration des textes	0	0	0	0
Action A0502-02 – Contribuer à la desserte inter-îles au départ de Lifou	0	0	0	0
Action A0502-03 – Développer l'aéroport de Koné	5 848 500	4 411 909	487 414 694	483 002 785
Action A0502-04 – Adapter les infrastructures à l'évolution du trafic	259 571 509	561 689 530	457 451 188	-104 238 342
Action A0502-05 – Gérer les aéroports territoriaux	228 848 365	511 441 992	332 998 205	-178 443 787
Action A0502-06 – Exercer la tutelle économique sur les compagnies aériennes locales	100 456 250	13 544 350	12 500 000	-1 044 350
Action A0502-07 – Contribuer à la continuité territoriale	100 505 478	254 585 599	625 363 003	370 777 404
Total	695 230 102	1 345 673 380	1 915 727 090	570 053 710

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	137 526 264	165 790 118	192 005 766	26 215 648
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	192 521 017	259 548 082	654 268 144	394 720 062
67- Charges exceptionnelles	8 555 000	8 083 000	12 767 892	4 684 892
Dépenses d'investissement	356 627 821	912 252 180	1 056 685 288	144 433 108
Total	695 230 102	1 345 673 380	1 915 727 090	570 053 710
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>257 161 762</i>	<i>160 184 945</i>	<i>310 957 404</i>	<i>150 772 459</i>

Les actions pour 2013

Action A0502-03 - Développer l'aéroport de Koné Dépenses : **487,4 MF**

Cette action qui ne comprend que de l'investissement a pour objectif de développer les aménagements de l'aéroport de Koné afin d'optimiser l'utilisation des ATR et de favoriser le rééquilibrage territorial.

En 2013, il a été consommé **487,4 MF**, soit un taux d'exécution de 83%.

Les chantiers ont débuté en 2013 et trois d'entre eux, sont en cours :

- Extension, élargissement et réévaluation des surfaces,
- Construction d'un ouvrage d'art,
- Réalisation du balisage de piste.

L'acquisition du camion de pompier est reportée à 2014.

L'avance sur la commande, qui devait être versée en 2013 (25 MF, soit 1/3 du prix total du véhicule) est repoussée d'autant.

P0502-2010/1 - KONE AMENAGEMENT AERODROME ACCUEIL ATR42	Autorisation	
	Financé total	2 200 000 000
	Cumul engagements	611 331 892
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	497 675 103
	Reste à financer	1 702 324 897

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	800 000 000	800 000 000	600 000 000	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	2 000 000	81 200 000	325 351 500	587 116 124	1 836 111
<i>dont reports</i>	0	2 000 000	75 351 500	320 939 591	1 836 111
CP réalisés	0	5 848 500	4 411 909	487 414 694	1 775 672

Action A0502-04 - Adapter les infrastructures à l'évolution du trafic

Dépenses : 457,5 MF
Recettes : 0,1 MF

Cette action ne comprend également que de l'investissement.

Elle a pour objectif d'adapter les infrastructures aéroportuaires, construction, extension, aménagement, à l'évolution du trafic.

En 2013, il a été consommé (**457,5 MF**), soit un taux d'exécution de 86,5%.

Le bon taux d'exécution de cette action est essentiellement dû au versement d'une subvention de (400 MF) à la CCI-NC destinée à compléter le financement de ses travaux d'extension de l'aérogare de Tontouta.

P0502-2008/1 - EXTENSION DE L'AEROGARE DE TONTOUTA	Autorisation	
	Financé total	2 300 000 000
	Cumul engagements	2 300 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	2 300 000 000
	Reste à financer	0

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	1 500 000 000	0	0	800 000 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	1 750 000 000	700 000 000	0	900 000 000	400 000 000
<i>dont reports</i>	700 000 000	350 000 000	0	0	400 000 000
CP réalisés	700 000 000	700 000 000	0	500 000 000	400 000 000

Les autres dépenses sur AP se déclinent comme suit :

P0502-2006/2 - RECONSTRUCTION TOUR ET DEPLACEMENT RADIOBALISE A LIFOU (111/06)	Autorisation	
	Financé total	110 000 000
	Cumul engagements	99 605 942
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	99 605 942
	Reste à financer	10 394 058

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	110 000 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	47 657 455	84 495 026	76 184 070	33 477 120	2 049 664
<i>dont reports</i>	24 667 455	6 640 026	65 184 070	33 477 120	10 372 467
CP réalisés	12 433 719	19 310 956	42 706 950	23 104 653	2 049 664

P0502-2008/3 - MAGENTA- CONSTRUCTION AEROGARE FRET	Autorisation	
	Financé total	110 000 000
	Cumul engagements	99 605 942
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	99 605 942
	Reste à financer	10 394 058

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	335 000 000	0	0	265 000 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	3 000 000	10 000 000	2 700 000	16 700 000	21 919 164
<i>dont reports</i>	0	0	10 000 000	2 700 000	4 369 164
CP réalisés	682 500	0	0	12 330 836	19 674 929

P0502-2009/1 - LIFOU RENOVATION BALISAGE LUMINEUX	Autorisation	
	Financé total	68 000 000
	Cumul engagements	64 224 064
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	63 899 842
	Reste à financer	4 100 158

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	50 000 000	10 000 000	0	8 000 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	30 000 000	42 971 674	8 737 995	8 737 995
<i>dont reports</i>	0	0	13 281 674	3 457 291	8 737 995
CP réalisés	0	16 718 326	39 514 383	0	7 667 133

P0502-2011/2 - ETUDES GENERALES	Autorisation	
	Financé total	68 000 000
	Cumul engagements	64 224 064
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	63 899 842
	Reste à financer	4 100 158

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	50 000 000	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	5 000 000	5 210 067	3 326 337
<i>dont reports</i>	0	0	0	1 883 309	4 632 567
CP réalisés	0	0	3 116 691	577 500	630 000

P0502-2011/3 - AMENAGEMENT ET EXTENSION PARKING VOITURES MAGENTA	Autorisation	
	Financé total	100 000 000
	Cumul engagements	48 306 145
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	48 306 145
	Reste à financer	51 693 855

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	100 000 000	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	33 272 082	47 854 058	17 243 517
<i>dont reports</i>	0	0	0	25 480 551	24 377 517
CP réalisés	0	0	7 791 531	23 476 541	17 038 073

P0502-2013/1 - DEVIATION RP14 PHASE 2	Autorisation	
	Financé total	800 000 000
	Cumul engagements	1 202 250
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	1 202 250
	Reste à financer	798 797 750

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	800 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	2 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	1 202 250

Hors AP, les études pour l'extension et la rénovation de l'aérogare de Lifou n'ayant pas commencées, peu de crédits ont été mandatés sur cette opération (3,1 MF).

Idem pour l'opération d'aménagement de l'accès seuil 17 à Magenta, les études ont commencées mais seulement 23% des crédits ont été utilisés (0,9 MF).

Les recettes proviennent de pénalités sur les marchés en cours.

Action A0502-05 - Gérer des aéroports territoriaux	Dépenses :	333,0 MF
	Recettes :	247,9 MF

Le budget alloué à cette action permet de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui permettent d'assurer la bonne gestion des aéroports territoriaux.

En 2013, il a été consommé (**333 MF**), soit un taux d'exécution global de 70% dont 74 % en fonctionnement et 63% en investissement.

En fonctionnement, 221 MF de CP ont été mandatés. Il convient de noter que les mesures de sûreté à Magenta n'ont pas été totalement mises en œuvre : le matériel a été acheté mais la prestation externalisée de surveillance n'a pas été mise en place (coût de la prestation externe non engagée : 39 MF).

Par ailleurs, le transfert de la gestion de l'aérodrome de Magenta à la CCI était initialement prévu au 1^{er} juillet 2013 mais il n'a pu se faire qu'au dernier trimestre 2013.

Par conséquent, l'enveloppe n'a été consommée que pour moitié : soit 31 MF (dernier trim. 2013) au lieu de 62 MF (second semestre 2013).

En ce qui concerne les investissements, certains travaux n'ont pu être réalisés que partiellement mais les marchés ou les travaux sont en cours et les reliquats 2013 sollicités en report tels que :

- Les travaux d'entretien et grosses réparations (EGR) sur les aérogares passagers et fret ainsi que les hangars et autres bâtiments,
- Les travaux de réfection de caniveaux des aires de stationnement des avions à l'aérodrome de Lifou,
- Les travaux d'agrandissement du bassin de récupération des eaux pluviales de l'aérodrome de Lifou,
- Les travaux de levés d'obstacles de l'aérodrome de Lifou.

Pour d'autres travaux sur installations, les factures n'ont pas été communiquées dans les délais de clôture du budget 2013 tels que les travaux de peinture façade et de sous-forgés sur bâtiments.

Enfin, des études n'ont pas pu être lancées, notamment les relevés et contrôles des obstacles des aérodromes de Magenta, Koné et Lifou.

P0502-2011/1 - ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	Autorisation	
	Financé total	539 000 000
	Cumul engagements	442 332 381
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	416 580 813
	Reste à financer	122 419 187

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	265 000 000	185 000 000	89 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	262 083 661	289 907 207	140 518 578
<i>dont reports</i>	0	0	0	173 169 251	53 137 765
CP réalisés	0	0	88 914 410	236 769 442	90 896 961

Les autres dépenses sur AP concernent :

P0502-2005/4 - EXTENSION DU BLOC TECHNIQUE DE MAGENTA (59/05)	Autorisation	
	Financé total	124 000 000
	Cumul engagements	120 289 862
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	120 289 862
	Reste à financer	3 710 138

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	124 000 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	19 193 427	3 494 945	97 800 198	102 483 582	12 622 797
<i>dont reports</i>	2 244 177	775 021	800 198	96 202 507	12 503 610
CP réalisés	13 495 455	2 694 747	1 597 691	89 979 972	12 521 997

L'AP sera révisée et clôturée sur l'exercice 2014.

P0502-2011/4 - DEVELOPPEMENT SIG - DAC	Autorisation	
	Financé total	30 000 000
	Cumul engagements	7 983 809
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	7 544 409
	Reste à financer	22 455 591

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	30 000 000	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	3 000 000	3 000 000	5 973 669
<i>dont reports</i>	0	0	0	3 000 000	653 669
CP réalisés	0	0	0	2 346 331	5 198 078

Les recettes : les rentrées sont inférieures au prévisionnel, en ce qui concerne les redevances sur la location de bâtiments et la taxe aéroport.

Action A0502-06 – Exercer la tutelle économique sur les compagnies aériennes locales **Dépenses : 12,5 MF**

- Subvention exceptionnelle à l'agence pour la desserte aérienne de Nouvelle-Calédonie (ADANC) : **(12,5 MF)**.

Une subvention de (50 MF) a été accordée à l'ADANC afin de promouvoir la nouvelle ligne sur Melbourne qui sera prochainement ouverte par Aircalin. 25% de la subvention, soit (12,5 MF), a été payé sur l'exercice 2013, le solde sera versé sur production de justificatifs par l'établissement.

En outre, il a été attribué une subvention d'équipement de (20 MF) à Aircal pour une participation de la Nouvelle-Calédonie à la mise en œuvre de la convention/dispositif continuité pays :

- 10 MF en investissement pour le développement du logiciel ;
- 10 MF en fonctionnement pour ETP/Emission cartes.

Les conventions ont été rédigées en fin d'année 2013 pour un versement de (17,5 MF) de subvention début 2014. Aucun crédit n'a été consommé sur cette subvention en 2013.

Action A0502-07 - Contribuer à la continuité territoriale **Dépenses : 625,4 MF**
Recettes : 63,0 MF

Cette action permet de financer :

- les dépenses relatives à l'aide au passager aérien domestique. Il s'agit d'une aide versée à Air Calédonie dans son intégralité puis, par la suite, les provinces remboursent à hauteur de 25%
- les dépenses de fonctionnement du bureau d'Aide aux passagers aériens (BAPA).

En 2013, il a été consommé **(625,4 MF)**, soit un taux d'exécution global de 96,5%.

Le budget 2013 destiné à financer le dispositif était de (645 MF et 623 MF), soit un taux d'exécution de 96,5%.

Avec un budget annuel de (2,5 MF), l'impact de la consommation des crédits du BAPA est faible sur cette action, même s'il est de 80%.

*Les recettes sur cette action étaient logiquement estimées à 161 MF (soit 25% de 645 MF) mais le recouvrement auprès des provinces n'a permis d'enregistrer que **63 MF** de recettes. Le solde sera perçu en 2014.*

**Programme P0503
Infrastructure
et sécurité routières**

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	500 902 555	4 291 881 200
CA 2013 -réalisé-	196 465 097	3 445 651 259
Taux d'exécution	39%	80%
Reste à réaliser sur 2014	282 752 555	746 496 651

Enjeux et contexte

Un programme pluriannuel d'investissement a été établi pour le réseau routier territorial long de 560 km. Il porte sur un montant global d'investissement de 70 000 MF à réaliser sur une durée de 25 ans soit un rythme annuel d'environ 3 000 MF. Le scénario d'investissement retenu concilie la pérennité du patrimoine (durée de vie des chaussées portée à 20 ans), la fiabilisation des temps de parcours (15 créneaux de dépassement), la sécurité routière (signalisation, dispositifs de retenue, aménagement des carrefours), l'aménagement des traversées de villages et de tribus. Cet outil offre aux décideurs une visibilité sur les travaux routiers à effectuer sur toute la période prévue par le plan.

Objectifs

Le constat issu du diagnostic établi en 2008 fait état d'un réseau routier fragile et sous-dimensionné. Sa préservation nécessite d'augmenter significativement le montant des investissements afin qu'il puisse globalement retrouver un niveau de service satisfaisant. Sur la période 2010-2014, la priorité est mise sur la remise en état des chaussées (objectif zéro nid de poules) avec l'objectif de faire passer l'ensemble du linéaire de réseau à « bon état » ce qui nécessite la réhabilitation ou le renforcement d'environ 50 % de son linéaire. C'est à cette priorité que seront affectées les augmentations de montants d'investissement.

Concernant la sécurité routière, les actions proposées doivent concourir à la réduction du nombre et de la gravité des accidents sur les routes de la Nouvelle-Calédonie, dans le strict respect des orientations issues du forum de la sécurité routière de 2008 et des programmes d'actions soumis au congrès. Ces objectifs se traduisent par des refontes réglementaires, des actions de sensibilisation et de communication et par la modernisation d'outils informatiques.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme Infrastructures et sécurité routières est la suivante :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0503-01 – Politique de sécurité routière	123 188 839	33 818 811	36 155 092	2 336 281
Action A0503-02 – Délivrance des permis de conduire	2 549 964	8 367 746	6 050 938	-2 316 808
Action A0503-03 – Délivrance des cartes grises	0	0	0	0
Action A0503-04 – Autorisation de transport de personnes	0	0	0	0
Action A0503-05 – Aptitude des conducteurs	25 412 828	42 634 842	6 768 294	-35 866 548
Action A0503-06 – Sécurité des véhicules	26 716 272	46 729 330	36 485 359	-10 243 971
Action A0503-07 – Réseau inter provincial	0	22 269 500	50 000 000	27 730 500
Action A0503-08 – Aménagement et entretien des routes	2 380 238 946	2 591 972 534	3 261 447 118	669 474 584
Action A0503-09 – soutien et pilotage	45 364 607	46 257 542	48 744 458	2 486 916
Total	2 603 471 456	2 792 050 305	3 445 651 259	653 600 954

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	561 569 302	444 070 657	810 285 024	366 214 367
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	2 215 000	57 128 000	50 000 000	-7 128 000
67- Charges exceptionnelles	218 000	17 571 395	20 451 233	2 879 838
Dépenses d'investissement	2 039 469 154	2 273 280 253	2 564 915 002	291 634 749
Total	2 603 471 456	2 792 050 305	3 445 651 259	653 600 954
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>333 111 193</i>	<i>258 020 035</i>	<i>196 465 097</i>	<i>-61 554 938</i>

Les actions pour 2013

Action A0503-01 – Politique de sécurité routière **Dépenses :** **36,2 MF**

Dans le cadre de cette action, la Nouvelle-Calédonie a poursuivi sa politique de prévention aussi bien au travers de différentes campagnes grand public (**22,4 MF**) par la diffusion continue de messages par la presse, la télévision, d'actions sur le terrain (caravane du tour cycliste, journées CLSPD à Bourail).

Par ailleurs, les dépenses ont aussi porté sur l'entretien des matériels de contrôle routier au profit des forces de l'ordre pour la lutte contre l'insécurité routière : **9,5 MF**.

Enfin, la Nouvelle-Calédonie a sollicité une étude sur le bilan des campagnes de sécurité routière dans le cadre des travaux du plan quinquennal de sécurité routière : **3,6 MF**.

Centre d'éducation routière de Koumac : les travaux de construction de la piste d'éducation routière sont en cours, et s'achèveront en 2014. Le retard pris provient de la rencontre de sources non détectées lors des études préalables : **0,7 MF**.

P0503-2006/2 - CENTRE D'EDUCATION ROUTIERE A KOUMAC (118/06)	Autorisation	
	Financé total	85 000 000
	Cumul engagements	55 188 490
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	55 188 490
	Reste à financer	29 811 510

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	85 000 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	93 291 560	19 220 322	77 605 636	46 359 596	30 500 481
<i>dont reports</i>	<i>35 661 560</i>	<i>39 220 322</i>	<i>17 606 136</i>	<i>46 359 596</i>	<i>30 500 481</i>
CP réalisés	5 780 178	1 614 186	31 246 040	15 859 115	688 971

Action A0503-02 – Délivrance des permis de conduire **Dépenses : 6,1 MF**

La Nouvelle-Calédonie a dû procéder à l'achat de 30.000 imprimés de permis de conduire auprès de l'imprimerie nationale de métropole : **5,4 MF**.

Mais aussi, régler les frais postaux nécessaires à l'acheminement des permis aux titulaires, résidents dans l'intérieur et les îles : **0,7 MF**.

Action A0503-05 - Aptitude des conducteurs **Dépenses : 6,8 MF**

Les dépenses concernent :

- **1,1 MF** pour l'achat de kits PPE et code de la route destiné aux bénéficiaires du dispositif « permis pour l'emploi ».
- **0,8 MF** liées à la prise en charge des frais de transport de l'auto-choc lors d'animations de sécurité routière organisées par les établissements publics (établissements d'enseignement) ou les collectivités locales (ex : CLSP de Bourail, tour cycliste, mairie de Poum...).
- **4,5 MF** concernent les frais liés aux déplacements des inspecteurs du permis de conduire (frais de coucher, repas et découcher, locations de véhicules, billets d'avion).
- **0,4 MF** pour les frais d'électricité, de téléphone de l'antenne de Bourail.

En ce qui concerne le centre de contrôle technique des véhicules de Rivière Salée, les études du nouveau bâtiment devant accueillir les contrôleurs techniques ont débutées fin 2013. Les travaux seront réalisés en 2014.

Action A0503-06 – Sécurité des véhicules **Dépenses : 36,5 MF**
Recettes : 193,2 MF

Centre de Baco : les études de la piste d'examen et de freinage sont achevées. Les travaux seront réalisés en 2014.

Entrent dans cette action l'ensemble des missions relevant de la sécurité des véhicules. Elle comprend notamment la location et l'entretien du centre de contrôle technique des véhicules de Baco à Koné.

Dans le cadre de l'activité de délivrance des cartes grises et du contrôle technique de véhicules professionnels, la Nouvelle Calédonie a perçu en 2013 des recettes d'un montant de (193,2 MF) soit - 6% par rapport aux recettes perçues en 2012 (206 MF). Celle-ci s'explique en partie par une baisse des ventes de nouveaux véhicules.

Ces recettes comprennent :

- 159,6 MF provenant de redevances issues des immatriculations de véhicules (cartes grises),
- 23,4 MF liées au contrôle technique périodique des véhicules professionnels et des véhicules de plus de 20 ans ,
- 9,6 MF de la vente de carnets d'immatriculation provisoire (WW).
- 0,6 MF générées par la redevance des vérifications des travaux d'expertises concernant certains types de véhicule professionnel (ex : transports de matières dangereuses, dépanneuses...)

Action A0503-07 – Réseau interprovincial

Dépenses : 50,0 MF

Cette action regroupe la subvention versée au SMTI (syndicat mixte de transports interurbains)

Action A0503-08 – Aménagement et entretien des routes

Dépenses : 3 261,5 MF
Recettes : 3,3 MF

Entre dans cette catégorie de dépenses l'ensemble des travaux réalisés sur le réseau routier territorial en investissement et en entretien.

La consommation de CP 2013 est de 2,6 Mds F sur un budget voté de 3 Mds, soit un taux de consommation de 85%.

Il est à noter que depuis 2008, la consommation de CP évolue d'environ 200 millions en plus chaque année. La barre symbolique des 3 milliards devrait être dépassée en 2014.

P0503-2007/1 - PROGRAMME ROUTIER ANTERIEUR	Autorisation	
	Financé total	4 440 253 875
	Cumul engagements	4 062 532 331
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	4 035 772 027
	Reste à financer	404 481 848

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	9 286 132 477	-3 504 066 637	-453 904 044	-646 159 086	-241 748 835
Crédits de paiement					
CP inscrits	2 323 347 075	1 301 295 754	563 472 967	221 174 155	120 563 011
<i>dont reports</i>	0	2 662 140	60 341 457	35 161 330	0
CP réalisés	2 039 314 110	1 240 957 297	510 065 615	166 310 069	79 124 936

P0503-2008/1 - PROGRAMME ROUTIER 08/13	Autorisation	
	Financé total	470 542 157
	Cumul engagements	368 564 502
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	368 564 502
	Reste à financer	101 977 655

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	1 635 500 000	-944 957 843	-70 815 887	0	-149 184 113
Crédits de paiement					
CP inscrits	94 034 898	194 238 906	59 279 487	43 939 977	32 200 000
<i>dont reports</i>	0	19 060 000	17 342 233	39 977	0
CP réalisés	72 619 294	176 896 673	59 239 510	42 666 928	17 142 097

P0503-2009/1 - PROGRAMME ROUTIER 2009-2014	Autorisation	
	Financé total	32 041 688
	Cumul engagements	16 295 077
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	16 295 077
	Reste à financer	15 746 611

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	520 000 000	-487 958 312	5 000 000	0	-5 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	3 162 840	11 359 836	1 071 950	1 083 899	5 700 000
<i>dont reports</i>	0	0	271 950	83 899	0
CP réalisés	3 162 840	11 087 886	988 051	557 550	498 750

P0503-2010/1 - PROGRAMME ROUTIER 2010-2015	Autorisation	
	Financé total	11 034 000 000
	Cumul engagements	4 540 017 622
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	4 479 316 590
	Reste à financer	6 554 683 410

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	6 731 000 000	1 810 000 000	1 515 000 000	978 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	264 827 644	1 392 745 807	1 648 943 764	1 353 275 533
<i>dont reports</i>	0	0	15 497 008	37 285 319	0
CP réalisés	0	249 330 636	1 355 460 488	1 559 486 165	1 315 039 301

P0503-2011/1 - PROGRAMME ROUTIER 2011-2016	Autorisation	
	Financé total	3 567 000 000
	Cumul engagements	1 106 160 971
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	1 104 416 708
	Reste à financer	2 462 583 292

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	1 360 000 000	350 000 000	1 857 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	694 006	394 065 552	750 448 835
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	694 006	389 471 017	714 251 685

P0503-2012/1 - PROGRAMME ROUTIER 2012/2017	Autorisation	
	Financé total	850 000 000
	Cumul engagements	206 214 977
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	194 510 828
	Reste à financer	655 489 172

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	800 000 000	50 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	76 790 000	246 812 621
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	72 589 109	121 921 719

P0503-2013/1 - PROGRAMME ROUTIER 2013/2018	Autorisation	
	Financé total	915 000 000
	Cumul engagements	9 719 194
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	9 351 694
	Reste à financer	905 648 306

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	915 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	43 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	9 351 694

P0503-2012/3 - AMENAGEMENT AXE ROUTIER "ROND POINT BERTHELOT"	Autorisation	
	Financé total	600 000 000
	Cumul engagements	300 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	300 000 000
	Reste à financer	300 000 000

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	437 000 000	163 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	50 000 000	300 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	300 000 000

Le tableau ci-après représente la liste exhaustive des opérations routières en investissement réalisées et payées en crédits de paiements durant l'année 2013.

N° AP	Libellé long AP	le numéro opération	le libelle court operation	Montant TTC
P0503-2003/1	LOCAUX PERMIS DE CONDUIRE EN PROVINCE NORD (48/03)	0503P005	PISTES CCTV BACO - PROVINCE NORD	1 758 750
Total				1 758 750
P0503-2006/2	CENTRE D'EDUCATION ROUTIERE A KOUMAC (118/06)	0503P001	CENTRE D'EDUCATION ROUTIERE DE KOUMAC	688 971
Total				688 971
P0503-2007/1	PROGRAMME ROUTIER ANTERIEUR	0503P309	R0-000/000-REHABILITATION DE CHAUSSEES	16 984 292
		0503P402	R3-044/044-PONT DE KORO	17 752 008
		0503P405	R3-019/019-PONT DU TROU BLEU	19 955 298
		0503P412	R3-091/091-PONT DE CHAPEAU ROUGE	24 141 548
		0503P502	R1-166/168-TRAVERSEE DE BOURAIL	122 793
		0503P507	R2-022/024-TRAVERSEE DE WE	152 512
		0503P522	R1-027/028-PAÏTA TROTOIR & OUVRAGE D'ART	16 485
Total				79 124 936

Coordination et développement des transports

N° AP	Libellé long AP	le numéro opération	le libelle court operation	Montant TTC
P0503-2008/1	PROGRAMME ROUTIER 08/13	0503P107	R0-000/000-ETUDES GENERALES - PPI	5 598 902
		0503P607	R0-000/000-GLISSIERES DE SECURITE	11 543 195
Total				17 142 097
P0503-2009/1	PROGRAMME ROUTIER 2009-2014	0503P615	R0-000/000-OPE SECURITE PONCTUELLE 09-14	498 750
Total				498 750
P0503-2010/1	PROGRAMME ROUTIER 2010-2015	0503P323	P10 R0-000/000-REHABILITATION CHAUSSEES	40 627 850
		0503P324	P10 R1-055/078-RFT TONTOUTA BOULOU PARIS	460 275 444
		0503P325	P10 R1-355/370-RFT KAALA-GOMEN KOUMAC	109 842 342
		0503P327	P10 R1-168/214-RFT BOURAIL POYA	23 233 090
		0503P329	P10 R3-033/034-RFT PROTECTION A NERIN	1 312 500
		0503P331	P10 R1-375/391-RFT KOUMAC NEHOUE	18 095 805
		0503P332	P10 R1-216/270-RFT POYA KONE	234 628 328
		0503P334	P10 R1-271/301-RFT KONE VOH	143 878 584
		0503P418	P10 R1-069/069-PONT DE LA OUENGI	14 512 600
		0503P419	P10 R0-000/000-OUVRAGE HYDRAULIQUES	7 408 560
		0503P421	P10 R0-000/000-GR.REPARATIONS OA 10-15	3 227 406
		0503P422	P10 R0-000/000-ETUDES GENERALES OA	10 902 955
		0503P528	P10 R1-007/010-B URBAIN DUMBEA	3 601 500
		0503P529	P10 R0-000/000-ROUTES DE NOUMEA	10 172 409
		0503P533	P10 R1-370/375-TRAVERSEE DE KOUMAC	1 942 500
		0503P537	P10 R1-115/115-LA FOA GIR. ENTREE NORD	154 812 667
		0503P616	P10 - R0-000/000-EQUIPEMENT DE LA ROUTE	76 039 761
0503P617	P10 R0-000/000-OPE SECU PONCTUELLE 10-15	525 000		
Total				1 315 039 301
P0503-2011/1	PROGRAMME ROUTIER 2011-2016	0503P202	P11 R1-140/143-CRENEAU FONNY	422 139
		0503P327	P10 R1-168/214-RFT BOURAIL POYA	314 111 952
		0503P335	P11 R0-000/000-REHABILITATION CHAUSSEES	399 717 594
Total				714 251 685
P0503-2012/1	PROGRAMME ROUTIER 2012/2017	0503P337	P12 R1-263/270-RFT POUEMBOUT KONE	95 670 194
		0503P618	P12 R1-034/040-COL DE LA PIROGUE	4 004 122
		0503P619	P12 R0-000/000-AMENAGE AIRES DE REPOS	22 247 403
Total				121 921 719
P0503-2012/3	AMENAGEMENT AXE ROUTIER "ROND POINT BERTHELOT"	0503P901	RP BERTHELOT - SUBVENTION MAIRIE NOUMEA	300 000 000
Total				300 000 000
P0503-2013/1	PROGRAMME ROUTIER 2013/2018	0503P113	P13 R1-299/299-CARREFOUR VOH SUD	1 669 054
		0503P339	P13 R3-000/078-RT1 COL DE HO	1 893 150
		0503P540	P13 R3-000/000-TRAVERSEES DE TRIBUS	5 789 490
Total				9 351 694
Total général				2 559 777 903

En entretien, les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'œuvre des subdivisions territoriales au travers de conventions signées avec la Nouvelle-Calédonie. Ils concernent les poses de panneaux de signalisation, les réparations ponctuelles de chaussées, le fauchage des accotements et le curage des fossés.

Un taux de 93 % a été atteint en consommation de crédits de paiement.

Les recettes de fonctionnement peuvent être de 2 ordres :

- *Les contributions pour dégradations de voirie pour prendre en compte les dégâts causés par le trafic minier (32 MF perçu en 2012,*
- *Les pénalités sur les marchés publics déduites des situations des entreprises attributaires de ces marchés (3,3 MF en 2013).*

Les recettes d'investissement comprennent les participations des communes aux travaux de traversée de leur agglomération, sous forme de reversement à la Nouvelle-Calédonie.

Action A0503-09 - Soutien et pilotage

Dépenses : 48,8 MF

Cette action assure le soutien logistique aux autres actions.

Elle répond aux besoins matériels des services pour accomplir au mieux les missions qui leur ont été confiées.

Elle assure le financement des dépenses classiques de fonctionnement. Telles que les frais d'électricité, de téléphone, de consommation d'eau, l'achat des fournitures de bureau, les frais liés au déplacement des agents, les frais de communication, les frais d'impression et de reliure.

Programme P0504 Transports et activités maritimes

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	0	165 620 375
CA 2013 -réalisé-	0	143 122 112
Taux d'exécution	0%	86%
Reste à réaliser sur 2014	0	4 058 174

Enjeux et contexte

Ce programme permet de maintenir le haut niveau d'exigences en matière de sécurité des activités en mer pour lequel sont prévus des mesures en termes de moyens humains et matériel, ainsi que de soutien aux acteurs du secteur et dont les bénéficiaires sont tous les usagers de la mer.

L'activité des phares et balises est concernée depuis le 1^{er} janvier 2011 par le transfert de la compétence en matière de signalisation maritime.

De même, les travaux d'hydrographie du lagon relèvent, depuis le 1^{er} janvier 2011, de la compétence de la Nouvelle-Calédonie.

La direction des affaires maritimes assure l'exercice de la compétence de sécurité de la circulation maritime et met la politique de sécurité du transport maritime comprenant des actions dans la formation professionnelle maritime, l'inspection des navires et l'élaboration des réglementations des activités en mer en Nouvelle-Calédonie.

Dans le même temps, un soutien est apporté aux acteurs du secteurs maritimes à destination du sauvetage en mer, des organisations de pêcheurs, de la continuité des transports (tarifs et moyens).

Objectifs

Les enjeux mentionnés ci-dessus convergent tous vers un même objectif, celui d'instaurer et de garantir une plus grande sécurité dans les activités maritimes, tant en matière de balisage conforme et fiable que de prévention des risques professionnels maritimes, de gestion et de réglementation des activités nautiques ou d'accroissement de la sécurité juridique dans le domaine des gens de mer, thématique à laquelle les pêcheurs professionnels sont associés.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme transport et activités maritimes est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0504-01 - Droits du travail et inspection du travail maritime	0	19 000	0	-19 000
Action A0504-02 - Tutelle académique sur la formation professionnelle maritime	0	0	0	0
Action A0504-03 - Contrôle de la conformité des navires aux règles de sécurité	238 596	923 560	1 000 982	77 422
Action A0504-04 - Formation des inspecteurs de la sécurité des navires	0	0	0	0
Action A0504-05 - Sécurité, police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux	4 085 000	14 125 000	22 625 000	8 500 000
Action A0504-06 - Immatriculation des navires	0	0	0	0
Action A0504-07 - Instruction et suivi des agréments nautiques touristiques	0	0	0	0
Action A0504-08 - traitement des demandes de dérogation au monopole du pavillon	0	0	0	0
Action A0504-09 - Développement, modernisation et entretien du balisage	91 858 064	91 923 264	118 095 280	26 172 016
Action A0504-10 - Réalisation des travaux d'hydrographie dans les eaux territoriales	1 098 800	1 243 680	1 400 850	157 170
Total	97 280 460	108 234 504	143 122 112	34 887 608

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	59 598 071	73 510 762	62 015 809	-11 494 953
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	4 085 000	16 004 475	14 909 606	-1 094 869
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	33 597 389	18 719 267	66 196 697	47 477 430
Total	97 280 460	108 234 504	143 122 112	34 887 608
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0

Les actions pour 2013

Action A0504-03 – Contrôle de la conformité des navires aux règles de sécurité Dépenses : **1,0 MF**

Cette attribution a été transférée à la Nouvelle-Calédonie en 2011.

Les inspecteurs de la sécurité des navires doivent effectuer des visites dans l'ensemble des communes des trois provinces, pour garantir un niveau de sécurité comparable à l'ensemble des calédoniens.

Depuis 2013, sur les 4 postes d'Etat d'inspecteur de la sécurité des navires, 2 sont occupés par des agents de la Nouvelle-Calédonie, pour des missions d'inspection des navires de la compétence de la Nouvelle-Calédonie.

La proportion de navires professionnels immatriculés et en activité qui ont fait l'objet d'une inspection selon les critères réglementaires est de 67% pour une valeur cible de 80% en 2013 (65% en 2012).

Action A0504-05 – Sécurité, police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux Dépenses : **22,6 MF**

Comme chaque année depuis 2011, la Nouvelle-Calédonie prévoit de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement et d'investissement de la SNSM (Les sauveteurs en mer de Nouvelle-Calédonie) et de la confédération des pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie.

A également été mis en place, le dispositif de continuité de pays par voie maritime. Celui-ci est opérationnel en 2014.

Action A0504-09 - Développement, modernisation et entretien du balisage Dépenses : **118,1 MF**

Les actions conduites en 2013 ont concerné :

- la poursuite de l'entretien du balisage des routes maritimes,
- la modernisation des alignements de présentation à Kouaoua et Nakety,
- la construction et la livraison sur la base des phares et balises, d'une barge de travail,
- la construction et livraison de la nacelle du feu de l'îlot infernal (îles des pins) en prévision du remplacement du pylône actuel extrêmement corrodé,
- le remplacement du platelage du pont du baliseur avec un traitement anticorrosion associé.

Cette action concerne également, la subvention au service hydrographique et océanographique de la marine : 4,25 MF.

Cette subvention se décompose en :

- subvention d'équipement de 2,8 MF.
Dans le cadre de la prévention et de la surveillance du risque tsunami, un plan de financement d'installation de marégraphes a été proposé à la Nouvelle-Calédonie.

- la Nouvelle-Calédonie participe à hauteur de 20 MF pour l'installation de 7 marégraphes. 17,2 MF de subvention ont déjà été versées en 2010, 2011 et 2012 pour l'installation de marégraphes à Ouinné, Hienghène, Lifou, Maré, Thio et Touhou. En 2013, le solde de la participation de la Nouvelle-Calédonie a été versé pour l'installation des derniers marégraphes à Ouvéa.
- subvention de fonctionnement : 1,4 MF.
Dans le cadre d'une convention tripartite entre le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (DéGéOM), le SHOM et la Nouvelle-Calédonie, signée pour la période 2012-2015, la mission de prévention et de surveillance du risque tsunami en Nouvelle-Calédonie assurée par le SHOM, est financée conjointement et d'égale partie par la Nouvelle-Calédonie et le DéGéOM. Ainsi le coût de maintenance par site s'élève à 0,9 MF (soit 0,5 MF financés par la NC et 0,5 MF financés par le DéGéOM).

Pour 2013, seuls trois réseaux de marégraphes étaient opérationnels (Lifou, Ouinné et Hienghène).

Le coût de la maintenance s'est donc élevé à 2,8 MF (dont 1 MF à la charge de la Nouvelle-Calédonie).

Action A0504-10 – Réalisation des travaux d'hydrographie dans les eaux territoriales

Dépenses : 1,4 MF

Il s'agit des frais de mission alloués aux hydrographes lors des travaux d'hydrographie du lagon.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>	Programmes en dépenses				
Chapitre	P0501 Contrôle & exploitation aériens	P0502 Régulation économique du transport aérien & continuité territoriale	P0503 Infrastructures & sécurité routières	P0504 Transports & activités maritimes	Total Dépenses
900	0	0	1 535 528	0	1 535 528
901	0	0	0	9 125 000	
908	35 545 768	1 056 685 288	2 561 368 724	57 071 697	3 710 671 477
924	0	0	2 010 750	0	2 010 750
Sous total Investissement	35 545 768	1 056 685 288	2 564 915 002	66 196 697	3 723 342 755
930	0	0	0	0	0
931	0	0	0	13 500 000	13 500 000
938	43 900 724	859 041 802	880 736 257	63 425 415	1 847 104 198
Sous total Fonctionnement	43 900 724	859 041 802	880 736 257	76 925 415	1 860 604 198
Total CA 2013	79 446 492	1 915 727 090	3 445 651 259	143 122 112	5 583 946 953

<i>En XPF</i>	Programmes en recettes				
Chapitre	P0501 Contrôle & exploitation aériens	P0502 Régulation économique du transport aérien & continuité territoriale	P0503 Infrastructures & sécurité routières	P0504 Transports & activités maritimes	Total recettes
908	0	95 559	0	0	95 559
924	0	0	0	0	0
Sous total Investissement	0	95 559	0	0	95 559
938	58 415 385	310 861 845	196 465 097	0	565 742 327
Sous total Fonctionnement	58 415 385	310 861 845	196 465 097	0	565 742 327
Total CA 2013	58 415 385	310 957 404	196 465 097	0	565 837 886

Mission M06 Santé

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	17 232 386 334	20 686 230 109
CA 2013 -réalisé-	11 548 533 762	14 890 460 724
Taux d'exécution	67%	72%
Reste à réaliser sur 2014	5 691 333 148	5 702 667 868



Offre et qualité de soins

Prévention, veille, surveillance Expertise et alerte

Santé environnementale

Médipôle et hôpital de Koné

Au travers d'un dispositif hospitalier public et privé disposant des matériels les plus modernes, de personnels de santé hautement qualifiés, d'une politique en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale, la Nouvelle-Calédonie compétente dans le domaine de la santé, a engagé, de façon constante, une action forte pour préserver la santé de ses concitoyens et pour améliorer leur prise en charge en cas d'accident de santé.

La concrétisation aux alentours de 2015 du projet de construction d'un nouvel hôpital à Koutio et à Koné, la mise en œuvre de nouveaux schémas territoriaux d'organisation sanitaire, socles d'une répartition spatiale plus efficace au bénéfice de la population, la poursuite d'un programme ambitieux en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale qui passe par la poursuite de la politique de vaccination, la lutte contre les maladies à forte morbidité ou l'amélioration des données naturelles telles que l'eau, l'air ou l'amiante environnementale, la modernisation et l'extension de sa réglementation en matière de protection sociale sont autant d'éléments démontrant la haute priorité du secteur de la santé dans la politique publique conduite par la Nouvelle-Calédonie.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M06-Santé				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA013	Evolution 2012-2013
P0601 Offre et qualité de soins	1 719 004 850	611 364 477	2 731 464 229	2 120 099 752
P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	66 019 383	70 555 185	99 354 726	28 799 541
P0603 Santé environnementale	193 202 774	159 382 421	127 245 328	-32 137 093
P0604 Médipôle et hôpital de Koné	823 753 488	6 167 287 161	11 932 396 441	5 765 109 280
Total Mission 06	2 801 980 495	7 008 589 244	14 890 460 724	7 881 871 480

Recettes

M06-Santé				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA013	Evolution 2012-2013
P0601 Offre et qualité de soins	1 110 340 075	87 105 734	9 926 368	-77 179 366
P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	24 255 000	24 360 000	2 268 521	-22 091 479
P0603 Santé environnementale	63 055 847	42 037 231	9 123 665	-32 913 566
P0604 Médipôle et hôpital de Koné	202 700 755	6 054 025 173	11 527 215 208	5 473 190 035
Total Mission 06	1 400 351 677	6 207 528 138	11 548 533 762	5 341 005 624

Programme P0601

Offres et qualité de soins

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	185 164 023	2 958 336 121
CA 2013 -réalisé-	9 926 368	2 731 464 229
Taux d'exécution	5%	92%
Reste à réaliser sur 2014	180 251 537	208 448 019

Enjeux et contexte

Ce programme doit permettre une amélioration de la prise en charge médicale en s'appuyant sur l'amélioration de la sécurité sanitaire, sur l'accès à de nouvelles technologies et sur une meilleure répartition spatiale de l'offre de soins.

Cette amélioration passe par une connaissance affinée des personnels de santé et par la poursuite des activités de formations de ces personnels ainsi que par le contrôle de l'activité des établissements de soins publics et privés.

Cette amélioration se conduit dans un contexte de profonde mutation de ce secteur :

- Au niveau de l'hospitalisation publique au travers des projets de l'hôpital de Koutio et de l'hôpital de Koné ainsi que par la restructuration des activités des hôpitaux de Koumac et de Poindimié,
- La perspective du regroupement des cliniques privées,
- Le souci de la maîtrise de l'évolution des dépenses de santé en prenant en considération la situation financière de notre régime de protection sociale : le RUAMM (régime unifié d'assurance maladie et maternité).

Objectifs

Les objectifs s'appuient essentiellement sur la volonté d'une meilleure répartition spatiale de nos établissements hospitaliers, de la poursuite de la mise en œuvre des schémas territoriaux d'organisation sanitaire tels que le schéma de traitement de l'insuffisance rénale chronique et le schéma de promotion de la santé mentale, et de la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens et des projets d'établissement dans les hôpitaux.

Ainsi, l'accès aux soins de notre population sera favorisé. Ceci tout en offrant des technologies médicales performantes et une sécurisation des conditions d'exercices des professionnels de la santé, des établissements hospitaliers, au travers d'une réglementation modernisée et des contrôles réguliers et renforcés.

Cela passe également par une action renforcée dans le domaine de l'aide, du conseil et de l'expertise pour laquelle on observe une forte demande des professionnels.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au Compte administratif 2013 pour le programme offre et qualité de soins est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0601-01 - Réglementation et suivi de l'exercice des professions de santé	0	0	0	0
Action A0601-02 - Analyse prospective des besoins en personnel et spécialistes et en formations	0	0	0	0
Action A0601-03 - Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics	180 000 000	180 000 000	192 000 000	12 000 000
Action A0601-04 - Enregistrement des professions de santé	0	0	0	0
Action A0601-05 - Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	1 446 073 203	309 902 724	2 411 293 460	2 101 390 736
Action A0601-06 - Elaboration et suivi de la réglementation des activités de santé	3 902 630	11 923 624	8 890 384	-3 033 240
Action A0601-07 - Régulation et organisation de l'offre de soins	4 000 000	20 844 725	30 183 049	9 338 324
Action A0601-08 - Aides, conseils et expertises	23 375	0	0	0
Action A0601-09 - Soutien et pilotage, fonctionnement global DASS (hors PJEJ)	85 005 642	88 693 404	89 097 336	403 932
Total	1 719 004 850	611 364 477	2 731 464 229	2 120 099 752

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	88 343 647	101 122 080	101 695 497	573 417
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	620 996 362	420 069 846	562 606 269	142 536 423
67- Charges exceptionnelles	5 690 651	9 632 878	1 946 000 000	1 936 367 122
Dépenses d'investissement	1 003 974 190	80 539 673	121 162 463	40 622 790
Total	1 719 004 850	611 364 477	2 731 464 229	2 120 099 752
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>1 110 340 075</i>	<i>87 105 734</i>	<i>9 926 368</i>	<i>-77 179 366</i>

Les actions pour 2013

Action A0601-03 – Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics Dépenses : **192,0 MF**

Une participation au fonctionnement du centre Raoul FOLLEREAU, cette participation est versée chaque année au CHT pour financer une partie des charges de structure du centre. La participation 2013 est en hausse de 6,7 % par rapport aux années précédentes.

Action A0601-05 – Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur

Dépenses : 2 411,3 MF
Recettes : 8,8 MF

Au travers cette action, la Nouvelle-Calédonie a versé en 2013 les sommes suivantes :

à titre de participation à la prise en charge des thérapies liées au VIH : 0,9 MF à l'Institut Pasteur (IPNC) (régularisation des sommes dues au titre de 2009, 2010 et 2011) et 5,7 MF au centre hospitalier territorial GASTON BOURRET.

6,1 MF au centre hospitalier territorial GASTON BOURRET, ce qui correspond à la moitié de la subvention 2012, pour le recrutement d'un pharmacien.

Subvention à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS) : 334,3 MF

Elle a permis de financer, premièrement, les charges de structure de l'établissement, soit 333,3 MF. Cette subvention est en hausse de 57 % par rapport à 2012 en raison de la modification de la répartition de financement entre les prestations de services facturées à la DFPC et la subvention de la Nouvelle-Calédonie. La hausse effective du financement global Nouvelle-Calédonie (commande publique DFPC plus une subvention) est en hausse de 22% environ.

Deuxièmement, une subvention d'équipement de 1 MF a été versée à l'IFPSS pour la pose d'une clôture extérieure.

Subvention exceptionnelle à l'agence sanitaire et sociale (ASSNC) : 1,9 MF

Cette subvention a permis à l'agence de financer une partie du déficit du RUAMM par un versement à la CAFAT de 1 122 MF.

Le solde, soit 824 MF, a permis de financer pour 15 MF l'association calédonienne des handicapés (ACF) et pour 809 MF le régime d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie (RHPA).

Construction du centre de gérontologie et de psychiatrie du CHS : 16,4 MF

Il s'agit d'une solde du financement de la construction du centre de gérontologie (9,5 MF) et du centre de psychiatrie (6,9 MF) du centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet.

Ces deux opérations émargent au contrat de développement 2000-2005 et ont été soldées

CHS GERONTOLOGIE - CD 2000-2005

	Antérieurs	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	TOTAL
AP	780 000 000	80 000 000					860 000 000
Montant annuel des CP votés	746 000 000	104 000 000	10 000 000				860 000 000
Montant Annuel des Reports votés	150 946 381	30 032 951	54 032 951	13 481 457	13 481 457	13 481 457	
Montant annuel des CP réalisés	715 967 049	80 000 000	50 551 494	0		9 481 457	856 000 000
Disponible annuel CP financés	180 979 332	54 032 951	13 481 457	13 481 457	13 481 457	4 000 000	4 000 000

P0601-2003/2 - CHS GERONTOLOGIE (CD00/04-TR 00/01) (46/03)	Autorisation	
	Financé total	860 000 000
	Cumul engagements	856 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	856 000 000
	Reste à financer	4 000 000

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	860 000 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	1 030 979 332	64 032 951	13 481 457	13 481 457	13 481 457
<i>dont reports</i>	180 979 332	54 032 951	13 481 457	13 481 457	13 481 457
CP réalisés	795 967 049	50 551 494	0	0	9 481 457

CHS PSYCHIATRIE - CD 2000-2005

	Antérieurs	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	TOTAL
AP	1 170 000 000	25 000 000	-	-			1 195 000 000
Montant annuel des CP votés	1 135 000 000	60 000 000	- 5 050 760				1 189 949 240
Montant Annuel des Reports votés	140 000 000	170 000 000	25 000 000	19 949 240	19 949 240	19 949 240	
Montant annuel des CP réalisés	965 000 000	205 000 000	-	-		6 905 734	1 176 905 734
Disponible annuel CP financés	310 000 000	25 000 000	19 949 240	19 949 240	19 949 240	13 043 506	13 043 506

P0601-2005/4 - CHS PSYCHIATRIE (69/05)	Autorisation	
	Financé total	1 195 000 000
	Cumul engagements	1 176 905 734
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	1 176 905 734
	Reste à financer	18 094 266

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	1 195 000 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	1 505 000 000	19 949 240	19 949 240	19 949 240	19 949 240
<i>dont reports</i>	310 000 000	25 000 000	19 949 240	19 949 240	19 949 240
CP réalisés	1 170 000 000	0	0	0	6 905 734

Construction du centre hospitalier du nord : 102 MF

Il s'agit de la construction du centre hospitalier de Koumac, inscrit sur le contrat de développement 2000-2005. Au 31 décembre 2013, il a été consommé 81% du montant global de l'AP. L'opération sera certainement soldée en 2014.

Centre hospitalier du nord (Koumac) - CD 2000-2005

	Antérieurs	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	TOTAL
AP	882 800 000						882 800 000
Montant annuel des CP votés	693 408 229			30 000 000	9 391 771		732 800 000
Montant Annuel des Reports votés	492 125 299	489 815 229	433 565 229	341 565 229	191 565 229	120 757 000	
Montant annuel des CP réalisés	203 593 000	56 250 000	92 000 000	180 000 000	80 200 000	102 000 000	714 043 000
Disponible annuel CP financés	981 940 528	433 565 229	341 565 229	191 565 229	120 757 000	18 757 000	18 757 000

P0601-2003/3 - CENTRE HOSPITALIER DU NORD (47/03)	Autorisation	
	Financé total	882 800 000
	Cumul engagements	714 043 000
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	714 043 000
Reste à financer	168 757 000	

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	882 800 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	1 675 348 757	433 565 229	371 565 229	200 957 000	120 757 000
<i>dont reports</i>	981 940 528	433 565 229	341 565 229	191 565 229	120 757 000
CP réalisés	259 843 000	92 000 000	180 000 000	80 200 000	102 000 000

Les recettes 8,8 MF proviennent de divers produits financiers et par le remboursement de l'IFPSS d'une subvention de 1,9 MF non utilisée et non justifiée.

Action A0601-06 – Elaboration et suivi de la réglementation des activités de santé

Dépenses : 8,9 MF

En matière d'élaboration et de suivi de la réglementation des activités de santé, les dépenses 2013 de la collectivité ont porté sur 3 grands points :

- la périnatalité : pour l'impression annuelle de 4 200 carnets de maternité : **(0,9 MF)**.

- le contrôle pédagogique des organismes de formation du secteur sanitaire et social : **(7,3 MF)**.

En application de la réglementation relative à la formation préparant au diplôme d'État d'infirmier, la Nouvelle-Calédonie a conventionné un prestataire afin d'assurer un contrôle pédagogique et technique auprès de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).

En lien avec un conseiller pédagogique d'un institut de formation des soins infirmiers désigné par le ministère de la santé, il apporte un regard de professionnel averti quant à la mise en place des nouveaux programmes selon les modalités LMD et l'implication des maîtres de stage dans la formation.

Par ailleurs, les enjeux de reconversion de la profession liés à la construction du Médipôle de l'hôpital de Koné, et à la structuration du secteur médico-social, font que la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie a dû s'entourer d'un professionnel ayant des compétences en termes de pédagogie et une bonne connaissance des métiers sanitaires et sociaux.

Enfin, ce conseiller a apporté un regard pédagogique sur l'ensemble des formations du secteur sanitaire et social.

- le versement d'une subvention à l'association «un nouveau départ pour la vie » (association regroupant des patients ayant bénéficié d'une greffe rénale et leurs familles), pour l'organisation de manifestation grand public sur cette question : **(0,7 MF)**.

Action A0601-07 - Régulation et organisation de l'offre de soins **Dépenses : 30,2 MF**

L'activité 2013 a essentiellement portée sur la mise en œuvre du réseau périnatalité avec les actions suivantes :

- En AE,
 - la participation au fonctionnement du centre d'hébergement des femmes enceintes (accueillant des femmes présentant une grossesse pathologique et des femmes enceintes domiciliées à distance du lieu de leur accouchement), en partenariat avec le réseau « Naître en Nouvelle- Calédonie » et la SIC : **18 MF**.

P0601-2011/1 - ACCEUIL FEMMES ENCEINTES SCHEMA PERINATALITE	Autorisation	
	Financé total	59 000 000
	Cumul engagements	37 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	37 000 000
	Reste à financer	22 000 000

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	10 000 000	20 000 000	29 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	10 000 000	16 000 000	18 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	6 000 000	1 000 000
CP réalisés	0	0	4 000 000	15 000 000	18 000 000

➤ Hors AE,

- le soutien, à hauteur de **6 MF**, au fonctionnement de l'association « naître en Nouvelle-Calédonie » qui intervient en matière d'animation de l'organisation des soins en amont et en aval de l'hospitalisation des femmes enceintes et des nouveau-nés.
- **1,5 MF** à titre de participation au financement d'une étude sur la problématique du suicide. Cela dans le cadre du schéma de santé mentale, et pour mettre en place une dynamique sur le repérage et la prévention du suicide : 30 suicides environ et 500 tentatives recensées annuellement par le CHT.

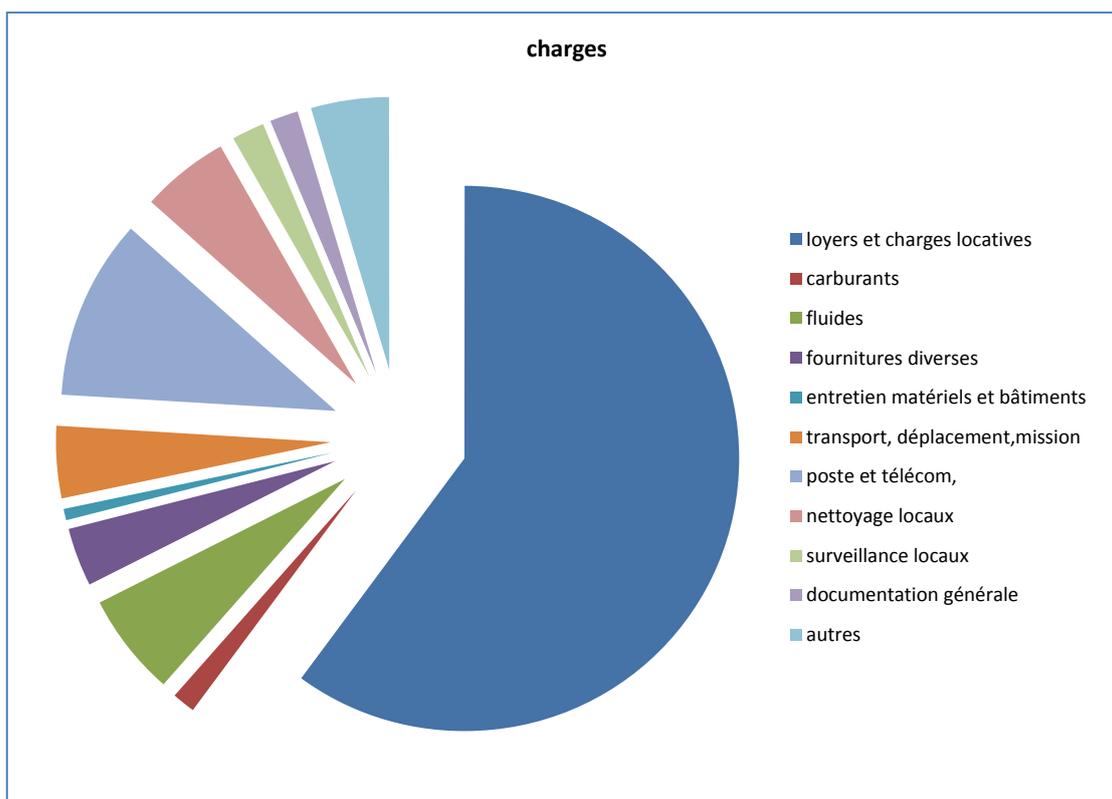
Cette étude s'intègre dans un protocole de l'organisation mondiale de la santé,(OMS) multiculturelle et sur plusieurs sites des îles du Pacifique, anglophones et francophones. Elle se déroule sur 3 ans afin d'avoir un échantillon suffisamment représentatif pour en tirer des enseignements.

- **4,7 MF** de frais d'annonce et d'insertion, de prestation de service et de goodies, au titre d'une campagne de promotion pour le don d'organes (atelier B2).

Action A0601- 09-Soutien et pilotage, fonctionnement global DASS (hors PJEJ)

Dépenses : 89,1 MF
Recettes 1,1 MF

Ces dépenses, à hauteur de **89,1 MF**, correspondent aux frais de fonctionnement de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, hors service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse. Elles se répartissent ainsi :



Il est à noter que les 3 postes suivants représentent 88 % des dépenses de fonctionnement :

- les dépenses liées à la location des bureaux (loyers + charges locatives) : 53,5 MF, pour des locaux qui deviennent exigus et dispersés sur quatre sites au centre-ville de Nouméa,
- les dépenses de frais postaux et télécommunication : 9,4 MF,
- les frais de nettoyage (4,6 MF) et gardiennage des locaux (1,7 MF).

Les recettes (1,1 MF) l'annulation de mandats ayant pour cause la non réalisation d'une prestation (dans le cadre convention PSSE Canala).

Programme P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	24 500 000	152 363 441
CA 2013 -réalisé-	2 268 521	99 354 726
Taux d'exécution	9%	65%
Reste à réaliser sur 2014	0	30 982 443

Enjeux et contexte

Il s'agit de favoriser l'amélioration de l'état sanitaire de la population néo-calédonienne au travers :

- de la meilleure connaissance possible de l'état sanitaire de la population néocalédonienne afin de pouvoir proposer au gouvernement des orientations dans l'évolution de la prise en charge sanitaire.
- de la prise en compte de l'internationalisation des pathologies et de la perméabilité de nos frontières par le maintien d'un contrôle aux frontières permanent et performant dont l'objectif est, d'une part, de limiter l'introduction de pathologie sur le territoire, et d'autre part, de pouvoir se préparer activement à la lutte contre les maladies introduites telles que ce fut le cas lors de la pandémie A/H1N1 en 2009.

Objectifs

L'amélioration de l'état sanitaire passe par la lutte contre les pathologies à forte morbidité. En améliorant la couverture vaccinale, en effectuant des campagnes d'informations destinées au grand public, et en mettant en œuvre des études scientifiques sur les pathologies à plus haut risque.

Elle passe également par l'accentuation de l'information vers les professionnels de santé et par la mise en œuvre de remontées d'informations quotidiennes en provenance des hôpitaux, des dispensaires et des cabinets médicaux privés. Permettant ainsi aux autorités sanitaires de déclencher leurs actions le plus en amont possible.

Cela induit la nécessité de disposer de moyens mobilisables rapidement en cas de crise sanitaire majeure.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au Compte administratif 2013 pour le programme prévention, veille, sanitaire, expertise et alerte est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0602-01 - Présentation de l'état sanitaire de la population	5 547 875	13 585 650	6 221 875	-7 363 775
Action A0602-02 - Surveillance et urgence sanitaires	33 104 345	25 729 257	38 477 361	12 748 104
Action A0602-03 - Lutte contre les pathologies à forte morbidité	26 628 513	30 498 749	51 607 755	21 109 006
Action A0602-04 - Evaluation des programmes de prévention sanitaire	0	0	0	0
Action A0602-05 - Information des professionnels de santé	738 650	741 529	3 047 735	2 306 206
Total	66 019 383	70 555 185	99 354 726	28 799 541

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	38 253 407	52 851 084	66 974 980	14 123 896
042- Opérations d'ordre	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	7 465 000	17 695 641	31 119 746	13 424 105
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	20 300 976	8 460	1 260 000	1 251 540
Total	66 019 383	70 555 185	99 354 726	28 799 541
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>24 255 000</i>	<i>24 360 000</i>	<i>2 268 521</i>	<i>-22 091 479</i>

Les actions pour 2013

Action A0602-01 - Présentation de l'état sanitaire de la population **Dépenses :** **6,2 MF**

Les dépenses concernent la réalisation et l'édition des documents (classeur, mémento, DVD, CD-ROM) sur la situation sanitaire en Nouvelle-Calédonie, le suivi de la documentation technique spécialisée dans le domaine de la surveillance sanitaire, et l'édition du carnet de santé remis à la naissance.

Les dépenses se déclinent comme suit :

- conception du mémento 2012, version anglaise : **0,7 MF**
- impression de 5 000 carnets de santé : **5,5 MF**

Action A0602-02 - Surveillance et urgence sanitaires **Dépenses :** **38,5 MF**
Recettes : **2,3 MF**

A travers cette action et sur la base des données sanitaires et sociales recueillies, la Nouvelle-Calédonie adapte ses réponses en matière de santé publique. Cela s'est traduit en 2013 notamment par :

- **20 MF** : renouvellement et complément des stocks préventifs de médicaments et de produits pharmaceutiques (dont 19,6 MF de TAMIFLU correspondant à 18 917 traitements).
- **1 MF** : au titre des vacations au centre de santé voyage (CSV) *qui assure les vaccinations internationales des voyageurs depuis 1^{er} janvier 2013, notamment pour le vaccin contre la fièvre jaune.*
- **1 MF** : acquisition de petits matériels.
- **1 MF** : annonces et insertions en vue de lutter contre les épidémies (arboviroses).
- **6 MF** : location d'un écran LED pour l'information sanitaire *permanente du grand public par la diffusion de messages et conseils liés aux risques sanitaires potentiels (un panneau situé au centre-ville de Nouméa).*
- **3,3 MF** : achats de vaccins pour le CSV et autres produits pharmaceutiques.
- **5 MF** : prestations diverses pour études et enquêtes, notamment sur le contrôle des moustiques par le pyriproxifène, sur les accidents de la voie publique et sur les méningites.
- **1,2 MF** : à titre d'études MOA (analyse, extension et développement complémentaires) pour le projet informatique BORNEO

En 2013, les recettes suivantes ont été titrées :

- **0,2 MF**, correspondant à la facturation des visites de contrôle sanitaire des navires, donnant lieu à l'établissement de certificats de contrôle sanitaire ou d'exemption de contrôle sanitaire.
- **2,1 MF** au titre de la vente de vaccins par le CSV.

Action A0602-03 – Lutte contre les pathologies à forte morbidité **Dépenses :** **51,6 MF**

Les dépenses liées à cette action sont essentiellement des dépenses de communication, afin de sensibiliser la population néo-calédonienne sur les maladies présentant un risque sanitaire important, et les moyens à mettre en œuvre pour se préserver.

Ces actions de communication sont menées tout au long de l'année, et plus ou moins intensifiées en fonction de la situation sanitaire du moment.

En 2013, ces actions ont concernées notamment :

- **2,9 MF** d'achats de petits matériels pour les études relatives aux arboviroses.
- **1,4 MF** d'annonces et d'insertions dans différents bulletins médicaux, comme la campagne anti-tabac.
- **24,7 MF** de participation de la Nouvelle-Calédonie au fonds autonome de santé publique
- **3,1 MF** au titre des loyers des bureaux du registre du cancer.
- **11,3 MF** pour l'acquisition de répulsifs contre les moustiques et autres produits pour mener à bien des enquêtes sur le pyriproxifène.
- **7,3 MF** au titre de la subvention versée au CHT pour un poste d'interne.
- **0,9 MF** de diverses publicités et diffusions (spot sur la dengue au ciné city, habillage des véhicules de la DASS).

Action A0602-05 - Information des professionnels de santé **Dépenses :** **3,1 MF**

Les dépenses réalisées en 2013 correspondent à divers documents qui sont transmis aux professionnels de la santé. Il s'agit des calendriers vaccinaux, des affiches sur le développement psychomoteur, et des étiquettes d'anonymat pour l'activité des centres de dépistage anonyme et gratuits mis en place dans le cadre de la lutte contre le SIDA.

- **1,5 MF** pour des impressions d'étiquettes pour les centres de dépistage anonyme et gratuits pour des médecins et sages-femmes agréés.
- **1,6 MF** pour la réalisation et l'impression d'un mémento sur la situation sanitaire 2012 et la conception des étiquettes.

Programme P0603

Santé environnementale

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	9 465 395	359 911 926
CA 2013 -réalisé-	9 123 665	127 245 328
Taux d'exécution	96%	35%
Reste à réaliser sur 2014	0	182 049 846

Enjeux et contexte

Le vecteur environnemental est une donnée essentielle dans l'amélioration de la santé de la population qui est de plus en plus demandeuse d'actions fortes et coordonnées dans ce domaine.

La Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans cette voie par la préservation de ses ressources naturelles, telles que l'eau et l'air, en prenant en compte le risque lié à l'amiante environnementale et par une lutte anti-vectorielle très active contre la dengue et la leptospirose.

Cet engagement doit être mené en collaboration avec les provinces et les communes.

Un autre volet est la volonté de diminuer le risque de maladie et d'épidémies liées à la présence de déchets médicaux non traités.

Cette politique ne peut se concevoir que sur le moyen et long terme car il s'agit de concourir à la prise de conscience de chacun de l'absolue nécessité de préserver son environnement.

Il est donc nécessaire de mettre en place des actions répétitives de sensibilisation mais également de passer par la mise en œuvre d'une réglementation adaptée au contexte néo-calédonien.

Objectifs

Pour parvenir à maîtriser la ressource en eau, la Nouvelle-Calédonie propose à chaque commune d'établir un diagnostic personnalisé sur son eau potable. Mais aussi pour certaines d'entre elles, un diagnostic sur leurs eaux de baignade, afin d'identifier des solutions concrètes permettant l'amélioration de leur qualité.

Des actions fortes sont à engager en matière de destruction des déchets hospitaliers et sur la préservation de la qualité de l'air.

Plus particulièrement au travers de la prise en compte de l'amiante environnementale, ou il faut favoriser les actions de remédiation, et anticiper la localisation des futures constructions à l'aide des cartographies constituées.

Il s'agit également de diminuer les risques sanitaires encourus par la population en engageant une lutte sur la durée. Cette lutte vise la limitation des épidémies de dengue et de

leptospirose, en multipliant les opérations de prévention et en assurant le contrôle et la protection de terrain en période de forte épidémie.

Dans l'ensemble de ces sujets, la cellule santé environnement joue un rôle de conseil et d'expertise en direction de nos partenaires communaux, provinciaux et associatifs.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au Compte administratif 2013 pour le programme santé environnementale est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0603-01 - Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et réglementer pour garantir sa qualité	101 237 842	60 135 267	87 470 274	27 335 007
Action A0603-02 - Lutte anti-vectorielle	39 476 543	68 367 092	24 677 268	-43 689 824
Action A0603-03 - Consolidation et amélioration des connaissances sur la qualité de l'air et des risques sur la santé	0	13 653 749	0	-13 653 749
Action A0603-04 - Réglementation et contrôle de l'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux	0	0	0	0
Action A0603-05 - Aide, conseil et expertise	0	788 247	0	-788 247
Action A0603-06 - Amiante	52 488 389	16 438 066	15 097 786	-1 340 280
Total	193 202 774	159 382 421	127 245 328	-32 137 093

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	123 583 571	55 620 402	98 350 392	42 729 990
012- Charges de personnel et frais assimilés	39 010 453	66 240 942	0	-66 240 942
65- Autres charges de gestion courantes	0	0	1 750 000	1 750 000
67- Charges exceptionnelles	24 352 483	6 562 497	18 618 717	12 056 220
Dépenses d'investissement	6 256 267	30 958 580	8 526 219	-22 432 361
Total	193 202 774	159 382 421	127 245 328	-32 137 093
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>63 055 847</i>	<i>42 037 231</i>	<i>9 123 665</i>	<i>-32 913 566</i>

Les actions pour 2013

Action A0603-01 - Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et réglementer pour garantir sa qualité	Dépenses :	87,5 MF
	Recettes :	9,1 MF

Cette action comporte deux axes de travail : les eaux potables et les eaux de baignade.

- En matière d'eau potable, cet accompagnement s'est traduit par la mise en œuvre de plans de sécurité sanitaire des eaux (PSSE) **49,2 MF** ont été consommés à ce titre en 2013

Les communes concernées sont les suivantes:

- Ponérihouen,
- Voh-Koné-Pouembout,
- Nouméa,
- Dumbéa.

A noter que le projet spécifique d'accompagnement des communes sur la mise en œuvre des actions liées à la diminution du risque sanitaire en matière d'eau potable(financé par l'enveloppe du IXème Fonds Européen de Développement (FED)), est arrivé à son terme ce qui entraîne une diminution du budget alloué à cette action.

Dans ce cadre il y a eu **22,1 MF** de frais de prestations de service.

De plus, **4 MF** ont été versées à la commune de La Foa, au titre du solde de sa subvention d'équipement

La Nouvelle-Calédonie intervient également en cas d'alerte sanitaire en matière d'eau potable par la réalisation de prélèvement d'échantillons d'eau et de leurs analyses : **0,6 MF**.

- En matière d'eau de baignade, le travail porte essentiellement sur l'application de la délibération n° 23/CP du 1^{er} juin 2010 « portant dispositions administratives applicables aux piscines et fixant les principes généraux en matière de normes sanitaires et d'hygiène applicables aux piscines et aux eaux de baignade ».

9,3 MF ont été consommés en 2013, ces crédits s'inscrivent dans le cadre d'un marché avec un prestataire extérieur pour la réalisation :

- des visites de contrôle et de prélèvements d'échantillon d'eau de piscines (621 points de contrôle / an) ;
- des prélèvements des eaux de baignade (282 points de contrôle en saison balnéaire de novembre à avril) ;
- des missions de conseils, d'expertise, et de formation.

P0603-2012/1 - SUIVI REGLEMENTATION EAUX DE Baignade	Autorisation	
	Financé total	30 177 000
	Cumul engagements	14 159 375
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	14 159 375
	Reste à financer	16 017 625

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	30 177 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	10 059 000	15 245 650
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	5 186 650
CP réalisés	0	0	0	4 872 350	9 287 025

En outre, une subvention de **1,7 MF** a été allouée en 2013 à la ville de Nouméa pour le contrôle des eaux de baignade.

Le gouvernement a engagé une convention 2012-2013 d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'accompagnement dans le cadre de la préfiguration d'un organisme partenarial pour la gestion de l'assainissement en Nouvelle-Calédonie (OPANC).

P0603-2012/3 - OPANC	Autorisation	
	Financé total	10 000 000
	Cumul engagements	1 970 191
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	1 970 191
Reste à financer	8 029 809	

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	10 000 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	5 960 745	4 502 864
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	4 502 864
CP réalisés	0	0	0	1 457 881	512 310

9,1 MF ont été titrées en 2013, il s'agit de la recette versée par la CPS dans le cadre du 9^{ème} FED eaux potables.

Action A0603-02 - Lutte anti-vectorielle

Dépenses : **24,7 MF**

En complément des actions de prévention auprès du public, des actions sur le milieu sont menées dans les zones à risques identifiées.

Afin de trouver une alternative à l'utilisation de pesticides, une étude visant à vérifier l'efficacité du piégeage du moustique vecteur de la dengue a été menée en 2013 : **3,6 MF**.

2,2 MF ont été versés en 2013 à la CCI dans le cadre de sa prestation de lutte anti larvaire (régularisation 2010, 2011 et 2012).

Des subventions exceptionnelles ont été versées en 2013 pour participer à la prise en charge de la lutte anti-vectorielle suite aux épidémies de dengue et de CHIKUNGUNYA aux communes suivantes :

- **12,7 MF** à la commune de Nouméa,
- **2,1 MF** à la commune du Mont-Dore,
- **3,6 MF** à la commune de Dumbéa,
- **0,4 MF** à la commune de Paita.

Il est à noter également **0,1 MF** d'achats de produits insecticides.

Action A0603-06 - Amiante

Dépenses : **15,1 MF**

Pour les communes et les provinces concernées par la problématique d'amiante environnementale, des inventaires ont été réalisés. Ceci afin d'entreprendre des travaux de remédiation (recouvrement ...) sur les sites sensibles au regard de leur fréquentation (présence d'habitation, présence d'infrastructures publiques, présences d'infrastructures touristiques, ...).

A ce titre, il a été financé en 2013 une prestation de maîtrise d'œuvre afin d'accompagner les communes (Touho, Pouebo, Poindimié, Houailou) et de suivre la réalisation des travaux entrepris

Des travaux de remédiation amiante pour la revitalisation et l'engazonnement du site de Tendo ont été entrepris.

Les dépenses financées sur l'AP Amiante s'élèvent à 4,8 MF.

P0603-2012/2 - TRAVAUX DE REMIATION AMIANTE	Autorisation	
	Financé total	100 000 000
	Cumul engagements	4 577 844
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	4 577 844
	Reste à financer	95 422 156

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	100 000 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	50 000 000	54 600 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	50 000 000
CP réalisés	0	0	0	0	4 577 844

Des études sur l'amiante ont également été menées par la DIMENC pour 9,2 MF.

Dans le cadre de la prévention du risque naturel amiante, l'inventaire communal s'est poursuivi en 2013 avec la réalisation de l'inventaire sur la commune de Farino-Sarraméa.

Le développement du capteur routier géophysique a progressé et sa mise en œuvre est programmée en 2014.

Programme P0604 Médipôle et hôpital de Koné

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	17 013 256 916	17 215 618 621
CA 2013 -réalisé-	11 527 215 208	11 932 396 441
Taux d'exécution	68%	69%
Reste à réaliser sur 2014	5 511 081 611	5 281 187 560

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au Compte administratif 2013 pour le programme Médipôle et hôpital de Koné est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0604-01 - Stratégie en matière de formation du personnel médical et paramédical	0	0	0	0
Action A0604-02 - Conseil technique sur le dossier de construction	0	0	0	0
Action A0604-03 - Financement et suivi de l'hôpital de Koutio	817 753 488	6 114 229 285	11 856 590 238	5 742 360 953
Action A0604-04 - Financement et suivi du Médipôle de Koné	6 000 000	53 057 876	75 806 203	22 748 327
Total	823 753 488	6 167 287 161	11 932 396 441	5 765 109 280

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	14 996 722	1 635 376	6 008 323	4 372 947
012- Charges de personnel et frais assimilés				0
65- Autres charges de gestion courantes				0
67- Charges exceptionnelles	2 340 000	0	0	0
Dépenses d'investissement	806 416 766	6 165 651 785	11 926 388 118	5 760 736 333
Total	823 753 488	6 167 287 161	11 932 396 441	5 765 109 280

<i>Recettes (pour mémoire)</i>	202 700 755	6 054 025 173	11 527 215 208	5 473 190 035
--------------------------------	-------------	---------------	----------------	---------------

Les actions pour 2013

Action A0604-03 - Financement et suivi de l'hôpital de Koutio	Dépenses :	11 856,6 MF
	Recettes :	11 527,2 MF

Pour rappel : Le Médipôle de Koutio regroupera sur un site unique, le nouvel Hôpital Territorial d'une capacité de 629 lits, ainsi qu'une infrastructure logistique (logipôle), l'institut pasteur (IPNC) et un pôle cancérologie (TCP).

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté la réalisation du Médipôle, ainsi que le budget du Projet, et son financement, à hauteur de 49 980 MF.

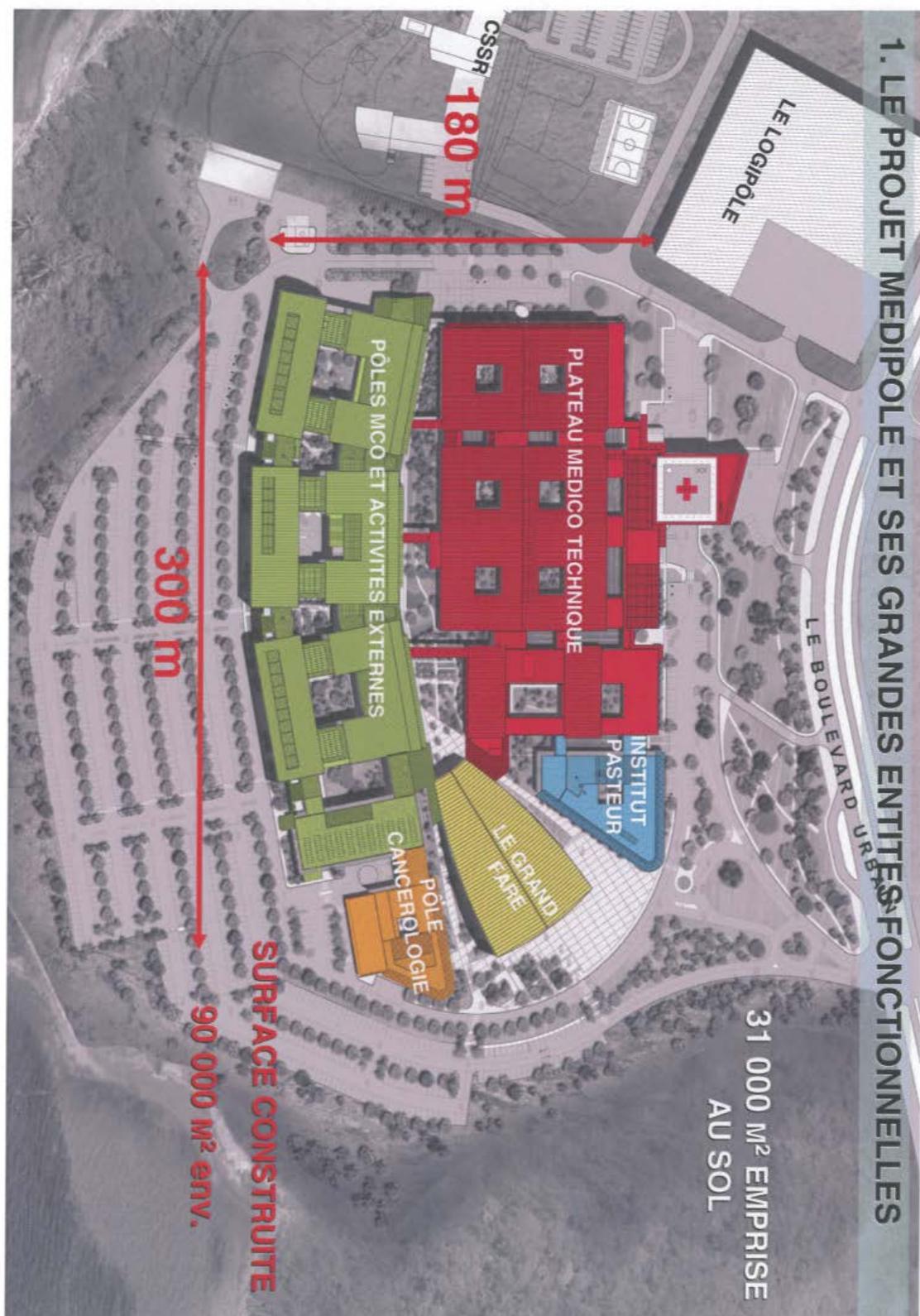
Le marché du macro-lot a été signé avec un groupement représenté par VINCI CONSTRUCTION France en Septembre 2011. L'ordre de service de démarrage des travaux de construction a été notifié au Groupement en Janvier 2012. L'achèvement des travaux est prévu fin 2015.

Les tranches conditionnelles n° 04 et n° 05 correspondant au Plateau Technique de Cancérologie et à l'Institut Pasteur ont été affermies. La Nouvelle-Calédonie a mis en place des financements complémentaires pour cette opération dont le plan de financement a été acté au BP 2013.

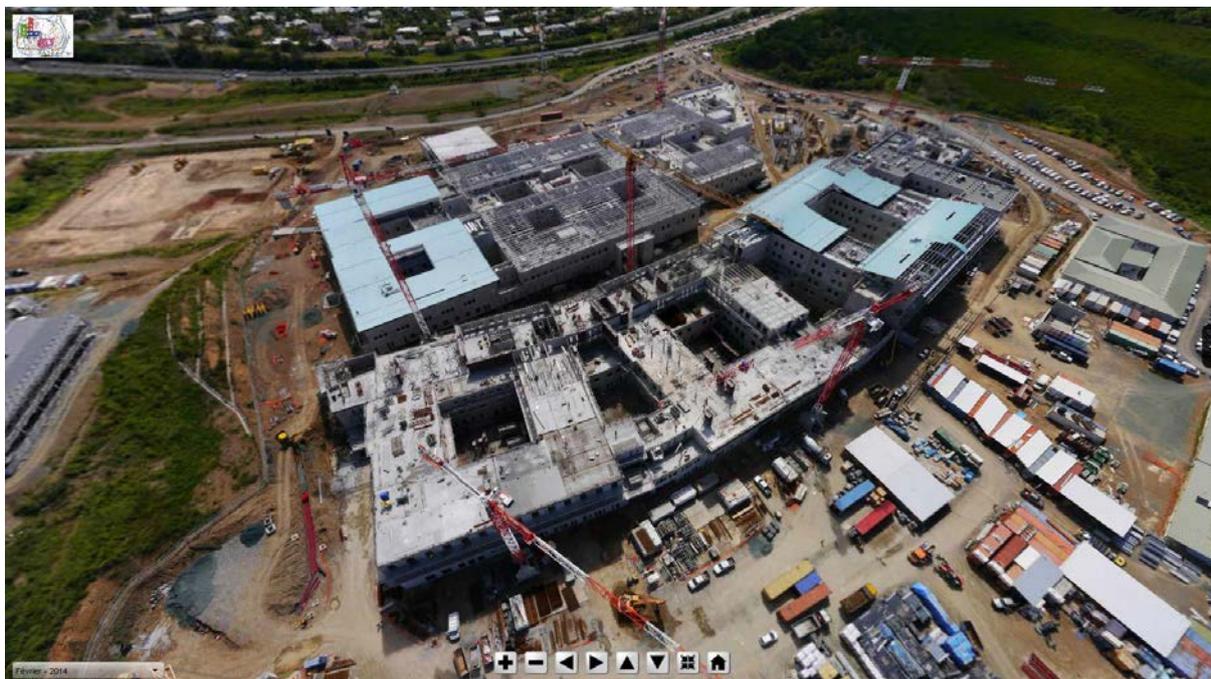
Au budget supplémentaire 2013, le congrès a augmenté l'AP à hauteur de 49 980 MF afin de prendre en compte des options complémentaires sollicitées par le CHT. Il est à noter que les options sollicitées par le CHT sont financées à 100% par l'établissement. Le montant global des Options du CHT s'élèverait donc à 560 MF.

Le plan de financement de ce vaste projet a donc été défini ainsi :

	ASSNC	CHT	ETAT	NOUVELLE-CALEDONIE
Médipôle	32 500 000 000 F	8 400 000 000 F	5 000 000 000 F	600 000 000 F
IPNC	1 650 000 000 F			
Options CHT		560 000 000 F		
Cancérologie				900 000 000 F
études HQE				370 000 000 F
TOTAL	34 150 000 000 F	8 960 000 000 F	5 000 000 000 F	1 870 000 000 F
TOT OPERATION	49 980 000 000 F			



A ce jour, tous les appels d'offres ont été lancés et les entreprises retenues. Les travaux sont en cours. Les délais tenus et l'objectif de livraison au 9 janvier 2016 est maintenu.



En 2013, les avances versées à la SECAL par la Nouvelle-Calédonie se sont élevées à 11 831 MF. Les recettes perçues par les différents partenaires (soit 11 514 MF) se sont déclinées de la manière suivante :

- Participation de l'agence sanitaire et sociale : 8 002 MF,
- Participation du CHT : 2 149 MF
- Participation de l'Etat : 1 331 MF
- Produits financiers dégagés par le placement de trésorerie : 31,3 MF.

Au 31 décembre 2013, l'AP a été consommée à hauteur de 46,4 %.

MEDIPOLE DE KOUTIO - CD 2006-2010 et CD 2011-2015

	Antérieurs	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	TOTAL
AP	44 000 000 000			5 720 000 000	260 000 000	49 980 000 000
Montant annuel des CP votés		248 437 830	1 000 000 000	7 299 128 682	11 030 000 000	27 310 945 512
Montant Annuel des Reports votés	7 733 379 000	4 563 595 289	3 554 772 016	3 754 355 250	4 939 832 147	
Montant annuel des CP réalisés	3 169 783 711	1 257 261 103	800 416 766	6 113 651 785	11 831 388 118	23 172 501 483
Disponible annuel CP financés	4 563 595 289	3 554 772 016	3 754 355 250	4 939 832 147	4 138 444 029	4 138 444 029

P0604-2006/1 - CENTRE HOSPITALIER DE KOUTIO (109/06)	Autorisation	
	Financé total	49 980 000 000
	Cumul engagements	23 197 121 488
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	23 194 463 653
	Reste à financer	26 785 536 347

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	35 275 000 000	1 500 000 000	7 225 000 000	5 720 000 000	260 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	18 147 276 173	4 812 033 119	4 554 772 016	11 053 483 932	15 969 832 147
<i>dont reports</i>	<i>10 303 897 173</i>	<i>4 651 633 119</i>	<i>3 554 772 016</i>	<i>3 754 355 250</i>	<i>4 939 832 147</i>
CP réalisés	3 191 745 881	1 257 261 103	800 416 766	6 113 651 785	11 831 388 118

Par ailleurs, en marge de la construction du Médipôle, certaines dépenses ont été nécessaires en 2013. Il s'agit :

D'une participation à la commune de Dumbéa pour les travaux de renforcement d'une canalisation d'eau potable raccordée au Médipôle. A cet effet, une autorisation de programme (AP) de 100 MF a été votée et une première tranche de crédits de paiement (CP) a été versée à hauteur de 20 MF.

P0604-2013/1 - RENFORCEMENT AEP MEDIPOLE	Autorisation	
	Financé total	100 000 000
	Cumul engagements	20 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	20 000 000
	Reste à financer	80 000 000

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	100 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	20 000 000
<i>dont reports</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
CP réalisés	0	0	0	0	20 000 000

De la réactualisation de l'étude de faisabilité pour la soutenabilité du financement du projet par l'agence sanitaire. Cette réactualisation est demandée par les partenaires financiers (CDC et AFD notamment). Ainsi, en 2013, une somme de 2,5 MF a été versée pour cette étude.

De frais de communication visant à informer le public sur l'avancée du projet. A ce titre, 3 MF ont été mandatés en 2013 pour ce plan de communication sur une enveloppe prévisionnelle de 5 MF.

Enfin, toujours en marge de la construction du Médipôle, une recette de 13,4 MF a été perçue de l'ADEME pour l'installation de capteurs solaires sur le toit du Médipôle.

Action A0604-04 - Financement et suivi du Médipôle de Koné **Dépenses :** **75,8 MF**

Les dépenses réalisées en 2013 sont les suivantes :

- **0,8 MF** au titre de prestations de services,
- **75 MF** au titre des avances versées au groupement ICADE Promotion/SECAL en vertu de la convention de mandat du 23 mars 2012.

En effet, un premier appel d'offre a été déclaré infructueux en avril 2013. Celui-ci a été relancé pour un rendu des entreprises au 1^{er} novembre 2013.

La première phase du jury de concours s'est tenu les 23 et 24 janvier 2014.

Compte tenu du glissement de l'opération, la DASS a sollicité un report de crédits sur l'exercice 2014.

P0604-2013/2 - CONSTRUCTION NOUVEL HOPITAL EN PROVINCE NORD	Autorisation	
	Financé total	4 000 000 000
	Cumul engagements	143 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	143 000 000
Reste à financer	3 857 000 000	

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	1 000 000 000	0	0	3 000 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	30 000 000	254 000 000	248 000 000	1 196 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	20 000 000	248 000 000	196 000 000
CP réalisés	0	10 000 000	6 000 000	52 000 000	75 000 000

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF		Programmes Dépenses				
Chapitre	P0601 Offres et qualité de soins	P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	P0603 Santé environnementale	P0604 Médipôle et hôpital de Koutio	Total	
904	1 775 272	1 260 000	8 526 219	11 926 388 118	11 937 949 609	
906	1 000 000	0	0	0	1 000 000	
924	118 387 191				118 387 191	
934	0	0	0	0	0	
Ss total Investissement	121 162 463	1 260 000	8 526 219	11 926 388 118	12 057 336 800	
930					0	
934	2 277 051 766	98 094 726	118 206 799	6 008 323	2 499 361 614	
936	333 250 000	0	0	0	333 250 000	
937	0	0	512 310	0	512 310	
Ss total Fonctionnement	2 610 301 766	98 094 726	118 719 109	6 008 323	2 833 123 924	
Total CA 2013	2 731 464 229	99 354 726	127 245 328	11 932 396 441	14 890 460 724	

En XPF		Programmes Recettes				
Chapitre	P0601 Offres et qualité de soins	P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	P0603 Santé environnementale	P0604 Médipôle et hôpital de Koutio	Total	
904	0	0	9 123 665	11 482 383 689	11 491 507 354	
906	1 875 000	0	0	0	1 875 000	
924	1 726 670	0	0	0	1 726 670	
Ss total Investissement	3 601 670	0	9 123 665	11 482 383 689	11 495 109 024	
934	1 119 200	2 268 521	0	0	3 387 721	
937	0	0	0	13 443 401	13 443 401	
943	5 205 498	0	0	31 388 118	36 593 616	
Ss total Fonctionnement	6 324 698	2 268 521	0	44 831 519	53 424 738	
Total CA 2013	9 926 368	2 268 521	9 123 665	11 527 215 208	11 548 533 762	

Mission M07 Solidarité

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	355 433 058	3 043 065 610
CA 2013 -réalisé-	39 787 060	2 188 872 676
Taux d'exécution	11%	72%
Reste à réaliser sur 2014	73 404 421	697 564 885



Handicap et dépendance

Protection sociale

**Protection judiciaire de
l'enfance et de la jeunesse**

L'amélioration de la prise en charge sanitaire de la population passe aussi par la modernisation et l'extension de notre système de protection sociale afin de favoriser un égal accès aux soins sans que la donnée financière ne devienne un frein à ce droit. La couverture complémentaire obligatoire, la modernisation de notre réglementation pour la rendre plus accessible, la politique de maîtrise de nos dépenses de santé, l'amélioration de notre dispositif conventionnel sont autant d'éléments concourant à cet objectif d'une protection sociale plus efficace et plus globale.

Il en va de même pour la prise en compte de la population la plus fragile qui éprouve le besoin d'être soutenue dans sa vie quotidienne : l'extension de la politique familiale, la possibilité pour toute personne âgée de bénéficier d'un niveau de revenu décent, l'ouverture de droits nouveaux pour les personnes porteuses d'un handicap ou les personnes âgées dépendantes, un accès au logement facilité sont les lignes directrices d'une politique de solidarité qui participera au développement de la qualité

de vie de la population et à une meilleure prise en compte de son état sanitaire.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M07-Solidarités				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 203	Evolution 2012-2013
P0701 Handicap et dépendance	24 252 411	209 764 794	322 085 146	112 320 352
P0702 Protection sociale	390 922 802	258 078 074	418 308 559	160 230 485
P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	512 256 007	1 758 369 948	1 448 478 971	-309 890 977
Total Mission 07	927 431 220	2 226 212 816	2 188 872 676	-37 340 140

Recettes

M07-Solidarités				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 203	Evolution 2012-2013
P0701 Handicap et dépendance	21 877 650	24 722 434	0	-24 722 434
P0702 Protection sociale	2 491 635	16 233 371	36 452 734	20 219 363
P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	42 071 320	51 632 762	3 334 326	-48 298 436
Total Mission 07	66 440 605	92 588 567	39 787 060	-52 801 507

Programme P0701 Handicap et dépendance

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	27 450 000	515 027 000
CA 2013 -réalisé-	0	322 085 146
Taux d'exécution	0%	63%
Reste à réaliser sur 2014	27 450 000	169 950 700

Enjeux et contexte

L'organisation de la politique en faveur des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie découle du dispositif réglementaire voté en 2009. Outre le service public de reconnaissance du handicap et de la dépendance, ce dispositif désormais territorial, permet une approche globale et propose un accompagnement personnalisé.

Cette réforme a été suivie dès 2011, par une refonte des textes relatifs à l'organisation du secteur médico-social dans le souci de faire émerger de nouvelles structures et de professionnaliser les acteurs.

Objectifs

Il s'agit d'instruire les demandes de reconnaissance et de prise en charge des personnes en handicap ou de perte d'autonomie et d'assurer la gestion des différentes commissions.

Il s'agit également de participer avec les autres acteurs à l'information et la formation dans le domaine du handicap et de la dépendance.

Il s'agit enfin d'accompagner la structuration et le développement du secteur médico-social pour améliorer la prise en charge de ces personnes fragiles.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au Compte administratif 2013 pour le programme handicap et dépendance est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0701-01 - Accueillir les personnes handicapées et dépendantes, et reconnaître leur handicap ou leur dépendance	8 312 972	15 213 213	9 203 670	-6 009 543
Action A0701-02 - Structurer le secteur médico-social	12 000 000	191 650 250	309 015 135	117 364 885
Action A0701-03 - Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap	3 939 439	2 901 331	3 866 341	965 010
Total	24 252 411	209 764 794	322 085 146	112 320 352

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	24 052 411	19 638 894	38 460 201	18 821 307
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	200 000	190 100 000	173 100 000	-17 000 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	25 900	110 524 945	110 499 045
Total	24 252 411	209 764 794	322 085 146	112 320 352
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>21 877 650</i>	<i>24 722 434</i>	<i>0</i>	<i>-24 722 434</i>

Les actions pour 2013

Action A0701-01 - Accueillir les personnes handicapées ou dépendantes, et reconnaître leur handicap et leur dépendance

Dépenses : **9,2 MF**

Cette action traduit l'activité du pôle handicap qui reçoit les personnes handicapées et dépendantes en vue de constituer leur dossier de demande de reconnaissance et d'établir un plan d'aide individualisé qui sera examiné soit en commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance (CRHD) soit en commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap (CEJH).

Outre le dispositif d'accueil de Nouméa, les équipes pluridisciplinaires se déplacent dans les trois provinces à la rencontre des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Il en est de même pour les commissions qui se décentralisent en province Nord et îles loyautés.

Le service a par ailleurs à nouveau en 2013 fait appel, mais dans une moindre mesure qu'en 2012, à des médecins, psychologues et assistantes sociale conventionnés en soutien des équipes pluridisciplinaires. L'objectif est d'absorber le flux des nouvelles demandes, notamment des personnes âgées en province Nord et îles loyautés, ainsi réduire le délai d'instruction. Une mission de plusieurs mois a donc été effectuée en province Nord au cours du premier semestre.

En 2013, la Nouvelle-Calédonie a ainsi participé financièrement pour :

- le déplacement des équipes pluridisciplinaires et des commissions dans les trois provinces (**3,8 MF**);
- le recours à des médecins, psychologues ou travailleurs sociaux conventionnés en soutien des équipes pluridisciplinaires (**5,2 MF**);
- supporter la cotisation annuelle de la Nouvelle-Calédonie au GIP « union pour le handicap » en sa qualité de membre (**0,2 MF**).

Action A0701-02 - Structurer le secteur médico-social

Dépenses : **309,0 MF**

Outre la gestion de la section sociale du comité d'organisation sanitaire et sociale, l'autorisation et le suivi des établissements et service existants, cette action vise à accompagner le développement et la professionnalisation du secteur.

Dans le cadre de la délibération n° 35/CP du 7 octobre 2010 relative à l'organisation de l'action sociale et médico-sociale, la Nouvelle-Calédonie a cependant délégué, par convention, à la province Sud l'application de cette réglementation (délivrance des autorisations, accompagnement à la professionnalisation, suivi et contrôle des établissements). Cette convention de délégation de compétence comporte une compensation financière fixée annuellement à 12 MF..

La refonte du cadre réglementaire s'accompagne d'un plan de modernisation des établissements médico-sociaux. Deux associations gestionnaires d'établissements pour personnes en situation de handicap ont été retenues et les opérations de rénovation ont démarré fin 2013. Elles concernent le foyer médicalisé Paul REZNICK (ACH), l'institut médico-éducatif et le centre d'aide par le travail (APEI).

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie est intervenue en 2013 à hauteur de :

- **173,1 MF** pour soutenir par subvention le GIP « union pour le handicap ».
- **0,8 MF** au titre de la convention de prestation de service relative à l'instruction des dossiers d'investissement pour la modernisation des établissements sociaux et médico-sociaux.
- **69,9 MF** au titre d'un marché spécifique pour l'équipement de la Maison Gabriel Poëdi (établissement médicalisé pour personnes en situation de handicap), du versement d'une subvention complémentaire pour finaliser l'équipement de cet établissement et permettre ainsi son ouverture en août 2013.
- **24 MF** à titre de remboursement à la province Sud (soit 12 MF pour l'exercice 2012 et 12 MF l'exercice 2013).

P0701-2011/1 - DELEGATION ORGANISATION ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE	Autorisation				
	Financé total	36 000 000			
	Cumul engagements	36 000 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	36 000 000			
	Reste à financer	0			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	36 000 000	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	12 000 000	12 000 000	24 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	12 000 000
CP réalisés	0	0	12 000 000	0	24 000 000

- **41,2 MF** à titre de subvention d'investissement pour la modernisation des établissements sociaux et médico sociaux.

P0701-2012/1 - MODERNISATION ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO SOCIAUX	Autorisation				
	Financé total	500 000 000			
	Cumul engagements	41 250 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	41 250 000			
	Reste à financer	458 750 000			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	500 000 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	165 000 000	165 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	165 000 000
CP réalisés	0	0	0	0	41 250 000

Action A0701-03 - Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap

Dépenses : 3,9 MF

Cette coordination est assurée depuis 2009 par le conseil du handicap et de la dépendance.

En 2013, le budget du conseil du handicap et de la dépendance (CHD), logé sur des lignes budgétaires inscrites à la direction des affaires sanitaires et sociales, s'est élevé pour son fonctionnement et ses interventions à **3,9 MF**.

Programme P0702

Protection sociale

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	283 640 000	645 175 032
CA 2013 -réalisé-	36 452 734	418 308 559
Taux d'exécution	13%	65%
Reste à réaliser sur 2014	3 902 099	158 418 741

Enjeux et contexte

L'amélioration de la protection sociale est une des clefs de l'amélioration de l'état sanitaire et de la qualité de vie des calédoniens. Cette amélioration passe par un enrichissement et une actualisation permanente du droit applicable. Elle passe également par un soutien fort en direction des plus fragiles, renforçant ainsi la lutte contre l'exclusion.

Objectifs

Cette politique doit être conduite tout en prenant en compte la nécessaire préservation des équilibres financiers de notre régime de protection sociale et dans le souci de renforcer les actions conduites dans le cadre de la maîtrise de l'évolution de nos dépenses de santé. Elle passe par le renforcement de la coopération avec les organismes de protection sociale, l'ensemble des professions de santé et des établissements de soins. Le soutien aux publics fragiles se fait lui en coordination avec les autres acteurs intervenant auprès de ces publics.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au Compte administratif 2013 pour le programme protection sociale est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0702-01 - Elaborer des normes réglementaires	0	0	0	0
Action A0702-02 - Contrôler et suivre des organismes de protection sociale	0	0	0	0
Action A0702-03 - Mettre en œuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrise des dépenses de santé	0	0	0	0
Action A0702-04 - Mettre en œuvre les actions sociales de la Nouvelle Calédonie	390 922 802	258 078 074	418 308 559	160 230 485
Action A0702-05 - Coordonner la mise en œuvre de la politique familiale	0	0	0	0
Total	390 922 802	258 078 074	418 308 559	160 230 485

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	92 190 121	4 510 996	4 315 188	-195 808
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	216 463 558	253 212 245	413 993 371	160 781 126
67- Charges exceptionnelles	82 269 123	354 833	0	-354 833
Dépenses d'investissement				0
Total	390 922 802	258 078 074	418 308 559	160 230 485
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>2 491 635</i>	<i>16 233 371</i>	<i>36 452 734</i>	<i>20 219 363</i>

Les actions pour 2013

Action A0702-04 - Actions sociales et lutte contre les exclusions	Dépenses :	418,3 MF
	Recettes :	36,5 MF

Il s'agit de la participation financière de la Nouvelle-Calédonie aux actions de lutte contre les exclusions en partenariat avec les provinces et les communes, au soutien au milieu associatif du secteur sanitaire et sociale ou la prise en charge de dispositifs d'aides sociales au profit de certaines catégories de la population qui se voient exclus des systèmes classiques pour diverses raisons : niveau de revenu insuffisant, temps de résidence inférieur à six mois, situation de précarité.

Pour l'année 2013, et au titre des actions sociales et de la lutte contre les exclusions, ont été dépensés :

- **103,8 MF** d'aide judiciaire (dont 88 MF de dotation à la caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats de la Nouvelle-Calédonie et 15,7 MF d'honoraires d'experts et d'huissiers) ;
- **51,6 MF** pour l'aide médicale territoriale ;
- **36,2 MF** pour les évasans des résidents français du Vanuatu. *Il est à noter que cette dépense est totalement recouverte par une recette de l'Etat ;*
- **0,8 MF** de couverture sociale des étudiants vanuatais ;
- **53,6 MF** de subventions aux associations du dispositif C.H.R.S;
- **76,1 MF** de subventions diverses aux associations du secteur sanitaire et social *dont :*
 - secteur anciens combattants : 17,2 MF,
 - secteur santé-social : 28,5 MF,
 - secteur handicap : 15,5 MF,
 - secteur personnes âgées : 14,8 MF,
- **10 MF** de subvention à l'ASEANC pour le financement du programme de lutte contre la déscolarisation ;
- **72,1 MF** pour la participation au financement du service des allocations familiales au bénéfice de l'enseignement privé et des établissements d'intérêt social (2011, 2012 et 2013) ;

- **4,1 MF** au titre des interventions des médecins et infirmier pour permettre le fonctionnement de la commission médicale des permis de conduire ;
- **10 MF** de participation annuelle versée à l'association gestionnaire des tutelles de Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'autorisation d'engagement ouverte en 2011.

P0702-2011/1 - TUTELLE DES MAJEURS	Autorisation				
	Financé total	40 000 000			
	Cumul engagements	30 000 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	30 000 000			
	Reste à financer	10 000 000			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	10 000 000	30 000 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000
<i>dont reports</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
CP réalisés	0	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000

Enfin, les recettes (**36,5 MF**) correspondent notamment au recouvrement des dépenses médicales engagées au titre de la convention avec l'Etat relative à la couverture sociale des résidents français du Vanuatu.

Programme P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	44 343 058	1 882 863 578
CA 2013 -réalisé-	3 334 326	1 448 478 971
Taux d'exécution	8%	77%
Reste à réaliser sur 2014	42 052 322	369 195 444

Enjeux et contexte

La protection de l'enfance est une compétence partagée entre la Nouvelle-Calédonie (*pour la protection judiciaire*) et les provinces (*pour la protection administrative*).

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière « d'administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance » (alinéa 18, article 22 de la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie).

Depuis la mise en œuvre du programme de restructuration de la PJEJ selon le plan d'action 2005 – 2009, les budgets du service (hors charges de personnels) sont passés de 420 MF en 2004 à 1 880 MF en 2013.

La Nouvelle-Calédonie intervient à deux niveaux :

1 - Les interventions externes sont constituées par :

- les remboursements aux provinces des frais qu'elles engagent en matière de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse,
- l'activité conventionnée avec l'APEJ pour la mise en œuvre des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert ordonnées par les juges des enfants,
- l'activité conventionnée avec ACTIVE pour la mise en œuvre des mesures de réparations pénales, alternatives aux poursuites, prononcées par le parquet.

Elles représentent actuellement plus de 80% du budget de la PJEJ et s'expliquent de la manière suivante :

- une augmentation de la judiciarisation des situations par l'insuffisance de moyens alloués en amont à des prises en charge en prévention et dans le cadre de mesures administratives prises par l'aide sociale à l'enfance. Ainsi en 2012, l'APEJ a assuré l'accompagnement de 879 mineurs sur décisions judiciaires (en hausse de 5% par rapport à l'année précédente) contre 490 mineurs sur décision administrative (mesures décidées par l'aide sociale à l'enfance : en baisse de 1,6% par rapport à l'année précédente).

Un travail d'harmonisation de la prise en charge par l'intermédiaire du schéma de protection de l'enfance et le développement et la professionnalisation des familles d'accueils. Ce mode d'accueil représentait 141 mineurs en 2005 pour plus de 210 en 2012. Il est appelé à se développer dans les années à venir car il apparait comme particulièrement complémentaire de l'hébergement collectif et produit des effets positifs sur la prise en charge de mineurs cumulant d'importantes difficultés. Pour permettre un développement de ce mode d'accueil

en corrélation avec les besoins de prises en charge, la création d'un statut des familles d'accueil dans un objectif de valorisation de la profession est particulièrement attendue par le secteur.

A l'horizon 2014-2015, l'ouverture des 45 places d'accueil de la maison d'enfants de la côte ouest (projet porté par la province Nord), celle des 50 places du foyer de l'enfance de la province Sud (ex-Bougainvillées), la construction du nouveau foyer Georges Dubois de l'ASEA-NC viendront doubler la capacité d'accueil en établissements de protection de l'enfance et donc impacter le budget de la Nouvelle-Calédonie

2 – Le service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

La capacité d'accueil développée par la PJEJ en 2013 était de 42 places en foyer et de 24 places en familles d'accueil.

Foyers : 23 places garçons, dont 2 places d'urgence garçons
19 places filles, dont 4 places d'urgence filles,

66 mineurs ont été accueillis au cours de l'année 2013 dans les 3 foyers, 30 mineurs ont été accueillis dans une famille d'accueil.

- Le foyer d'accueil d'urgence et d'orientation, qui avait été fermé en avril 2012 en attendant la livraison des nouveaux bâtiments en décembre 2012, a de nouveau accueilli des mineurs à compter de mi-mars 2013 : 25 mineurs ont séjourné en 2013 dans ce nouveau foyer.
- l'activité en familles d'accueil est stable en 2013 par rapport à 2012 : si le service n'est en théorie pas limité en capacité d'accueil, il l'est toutefois en matière de moyens humains nécessaires à l'accompagnement des mineurs placés et au soutien technique des familles d'accueil : il a désormais atteint ses limites.
- 1021 nouvelles décisions judiciaires dont 968 prononcées au pénal et 53 au civil ont été orientées en 2013 vers le centre d'action éducative de la PJEJ. 17 mineurs ont été incarcérés en 2013 au quartier des jeunes détenus du centre pénitentiaire de Nouméa.

Objectifs

Les objectifs de ce programme s'appuient essentiellement sur les orientations du schéma néo-calédonien de protection de l'enfance, communes aux provinces et à la Nouvelle-Calédonie.

La priorité est donnée :

- au maintien des mineurs en danger ou/et délinquants dans les systèmes ouverts à tous que sont l'école, les activités périscolaires, les dispositifs d'insertion sociale et économique,
- aux solutions internes à la sphère familiale et à ses alliances en associant les détenteurs de l'autorité parentale et les autorités coutumières - notamment pour les personnes de statut civil coutumier - à la prise en charge socio-éducative,
- à la construction d'un dispositif de formation professionnelle initiale et continue contribuant au déclouisonnement des professions et des différentes structures de protection de l'enfance ainsi qu'à l'émergence de pratiques sociales inscrites dans les réalités sociales et économiques de la Nouvelle-Calédonie,
- à une politique de prévention primaire et secondaire volontariste dont le but est de permettre à la famille d'assurer son rôle parental.

Le projet du service PJEJ qui a été mis en œuvre traduit ces priorités autour de trois axes principaux :

- La prise en charge en hébergement collectif à partir d'une structure centrale dédiée à l'accueil d'urgence et à l'observation (le FAUO) complétée par des placements de moyenne durée en foyer d'action éducative (FAE de Nouville et de Païta) et en familles d'accueil,
- Des propositions sociales et éducatives, aux magistrats, au civil comme au pénal, réalistes et réalisables afin qu'elles puissent être effectivement mises en œuvre avec les moyens existants en Nouvelle-Calédonie,
- La coordination des services pour une complémentarité des accompagnements socio-éducatifs par les directeurs de services et de foyers réunis dans le collège de direction du service PJEJ.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au Compte administratif 2013 pour le programme protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0703-01 - Diversifier les propositions éducatives	477 083 763	1 545 756 734	1 385 011 895	-160 744 839
Action A0703-02 - Adapter la prise en charge éducative des mineurs	1 413 800	5 933 309	3 372 641	-2 560 668
Action A0703-03 - Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	0	35 010 000	17 500 000	-17 510 000
Action A0703-04 - Soutien et pilotage fonctionnement PJEJ	33 758 444	171 669 905	42 594 435	-129 075 470
Total	512 256 007	1 758 369 948	1 448 478 971	-309 890 977

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	125 991 073	1 204 422 196	1 103 613 661	-100 808 535
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	260 199 192	312 011 213	329 987 539	17 976 326
67- Charges exceptionnelles	1 557 945	10 000	339 160	329 160
Dépenses d'investissement	124 507 797	241 926 539	14 538 611	-227 387 928
Total	512 256 007	1 758 369 948	1 448 478 971	-309 890 977

<i>Recettes (pour mémoire)</i>	42 071 320	51 632 762	3 334 326	-48 298 436
--------------------------------	------------	------------	-----------	-------------

Les actions pour 2013

Action A0703-01 - Diversifier les propositions éducatives

Dépenses : 1 385,0 MF
Recettes : 2,3 MF

Cette action supporte l'ensemble des dépenses de la collectivité relatives à la prise en charge des mineurs placés par décisions judiciaires, soit au titre de l'enfance en danger (article 375 et suivants du code civil), soit au titre de l'enfance délinquante (ordonnance de 1945).

Cette prise en charge des mineurs se fait soit directement par la Nouvelle-Calédonie (le service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse), soit par les provinces, soit par le milieu associatif conventionné.

1 – Le service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (126,2 MF)

En 2013, ont été versés au titre des placements :

- en famille d'accueil : 15,4 MF,
- chez les tiers dignes de confiance : 50,5 MF.

D'autre part, certaines dépenses liées à cette prise en charge des mineurs sont centralisées et inscrites sur cette action : notamment carburant (**5,7 MF**), électricité (**5,4 MF**), prime d'assurance vie (**1,9 MF**) loyers (**10,4 MF**), entretien espaces verts (**3,2 MF**), eau - assainissement (**0,9 MF**) etc...

2 – Les remboursements aux provinces : (1 017,8 MF)

Les provinces Sud et Nord interviennent sur la mise en œuvre des mesures judiciaires de placements au titre de l'enfance en danger, directement soit ou par conventionnement. Sont concernés :

- pour la province Nord : les familles d'accueil et le foyer de l'ASEANC (maison Antoinette Kabar)
- pour la province Sud : les familles d'accueil, le foyer des Bougainvillées, le foyer de Néméara, les foyers de l'ASEANC (Georges Dubois, Clair Coteau, Marcelle Jorda).

Les dépenses réalisées au titre de l'exercice 2013 concernent le remboursement :

- de **608,2 MF** à la province Sud (500 MF au titre de l'acompte 2013 + 108,178 MF au titre du réajustement 2012).

- **408,0 MF** à la province Nord : (199 MF de facturation totale 2011, 99 MF d'acomptes 2012, 23 MF de réajustement 2010, 87 MF de rattachement des justificatifs ayant été reçus après la clôture de l'exercice budgétaire 2013, le remboursement intervenant sur l'exercice 2014).

3 – Le milieu associatif conventionné : (241,8 MF)

La Nouvelle-Calédonie a également conventionné le secteur associatif pour la mise en œuvre de certaines décisions judiciaires ou la mise en place d'actions concourant à prévenir la délinquance des mineurs.

Ont été conventionnées en 2013 à hauteur de :

- **230 MF** : l'association pour la protection de l'enfance, de la jeunesse et des adultes en difficulté en Nouvelle-Calédonie (APEJ) conventionnée pour la mise en œuvre des mesures d'action éducative en milieu ouvert au titre de l'article 375 et suivant;

- **1,5 MF** : l'association néo-calédonienne du challenge Michelet pour l'organisation annuelle d'une rencontre sportive, support à des activités en amont dans les différents foyers d'action éducative et les services de milieu ouvert de la protection judiciaire de l'enfance ainsi que les services communaux de prévention et d'insertion ;
- **10,3 MF** La mise en œuvre des réparations prononcées par le parquet en alternative aux poursuites ;

En 2013, **2,3 MF** ont été titrés en recette pour des subventions de l'Etat (fond exceptionnel investissement FAUO).

Action A0703-02 - Adapter la prise en charge éducative des mineurs **Dépenses :** **3,4 MF**

Pour qu'elle soit efficace, la réponse éducative doit être individualisée et tenir compte des paramètres économiques, sociaux et culturels du milieu d'origine du mineur concerné. Par ailleurs, elle doit se construire avec le recul nécessaire pour sortir du contexte de prise en charge quotidienne où les éducateurs doivent faire face à l'immédiateté de la situation et à la gestion collective d'un groupe.

Afin d'accompagner les équipes (éducateurs, psychologues) dans leur tâche éducative et leur permettre de mieux appréhender la situation du mineur et le contexte de sa problématique, il leur est proposé divers appuis interne ou externe au service, tels que :

- l'organisation de synthèse avec l'ensemble des partenaires concernés,
- la mise en place d'étude de cas,
- la mise en place de séance de régulation d'équipe,
- l'intervention de personnes ressources en sociologie, en ethnologie, en psychiatrie.

De plus, deux projets transversaux ont été développés par le service PJEJ afin d'améliorer la coordination des services et la cohésion des équipes : un travail sur les pratiques éducatives et une recherche sur l'histoire de la PJEJ. Ces travaux aboutiront en 2014 à travers un séminaire et une exposition prévus en septembre et octobre.

Pour ce faire, il a été dépensé 3,4 MF en 2013.

Action A0703-03 - Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires **Dépenses :** **17,5 MF**

La Nouvelle-Calédonie a souhaité venir en appui des communes en participant au financement de diverses actions mise en œuvre dans le cadre des contrats locaux de sécurité et prévention de la délinquance. En 2013, la participation a été de :

- **5 MF** pour la commune de Dumbéa,
- **2,5 MF** pour la commune de Bourail,
- **5 MF** pour la commune de Mont-Dore,
- **5 MF** pour la commune de Païta.

Action A0703-04 - Soutien et pilotage fonctionnement PJEJ **Dépenses :** **42,6 MF**
Recettes : **1,1 MF**

Cette action regroupe notamment les crédits nécessaires au fonctionnement général du service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et de ses services rattachés ne pouvant être affectés à un programme ou une action spécifique.

Au titre de l'année 2013, ont été dépensés les montants suivants :

12,3 MF ont été versés en matière d'investissement, au titre de la construction du garage PJEJ pour les véhicules de service. Il s'agit d'une dépense sur AP.

P0703-2008/1 - GARAGE PJEJ NOUVILLE	Autorisation					
	Financé total	80 000 000				
	Cumul engagements	53 377 349				
	Crédits de paiement					
	Financé CP total	53 377 349				
	Reste à financer	26 622 651				
		Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation						
Financé total	80 000 000	0	0	0	0	
Crédits de paiement						
CP inscrits	80 290 850	73 114 250	70 761 044	60 147 239	34 398 402	
<i>dont reports</i>	<i>290 850</i>	<i>73 114 250</i>	<i>67 284 900</i>	<i>60 147 239</i>	<i>34 398 402</i>	
CP réalisés	2 313 100	2 353 206	10 613 805	25 748 837	12 348 401	

En matière de fonctionnement du service PJEJ, hors prise en charge des mineurs proprement dite, **30,3 MF** ont été dépensés répartis comme suit :

Il est à noter que 2 postes de dépenses représentent près de 77 % du budget global :

- les frais de gardiennage (17,6 MF soit + de 60 %) qui correspondent, d'une part à la surveillance des locaux du centre d'action éducative sous forme de rondes aléatoires les nuits, week-end et jours fériés, et d'autre part à un complément de l'intervention des veilleurs de nuit du service, exerçant auprès des foyers. En 2013, en l'absence de recrutement d'un veilleur de nuit pour le FAUO de Nouville, les frais de gardiennage ont représenté l'équivalent de deux postes de veilleurs de nuit,

- les frais de télécommunication (5,1 MF soit + 17 %) liés au travail important de réseau entre les différents services intervenants dans la prise en charge des mineurs.

Le lotissement Lallemand, situé en face du Sénat Coutumier accueille le FAUO, une extension du foyer Reznik, une extension du CMA. Le projet a été réalisé en maîtrise d'ouvrage déléguée à la SECAL. Les travaux de viabilisation ont été achevés en 2013 à l'exception du giratoire de raccordement à l'avenue Cook. Sa réalisation et sa mise en service sont programmées en 2014.

En 2013, 1,1 MF de recettes ont été titrées au titre des ventes de repas de la cuisine centrale et 0,9 MF pénalité de la société sur l'état d'acompte N° 2 concernant la construction du garage de Nouville

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>	Programme en dépenses			
Chapitre	P0701	P0702	P0703	Total
	Handicap et dépendance	Protection sociale	Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	
905	110 524 945	0	14 538 611	125 063 556
Sous total Investissement	110 524 945	0	14 538 611	125 063 556
935	211 560 201	418 308 559	1 433 940 360	2 063 809 120
Sous total Fonctionnement	211 560 201	418 308 559	1 433 940 360	2 063 809 120
Total CA 2013	322 085 146	418 308 559	1 448 478 971	2 188 872 676

<i>En XPF</i>	Programmes recettes			
Chapitre	P 0701	P 0702	P 0703	Total
	Handicap et dépendance	Protection sociale	Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	
905	0	0	2 290 736	2 290 736
Ss total Investissement	0	0	2 290 736	2 290 736
935	0	36 452 734	1 043 590	37 496 324
943				0
Ss total Fonctionnement	0	36 452 734	1 043 590	37 496 324
Total CA 2013	0	36 452 734	3 334 326	39 787 060

Mission M08 Jeunesse et Sport

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	0	1 628 489 574
CA 2013 -réalisé-	30 000	1 182 842 848
Taux d'exécution	100%	73%
Reste à réaliser sur 2014	0	393 280 937



Jeunesse

Le programme jeunesse conforte les actions déjà menées et les renforce par la mise en place d'un observatoire permettant de mieux comprendre les problématiques liées aux jeunes et ainsi, d'orienter plus efficacement l'action des collectivités. Ainsi la délégation de compétences aux provinces pour le contrôle des centres de vacances et de loisirs est maintenue de même que l'accompagnement des associations d'éducation populaire et de la jeunesse. Le besoin d'information et de mobilité des jeunes s'est traduit en 2012 par la mise en place du CIJNC, et par la mise en œuvre du service volontaire européen et du service volontaire océanien.

Sports

Le programme sport s'inscrit dans la continuité des actions mises en place en particulier la 2^{ème} génération des conventions d'objectifs avec les ligues et comités mais aussi de celles réalisées pour la protection de l'utilisateur, du sportif. Les objectifs liés à la lutte contre le dopage sont restés également prioritaires en 2013.

Jeux du Pacifique

Le programme des jeux du Pacifique n'existe plus en 2013. Cependant le fonctionnement des infrastructures sportives issues des jeux 2011 est pris en charge par la collectivité « Nouvelle-Calédonie.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M08-Jeunesse et sports				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P0801 Jeunesse	49 458 211	71 962 642	105 417 849	33 455 207
P0802 Sports	684 342 052	1 009 247 774	815 478 482	-193 769 292
P0803 Jeux du Pacifique 2011	3 250 212 902	896 868 290	261 946 517	-634 921 773
Total Mission 01	3 984 013 165	1 978 078 706	1 182 842 848	-795 235 858

Recettes

M08-Jeunesse et sports				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P0801 Jeunesse	0	0	0	0
P0802 Sports	6 163 605	0	30 000	30 000
P0803 Jeux du Pacifique 2011	101 130	5 427 427	0	-5 427 427
Total Mission 01	6 264 735	5 427 427	30 000	-5 397 427

Programme P0801

Jeunesse

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	0	125 215 723
CA 2013 -réalisé-	0	105 417 849
Taux d'exécution	0%	84%
Reste à réaliser sur 2014	0	19 797 874

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme jeunesse est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0801-01 – Certification (référentiel et agrément) et formation	0	0	0	0
Action A0801-02 – Règlementation et contrôle	18 500 000	17 500 000	17 000 000	-500 000
Action A0801-03 – Accompagnement des associations d'éducation populaire et de la jeunesse	20 000 000	18 134 921	20 484 921	2 350 000
Action A0801-04 – Accompagnement des collectivités	0	0	6 000 000	6 000 000
Action A0801-05 – Ingénierie sociale et observatoire de la jeunesse	6 483 750	4 998 000	0	-4 998 000
Action A0801-06 – Information jeunesse	1 800 000	15 000 000	15 000 000	0
Action A0801-07 – Initiatives de ou pour les jeunes	2 674 461	16 329 721	46 932 928	30 603 207
Total	49 458 211	71 962 642	105 417 849	33 455 207

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	27 658 211	29 827 721	29 932 928	105 207
012- Charges de personnel et frais assimilés				0
65- Autres charges de gestion courantes	20 000 000	42 134 921	69 484 921	27 350 000
67- Charges exceptionnelles	1 800 000	0	6 000 000	6 000 000
Dépenses d'investissement				0
Total	49 458 211	71 962 642	105 417 849	33 455 207
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0

Les actions pour 2013

Action A0801-02 – Règlementation et contrôle

Dépenses : **17,0 MF**

Il s'agit de la délégation de compétence aux autorités de province concernant l'application de la réglementation relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et temps et de loisirs.

Seule la province Sud a accepté la reconduction de la délégation de compétence. Le montant de **17 MF** lui a été attribué.

P0801-2013/1 - SECURISATION ENFANTS - CENTRE VACANCES-LOISIRS	Autorisation				
	Financé total	31 000 000			
	Cumul engagements	17 000 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	17 000 000			
	Reste à financer	14 000 000			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	31 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	21 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	17 000 000

Action A0801-03 – Accompagnement des associations d'éducation populaire et de la jeunesse

Dépenses : **20,5 MF**

5 associations d'éducation populaire ayant un rayonnement territorial, ont bénéficié de subventions à l'appui de conventions d'objectifs :

- Association Pwara Waro : **3,1 MF**,
- Association les villages de Magenta ALVM : **5,4 MF**,
- Fédération des Œuvres Laïques : **3,3 MF**,
- Association calédonienne pour l'animation et la formation (ACAF) : **5,3 MF**,
- Association des scouts et guides de Nouvelle-Calédonie : **3,4 MF**.

Action A0801-04 – Accompagnement des collectivités

Dépenses : **6,0 MF**

Afin de promouvoir des politiques éducatives en faveur des jeunes, des communes ont bénéficié d'aides pour un montant total de **6 MF**.

Action A0801-06 – Information jeunesse

Dépenses : **15,0 MF**

Une convention annuelle pour la structuration du centre information jeunesse (CIJ) a été établie entre le gouvernement, l'Etat, la province Nord et la province Sud. La participation de la Nouvelle-Calédonie est de **15 MF**.

Action A0801-07 – Initiatives de ou pour les jeunes**Dépenses : 46,9 MF**

L'accompagnement des jeunes calédoniens dans leurs projets s'élève à 46,9 MF.

Le subventionnement de France volontaires pour un montant de **(9 MF)** a permis l'envoi de jeunes volontaires à Vanuatu, aux îles Cook et à Fidji dans le cadre du SVO (service volontaire Océanien).

Le coût de la préparation et de la participation de la délégation calédonienne à la conférence de la jeunesse et des sports du Pacifique s'élève à **12,9 MF**.

Une subvention de **(25 MF)** a été octroyée à l'OFC (Confédération Océanienne du Football) pour l'organisation de la conférence de la jeunesse et des sports du Pacifique. Il s'agit d'une dépense sur AE.

P0801-2012/1 - CONFERENCE JEUNESSE PACIFIQUE 2013	Autorisation				
	Financé total	35 000 000			
	Cumul engagements	30 000 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	30 000 000			
	Reste à financer	5 000 000			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	30 000 000	5 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	10 000 000	30 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	5 000 000
CP réalisés	0	0	0	5 000 000	25 000 000

Programme P0802 Sports

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	0	1 207 675 776
CA 2013 -réalisé-	30 000	815 478 482
Taux d'exécution	100%	68%
Reste à réaliser sur 2014	0	339 831 505

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme sport est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0802-01 - Soutien aux actions sportives	435 761 669	530 660 730	435 350 000	-95 310 730
Action A0802-02 - Certification (référentiel et agrément)	0	78 200	855 000	776 800
Action A0802-03 - Réglementation et contrôle				0
Action A0802-04 – Suivi médical et paramédical	932 895	3 430 131	3 096 191	-333 940
Action A0802-05 - Prévention et lutte contre le dopage	5 679 800	6 641 577	5 166 593	-1 474 984
Action A0802-06 - Entretien et grosses réparations des installations sportives	158 770 458	89 382 811	82 146 157	-7 236 654
Action A0802-07 - Soutien aux infrastructures sportives pour en maintenir ou en accroître la valeur	68 226 592	350 916 391	233 936 297	-116 980 094
Action A0802-08 - Gardiennage des installations sportives et mise en place des équipements	119 116	402 406	2 543 684	2 141 278
Action A0802-09 - Soutien et pilotage de la DJS NC	14 851 522	27 735 528	52 384 560	24 649 032
Total	684 342 052	1 009 247 774	815 478 482	-193 769 292

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	147 733 901	132 807 736	164 858 782	32 051 046
012- Charges de personnel et frais assimilés				0
65- Autres charges de gestion courantes	450 842 869	586 080 824	495 350 000	-90 730 824
67- Charges exceptionnelles	193 675	0	0	0
Dépenses d'investissement	85 571 607	290 359 214	155 269 700	-135 089 514
Total	684 342 052	1 009 247 774	815 478 482	-193 769 292
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	6 163 605	0	30 000	30 000

Les actions pour 2013

Action A0802-01 - Soutien aux actions sportives	Dépenses :	435,4 MF
--	-------------------	-----------------

Après l'évènement des XIVème jeux du Pacifique en 2011, l'année 2013 a permis la continuité du travail important de structuration et d'accompagnement des sportifs et des cadres bénévoles de toutes les disciplines sportives de Nouvelle-Calédonie.

Après une première génération de conventions d'objectifs 2008/2011 qui a permis à la collectivité une meilleure visibilité dans le soutien des acteurs au travers des projets qu'ils élaborent, la nouvelle génération 2012/2015 permet d'affiner avec les ligues et comités leurs projets à moyen terme.

Pour l'année 2013, les ligues et les comités ont bénéficié d'une aide totale du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour réaliser leurs projets.

Egalement l'aide et le soutien des sportifs et des bénévoles sportifs définis au travers des textes règlementaires reprennent le dispositif de l'excellence territoriale.

Il faut ajouter l'indemnité compensatoire versée aux employeurs privés pour la mise à disposition de leurs salariés pour des évènements sportifs.

Cette dernière mesure n'a concerné que 8,4 % des crédits inscrits en 2012 et 2013.

D'autre part l'USEP, comme l'UNSS, a bénéficié des aides récurrentes de la collectivité pour mener à bien ses projets au bénéfice des sportifs scolarisés, de même que le comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie (CTOSNC).

Action A0802-02 - Certification (référentiel et agrément)	Dépenses :	0,9 MF
--	-------------------	---------------

L'organisation de 7 jurys (3 DAKAV, 4 ASP) de certifications calédoniennes dans le champ de tourisme sportif a nécessité **0,9 MF**.

Action A0802-04 - Suivi médical et paramédical	Dépenses :	3,1 MF
---	-------------------	---------------

Pour accompagner et conforter le fonctionnement du centre médico sportif de Nouvelle-Calédonie **0,8 MF** ont été destinés à l'achat de matériel médical et paramédical.

0,6 MF ont été consacrés à l'entretien du matériel et **1,7 MF** ont été utilisées pour assurer un service permanent aux sportifs mais également pour la prise en charge des intervenants (vacataires) dans les domaines spécifiques tels que les interventions des ostéopathes, diététiciens, psychologues et préparateurs mental.

Action A0802-05 - Prévention et lutte contre le dopage	Dépenses :	5,2 MF
---	-------------------	---------------

Ce budget englobe les 106 prélèvements qui ont été réalisés en 2013.

La remise dégressive accordée par l'AFLD (agence française de lutte contre le dopage), conformément à la délibération portant tarifications des analyses réalisées pour le compte de la Nouvelle-calédonie, fait que la dépense relative aux analyses est en croissance constante.

De plus, dans le cadre de son partenariat avec l'ORADO (agence océanienne de lutte contre le dopage) une subvention de fonctionnement a été attribuée à l'ORADO.

Enfin, ce budget tient compte de la formation de Mlle Jenny BOUSQUET à Fidji dans le but de l'obtention de son accréditation ORADO.

Action A0802-06 - Entretien et grosses réparations des installations sportives Dépenses : **82,2 MF**

L'entretien et les grosses réparations des installations sportives concernent : le stade de Magenta, la salle omnisport de l'Anse Vata, le terrain de cricket de N'du, le centre nautique de la côte Blanche et le pôle des lanceurs de Boulari.

Les dépenses portent principalement sur l'entretien et le fonctionnement général des installations sportives, notamment les consommations électriques, l'eau potable, la gestion des déchets ménagers et les espaces verts.

Les grosses réparations effectuées en 2013 concernent les interventions électriques au stade de Magenta, les réfections de toiture du pôle des lanceurs de Boulari ainsi que le traitement anti-termites de la maison de la gymnastique.

P0802-2012/1 - ENTRETIEN GENERAL INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA NOUVELLE CALEDONIE	Autorisation				
	Financé total	170 000 000			
	Cumul engagements	85 997 532			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	81 760 967			
	Reste à financer	88 239 033			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	120 000 000	50 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	62 203 158	58 475 504
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	775 504
CP réalisés	0	0	0	37 192 801	44 568 166

Action A0802-07 - Soutien aux infrastructures sportives pour en maintenir ou en accroître la valeur Dépenses : **233,9 MF**

Ces dépenses ont permis la rénovation du réseau d'irrigation du terrain de cricket de l'Anse N'Du.

101,4 MF, dont 60 MF en AE, ont été consacrés au fonctionnement des infrastructures d'intérêt territorial (l'Arène du Sud, le CARD, le stade Yoshida et le stade de Hnassé).

P0802-2012/2 - INFRASTRUCTURES SPORTIVES D'INTERET TERRITORIAL	Autorisation				
	Financé total	220 000 000			
	Cumul engagements	100 000 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	100 000 000			
	Reste à financer	120 000 000			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	120 000 000	100 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	120 000 000	160 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	80 000 000
CP réalisés	0	0	0	40 000 000	60 000 000

132,5 MF ont été versés au CTOS pour la construction du CISE.

P0802-2006/2 - CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR ET EXPERTISE (128/06)	Autorisation				
	Financé total	500 000 000			
	Cumul engagements	367 500 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	367 500 000			
	Reste à financer	132 500 000			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	300 000 000	0	200 000 000	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	30 844 074	135 000 000	135 000 000	235 000 000	132 500 000
<i>dont reports</i>	13 922 037	0	135 000 000	135 000 000	0
CP réalisés	0	0	0	235 000 000	132 500 000

Action A0802-08 - Gardiennage des installations sportives et mise en place des équipements

Dépenses : 2,6 MF

Les crédits ont été mobilisés pour le gardiennage des installations durant les congés des agents chargés de cette mission.

Action A0802-09 - Soutien et pilotage de la DJS NC

Dépenses : 52,4 MF

Cette action correspond aux dépenses transversales des actions de la direction : il s'agit de la gestion des moyens et de la logistique qui concoure à l'efficacité de l'ensemble des actions de la direction.

Il convient également de rajouter les dépenses inhérentes à l'organisation du colloque « Sport et Performance ».

De même certaines dépenses relatives à l'organisation de la conférence de la jeunesse organisée en fin 2013 ont été imputées sur cette action.

Programme P0803 Jeux du Pacifique

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	0	295 598 075
CA 2013 -réalisé-	0	261 946 517
Taux d'exécution	0%	89%
Reste à réaliser sur 2014	0	33 651 558

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme infrastructures et sécurité routières est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0803-01 – Soutien financier à l'organisation des jeux du Pacifique	1 310 957 516	0	0	0
Action A0803-02 - Financement des infrastructures des Jeux du Pacifique	1 939 255 386	896 868 290	261 946 517	-634 921 773
Total	3 250 212 902	896 868 290	261 946 517	-634 921 773

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	10 957 516	0	0	0
012- Charges de personnel et frais assimilés				0
65- Autres charges de gestion courantes	1 300 000 000	0	0	0
67- Charges exceptionnelles				0
Dépenses d'investissement	1 939 255 386	896 868 290	261 946 517	-634 921 773
Total	3 250 212 902	896 868 290	261 946 517	-634 921 773
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	101 130	5 427 427	0	-5 427 427

Les actions pour 2013

Action A0803-02- Financement des infrastructures des jeux du Pacifique **Dépenses : 262,0 MF**

La convention reliant le gouvernement de la Nouvelle-calédonie à la commune de Dumbéa dans le cadre des JP 2011, est arrivée à son terme par le versement du solde de la subvention.

- **Subvention à la société immobilière calédonienne (SIC) pour la construction du campus universitaire : 10 MF**

Il s'agit du solde de la participation de la Nouvelle-Calédonie à ce projet qui aura coûté au global (3 840 MF). Le projet consistait à la construction de 471 logements étudiants qui, dans un premier temps ont servis à héberger les athlètes durant les jeux du Pacifique de 2011.

Dans un deuxième temps, les logements ont retrouvé leur vocation initiale, celle d'héberger les étudiants. La construction s'est achevée en juillet 2013.

Le plan de financement a été le suivant :

- Part Nouvelle-Calédonie : 500 MF,
- Part des trois provinces : 513 MF,
- Investisseurs (montage en défiscalisation) : 881 MF
- Emprunt SIC : 1 946 MF

Total : 3 840 MF

P0803-2009/1 - CAMPUS UNIVERSITAIRE DE NOUVILLE	Autorisation				
	Financé total	500 000 000			
	Cumul engagements	500 000 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	500 000 000			
	Reste à financer	0			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	500 000 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	400 000 000	300 000 000	300 000 000	10 000 000	10 000 000
<i>dont reports</i>	0	200 000 000	300 000 000	10 000 000	10 000 000
CP réalisés	200 000 000	0	290 000 000	0	10 000 000

- **Participation de la Nouvelle-Calédonie à la construction des locaux d'enseignement sur Nouville : 7 MF**

Il s'agit également du solde de la participation de la Nouvelle-Calédonie à l'opération V9.1 « construction des locaux d'enseignement sur Nouville » financé dans le cadre du contrat de développement intercollectivités 2006-2010.

Le plan de financement de cette opération était le suivant :

	Coût de l'opération	Participation Etat (22,4%)	Participation NC (77,6%)
CDI 2006-2010	1 599 045 346	357 995 227	1 241 050 119
Plan de relance FEI	257 732 697	57 732 697	200 000 000
TOTAL	1 856 778 043	415 727 924	1 441 050 119

La participation de la Nouvelle-Calédonie, versée à l'université de Nouvelle-Calédonie maître d'ouvrage, est récapitulée dans le tableau ci-après :

P0803-2009/2 - CONST. LOC ENSEIGNT NOUVILLE CDI 2006- 2010	Autorisation				
	Financé total	1 442 000 000			
	Cumul engagements	1 441 050 119			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	1 441 050 119			
	Reste à financer	949 881			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	1 242 000 000	200 000 000	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	367 000 000	773 939 580	991 875 396	308 002 925	6 992 517
<i>dont reports</i>	0	273 939 580	471 875 396	253 952 806	6 992 517
CP réalisés	93 060 420	302 064 184	737 922 590	301 010 408	6 992 517

- **Piscine (JP 2011 commune de Dumbéa) : 245 MF.**

P0803-2008/1 - INFRASTRUCTURE S SPORTIVES JP2011	Autorisation				
	Financé total	4 482 130 000			
	Cumul engagements	4 408 515 434			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	4 408 515 434			
	Reste à financer	73 614 566			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	3 689 300 000	614 830 000	178 000 000	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	3 021 925 000	2 458 005 000	1 545 915 000	871 989 069	268 500 000
<i>dont reports</i>	388 075 000	787 725 000	1 367 915 000	871 989 069	318 568 566
CP réalisés	1 846 125 000	1 090 090 000	673 925 931	553 420 503	244 954 000

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>				
Programmes dépenses				
Chapitre	P 0801 Jeunesse	P 0802 Sport	P 0803 Jeux du pacifique	Total
902	0	0	16 992 517	16 992 517
903	0	155 269 700	244 954 000	400 223 700
Ss total Investissement	0	155 269 700	261 946 517	417 216 217
933	105 417 849	660 208 782	0	765 626 631
Ss total Fonctionnement	105 417 849	660 208 782	0	765 626 631
Total CA 2013	105 417 849	815 478 482	261 946 517	1 182 842 848

<i>En XPF</i>				
Programmes Recettes				
Chapitre	P 0801 Jeunesse	P 0802 Sport	P 0803 Jeux du pacifique	Total
902	0	0	0	0
903	0	0	0	0
Ss total Investissement	0	0	0	0
933	0	30 000	0	30 000
Ss total Fonctionnement	0	30 000	0	30 000
Total CA 2013	0	30 000	0	30 000

Mission M09 Culture, condition féminine et citoyenneté

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	12 182 600	2 279 776 151
CA 2013 -réalisé-	4 037 108	1 950 770 942
Taux d'exécution	33%	86%
Reste à réaliser sur 2014	0	301 124 989



Condition féminine et citoyenneté

Patrimoine, art et culture

La direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) a été créée par arrêté n° 2010-333/GNC du 12 janvier 2010.

Son programme « *patrimoine, art et culture* » recouvre les activités principales de l'ensemble de la direction en matière culturelle :

- la collection, le classement, la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire ;
- la conservation, l'enrichissement, la protection et la transmission du patrimoine artistique et culturel ;
- le soutien à la création artistique et culturelle.

Le deuxième programme « condition féminine et citoyenneté » coordonne les actions décidées par le gouvernement annuellement ou ponctuellement pour des cérémonies et célébrations.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M09-Culture, condition féminine et citoyenneté				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
P0901 Patrimoine, art et culture	1 401 988 803	1 712 750 271	1 905 899 450	193 149 179
P0902 Condition féminine et citoyenneté	23 111 308	35 236 291	44 871 492	9 635 201
Total Mission	1 425 100 111	1 747 986 562	1 950 770 942	202 784 380

Recettes

M09-Culture, condition féminine et citoyenneté				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
P0901 Patrimoine, art et culture	4 484 665	11 328 905	4 037 108	-7 291 797
Total Mission	4 484 665	11 328 905	4 037 108	-7 291 797

Programme P0901 Patrimoine, art et culture

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	12 182 600	2 205 479 516
CA 2013 -réalisé-	4 037 108	1 905 899 450
Taux d'exécution	33%	86%
Reste à réaliser sur 2014	0	275 946 845

Enjeux et contexte

Le patrimoine de la Nouvelle-Calédonie tant muséal, qu'archéologique, qu'artistique ou encore archivistique, est d'une extrême richesse.

Les enjeux de sa préservation, de son enrichissement et de sa valorisation sont indéniables.

Objectifs

Ses objectifs consistent en la collecte, la classification, la conservation mais aussi la protection et la diffusion du patrimoine matériel et immatériel.

Le projet scientifique et culturel relatif au projet d'extension du musée de la Nouvelle-Calédonie est basé sur la conception d'un musée consacré à la Nouvelle-Calédonie d'hier à aujourd'hui.

Un musée qui conserverait son approche archéologique et ethnologique des peuples océaniques tout en s'ouvrant à l'histoire contemporaine et à la formation de la société calédonienne d'origine multiculturelle, dans l'esprit de l'Accord de Nouméa.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme patrimoine, art et culture est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0901-01 - Gestion de l'offre des fonds documentaires et communicables	33 139 243	34 246 746	36 960 159	2 713 413
Action A0901-02 - Conseil et collaboration auprès des collectivités	137 632	275 410	2 111 070	1 835 660
Action A0901-03 - Participation et communication du patrimoine documentaire	981 027	2 737 359	1 099 004	-1 638 355
Action A0901-04 - Animer un centre de ressources et d'informations (recherches, études...)	888 046	1 611 529	1 118 203	-493 326
Action A0901-05 - Enrichir, inventorier et conserver les collections du musée de Nouvelle Calédonie	9 431 978	28 080 981	57 496 539	29 415 558
Action A0901-08 - Communiquer autour des collections	11 042 606	14 032 841	15 194 260	1 161 419
Action A0901-09 - Eduquer et sensibiliser	4 621 576	6 079 805	2 679 781	-3 400 024
Action A0901-10 - Promouvoir les savoirs faire et productions artistiques et culturelles	200 000	78 041 106	55 300 253	-22 740 853
Action A0901-11 - Accompagnement et soutien des associations et établissements publics culturels	1 273 639 981	1 466 164 435	1 619 918 409	153 753 974
Action A0901-12 - Soutien et pilotage	72 391 379	92 808 964	118 058 880	25 249 916
Total	1 406 473 468	1 724 079 176	1 909 936 558	185 857 382

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	99 947 486	164 476 445	146 038 401	-18 438 044
65- Autres charges de gestion courantes	1 018 037 274	1 430 156 027	1 565 750 048	135 594 021
67- Charges exceptionnelles	20 117 808	0	46 375 342	46 375 342
Dépenses d'investissement	263 886 235	118 117 799	147 735 659	29 617 860
Total	1 401 988 803	1 712 750 271	1 905 899 450	193 149 179
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>4 484 665</i>	<i>11 328 905</i>	<i>4 037 108</i>	<i>-7 291 797</i>

Les actions pour 2013

Action A0901-01 - Gestion de l'offre des fonds documentaires et communicables

Dépenses : 37,0 MF

Section investissement : 19,5 MF

Cette somme correspond à l'acquisition de plusieurs lots de photographies de la Nouvelle-Calédonie de 1857 à 1932 et de 1874 à 1897.

Section fonctionnement : 17,5 MF

Il s'agit du paiement de toutes les charges courantes mensuelles du service, dont notamment :

- 9,6 MF : frais d'électricité relatifs à la climatisation des magasins d'archivage,
- 2,2 MF : frais de maintenance également liés aux magasins d'archivage,
- 2,4 MF : frais de nettoyage spécifique effectués par un prestataire,
- 1,4 MF : frais d'entretien,
- Le reliquat, soit 1,8 MF, concerne les charges courantes relatives à cette action.

Action A0901-02 – Conseil et collaboration auprès des collectivités

Dépenses : 21,1 MF

Suite à un audit d'une inspectrice des archives de France, le service des archives a lancé un projet d'informatisation.

Ce programme prend en compte toutes les phases de la chaîne archivistique.

Pour cela, le service a lancé une étude qui a été entreprise en collaboration avec le service des études – Ntic- de la Direction des technologies et des services de l'information ainsi qu'un archiviste, afin de procéder au choix d'un logiciel.

Pour ce faire, ces deux agents se sont rendus en métropole en avril 2013 pour constater in situ l'utilisation par les services d'archives les différents logiciels utilisés.

Ils ont été étroitement assistés (gratuitement) d'un archiviste du service interministériel des archives de France. Cette mission a été prise en charge par le service des archives et comprenait les dépenses suivantes :

- **1,5 MF** : règlements des billets de transports aérien et terrestre des deux agents précités,
- **0,4 MF** : indemnités relatives aux frais de mission,
- **0,2 MF** : frais d'hébergement.

Le reliquat, concerne les frais de mission des archivistes assurant des conseils auprès des autres collectivités publiques de Nouvelle-Calédonie.

Action A0901-03 - Participation et communication du patrimoine documentaire	Dépenses :	0.9 MF
	Recettes :	0.2 MF

En plus de la communication, des fonds d'archives classés, en salle de lecture à des chercheurs variés : (grand public, étudiants, historiens, généalogistes, médias, collectivités publiques ou associations), le service des archives communique aussi par le biais de visites scolaires ou professionnelles, de participation au « mois du patrimoine » et de reproductions pour diverses expositions, publications et autres supports de diffusion.

Le service des archives est souvent sollicité auprès des collectivités locales afin de « promouvoir » le cycle de l'archivage des documents administratifs.

Pour ce faire, les archivistes sont mis à contribution et sont amenés à faire des déplacements régulièrement dans l'année.

Plusieurs chercheurs sollicitent le service dans leur recherche, d'où la communication et la reproduction de documents directement en salle de lecture du service.

Les dépenses se déclinent comme suit :

- **0,5 MF** : participation à des conférences, colloques (PARBICA...),
- **0,3 MF** : Mission de conseil à Nouméa, son agglomération et province Nord ainsi qu'aux îles Loyauté.,
Déplacement avec la stagiaire pour l'audit du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie,
- **0,1 MF** : réceptions.

Les recettes (0,2 MF) concernant la vente d'ouvrages et l'abonnement au service des archives.

Action A0901-04 - Animer un centre de ressources et d'informations (recherches, études...)	Dépenses :	1,1 MF
---	-------------------	---------------

La diffusion des fonds s'effectue essentiellement par liaison internet, d'où l'accès au moteur de recherche intitulé « prospecteur » ouvert au public.

Les frais de gardiennage sont également pris en charge sur l'action 1 « gestion de l'offre de fonds documentaires communicables » : répartition et ventilation de ces dépenses (pourcentage d'exécution établi depuis la mise en place de la structure LOLF).

Les dépenses de cette action se déclinent comme suit :

- **0,3 MF** : abonnements aux divers périodiques et revues,
- **0,8 MF** : prestations relatives aux frais de gardiennage, de télésurveillance intrusion et incendie.

Action A0901-05 - Enrichir, inventorier et conserver les collections du musée de Nouvelle Calédonie

Dépenses : 57,5 MF

Le développement de la collection kanak du musée de Nouvelle-Calédonie et l'inventaire des objets du patrimoine kanak dispersé dans le monde est l'une des priorités du service depuis plusieurs années.

En effet, le projet d'extension du musée et la mise en œuvre de son nouveau parcours correspondent à ses nouveaux objectifs et nécessite le développement raisonné de nouvelles collections illustrant notamment les divers groupes culturels de Nouvelle-Calédonie, leur histoire ainsi que les diverses cultures de l'Océanie.

Les moyens de conservation de ces collections se développent également en conséquence.

Section investissement : 16,8 MF

- 15,5 MF : acquisition de divers objets de collection auprès d'organismes privés, d'associations et de collectionneurs en Nouvelle-Calédonie et hors Nouvelle-Calédonie,
- 1,3 MF : achat de mobiliers de rangement du matériel de conservation et d'exposition pour les docks de Normandie et de Païta.

Section fonctionnement : 40,7 MF

- 37,9 MF : paiement des deux versements relatifs à l'inventaire du patrimoine kanak dispersé : (opération menée en partenariat entre la Nouvelle-Calédonie et la « maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris » par convention en date du 7 décembre 2011),
- 1,4 MF : correspondent à l'achat d'équipement et produits spécifiques afin d'optimiser la conservation des objets et du matériel d'exposition stockés dans les réserves du musée, au service des archives ainsi que dans les docks à Normandie,
- 1,4 MF : le reliquat correspond aux divers frais de gestion, de conservation, de restauration et de documentation des collections.

Action A0901-08 - Communiquer autour des collections

Dépenses : 13,8 MF
Recettes : 1,4 MF

Cette action concerne les expositions du musée de Nouvelle-Calédonie et couvre l'ensemble des frais relatifs à leur réalisation (les transports et convoyages, assurances, le conditionnement des œuvres, réalisation des mobiliers d'exposition, prestations de muséographie et de scénographie, publications (catalogues, livrets), productions d'objets dérivés etc).

Trois expositions ont été présentées en 2013:

- « Tre già mang moc. Quand le bambou se fait vieux » du 26 mai 2012 au 25 février 2013. 8^{ème} exposition d'une série consacrée à la mémoire des gestes et aux héritages à partager par les communautés présentes en Nouvelle-Calédonie;

- « James et Emma Hadfield Héritage d'une mission, îles Loyauté, 1878-1920 » présentée du 4 septembre 2013 au 3 février 2014. Il s'agit d'une exposition de la collection constituée par le révérend James Hadfield et son épouse au cours de leur séjour en NC puis ramenée en Angleterre où elle fut confiée pour partie à différents musées.

Le musée d'Ecosse et le British Museum ont été partenaires de cette exposition, complétant par leurs prêts la collection donnée à la Nouvelle-Calédonie par les descendants du couple Hadfield en 2009;

- « Wivim, colorem, exsensem. Les nattes du Vanuatu » du 9 novembre 2013 au 4 août 2014. Il s'agit de la neuvième exposition de la série série consacrée à la mémoire des gestes et aux héritages à partager par les communautés présentes en Nouvelle-Calédonie.

Les dépenses de **(13,8 MF)** de cette action se déclinent comme suit :

- 2,8 MF : fret et transport,
- 1,6 MF : catalogues et publications,
- 9,4 MF : prestations diverses.

Les recettes **(1,4 MF)** résultent des droits d'entrée relatifs aux expositions présentées ainsi que des ventes d'ouvrages et autres produits d'exploitation édités à l'occasion de ces expositions.

Action A0901-09 – Eduquer et sensibiliser	Dépenses :	2,1 MF
	Recettes :	0,6 MF

La médiation culturelle permet de diffuser et promouvoir les collections du musée, le patrimoine et les savoir-faire calédoniens et océaniques.

Elle comprend : les visites guidées, les ateliers d'initiation, les rencontres-discussion, les spectacles qui se sont développés grâce notamment au soutien de l'association des « amis du musée de Nouvelle-Calédonie ».

Tout au long de l'année, le service propose des activités culturelles, artistiques et pédagogiques destinées au grand public et notamment aux scolaires.

Le musée de Nouvelle-Calédonie participe également aux manifestations et opérations culturelles locales et nationales, gratuites, visant à permettre l'accès au plus grand nombre, aux établissements culturels et patrimoniaux tels que, la « nuit des musées », la « fête de la musique », le « mois du patrimoine », la fête de la citoyenneté etc.

Le service fait également appel aux associations culturelles et a recours aux intervenants artistiques et culturels afin de renforcer l'équipe des animateurs et d'assurer ces prestations de médiation entre les collections et les publics.

Les dépenses de cette action se déclinent comme suit :

- **0,7 MF** : prestations des associations culturelles,

- **0,4 MF** : prestations des intervenants artistiques et culturels,
- **0,3 MF** : achat de fournitures scolaires destinées aux ateliers du jeune public et des scolaires,
- **0,3 MF** : achat de fournitures administratives, également destinées aux ateliers précités,
- **0,4 MF** : reliquat correspondant aux divers frais tels que les publications, livrets, petites fournitures, les petits matériels et outillages, les collations, le gardiennage, la vérification de la sécurité...

Les recettes (**0,6 MF**) correspondent aux droits d'entrée et aux inscriptions des visites guidées, ateliers et spectacles.

Action A0901-10 – Promouvoir les savoirs faire et productions artistiques et culturelles

Dépenses : **55,3 MF**

Les dépenses de cette action se déclinent comme suit :

- **40,6 MF** : pour la première édition du festival des arts. Les activités et les rendez-vous culturels inscrits dans le cadre de cette opération ont été programmés sur toute l'année au sein des diverses communes à l'occasion de leurs fêtes communales respectives,
- **4,7 MF** : concernent une formation destinée aux intervenants artistiques et culturels, avec le concours d'un prestataire,
- **10 MF** : pour la préparation de l'adaptation de la venue de l'exposition « kanak, l'art est une parole » au centre culturel Tjibaou prévue en mars 2014, il a été alloué (10 MF) à l'ADCK-CCT (prestations d'un scénographe et d'un coordinateur local).

Action A0901-11 – Accompagner et soutenir les associations et établissements publics culturels

Dépenses : **1 619,9 MF**

Section investissement : 4 MF

Il s'agit d'une subvention d'équipement pour le musée maritime, destinée à mettre en place divers équipement (vidéo-surveillance, remise en état de l'espace d'exposition temporaire...)

Section fonctionnement : 298,7 MF

- 206,4 MF : subventions de fonctionnement et d'actions attribuées aux associations et organismes culturels,
- 38 MF : participation de la Nouvelle-Calédonie au fonctionnement du syndicat mixte – institut d'archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique,
- 27 MF : premier versement relatif à l'exposition « kanak, l'art est une parole » qui a eu lieu au musée du quai Branly,
- 15,8 MF : subventions d'aides accordées dans le cadre de diverses actions d'associations et organismes culturels durant toute l'année,
- 8 MF : subvention de fonctionnement à la SACENC,
- 3,5 MF : subvention complémentaire destinée au syndicat mixte – institut d'archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique, validée lors de la DM 2012,

notamment suite à la diminution des participations financières des provinces Nord et Sud.

• **subvention au conservatoire de musique et de danse : 350,5 MF**

Cette subvention, en hausse de 31,2% par rapport à l'exercice 2012, a permis de financer :

- la dimension musique : 336,6 MF (+ 31% par rapport à 2012)

Cette subvention se décline en participation aux charges de structure (279 MF), en participation à la saison prestige de la musique (5 MF) et en subvention d'équipement (25,6 MF).

Cette subvention d'équipement correspond au versement du solde de la subvention relative à la climatisation de l'auditorium, soit 5 MF, et au solde de la participation de la Nouvelle-Calédonie à l'extension du conservatoire de Nouméa, soit 20,5 MF.

- la dimension danse : 13,7 MF (+ 34% par rapport à 2012)

Cette subvention a permis de financer partiellement deux postes de professeurs de danse (soit 10 MF), l'un en danse classique et l'autre en danse modern/jazz, ainsi que le solde d'une subvention d'équipement accordé en 2012 pour la mise aux normes électriques des locaux de la danse (soit 3,75 MF).

• **subvention à la bibliothèque Bernheim : 255,9 MF**

Cette subvention, en hausse de 6,4 % par rapport à l'exercice 2012, a permis de financer :

- une partie des charges de fonctionnement de l'établissement, soit 235,8 MF,
- le salon du livre océanien, soit 3,5 MF (il s'agit ici d'un premier versement, le solde de la subvention soit 11,5 MF sera versé dès production de justificatifs par la bibliothèque Bernheim),
- le solde de la subvention d'équipement accordé en 2012 pour l'achat d'un véhicule de service, soit 1,65 MF,
- une subvention d'équipement de 15 MF pour la rénovation du bâtiment 1981 (versement de 25% des crédits de paiement de 60 MF accordée au BP 2013). Il est à noter qu'une autorisation de programme de 1500 MF a été votée en 2013 par le congrès pour ce vaste programme de rénovation. Pour l'heure, le projet est encore dans la phase des pré-études.

P0901-2013/1 - RENOV. BAT 1981 BIB. BERNHEIM	Autorisation	
	Financé total	1 500 000 000
	Cumul engagements	15 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	15 000 000
	Reste à financer	1 485 000 000

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	1 500 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	60 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	15 000 000

- **subvention à l'agence de développement de la culture Kanak : 601,8 MF**

L'ADCK a été transféré à la Nouvelle-Calédonie au 1^{er} janvier 2012.

Ainsi, la subvention versée en 2013, en hausse de 1% par rapport à 2012, est compensée en partie (soit 335 MF environ) par une dotation de compensation de l'Etat versée globalement au budget de la Nouvelle-Calédonie.

La subvention de 601,8 MF a permis de financer les charges de structure de l'établissement.

- **subvention à l'académie des langues Kanak : 98,2 MF**

Cette subvention, en hausse de 6,4 % par rapport à l'exercice 2012, a permis de financer une partie des charges de structure de l'ALK (soit 97,5 MF).

Par ailleurs, sur une subvention d'équipement de 3 MF accordée au BP 2013 pour l'achat d'une voiture de direction, un premier versement de 25% a été effectué sur l'exercice 2013 (soit 0,75 MF), le solde sera versé sur production de justificatifs par l'établissement.

- **subvention à l'association de formation des musiciens intervenants : 10,8 MF**

Cette subvention a permis de financer une partie du redressement CAFAT relatif à l'embauche de professeurs de musique considérés comme de faux patentés.

Le montant global du redressement s'élève à 19,3 MF hors pénalités et à 29,5 MF avec pénalités. En 2013, le congrès avait accepté de prendre en charge le montant du redressement hors pénalités (soit 19,3 MF) et d'en étaler la charge sur deux années (2013 et 2014).

Action A0901-12 - Soutien et pilotage

Dépenses : 116,3 MF
Recettes : 1,8 MF

Les dépenses sont déclinées comme suit :

Section investissement : 0,7 MF

Ce montant concerne l'achat de matériel et outillage technique pour la direction et ses deux missions (condition féminine et observatoire de la condition féminine)

Section fonctionnement : 19,7 MF

- 5,6 MF : loyers annuels des locaux de la direction et de la mission à la condition féminine à Koné,
- 2,8 MF : contrats de prestations pour la définition et optimisation des missions de la direction, la relève et dépôt du courrier, l'enlèvement et traitement des déchets, et diverses prestations : plaques de porte, relecture et correction du rapport CEDEF, réalisation d'une plaquette par l'ISEE,
- 2,4 MF : frais de mission lors des déplacements hors du territoire et indemnités journalières de déplacement du directeur, de la chargée d'action culturelle et des deux chargées de mission,
- 2,1 MF : participation financière mensuelle pour la gestion du toit de scène,

- 1,6 MF : règlements des billets d'avion lors des déplacements aux îles Loyauté et hors de la Nouvelle-Calédonie (France et Papouasie Nouvelle-Guinée) du directeur, de la chargée d'action culturelle et de la chargée de mission de l'observatoire de la condition féminine,
- 1,4 MF : frais de télécommunications de la direction et de la mission à la condition féminine,
- 0,7 MF : frais de carburant et lubrifiants pour cinq véhicules de service,
- 0,6 MF : frais d'électricité de la direction et de la mission à la condition féminine,
- 0,6 MF : frais de nettoyage des locaux de la direction et de la mission à la condition féminine,
- 0,4 MF : contrats de prestations pour le matériel bureautique et informatique,
- 0,3 MF : repas lors de l'organisation de la journée de cohésion de la direction du comité d'experts relatif aux agréments des intervenants artistiques et culturels, achats de présents lors de la mission de repérage en Papouasie Nouvelle-Guinée,
- 0,3 MF : fournitures administratives,
- 0,3 MF : charges diverses relatives aux loyers annuels précités,
- 0,1 MF : location de véhicule lors de la mission du directeur à Rochefort en mai 2013, locations des fontaines d'eau pour la direction et de la mission à la condition féminine à Koné et redevances des boîtes postales de la direction et de la mission à la condition féminine à Koné,
- 0,5 MF : reliquat correspondant aux diverses dépenses de petit fonctionnement (frais d'affranchissement, alimentation, abonnements aux périodiques, entretien et répartition de matériel divers, fournitures d'entretien, droits de passage...).

Les dépenses du service des archives se décomposent comme suit :

Section investissement : 0,1 MF

Acquisition de petit matériel, mobilier et outillage

Section fonctionnement : 9,3 MF

- 3,8 MF : frais d'électricité (*frais également payés dans l'action 1 « Gestion de l'offre de fonds documentaires communicables » : répartition et ventilation de ces dépenses (pourcentage d'exécution établi depuis la mise en place de la structure LOLF).*)
- 1,5 MF : achat de fournitures de bureau
- 1,1 MF : facturation de la CSP pour toutes les éliminations (Etat, GNC) et hébergement de Prospecteur
- 0,8 MF : contrat de prestations relatif à l'entretien des espaces verts dont la « forêt sèche »
- 0,8 MF : frais de télécommunications
- 0,6 MF : entretien des locaux (*frais également payés dans l'action A0901-01*)
- 0,5 MF : frais de nettoyage (*frais également payés dans l'action A0901-01*).
- 0,2 MF : eau et assainissement

Les dépenses du service du patrimoine et des musées se décomposent comme suit :

Section investissement : 1,3 MF

Acquisition de matériel et outillage divers

Section fonctionnement : 20,7 MF

- 7,1 MF : loyers annuels des deux docks de stockage des objets et matériels à Normandie,
- 6,4 MF : frais d'électricité du service, des salles d'expositions et des docks
- 1,4 MF : frais de télécommunications,
- 1,1 MF : Prestations de conseils, études et analyses des collections dans en vue de de la réorganisation des réserves,
- 0,7 MF : contrat de prestations annuelles de gardiennage,
- 0,6 MF : fournitures de bureau,
- 0,5 MF : produits de nettoyage : entretien des salles d'exposition et des locaux administratifs,
- 0,4 MF : habillements et vêtements du personnel d'entretien, de surveillance et de restauration des collections,
- 0,4 MF : frais de consommation d'eau et d'assainissement,
- 0,4 MF : traitement des déchets et achat de catalogues et publications muséographiques,
- 0,3 MF : frais de déplacements en mission hors Nouvelle-Calédonie pour le développement des partenariats du musée,
- 0,3 MF : frais de maintenance matériel et équipement,
- 0,2 MF : achats d'ouvrages et abonnements aux périodiques culturels,
- 0,9 MF : reliquat correspond aux diverses petites dépenses de fonctionnement.

- **Extension du musée de la Nouvelle-Calédonie :**

L'élaboration du programme technique et architectural a été confiée au cabinet de programmation CPE.

Sur la base des exigences du programme scientifique et culturel, divers scénarios d'extension ont été élaborés. Ces scénarios prévoient une extension sur la parcelle.

Un scénario nouveau est apparu début 2013 de réemploi possible du bâtiment de la poste centrale. Des échanges ont lieu avec l'OPT pour définir les conditions possibles du réemploi de ce bâtiment pour abriter l'extension du musée.

P0901-2004/1 - EXTENSION DU MUSEE (56/04)	Autorisation	
	Financé total	310 000 000
	Cumul engagements	96 389 501
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	95 645 603
	Reste à financer	214 354 397

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	310 000 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	63 398 750	24 413 931	38 482 481	99 017 029	111 557 588
<i>dont reports</i>	<i>25 548 750</i>	<i>14 413 931</i>	<i>18 482 481</i>	<i>34 544 981</i>	<i>91 557 588</i>
CP réalisés	14 384 694	5 931 450	3 937 500	7 459 441	63 932 518

Par ailleurs l'achat d'un dock à Païta (470m²) permettra d'assurer le stockage des collections, l'installation du laboratoire de restauration et la quarantaine.

Les recettes correspondent (1,8 MF) aux droits d'entrée ainsi qu'aux ventes d'ouvrages et de produits dérivés à la boutique du musée.

Programme P0902 Condition féminine et citoyenneté

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-		74 296 635
CA 2013 -réalisé-		44 871 492
Taux d'exécution	0%	60%
Reste à réaliser sur 2014		25 178 144

Enjeux et contexte

Les droits des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes, la redéfinition du rôle et de la place de la femme au sein de la société et la formation professionnelle des femmes, restent les enjeux majeurs sur lesquels la direction va continuer à mener des actions.

Ces orientations s'inscrivent dans la continuité des recommandations des différents instruments juridiques internationaux et des différentes conférences régionales et consultations menées localement.

Le secteur de la condition féminine poursuit son travail de mise en place d'un réseau de solidarité et d'unité des femmes en Nouvelle-Calédonie.

Le programme de restructuration, engagé en 2013 avec de nouvelles propositions, veut redynamiser l'installation de l'observatoire de la condition féminine par les collectivités publiques du pays.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est également défini comme mission, la construction du pays avec un futur partagé, en incluant, dans le contexte d'une citoyenneté proposée.

Objectifs

Les objectifs de la mission à la condition féminine restent ceux définis par le gouvernement :

- pérenniser les journées internationales de la femme et contre les violences afin que ces rencontres soient les événements récurrents de référence propres à la condition féminine en Nouvelle-Calédonie ;
- perpétuer et consolider l'émancipation et l'autonomie des femmes par la formation ;
- favoriser l'échange, la solidarité et l'unité des femmes en Nouvelle-Calédonie.

L'observatoire de la condition féminine devra notamment :

- mettre en place un centre de ressources permettant de centraliser les données, analyses, études et recherches sur la situation des femmes en Nouvelle-Calédonie ;
- accompagner les membres siégeant au sein de cet observatoire dans l'évaluation des projets de textes législatifs et réglementaires qui lui sont soumis ainsi que dans l'élaboration de propositions de réforme visant l'amélioration de la condition féminine.

Culture, condition féminine et citoyenneté
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme condition féminine et citoyenneté est la suivante :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0902-01 - Coordination et communication des travaux du comité citoyeneté	573 431	0	0	0
Action A0902-02 - Accompagner et participer aux actions du comité citoyeneté	15 744 559	14 464 163	8 986 493	-5 477 670
Action A0902-03 - Instances de coopération et coordination des politiques sur la condition féminine	5 401 818	6 813 000	3 079 669	-3 733 331
Action A0902-04 - Accompagner et participer à la mise en œuvre des actions	1 391 500	13 959 128	32 805 330	18 846 202
Total	23 111 308	35 236 291	44 871 492	9 635 201

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	23 022 308	35 171 491	43 033 136	7 861 645
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	0	64 800	0	-64 800
67- Charges exceptionnelles	89 000	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	1 838 356	1 838 356
Total	23 111 308	35 236 291	44 871 492	9 635 201
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0

Les actions pour 2013

Action A0902-02 - Accompagner et participer aux actions du comité citoyeneté Dépenses : **9,0 MF**

Il s'agit d'une opération culturelle qui s'est déroulée du 9 au 29 septembre 2013, dans les communes de Poya (ouverture de la fête, festivités, espaces citoyens) et de Nouméa (clôture de la fête sur le quai Fed, animations, prestations artistiques).

Action A0902-03 - Instances de coopération et coordination des politiques sur la condition féminine Dépenses : **3,1 MF**

En partenariat avec l'association des maires de la Nouvelle-Calédonie, cinq sessions de formation ont été organisées en juin, juillet et août 2013 au sein des trois provinces (2 sessions pour le Nord : Touho et Koné – 2 sessions pour le Sud : La Foa et Nouméa et une pour les îles Loyautés : Lifou).

Cette formation « femmes et la bonne gouvernance » était destinée à un public féminin ciblé.

Action A0902-04 - Accompagner et participer à la mise en œuvre des actions Dépenses : **32,8 MF**

Section investissement : 1,8 MF

Dans le cadre du projet de construction de la maison de la femme et de la culture en province Nord (sur la commune de Ponérihouen), différentes études ont été réalisées :

- 1,1 MF : il s'agit du paiement de la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études de programmation, assurée par un prestataire,
- 0,5 MF : ce montant correspond au paiement de l'élément de mission 1 : consultation des maîtres d'œuvres »,
- 0,2 MF : des études du diagnostic d'amiante ont été effectuées par ADNord

P0902-2010/1 - CONSTRUCTION MAISON DE LA FEMME ET DE LA CULTURE	Autorisation	
	Financé total	450 000 000
	Cumul engagements	4 611 001
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	1 838 356
Reste à financer	448 161 644	

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	450 000 000	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	25 000 000	25 000 000	25 000 000
CP réalisés	0	0	0	0	1 838 356

Section fonctionnement : 31 MF

- 20,9 MF : dépenses liées à la « journée internationale de la femme » qui s'est déroulée en mars 2013 à Maré
- 8 MF :
 - o 2,2 MF : convention relative à la rédaction du rapport sur l'observatoire de la condition féminine de la Nouvelle-Calédonie 2009-2012,
 - o 3,1 MF : convention relative à la rédaction d'un rapport d'étape (2008-2011) sur la condition féminine en Nouvelle-Calédonie. Cette convention a été établie par un prestataire - CEDEF : Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes,
 - o 1,5 MF : paiement de la première phase – convention relative à la restructuration de l'observatoire de la condition féminine de la Nouvelle-Calédonie,

Culture, condition féminine et citoyenneté
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

- 1,2 MF : paiement de la deuxième phase - convention relative à la restructuration de l'observatoire de la condition féminine de la Nouvelle-Calédonie.
- 1,2 MF : confection du rapport relatif à l'observatoire de la condition féminine de la Nouvelle-Calédonie 2009-2012,
- 0,5 MF : règlement de deux billets d'avion pour deux personnes extérieures à la collectivité, afin d'assister à la douzième conférence régionale sur la condition féminine aux îles Cook qui s'est tenue du 20 au 25 octobre 2013,
- 0,4 MF : frais de mission des deux personnes précitées.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>	Programmes Dépenses		
Chapitre	P0901	P0902	Total Dépenses
	Patrimoine, art et culture	Condition féminine et citoyenneté	
903	147 735 659	1 838 356	149 574 015
Ss total Investissement	147 735 659	1 838 356	149 574 015
933	1 758 163 791	43 033 136	1 801 196 927
Ss total Fonctionnement	1 758 163 791	43 033 136	1 801 196 927
Total CA 2013	1 905 899 450	44 871 492	1 950 770 942

<i>En XPF</i>	Programmes Recettes		
Chapitre	P0901	P0902	Total Recettes
	Patrimoine, art et culture	Condition féminine et citoyenneté	
903	0	0	0
Ss total Investissement	0	0	0
933	4 037 108	0	4 037 108
Ss total Fonctionnement	4 037 108	0	4 037 108
Total CA 2013	4 037 108	0	4 037 108

Mission M10 Affaires coutumières

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	13 227 377	468 252 924
CA 2013 -réalisé-	343 666	214 044 753
Taux d'exécution	3%	46%
Reste à réaliser sur 2014	0	227 143 246



Patrimoine et terres coutumières

Actes coutumiers

Chargée de la coordination et de la mise en œuvre des compétences de la Nouvelle-Calédonie, en matière de statut civil coutumier, de terres coutumières et de palabres coutumiers, la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) assure également la gestion de toutes les dépenses de fonctionnement de la direction, du service, de ses bureaux et du corps des officiers publics coutumiers (OPC).

Elle a également en charge les crédits d'investissement prévus pour la construction des bureaux des OPC, des sièges d'aires coutumières et de l'extension du sénat coutumier.

Depuis le 1^{er} janvier 2011 les OPC, agents de DGRAC, ont pour nouvelle attribution d'assurer les missions de fonctionnaires-huissiers.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M10-Affaires coutumières				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P1001 Patrimoine et terres coutumières	7 000 000	2 100 000	137 336 967	135 236 967
P1002 Actes coutumiers	88 909 335	76 619 116	76 707 786	88 670
Total Mission 10	95 909 335	78 719 116	214 044 753	135 325 637

Recettes

M10-Affaires coutumières				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P1001 Patrimoine et terres coutumières	0	0	0	0
P1002 Actes coutumiers	0	6 078 664	343 666	-5 734 998
Total Mission 10	0	6 078 664	343 666	-5 734 998

Programme P1001 Patrimoine et terres coutumières

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	0	200 774 532
CA 2013 -réalisé-	0	137 336 967
Taux d'exécution	0%	68%
Reste à réaliser sur 2014	0	54 127 165

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme patrimoine, art et culture est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1001-01 - Mise en valeur des terres coutumières	7 000 000	2 100 000	137 000 000	134 900 000
Action A1001-02 - Gestion des conflits coutumiers	0	0	0	0
Action A1001-03 - Restructuration des chefferies	0	0	336 967	336 967
Total	7 000 000	2 100 000	137 336 967	135 236 967

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	0	0	336 967	336 967
67- Charges exceptionnelles	7 000 000	2 100 000	7 000 000	4 900 000
Dépense d'Investissement	0	0	130 000 000	130 000 000
Total	7 000 000	2 100 000	137 336 967	135 236 967
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0

Les actions pour 2013

Action A1001-01 - Mise en valeur des terres coutumières

Dépenses : 137,0 MF

Les dépenses concernent le transfert des **130 MF** du fonds de garantie à la DAE, et une subvention de **7.0 MF** versée à l'ADRAF.

P1001-2011/1 - FONDS GARANTIE DEVELOPPEMENT TERRES COUTUMIERES	Autorisation				
	Financé total	130 000 000			
	Cumul engagements	130 000 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	130 000 000			
	Reste à financer	0			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	30 000 000	70 000 000	30 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	30 000 000	130 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	30 000 000
CP réalisés	0	0	0	0	130 000 000

Action A1001-03 - Restructuration des chefferies

Dépenses : 0,3 MF

Suite à la décision en 2012 de mettre en place une procédure pour l'équipement des structures coutumières, une commande de fournitures de bureaux pour 10 chefferies (dont 8 chefferies pilotes) a été effectuée sur 2013.

Le service intérieur (DAA) a fourni le mobilier de bureau des chefferies pilotes, la DGRAC a pris en charge le paiement du montage des bureaux.

Programme P1002 Actes Coutumiers

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	13 227 377	267 478 392
CA 2013 -réalisé-	343 666	76 707 786
Taux d'exécution	3%	29%
Reste à réaliser sur 2014	0	173 016 082

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme actes coutumiers est la suivante :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1002-01 - Assurer le greffe de l'état-civil coutumier	0	0	0	0
Action A1002-02 - Mener la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements	39 914 815	28 861 132	13 006 645	-15 854 487
Action A1002-03 - Relation, coordination et arbitrage administratifs				0
Action A1002-04 - Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)	24 218 991	35 000 950	44 423 617	9 422 667
Action A1002-05 - Soutien et pilotage	24 775 529	18 835 698	19 621 190	785 492
Total	88 909 335	82 697 780	77 051 452	-5 646 328

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	46 980 679	46 476 264	58 913 804	12 437 540
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	2 013 841	0	0	0
Dépenses d'investissement	39 914 815	30 142 852	17 793 982	-12 348 870
Total	88 909 335	76 619 116	76 707 786	88 670
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>0</i>	<i>6 078 664</i>	<i>343 666</i>	<i>-5 734 998</i>

Les actions pour 2013

Action A1002-02 - Mener la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements

Dépenses : 13,0 MF

Les dépenses concernent :

- L'extension du sénat coutumier (12,4 MF)

P1002-2005/2 - SIEGE DU SENAT COUTUMIER (82/05)	Autorisation					
	Financé total	520 000 000				
	Cumul engagements	53 129 178				
	Crédits de paiement					
	Financé CP total	35 698 359				
Reste à financer	484 301 641					
		Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation						
Financé total	328 000 000	0	0	192 000 000	0	
Crédits de paiement						
CP inscrits	78 300 850	45 787 912	105 061 912	85 058 146	84 012 648	
<i>dont reports</i>	<i>32 615 850</i>	<i>15 500 000</i>	<i>45 061 912</i>	<i>85 058 146</i>	<i>84 012 648</i>	
CP réalisés	1 546 450	726 000	20 003 766	1 045 498	12 376 645	

- Les frais d'études dans le cadre de la construction du siège du Conseil Coutumier Paici Camuki (**0,6 MF**).

P1002-1992/1 - LOCAUX CONSEILS AIRES COUTUMIERES (1/92)	Autorisation				
	Financé total	203 068 915			
	Cumul engagements	106 049 792			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	106 049 792			
	Reste à financer	97 019 123			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	203 068 915	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	416 627 105	85 962 006	85 739 009	72 847 460	45 031 826
<i>dont reports</i>	<i>206 635 358</i>	<i>87 795 518</i>	<i>84 839 009</i>	<i>65 827 960</i>	<i>45 031 826</i>
CP réalisés	56 570 112	1 122 997	19 911 049	27 815 634	630 000

Action A1002-04 - Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)

Dépenses : 44,1 MF
Recettes : 0,4 MF

- **Les dépenses de fonctionnement de cette action s'élèvent à 41,3 MF**

- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,8 MF et concernent :**

- paiement travaux aménagement du site « DEKO ISING » à Maré pour la pose des ALGECO en prévision de l'installation du siège administratif de l'OPC de l'aire NENGONE : **2,47 MF**.

- achat de matériel de bureau + téléphone, fax, appareils photos pour dresser des procès-verbaux de constats d'huissiers effectués par les OPC : **0,34 MF**.

- **Recette 0,4 MF**

- 30% Actes huissiers signifiés par les OPC pour l'année 2013 (seul 1 huissier à jour du versement des 30% des actes signifiés pour 2013)

- remboursement de double paiement de facture.

Action A1002-05 - Soutien et pilotage

Dépenses : 19,6 MF

Fonctionnement 17,6 MF

- Fournitures administratives : 1,1 MF
- Fournitures d'entretien : 0,2 MF
- Frais de déplacement avions + frais de missions : 0,7 MF
- Frais de télécommunication abonnement internet : 1,9 MF
- Electricité, eau et collecte ordures ménagères : 1,7 MF

- Loyers Locaux : 3,5 MF
- Courriers (affranchissement et dépôt) : 1,0 MF
- Location mobilières : 0,5 MF
- Entretien locaux et matériel : 3,2 MF
- Présents coutumiers : 0,8 MF
- Numérisations actes + reliures registres : 2,4 MF
- Documentation + annonces et insertions : 0,1 MF
- Divers (Médicaments, alimentation..) : 0,5 MF

Investissement 1,9 MF

- Achat de matériel de bureau + téléphone direction : **0,1 MF**.

P1002-2013/1 - REHABILITATION EX- INTERNAT JEUNES FILLES	Autorisation				
	Financé total	130 000 000			
	Cumul engagements	84 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	84 000			
	Reste à financer	129 916 000			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	130 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	20 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	84 000

- Hors AP, frais d'études pour réhabilitation de l'ex-internat des jeunes filles, futurs locaux de la DGRAC : **1,8 MF**.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>	Programmes dépenses		
Chapitre	P1001	P1002	Total
	Patrimoine et terres coutumières	Actes coutumiers	
900	0	17 793 982	17 793 982
907	130 000 000	0	130 000 000
923		0	0
Ss total Investissement	130 000 000	17 793 982	147 793 982
930	7 336 967	58 913 804	66 250 771
933	0	0	0
Ss total Fonctionnement	7 336 967	58 913 804	66 250 771
Total CA 2013	137 336 967	76 707 786	214 044 753
<i>En XPF</i>	Programmes recettes		
Chapitre	P1001	P1002	Total
	Patrimoine et terres coutumières	Actes coutumiers	
900	0	0	0
Ss total Investissement	0	0	0
930	0	343 666	343 666
Ss total Fonctionnement	0	343 666	343 666
Total CA 2013	0	343 666	343 666

Mission M11 Enseignement

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	1 800 000	7 172 199 381
CA 2013 -réalisé-	18 671 531	6 171 664 727
Taux d'exécution	1037%	86%
Reste à réaliser sur 2014	0	908 314 527



Enseignement du premier degré

Formation initiale des enseignants du premier degré public

Enseignement supérieur, recherche et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire

La direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) a pour mission :

- l'élaboration des programmes scolaires de l'école primaire publique, sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques ;
- la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement primaire public ;
- le conseil et le contrôle pédagogiques de l'enseignement primaire public.

Compétence transférée de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie au 1er janvier 2012, **l'enseignement technique agricole** offre des formations générale, technologique ou professionnelle. Les métiers concernés relèvent de l'agriculture et de l'élevage, de l'horticulture, de la forêt, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'entretien de l'espace, de la gestion de l'eau et de l'environnement ainsi que des services aux personnes en milieu rural.

La direction Générale des Enseignements (DGE) :

Conformément à l'article 56-1 de la loi organique du 19 mars 1999, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie décident d'exercer au sein d'un service unique dénommé vice-rectorat de la Nouvelle Calédonie les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement.

En ce qui concerne les compétences de la Nouvelle-Calédonie, le service unique est notamment chargé de :

1°) Organisation des enseignements scolaires

- répartir les moyens que la Nouvelle-Calédonie consacre à l'éducation, afin d'assurer en particulier l'égalité d'accès au service public ;
- participer au contrôle et à l'évaluation des politiques éducatives, en vue d'assurer la cohésion d'ensemble du système éducatif, sans préjudice de la compétence de l'Etat en matière de contrôle pédagogique des enseignants ;

Planifier et organiser les formations ;

- organiser la concertation et la consultation locale dans le domaine de l'enseignement ;
- définir les modalités de la scolarisation dans les établissements scolaires, et notamment celles des élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant ;
- arrêter la carte scolaire de l'enseignement public du second degré ;
- informer, orienter et affecter les élèves de l'enseignement public du second degré.

2°) En matière d'établissements d'enseignement du second degré public

- établir le programme prévisionnel des investissements relatifs aux lycées. À ce titre, il définit la localisation des établissements d'enseignement, leur

capacité d'accueil, leur structure pédagogique et le mode d'hébergement des élèves ;

- assurer, en concertation avec la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres, la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des lycées ;

- attribuer des aides au bénéfice des établissements pour les projets d'action éducative, la recherche et l'expérimentation pédagogiques, les projets d'établissements ou les projets relevant d'un programme national ou d'un programme de la Nouvelle-Calédonie.

3°) Enseignement privé

- préparation et mise en œuvre des contrats passés entre les directions de l'enseignement privé et la Nouvelle-Calédonie ;
- gestion des aides financières à l'enseignement privé ;
- dans l'élaboration de la carte des formations, organisation de la concertation avec les enseignements privés.

4°) Santé scolaire

- contribuer au bien-être des élèves et les aider à adopter des comportements qui préservent leur santé dans le respect d'eux-mêmes, des autres et de leur environnement ;
- organiser, au sein des établissements et en liaison avec les partenaires de la santé publique, des actions de prévention, notamment en matière de conduites à risque et de maltraitance.

Historique des moyens financiers

Dépenses

Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
P1101 Enseignement du premier degré	114 451 466	152 632 779	205 043 225	52 410 446
P1102 Formation initiale des enseignants du 1er degré public	301 603 049	339 492 554	375 660 204	36 167 650
P1103 Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement scolaire, recherche	379 747 040	667 000 934	689 202 898	22 201 964
P1104 Enseignement technique agricole	0	172 839 467	150 620 456	-22 219 011
P1105 Enseignement privé	0	2 058 452 592	2 203 640 638	145 188 046
P1106 Enseignement du second degré public	0	1 951 867 167	2 547 497 306	595 630 139
Total Mission	795 801 555	5 342 285 493	6 171 664 727	829 379 234

Recettes

Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
P1101 Enseignement du premier degré				0
P1102 Formation initiale des enseignants du 1er degré public				0
P1103 Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement scolaire, recherche	9 640 000	0	14 240 000	14 240 000
P1104 Enseignement technique agricole				0
P1105 Enseignement privé				0
P1106 Enseignement du second degré public	0	1 764 275	4 431 531	2 667 256
Total Mission	9 640 000	1 764 275	18 671 531	16 907 256

Programme P1101

Enseignement du premier degré public

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-		287 256 005
CA 2013 -réalisé-		205 043 225
Taux d'exécution	0%	71%
Reste à réaliser sur 2014		49 783 294

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme Enseignement du premier degré est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1101-01 - Soutien aux actions éducatives, réussite scolaire	36 944 626	48 343 290	73 347 377	25 004 087
Action A1101-02 - Contrôle, accompagnement et formation continue des enseignants	1 301 048	1 062 555	1 083 600	21 045
Action A1101-03 - Adaptation aux publics spécifiques	436 790	811 028	407 320	-403 708
Action A1101-04 - Soutien et pilotage	74 979 776	102 415 906	130 204 928	27 789 022
Action A1101-05 - Ptojets linguistiques des langues Kanak et océanienne	789 226	0	0	0
Total	114 451 466	152 632 779	205 043 225	52 410 446

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	92 872 364	105 544 596	94 641 412	-10 903 184
012- Charges de personnel et frais assimilés				0
65- Autres charges de gestion courantes	20 826 037	35 754 257	63 768 654	28 014 397
67- Charges exceptionnelles	753 065	10 947 926	42 721 659	31 773 733
Dépenses d'investissement	0	386 000	3 911 500	3 525 500
Total	114 451 466	152 632 779	205 043 225	52 410 446

<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0
--------------------------------	---	---	---	---

Les actions pour 2013

Action A1101-01 - Soutien aux actions éducatives, réussite scolaire

Dépenses : 73,4 MF

Projets d'école

Les projets d'école réalisés dans les écoles primaires publiques de Nouvelle-Calédonie offrent la possibilité aux enseignants d'obtenir via la direction de l'enseignement du matériel pédagogique et didactique pour soutenir le travail en classe, selon les axes du contrat d'objectif fixé (mathématiques, maîtrise de la langue...).

Bien souvent, les matériels à destination des écoles arrivent tardivement ou partiellement car les commandes sont faites en métropole (absence de stock en Nouvelle-Calédonie).

En conséquence, le report de l'ensemble des engagements a été demandé afin de pouvoir honorer les commandes passées auprès des fournisseurs.

Projets éducatifs

De nouveaux projets pédagogiques n'ont pu être réalisés à cause de circonstances matérielles non imputables à la direction, qui s'est vue dans l'obligation de reporter sur l'exercice 2014 les engagements relatifs aux projets : «culture humaniste», «l'école sportive», «les classes natation», et «les classes scientifiques».

Action A1101-02 - Contrôle, accompagnement et formation continue des enseignants

Dépenses : 1,1 MF

Cette action regroupe les frais de transports collectifs du personnel, ainsi que les frais de voyages, de déplacements et de missions.

Dépenses : 0,4 MF

Action A1101-03 - Adaptation aux publics spécifiques

Les dépenses sur cette action correspondent à divers frais de fonctionnement.

Action A1101-04 - Soutien et pilotage

Dépenses : 130,2 MF

Le déploiement de l'application informatique dénommée bureau numérique du directeur (BND) d'école est en cours de réflexion.

Après validation des partenaires (provinces, communes), le travail de concrétisation de la première version du référentiel sémantique et syntaxique de la Nouvelle-Calédonie (dans le périmètre de la future application BND) est terminé.

Programme P1102

Formation initiale des enseignants du premier degré public

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-		376 058 388
CA 2013 -réalisé-		375 660 204
Taux d'exécution	0%	100%
Reste à réaliser sur 2014		0

Les Moyens

La répartition par action des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1102-01 - Programmer la formation initiale et accompagnement des institus				0
Action A1102-02 - Processus de certification et titularisation	1 603 049	2 843 274	2 191 816	-651 458
Action A1102-03 - Mise en œuvre de la formation initiale	300 000 000	336 649 280	373 468 388	36 819 108
Total	301 603 049	339 492 554	375 660 204	36 167 650

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	1 603 049	2 843 274	2 191 816	-651 458
012- Charges de personnel et frais assimilés				0
65- Autres charges de gestion courantes	300 000 000	336 649 280	373 468 388	36 819 108
Total	301 603 049	339 492 554	375 660 204	36 167 650
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0

Les actions pour 2013

Action A1102-02 - Processus de certification et de titularisation

Dépenses : 2,2 MF

Sont inclu dans cette action, divers frais de fonctionnement.

Action A1102-03 – Mise en œuvre des programmes de la formation initiale

Dépenses : 373,5 MF

- Subvention à l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC) : 280,0 MF

Cette subvention, sans progression par rapport à l'exercice 2012, a permis de financer les charges de fonctionnement de l'établissement.

- **Subvention à l'institut universitaire de formation des maîtres du pacifique (IUFM) : 53,0 MF**

La subvention est en hausse de 32,5 % par rapport à l'exercice 2012. Elle se décompose de la manière suivante :

- 40,0 MF pour financer l'enseignement du premier degré – filière professorat des écoles (subvention identique à l'exercice 2012),
- 3,0 MF pour financer l'enseignement du second degré – filière master mention « métiers de l'enseignement »,
- 10,0 MF pour la réforme de la formation des enseignants obligeant l'IUFM à faire fonctionner deux 1^{ères} années de master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dans les 7 spécialités aux cours de la même année.

- **Subvention à l'université de Nouvelle-Calédonie(UNC) : 40,5 MF**

- Une subvention a été versée l'UNC en application de la convention entre la Nouvelle-Calédonie et l'Université de la Nouvelle Calédonie relative à la formation des maîtres auxiliaires (en vue de la préparation au concours portant mesures exceptionnelles de recrutement dans le corps des professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie).

Ce montant correspond au solde de l'exercice 2012 (16,6 MF) ainsi qu'à la totalité de l'exercice en cours (23,8 MF).

Programme P1103
Enseignement supérieur,
autres actions de soutien
à l'enseignement scolaire,
soutien à la recherche

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2012 -prévu-	0	939 464 298
CA 2012 -réalisé-	14 240 000	689 202 898
Taux d'exécution	100%	73%
Reste à réaliser sur 2013	0	249 737 065

Les moyens :

La répartition par action des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1103-01 - Soutien à l'enseignement supérieur	125 834 513	185 222 172	234 863 223	49 641 051
Action A1103-02 - Autres actions de soutien à l'enseignement scolaire	253 912 527	379 962 887	190 791 000	-189 171 887
Action A1103-03 -Soutien à la recherche (Ifremer, IAC, Technopole)	0	101 815 875	263 548 675	161 732 800
Total	379 747 040	667 000 934	689 202 898	22 201 964

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	7 795 129	1 093 328	7 782 590	6 689 262
65- Autres charges de gestion courantes	357 815 197	595 074 606	654 460 308	59 385 702
67- Charges exceptionnelles	14 136 714	70 833 000	12 060 000	-58 773 000
Dépenses d'investissement	0	0	14 900 000	14 900 000
Total	379 747 040	667 000 934	689 202 898	22 201 964
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	9 640 000	0	14 240 000	14 240 000

Les actions pour 2013

Action A1103-01 - Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	Dépenses :	234,9 MF
	Recettes :	12,2 MF

Il s'agit des bourses d'encouragement à la recherche destinées aux étudiants boursiers de la promotion de l'année ainsi que ceux des années précédentes (sachant que la bourse est délivrée pour 36 mois).

Les recettes concernent les produits exceptionnels sur opérations de gestion

Action A1103-02 - Autres actions de soutien à l'enseignement scolaire	Dépenses :	190,8 MF
--	-------------------	-----------------

- **Subvention au centre de documentation pédagogique (CDP)**

Le Centre de documentation pédagogique a été transféré à la Nouvelle-Calédonie au 1^{er} janvier 2012. La subvention versée permet de participer aux charges de fonctionnement de l'établissement.

Une recette d'un montant identique est allouée au budget de la Nouvelle-Calédonie par l'Etat et incluse dans la dotation globale de compensation.

La participation est en légère hausse de 0,9% par rapport à l'exercice précédent.

- **Opération « Coup de pouce au CP »**

L'opération « Coup de pouce au CP » nécessite le versement de dotations aux associations de parents d'élèves (APE) des écoles primaires, pour soutenir les élèves en difficulté (classes de cours préparatoire).

La difficulté pour les écoles est de disposer d'une association de parents d'élèves dans l'école, de telle sorte que les enseignants puissent être rétribués pour dispenser leur aide et leur enseignement.

Dans le cas présent, certaines écoles n'ont pas présenté de dossier complet qui puisse permettre de verser la dotation ad hoc avant la clôture d'exercice

Action A1103-03 - Soutien à la recherche	Dépenses :	263,6 MF
---	-------------------	-----------------

- **Subvention à l'institut agronomique calédonien (IAC) : 158,7 MF**

Le contrat de développement inter-collectivité 2011-2015 a été signé dans le courant de l'année 2013.

La programmation 2011-2015 s'articule autour des axes prioritaires retenus comme objectifs spécifiques.

Le financement sollicité auprès de l'Etat et des collectivités permet de développer la recherche et le développement durable en économie rurale agronomique, aquacole et piscicole et de pérenniser les actions de l'Institut Agronomique Calédonien (IAC) et des stations d'expérimentation aquacole et piscicole.

Le coût d'objectif 2011-2015 est de 2,7 milliards F.CFP pour les programmes agronomiques de l'IAC.

Voici le plan de financement :

IAC CDI 2011-2015	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Coût global	450 000 000	500 000 000	550 000 000	600 000 000	600 000 000	2 700 000 000
Part NC (28,8%)	129 850 000	144 250 000	158 700 000	173 100 000	173 100 000	779 000 000
Part Etat (36,5%)	164 300 000	182 600 000	200 900 000	219 100 000	219 100 000	986 000 000
Part province Sud (13,9%)	62 400 000	69 500 000	76 450 000	83 300 000	83 350 000	375 000 000
part province Nord (13,9%)	62 400 000	69 500 000	76 450 000	83 300 000	83 350 000	375 000 000
Part province des îles (6,9%)	31 050 000	34 150 000	37 500 000	41 200 000	41 100 000	185 000 000

Il est à noter que pour les années 2011 et 2012, la Nouvelle-Calédonie n'avait inscrit et versé que 128 MF (le contrat de développement intercollectivité n'avait pas encore été validé par l'ensemble des partenaires), un rattrapage de 146,1 MF devrait donc être effectué sur cette opération sur les années 2014 et 2015.

- **Subvention à l'ADECAL (Agence pour le Développement Économique de la Nouvelle-Calédonie) pour le projet du TECHNOPOLE : 43 MF**

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du contrat de développement intercollectivités 2011-2015.

La technopole a pour objectif de favoriser le renforcement de la compétitivité de la Nouvelle-Calédonie par la recherche le développement, et concrétiser les liens entre le monde de l'entreprise, la recherche publique et privée, l'enseignement supérieur et les pouvoirs publics, en faveur de l'innovation.

La création d'une technopole permettra ainsi de doter la Nouvelle-calédonie d'un outil structurant et fédérateur dont la mission sera de favoriser l'émergence de projets innovants en faveur du développement économique de la Nouvelle-Calédonie sur les thèmes d'excellence retenus.

Le plan de financement global de l'opération « VI-3 Technopole » qui a été établi est le suivant :

Opérations	Part ETAT	Part NC	Part province îles	Part province Sud	Part province Nord	Coût total
TOTAL	465 000 000	250 000 000	65 000 000	210 000 000	210 000 000	1 200 000 000
Technopole	58 125 000	31 250 000	8 125 000	26 250 000	26 250 000	#####
CCDTAM	164 687 500	88 542 000	23 020 500	74 375 000	74 375 000	#####
ferme poum	29 062 500	15 623 000	4 064 500	13 125 000	13 125 000	75 000 000
Zoneco	135 625 000	72 920 000	18 955 000	61 250 000	61 250 000	#####
CTA St vincent	77 500 000	41 665 000	10 835 000	35 000 000	35 000 000	#####

La participation de la Nouvellele-Calédonie de 43 MF en 2013 concerne les deux premiers volets de l'opération (Technopole et CCDTAM), portant les versements de la Nouvelle-Calédonie sur ces 2 volets à 73,5 MF.

- **La dotation globale consentie à l'IFREMER (54,2 MF)** est précisée dans la convention particulière « soutien scientifique à la creviculture », accord -cadre 2012/2015 signée le 30 novembre 2012.

La direction est en attente des avenants précisant la suite à donner aux versements.

Maison des sciences

La dotation globale inscrite pour la construction d'une Maison des sciences en Nouvelle-Calédonie s'élève à 90,2 MF (AP).

La programmation des travaux s'effectue en collaboration avec la DITTT.

Institut Pasteur

Le gouvernement soutient la recherche vectorielle (leptospirose, dengue, rhumatisme...).

La convention « ad hoc » est en cours de signature, d'où une demande de report sur 2014.

- **Les dépenses concernant les frais d'honoraires et conseils s'élèvent à 7,7 MF.**

Programme P1104

Enseignement technique agricole

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-		191 595 479
CA 2013 -réalisé-		150 620 456
Taux d'exécution	0%	79%
Reste à réaliser sur 2014		19 791 510

Les moyens :

La répartition par action des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme Enseignement technique agricole est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1104-01 - Enseignement public	0	60 725 191	49 500 000	-11 225 191
Action A1104-02 - Enseignement privé à plein temps	0	39 029 373	39 614 783	585 410
Action A1104-03 - Enseignement privé rythme alterné	0	53 568 065	55 000 000	1 431 935
Action A1104-04 - Développement et ouverture sociale de l'élève	0	19 516 838	5 840 610	-13 676 228
Action A1104-05 - Bourse pour stage à l'étranger	0	0	0	0
Action A1104-06 - Soutien et pilotage	0	0	665 063	665 063
Total	0	172 839 467	150 620 456	-22 219 011

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	0	124 946	16 945 673	16 820 727
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0		0
65- Autres charges de gestion courante	0	153 584 903	132 674 783	-20 910 120
Dépenses d'investissement	0	19 129 618	1 000 000	-18 129 618
Total	0	172 839 467	150 620 456	-22 219 011
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0

Les actions pour 2013

Action A1104-01 - Enseignement public**Dépenses : 49,5 MF**

- **Dotation pour le recrutement d'assistants d'éducation au lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie : 15 MF**

Cette dotation a permis au lycée de recruter des agents sur son budget propre, en plus des assistants d'éducation (rémunérés le budget de l'Etat).

- **Dotation de fonctionnement du lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie (Pouembout) : 31 MF.**

Il s'agit de couvrir les charges incompressibles, les contrats d'entretien, le téléphone, les frais de déplacement, l'entretien courant du bâtiment, l'achat de petits matériels et de fournitures.

- **Subvention à l'exploitation du lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie : 3,5 MF**

Cette subvention annuelle a contribué au budget de fonctionnement de l'exploitation et notamment, à l'entretien et à l'amélioration du troupeau bovin de la Nouvelle-Calédonie.

Action A1104-02 – Enseignement privé à plein temps**Dépenses : 39,6 MF**

Le lycée agricole privé de Do Neva, situé à Houaïlou, accueille près de 90 élèves. Il appartient à l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE).

- **Dotation de remplacement au lycée agricole privé de Do Neva : 28,4 MF**

Elle a permis de financer les remplacements d'enseignants en longue maladie, en formation longue ou les postes qui n'ont pas été pourvus sous contrat en 2012 (N-1).

- **Dotation de fonctionnement du lycée agricole privé de Do Neva : 10,2 MF**

Elle a contribué au fonctionnement courant du lycée et, pour partie seulement, à des rémunérations non prises en charge par l'Etat.

- **Subvention d'investissement au lycée agricole privé de Do Neva : 1 MF**

Elle a permis la réfection et l'équipement d'un terrain de volley pour les élèves.

Action A1104-03 – Enseignement privé rythme alterné Dépenses : **55,0 MF**

- **Subvention de fonctionnement des maisons familiales et rurales (MFR) : 55 MF**

Les quatre maisons familiales rurales (MFR) ont accueilli une centaine d'élèves en 4^{ème} et 3^e de l'enseignement agricole ou dans les nouvelles classes de DIMA (dispositif d'initiation aux métiers par alternance).

Chaque MFR (Belep, Koné, Poindimié et Pouébo) a été subventionnée à hauteur de 11 MF en 2013 par la Nouvelle-Calédonie.

De plus, un appui pédagogique a été réalisé en prestation de service par un des centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) du lycée agricole public. Cette prestation a coûté 11 MF en 2013.

Action A1104-04 – Développement et ouverture sociale Dépenses : **5,9 MF**

- **Dotation pour les visites médicales : 0,4 MF**

Les visites médicales obligatoires dans le cadre des stages professionnels ont été prises en charge sur cette ligne.

- **Innovation pédagogique et insertion de l'élève : 5,3 MF**

L'enquête insertion des anciens élèves et stagiaires de l'enseignement agricole en Nouvelle-Calédonie a été financée en 2013 (phases 2 et 3).

Elle est réalisée par l'Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC).

• **Fonds social lycéen de l'enseignement privé : 0,2 MF**

Cette dotation, versée au lycée agricole privé de Do Neva, lui permet de prendre en charge l'achat direct de petites fournitures pour des élèves en difficulté.

Action A1104-06 – Soutien et pilotage Dépenses : **0,7 MF**

Il s'agit de l'entretien et du nettoyage des locaux de la DAFE (Direction du Service d'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement), et des charges de fonctionnement liées au transfert : navette du courrier, information du public ...

Programme P1105 Enseignement privé

	Recettes	Dépenses
Budget 2012 -prévu-		2 267 812 994
CA 2012 -réalisé-		2 203 640 638
Taux d'exécution	0%	97%
Reste à réaliser sur 2013		51 454 088

Les moyens :

La répartition par action des crédits proposés au compte administratif 2012 pour le programme Enseignement technique agricole est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1105-02 - Enseignement second degré privé	0	2 058 452 592	2 203 640 638	145 188 046
Total	0	2 058 452 592	2 203 640 638	145 188 046

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	0	0	0	0
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	0	2 058 452 592	2 203 640 638	145 188 046
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	0	2 058 452 592	2 203 640 638	145 188 046
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0

Les actions pour 2013

Action A1105-02 – Enseignement second degré privé **Dépenses : 2 203,7 MF**

- **Subventions aux établissements d'enseignements privés : 175,3 MF**

Dans le cadre du programme de rénovation et de remise aux normes des établissements d'enseignements privés (DDEC FELP et ASEE), la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention correspondant au remboursement des annuités pour deux emprunts de la DDEC d'un montant total de 2000,0 MF, soit une annuité de 159,4 MF, et d'un emprunt de l'ASEE de 220,0 MF, soit une annuité de 15,9 MF.

Il est à noter que la FELP n'a pas encore pu présenter de dossier.

Les dépenses du programme enseignement privé se décomposent ainsi :

	Réel 2013
Forfait d'externat	1 995 838 126
<i>Forfait externat ASEE</i>	<i>365 274 230</i>
<i>Forfait externat DDEC</i>	<i>1 553 507 747</i>
<i>Forfait externat FELP</i>	<i>77 056 149</i>
Fonds sociaux collèges et lycées	3 000 000
Actions culturelles	2 756 600
Crédits pédagogiques	13 200 000
Subventions exceptionnelles	10 000 000
Subventions acteurs de l'enseignement Privé	3 238 000
Investissements	175 307 912
Convention I.E.P. Paris	300 000
Total	2 203 640 638

- forfait d'externat, le disponible de 1% (12,7 MF) Il est à corréliser avec la baisse des effectifs d'élèves du 2nd degré, éligibles au forfait d'externat, qui est de -2,3% entre 2012 et 2013.

- fonds social collégien et lycéen : les crédits ont été consommés à hauteur de 100%, soit 3,0 MF.

- crédits pédagogiques et crédits IEP : les crédits ont été consommés à hauteur de 100%, soit 13,5 MF.

- crédits d'actions culturelles : les crédits ont été consommés à hauteur de 92% et présentent un disponible de 0,2 MF.

- fonctionnement courant, subvention ENEP : les crédits ont été consommés à hauteur de 100%, soit 10,0 MF.

- Subventions aux acteurs de l'enseignement Privé, crédits d'intervention, la prise en charge est intervenue en cours d'année 2013. Un disponible de 8,7 MF a été reporté sur l'exercice 2014.

Programme P1106

Enseignement second degré public

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	1 800 000	3 110 012 217
CA 2013 -réalisé-	4 431 531	2 547 497 306
Taux d'exécution	246%	82%
Reste à réaliser sur 2014	0	537 548 570

Les moyens :

La répartition par action des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme Enseignement technique agricole est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1106-01 - Enseignement en collège	0	43 970 200	79 972 447	36 002 247
Action A1106-02 - Enseignement général et technologique en lycée	0	95 483 895	192 186 985	96 703 090
Action A1106-03 - Enseignement professionnel sous statut scolaire	0	56 207 601	98 302 289	42 094 688
Action A1106-04 - Enseignement post-bac en lycée	0	3 579 952	4 115 752	535 800
Action A1106-06 - Information et orientation	0	2 091 381	6 509 678	4 418 297
Action A1106-07 - Vie de l'élève	0	488 548 967	548 272 459	59 723 492
Action A1106-08 - Soutien et pilotage	0	1 261 985 171	1 605 543 228	343 558 057
Action A1106-09 - Enseignement des langues de la culture Kanak	0	0	12 594 468	12 594 468
Total	0	1 951 867 167	2 547 497 306	595 630 139

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	0	102 266 437	118 978 345	16 711 908
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0		0
65- Autres charges de gestion courantes	0	996 207 205	1 174 847 710	178 640 505
67- Charges exceptionnelles	0	41 245	242 246	201 001
Dépenses d'investissement	0	853 352 280	1 253 429 005	400 076 725
Total	0	1 951 867 167	2 547 497 306	595 630 139
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>0</i>	<i>1 764 275</i>	<i>4 431 531</i>	<i>2 667 256</i>

Les actions pour 2013

Action A1106-01 – Enseignement en collège

Dépenses : 80,0 MF

Les crédits ouverts ont permis de réaliser à 99,91 % les subventions aux collèges :

	CA 2012	CA 2013
Subventions globalisées en collèges	32 224 200	38 991 282
Subventions non globalisées en collèges	10 321 000	40 806 165
Subventions non globalisées aux associations collèges	1 425 000	175 000
Total	43 870 200	79 972 447

Subventions globalisées (39 MF) :

- achat de carnets de correspondance ;
- remboursement de frais de stage en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation relevant des ALP ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture d'accidents. Les cotisations sont calculées à partir du taux par élève ;
- remboursement au centre français d'exploitation du droit au copie (CFC) des droits liés à la reproduction des œuvres protégées ;
- les fonds sociaux sont versés aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées.

Subventions non globalisées et sur projets (40 MF) :

- financement des projets d'établissement, des ateliers artistiques, des classes à projet artistique et culturel, des actions d'animation, d'aide à l'innovation et des actions internationales.

Subvention non globalisées aux associations (1 MF) :

- Théâtre de l'Île, Rally maths.

Action A1106-02 – Enseignement général et technique en lycée Dépenses : **192,2 MF**

Les crédits ouverts ont permis, avec un taux de réalisation de 99,8%, de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques aux sein des lycées d'enseignement général et technologique :

	CA 2012	CA 2013
Subventions globalisées en lycée général et technologique	34 808 000	41 187 296
Subventions non globalisées en lycée général et technologique	2 500 000	30 006 022
Partenariat avec l'association pour la sauvegarde de l'enfance (lutte contre absentéisme et décrochage scolaire)	-	19 736 013
Subventions non globalisées aux associations lycée général et technologique	-	500 000
Subventions d'équipement pédagogique lycée général et technologique	58 175 895	58 757 654
Subventions d'équipement pédagogique informatique lycée général et technologique		42 500 000
Total	95 483 895	192 186 985

5

Subventions glogalisées (41,2 MF) :

- remboursement de frais de stage en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves accueillis en entreprises dans le cadre de leur formation ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture d'accidents ;
- les fonds sociaux lycéens, aux fonds de vie lycéenne.

Subventions non globalisées (30 MF) :

- les projets d'établissement, les ateliers artistiques, les ateliers scientifiques des classes à projet artistique et culturel, des classes patrimoine, des actions d'animation, d'aide à l'innovation et des actions internationales.

Partenariat avec l'association pour la sauvegarde de l'enfance dans le cadre du dispositif lutte contre absentéisme et décrochage scolaire (18,9 MF).

Subvention non globalisées aux associations (0,8 MF) :

- Maison du Livre (Maison Célière).

Subventions d'équipement pédagogique lycée général et technologique destinées aux équipements pédagogiques et informatiques (101,2 MF).

Action A1106-03 – Enseignement professionnel sous statut scolaire **Dépenses : 98,3 MF**

Les crédits ouverts ont permis, avec un taux de réalisation de 100%, de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques en lycée professionnel :

	CA 2012	CA 2013
Subventions globalisées en lycée professionnel	31 117 800	41 391 360
Subventions non globalisées en lycée professionnel	1 719 563	16 306 989
Subventions d'équipement pédagogique lycée professionnel	23 370 238	23 603 940
Subventions d'équipement pédagogique informatique lycée professionnel		17 000 000
	56 207 601	98 302 289

Subventions globalisées (41,4 MF) :

- remboursement de frais de stage en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves accueillis en entreprises dans le cadre de leur formation ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture d'accidents ;
- les fonds sociaux lycéens, aux fonds de vie lycéenne.

Subventions non globalisées (16,3 MF) :

- les projets d'établissement, les ateliers artistiques, les ateliers scientifiques des classes à projet artistique et culturel, des classes patrimoine, des actions d'animation, d'aide à l'innovation et des actions internationales.

Subventions d'équipement pédagogique lycée général et technologique dont les équipements informatiques (40,6 MF).

Action A1106-04 – Enseignement post-bac en lycée **Dépenses : 4,1 MF**

Les crédits ouverts ont permis, avec un taux d'exécution de 100%, de prendre en charge des subventions d'équipements pédagogiques destinées aux classes post-bac en lycées, ainsi qu'une subvention de 0,5 MF à l'association Partner dans le cadre de l'organisation du salon de l'étudiant.

	CA 2012	CA 2013
Subvention petits équipements pédagogiques en lycée post bac	3 579 952	3 615 752
Enseignement post bac en lycée - Subvention aux associations.		500 000
Total	3 579 952	4 115 752

Action A1106-06 – Information et orientation**Dépenses : 6,5 MF**

Les crédits ouverts ont permis de prendre en charge les frais de déplacement des conseillers d'orientation psychologues entre établissements sur la Grande Terre et dans les Îles. Ainsi que des regroupements d'enseignants par bassin de formation au titre de l'animation. En dépenses, il a été réalisé 3 MF soit un taux d'exécution de 94,5%. Transférées sur cette action en 2013, les charges de fonctionnement courant et immobilières du CIO ont représenté 3,5 MF pour un taux d'exécution de 92,3%.

	CA 2012	CA 2013
Frais de déplacement et Frais d'animation CIO	2 091 381	3 023 361
Fonctionnement courant et immobilier CIO		3 486 317
Total	2 091 381	6 509 678

Action A1106-07 – Vie de l'élève**Dépenses : 548,3 MF**

Les crédits ouverts ont permis de couvrir, avec un taux d'exécution de 87%, les dépenses afférentes aux subventions vie scolaire, dispositifs d'accompagnement éducatif, santé scolaire, frais de déplacement des infirmières, de l'ASH et des assistants sociaux, subventions pédagogiques ASH, subventions d'équipement service général et internats des lycées et ALP.

	CA 2012	CA 2013	Taux de réalisation
Subvention vie scolaire en établissement	-	13 025 410	17%
Dispositifs d'accompagnement éducatif (AED) et vie scolaire	107 104 337	101 664 633	87%
Santé scolaire (visites médicales)	61 056 205	61 056 205	100%
Frais de déplacement infirmières, ASH, assistants sociaux	3 940 142	7 269 557	98%
Subventions pédagogiques ASH	2 505 970	4 530 790	100%
Amélioration des conditions vie de l'élève et internats	-	26 173 334	100%
Subventions d'équipement service général et internats des lycées et ALP	21 718 377	21 843 821	100%
Subventions de fonctionnement des lycées et ALP	292 225 059	312 708 709	99%
Total	488 550 090	548 272 459	87%

La subvention vie scolaire destinée à prendre en charge des moyens de surveillance dans certains établissements n'a pu être libérée totalement pour des raisons techniques, alors même que le service a bien été fait. Elle sera de nouveau présentée sur l'exercice 2014.

Action A1106-08 – Soutien et pilotage

Dépenses : 1 605,6 MF
Recettes : 4,4 MF

Les crédits inscrits sur l'action « soutien et pilotage », avec un taux de réalisation de 77,5%, ont permis de couvrir :

	CA 2012	CA 2013	Taux réalisation 2013
Délégation académique aux relations européennes et internationales	1 847 057	2 100 230	77,3%
Logistique, frais de déplacements	11 903 663	15 541 772	79,5%
Logistique, système Information	11 681 487	29 679 661	84,5%
Logistique, fonctionnement courant et immobilier	72 526 884	60 381 814	98,7%
Entretien rénovation et modernisation des bâtiments administratifs	24 987 408	6 295 365	31,5%
Dispositif accompagnement CAPES	2 517 068	1 002 526	13,4%
Dispositif accompagnement Sciences Po	-	2 748 617	90,6%
Subventions acteurs de l'enseignement	4 200 000	13 040 000	34,2%
Interventions sur bâtiments scolaires hors AP	913 500	-	0,0%
Construction, rénovation et modernisation des bâtiments scolaires PPI - (AP)	721 680 896	211 130 215	74,6%
Rénovation, modernisation des bâtiments scolaires lycées Touho - J. Garnier (AP)	-	839 101 768	82,3%
Rénovation et modernisation des systèmes d'information scolaire (AP)	-	10 246 728	10,8%
Rénovation et modernisation des systèmes d'information administratif (AP)	-	966 030	1,9%
Transports scolaires	413 927 208	413 308 502	99,9%
Total	1 266 185 171	1 605 543 228	77,5%

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 522,8 MF, dont 414 MF de subventions au titre du transport scolaire.

En investissement, les dépenses sur AP (1 061,4 MF) se rapportent aux programmes de travaux et de rénovation des lycées.

P1106-2011/1 - PROGRAMME 2012 TRAVAUX DES LYCEES	Autorisation					
	Financé total	1 080 000 000				
	Cumul engagements	825 372 863				
	Crédits de paiement					
	Financé CP total	825 372 863				
Reste à financer	254 627 137					
		Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation						
Financé total		0	0	1 080 000 000	0	0
Crédits de paiement						
CP inscrits		0	0	0	838 791 172	117 110 276
<i>dont reports</i>		0	0	0	0	117 110 276
CP réalisés		0	0	0	721 680 896	103 691 967

P1106-2013/4 - RENOVATION DES LYCEES 2013-2017	Autorisation				
	Financé total	4 000 000 000			
	Cumul engagements	164 811 645			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	107 438 248			
	Reste à financer	3 892 561 752			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	4 000 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	165 756 343
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	107 438 248

P1106-2013/1 - RENOVATION LYCEES GARNIER ET TOUHO	Autorisation				
	Financé total	2 000 000 000			
	Cumul engagements	1 022 403 936			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	839 101 768			
	Reste à financer	1 160 898 232			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	2 000 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	1 019 243 657
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	839 101 768

P1106-2013/2 - RENOVATION SALLE INFORMATIQUE DEZARNAULDS	Autorisation				
	Financé total	50 000 000			
	Cumul engagements	1 958 206			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	966 030			
	Reste à financer	49 033 970			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	50 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	50 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	966 030

P1106-2013/3 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE 2ND DEGRE	Autorisation				
	Financé total	180 000 000			
	Cumul engagements	12 834 660			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	10 246 728			
	Reste à financer	169 753 272			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	180 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	95 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	10 246 728

Action A1106-09 – Enseignement des langues de la culture Kanak

Dépenses : 12,6 MF
Recettes : MF

Les crédits inscrits sur l'action « Enseignement des langues de la culture Kanak », avec un taux de réalisation de 59%, ont permis de couvrir :

	CA 2013	Taux réalisation 2013
Frais de déplacement SELCK	4 368 353	53,9%
Animation réseau pédagogique SELCK	328 200	100,0%
Fonctionnement courant SELCK	3 018 963	69,7%
Communication séminaire	803 239	100,0%
Fonds documentaire et projets pédagogiques	776 303	22,7%
Projet supports numériques	3 299 410	75,0%
Evaluation du dispositif SELCK	-	0,0%
Total	12 594 468	58,9%

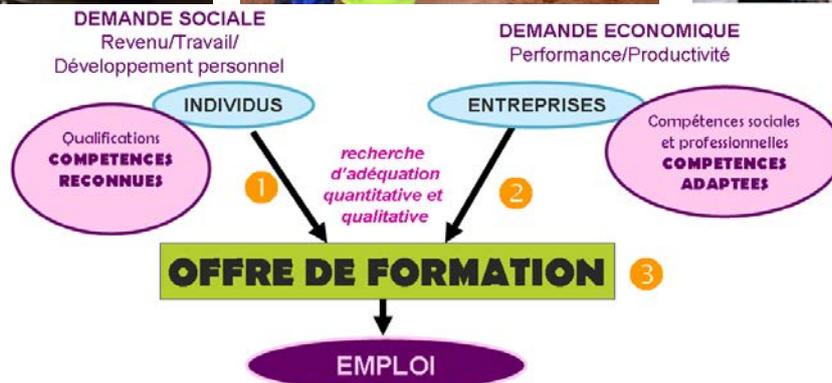
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programme Dépenses						Total
	P1101	P1102	P1103	P1104	P1105	P1106	
Chapitre	Enseignement du 1 ^{er} degré	Formation initiale des enseignants	Enseignement supérieur, recherche et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire	Enseignement technique agricole	Enseignement privé	Enseignement second degré public	
902	3 911 500	0	14 900 000	1 000 000	0	1 253 429 005	1 273 240 505
Total Investissement	3 911 500	0	14 900 000	1 000 000	0	1 253 429 005	1 273 240 505
932	201 131 725	375 660 204	515 602 898	149 620 456	2 203 640 638	1 294 068 301	4 739 724 222
938	0	0	0	0	0	0	0
939	0	0	158 700 000	0	0	0	158 700 000
Total Fonctionnement	201 131 725	375 660 204	674 302 898	149 620 456	2 203 640 638	1 294 068 301	4 898 424 222
Total CA 2013	205 043 225	375 660 204	689 202 898	150 620 456	2 203 640 638	2 547 497 306	6 171 664 727

En XPF	Programme Recettes						Total
	P1101	P1102	P1103	P1104	P1105	P1106	
Chapitre	Enseignement du 1 ^{er} degré	Formation initiale des enseignants	Enseignement supérieur, recherche et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire	Enseignement technique agricole	Enseignement privé	Enseignement second degré public	
902	0	0	0	0	0	1 142 073	1 142 073
Total Investissement	0	0	0	0	0	1 142 073	1 142 073
932	0	0	14 240 000	0	0	3 289 458	17 529 458
Total Fonctionnement	0	0	14 240 000	0	0	3 289 458	17 529 458
Total CA 2013	0	0	14 240 000	0	0	4 431 531	18 671 531

Mission M12 Formation professionnelle continue

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	2 140 190 931	5 519 786 173
CA 2013 -réalisé-	1 095 341 387	4 231 234 573
Taux d'exécution	51%	77%
Reste à réaliser sur 2014	1 264 534 606	1 260 338 513



① Information, orientation,
accompagnement

② Former pour l'emploi

③ Animer et piloter la politique de
formation professionnelle continue

Assurer l'adéquation entre les attentes des individus et les besoins en compétences des entreprises calédoniennes est l'un des enjeux de la formation professionnelle continue. C'est autour de cette logique que nous avons structuré la mission formation professionnelle en trois programmes. Les deux premiers programmes sont orientés en direction des principaux « clients » de la formation que sont les individus (informer, orienter accompagner) et les entreprises (former pour l'emploi). Le troisième programme concentre quant à lui les moyens destinés à satisfaire aux exigences qualitatives et réglementaires pour une mise en œuvre optimum des deux premiers programmes.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M12-Formation professionnelle				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2023/2013
P1201 Information, orientation, accompagnement	1 049 564 654	1 089 189 429	1 397 166 810	307 977 381
P1202 Former pour l'emploi	1 615 843 882	1 742 298 782	1 444 275 333	-298 023 449
P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	940 111 366	1 826 003 578	1 389 792 430	-436 211 148
Total Mission	3 605 519 902	4 657 491 789	4 231 234 573	-426 257 216

Recettes

M12-Formation professionnelle				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2023/2013
P1201 Information, orientation, accompagnement	60 666 685	62 992 337	18 599 564	-44 392 773
P1202 Former pour l'emploi	19 060 696	14 935 653	15 190 791	255 138
P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	281 379 455	1 216 376 865	1 061 551 032	-154 825 833
Total Mission	361 106 836	1 294 304 855	1 095 341 387	-198 963 468

Programme P1201 Information, orientation, Accompagnement

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	0	1 512 730 689
CA 2013 -réalisé-	18 599 564	1 397 166 810
Taux d'exécution	100%	92%
Reste à réaliser sur 2014	0	111 704 449

Enjeux et contexte

Les bénéficiaires prioritaires du dispositif de formation professionnelle continue financé par la Nouvelle-Calédonie sont généralement l'ensemble des demandeurs d'emploi et plus particulièrement les jeunes calédoniens sortis du système scolaire sans qualification et sans emploi, les personnes privées d'emploi et manifestant par leur inscription comme demandeur d'emploi leur volonté de s'insérer ou de se réinsérer dans le monde du travail.

Par ailleurs, certaines catégories de salariés restent insuffisamment qualifiées pour faire face aux fortes évolutions technologiques ou commerciales mises en œuvre dans les mêmes entreprises et constituent une cible qu'il est aussi nécessaire de traiter pour gagner en productivité.

Objectifs

Les publics entrant aujourd'hui dans les dispositifs mis en place et financés par la Nouvelle-Calédonie semblent être en moyenne, et au regard des années passées, de plus en plus éloignés de l'emploi et proches de problématiques relevant de plus en plus de logique d'insertion sociale, de remise à niveau.

Notre dispositif a donc pris en compte l'ensemble des difficultés et s'est attaché à :

- rénover les missions du service IOPPS
- travailler en réseau avec l'ensemble des structures en charge de l'insertion sociale,
- informer et communiquer lisiblement sur l'ensemble des dispositifs existants,
- prendre de plus en plus en compte la dimension centrale de l'orientation et accompagner le stagiaire tout au long de son parcours,
- considérer la qualité de l'environnement de la formation comme un facteur de réussite du stagiaire.
- préparer l'entrée en formation ou l'insertion directe à l'emploi en centrant l'action sur l'acquisition des compétences essentielles

Compte tenu du contexte, il est apparu important de mettre l'accent sur la préparation de l'entrée en formation (action 5), en particulier sur les dispositifs d'orientation et pré qualification, pour permettre aux jeunes les plus éloignés de la « cible qualifiante » de se rapprocher des prérequis comportementaux et des connaissances de base.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme information, orientation, accompagnement est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1201-01 - Informer et promouvoir la formation	22 558 068	20 877 405	25 325 772	4 448 367
Action A1201-02 - Accueillir, orienter et positionner les bénéficiaires	109 680 585	96 036 114	32 315 760	-63 720 354
Action A1201-03 - Connaître et analyser les publics	0	0	0	0
Action A1201-04 - Prendre en charge les bénéficiaires	761 859 091	897 411 285	1 285 967 477	388 556 192
Action A1201-05 - Préparer l'entrée en formation	155 466 910	74 864 625	53 557 801	-21 306 824
Total	1 049 564 654	1 089 189 429	1 397 166 810	307 977 381

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	420 350 426	349 986 879	243 153 613	-106 833 266
012 - Charges de personnel et frais assimilés	91 651 476	0	0	
65- Autres charges de gestion courante	537 562 752	737 906 125	1 153 645 233	415 739 108
67- Charges exceptionnelles	0	1 296 425	367 964	-928 461
Total	1 049 564 654	1 089 189 429	1 397 166 810	307 977 381

<i>Recettes (pour mémoire)</i>	60 666 685	62 992 337	18 599 564	-44 392 773
--------------------------------	------------	------------	------------	-------------

Les Indicateurs de performance

Libellé Indicateur	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Objectif 2012	Réalisation 2013	Objectif 2013	Objectif 2014
Taux de prise en charge des demandeurs d'emploi	13,42 %	13,5 %	≥ 14,5 %		≥ 15 %	≥ 15 %
Taux de déperdition en cours d'orientation	42,5 %	31,7 %	≤ 42 %		≤ 40 %	
Taux de réalisation de la commande publique	90,9 %	85,9 %	≥ 90 %		≥ 90 %	≥ 90 %

Les actions pour 2013

En dehors des allocations et autres aides à la formation, telles que les bourses territoriales de formation, les dépenses réalisées sur ce programme sont financées sur AE.

P1201-2011/1 - INFORMER ORIENTER ACCOMPAGNER	Autorisation	
	Financé total	3 287 775 000
	Cumul engagements	2 887 529 353
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	2 877 628 493
	Reste à financer	410 146 507

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	1 041 775 000	1 152 000 000	1 094 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	949 229 918	1 123 857 700	1 076 837 322
<i>dont reports</i>	0	0	0	88 566 964	72 025 034
CP réalisés	0	0	860 662 954	1 051 832 666	965 132 873

Action A1201-01 – Communication et publication

Dépenses : 25,3 MF

Des campagnes multimédias et multi-supports (internet, radio, abribus, le gratuit, hebdomadaires, affiches, dépliants, flyers, brochures, diplômes, livrets) ont été organisées sur les dispositifs mobilité, (Québec et métropole, bourses territoriales de formation) mais aussi sur les métiers de la maintenance et sur certains secteurs (BTP, industrie, transport hôtellerie restaurant, tourisme, automobile, transport logistique, télécommunication), et sur la programmation 2014.

Action A1201-02 - Accueillir, orienter et positionner les bénéficiaires

Dépenses : 32,3 MF

Convention relative à l'évaluation de la programmation 2012 : 19,2 MF

Il s'agit du règlement du solde de la convention 2012 avec l'IDCNC.

Appui au dispositif des bourses territoriales de formation : 13,1 MF

L'accueil, l'information et la préparation des dossiers de candidatures aux bourses territoriales de formation sont aujourd'hui assurés par la section appui aux parcours individualisés.

L'équipe est constituée d'un agent de la DFPC responsable du dispositif qui mobilise des consultants de l'association calédonienne d'enseignement scientifique technique et économique (ACESTE).

Ce montant représente le versement de 80% du marché passé avec l'ACESTE relatif à l'appui au dispositif bourses territoriales de formation (BTF).

Action A1201-04 – Prendre en charge les bénéficiaires	Dépenses :	1 286,0 MF
	Recettes :	18,6 MF

Indemnités des stagiaires de la formation professionnelle continue : 528,1 MF

Le versement de l'indemnité aux stagiaires est depuis 2004 centralisé à l'IDC-NC. L'application informatique « gestion de la formation professionnelle continue (GFPC) », développée à cet effet, assure un traitement unique, fiable et lisible pour l'ensemble des stagiaires de la formation professionnelle.

Ainsi, ce sont 1.174 stagiaires de la formation professionnelle continue qui ont reçu des indemnités mensuelles dont le montant est réglementé et calculé en fonction du nombre de jours de présence et selon qu'ils bénéficient de l'hébergement ou de la restauration des organismes de formation, en pourcentage du salaire minimum garanti.

Indemnités des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF) : 235,9 MF.

La réglementation relative aux BTF (délibération modifiée n° 407/CP du 23 mai 1995) prévoit le versement d'indemnités mensuelles fixées en fonction du salaire minimum garanti.

En 2013, 157 boursiers ont bénéficié de ces indemnités.

Indemnités des demandeurs d'emploi engagés dans une démarche validation des acquis de l'expérience (VAE) : 2,1 MF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de pays et de la délibération relative à la VAE(Validation des Acquis de l'Expérience), 2,1 MF ont été versés à l'IDCNC, par voie de conventionnement, pour la prise en charge des coûts des phases d'accompagnement et de validation des demandeurs d'emploi inscrits dans un parcours de validation de leurs acquis de l'expérience.

Il s'agit des frais d'hébergement et de restauration des demandeurs d'emploi amenés à se déplacer, en métropole en particulier, pour passer un entretien devant un jury VAE.

Pour les autres publics, le coût de la démarche est assuré, dans l'attente de la structuration d'un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), par l'employeur ou le demandeur lui-même.

Cotisations sociales des stagiaires de la formation professionnelle : 30,0 MF

Prise en charge des cotisations sociales versées suivant les stages de formation professionnelle continue par l'IDCNC pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.

Cotisations sociales des apprentis et des stagiaires du régiment du service militaire Adapté RSMA : 110,2 MF

Il s'agit de la prise en charge des cotisations sociales des apprentis suivant des formations en alternance dans les chambres consulaires(83,4 MF) et celles des 3^e et 4^e trimestres 2012 (0.4 MF) et des 2 premiers trimestres 2013 des stagiaires du groupement du service militaire adapté (RSMA) (26,5 MF).

Cotisations sociales des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF) : 55,7 MF.

Frais d'hébergement et de restauration des stagiaires de la formation professionnelle : 108,5 MF.

Cette dépense a été versée aux organismes de formation, selon un barème réglementaire, qui tient compte du nombre réel de jours de présence des stagiaires.

Transport des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF) : 13,9 MF.

Frais de transport incluant billets d'avion et transport maritime de bagages des boursiers.

Transport des apprentis : 2,5 MF.

La Nouvelle-Calédonie a financé le transport des apprentis de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Il s'agit du solde de la convention 2012 (0,6 MF) et le premier versement de 80% de la convention 2013 (2,0 MF).

Le suivi des stagiaires en mobilité hors : 199,1 MF

Une convention lie la Nouvelle-Calédonie à « l'agence de l'Outre-mer pour la mobilité » (LADOM) pour la prise en charge, des indemnités versées aux stagiaires en mobilité à savoir :

- en métropole dans les centres de formation AFPA et autres,
- au Québec dans les CEGEP (IUT industriel).

Et d'autre part pour les coûts de formation conventionnés avec des organismes de formation hors territoire.

A ce titre, 199,1 MF ont été versés en 2013, dont :

- 46,1 MF pour le solde de la convention 2011 ;
- 11,3 MF pour le marché relatif aux démarches d'immigration pour le Québec ;
- 1^{er} et 2^e versement de la convention LADOM 2013 : 141,5 MF ;
- 0,1 MF pour le versement de 70% d'une formation à l'université de Lorraine.

Bilan mobilité 2013

Les niveaux de formation

Dispositif	II	III	IV	V	Total
Métropole	3	10	25	11	49
Québec		146	4		150
Total	3	156	29	11	199

Les domaines de formation

Domaines	Métropole	Québec	Total	%
CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	10	27	37	18,6%

Domaines	Métropole	Québec	Total	%
HÔTELLERIE - RESTAURATION, TOURISME, LOISIRS ET ANIMATION		6	6	3,0%
INDUSTRIE	5	49	54	27,1%
INSTALLATION ET MAINTENANCE	27	53	80	40,2%
SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITÉ	1	4	5	2,5%
SUPPORT A L'ENTREPRISE	2	8	10	5,0%
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	4	3	7	3,5%
Total	49	150	199	100,0%

Les recettes (18,6 MF) concernent un trop perçu en intendance, des organismes de formations suite aux calculs des soldes des conventions 2012.

Action A1201-05 – Préparer l'entrée en formation

Dépenses : 53,6 MF

Ce volet est un dispositif d'accompagnement articulé autour de prestations préalables à l'entrée en formation, et mobilisable dans la construction du parcours de formation des stagiaires afin de garantir leur réussite finale. Plusieurs outils mis à disposition avec :

- des plateformes découverte secteur qui permettent de découvrir plusieurs métiers d'un secteur de manière pratique ;
- des remises à niveau avant l'entrée en formation qualifiante.

Les formations de la programmation 2013 n'étant pas toutes terminées, le bilan définitif de ces formations ne sera connu qu'au second semestre 2014. Cependant les réalisations sur 2013 s'élèvent à **53,6 MF** et sont réparties comme suit :

Secteur	2013
	réalisé
Agriculture	4 622 200
Mines	3 259 600
BTP	19 762 758
Commerce	7 220 923
Inter-secteurs	9 993 159
Industries diverses	3 044 200
Santé et action sociale	3 233 741
Tourisme	1 692 320
Transport	728 900
TOTAL	53 557 801

Programme P1202

Former pour l'emploi

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	0	1 680 395 693
CA 2013 -réalisé-	15 190 791	1 444 275 333
Taux d'exécution	100%	86%
Reste à réaliser sur 2014	0	232 767 360

Enjeux et contexte

En matière de formation professionnelle, le principal défi auquel se trouve confrontée la Nouvelle-Calédonie aujourd'hui est l'ajustement permanent des ressources humaines aux besoins du marché du travail dans un contexte où le rééquilibrage, le progrès social et la promotion de l'emploi local constituent les lignes directrices.

La réponse aux problèmes identifiés que sont le modèle de croissance calédonien (qui doit bénéficier de gains de productivité) et le risque de déficit de la population active, réside pour une grande part dans le recours à la formation.

L'élévation du niveau de compétences et l'acquisition de qualification constituent le défi majeur pour les années à venir.

Objectifs

Contribuer au développement des entreprises :

Mettre en œuvre collectivement un système de formation souple, réactif et lisible qui :

- organise le dispositif d'analyse des besoins présents et prospectifs des entreprises ;
- permet de fournir des ressources humaines, des compétences locales en nombre suffisant, adaptées et adaptables ;
- permet aux entreprises de se développer sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Améliorer la formation des individus

Le système de formation professionnelle continue doit s'adapter aux spécificités des individus, être cohérent avec la formation initiale et :

- permettre aux individus d'acquérir, de développer et maintenir des compétences valorisables professionnellement ;
- permettre aux salariés de s'adapter aux évolutions de leur emploi et celles du marché de l'emploi ;
- donner la possibilité aux individus de changer professionnellement ;
- permettre aux employeurs et promoteurs de se professionnaliser.

Pour gagner en réactivité et pour coller au mieux aux besoins en main d'œuvre qualifiée, la Nouvelle-Calédonie a organisé sa programmation annuelle autour d'une commande dite structurelle pour les besoins pérennes et clairement identifiés et une commande conjoncturelle dont les financements sont mobilisables rapidement en fonction des besoins du marché du travail.

Pour 2013, la répartition financière entre ces deux commandes a été fixée à 65 % pour la commande structurelle et 35 % pour la commande conjoncturelle.

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2013, le pourcentage de financement des formations conjoncturelles était de 29,03%.

Cependant, pour appuyer cette logique sectorielle et conjoncturelle, la Nouvelle-Calédonie doit se doter des outils d'analyse et d'anticipation nécessaires à l'analyse des besoins des secteurs d'activité au-delà d'une logique macro par grandes filières économiques.

Dès lors, c'est au niveau de l'animation des réseaux d'employeurs que le gouvernement a renforcé son action pour améliorer la qualité des données produites.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme former pour l'emploi est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1202-01 - Qualifier pour l'emploi (demandeurs d'emploi formés sur la commande publique)	1 329 457 035	1 395 502 653	1 035 456 574	-360 046 079
Action A1202-02 - Soutenir les initiatives sectorielles	150 531 046	244 758 416	314 031 342	69 272 926
Action A1202-03 - Accompagner le développement des actifs et des publics	83 691 196	83 287 509	94 787 417	11 499 908
Action A1202-04 - Evaluer les besoins et les réalisations	52 164 605	18 750 204	0	-18 750 204
Total	1 615 843 882	1 742 298 782	1 444 275 333	-298 023 449

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	1 219 471 531	1 181 183 690	1 296 041 038	114 857 348
65- Autres charges de gestion courante	396 372 351	561 115 092	148 234 295	-412 880 797
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Total	1 615 843 882	1 742 298 782	1 444 275 333	-298 023 449
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>19 060 696</i>	<i>14 935 653</i>	<i>15 190 791</i>	<i>255 138</i>

Les Indicateurs de performance

Libellé Indicateur	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Objectif 2012	Réalisation 2013	Objectif 2013	Objectif 2014
Indice de satisfaction des stagiaires	74,45 %	74,3 %	≥ 83 %	76,72 %*	≥ 80 %	≥ 80 %
Taux d'érosion	11,63 %	11,6 %	≤ 11 %	11,78 %**	≤ 10 %	≤ 10 %
Taux de réussite (aux examens)	82,15 %	88,8 %	≥ 75 %	88,31 %***	≥ 75 %	≥ 77 %
Taux de validation	70,75 %	74,6 %	≥ 68 %	73,32 %***	≥ 69 %	≥ 70 %
Taux d'insertion à 6 mois (des admis)	61,29 %	57,1 %	≥ 46 %	36,43 %****	≥ 48 %	≥ 50 %
Part des formations conjoncturelles	26,73 %	31,07 %	≥ 35 %	29,03 %*****	≥ 35 %	≥ 35 %

* L'indice de satisfaction 2013 a été calculé sur 18 formations.

** Le taux d'érosion 2013 est à considérer avec prudence, car les abandons ne sont pas déclarés au fil de l'eau et nous parviennent à l'issue des formations, ce qui, au final, modifiera sensiblement le taux réel.

Le taux donné ici est celui calculé fin décembre 2013, pour 93 stages (16 préparatoires et 77 qualifiants).

*** Taux de réussite et taux de validation 2013 : ces taux ont été calculés sur la base des 47 stages qualifiants terminés au 31/12/2013. D'autres stages démarrés en 2013 continuent de se dérouler sur 2014.

**** Taux d'insertion 2013 : calculé sur 17 formations qualifiantes évaluables au 31/12/2013.

Les actions pour 2013

En dehors des allocations et autres aides à la formation, telles que les bourses avec affectation spécial, les dépenses réalisées sur ce programme sont financées sur AE.

P1202-2011/1 - FORMER POUR L'EMPLOI	Autorisation	
	Financé total	4 552 490 000
	Cumul engagements	3 752 316 589
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	3 681 924 182
	Reste à financer	870 565 818

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	1 499 390 000	1 631 100 000	1 422 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	1 123 948 918	1 630 614 772	1 610 947 493
<i>dont reports</i>	0	0	0	186 735 945	264 083 696
CP réalisés	0	0	937 212 973	1 366 531 076	1 378 180 133

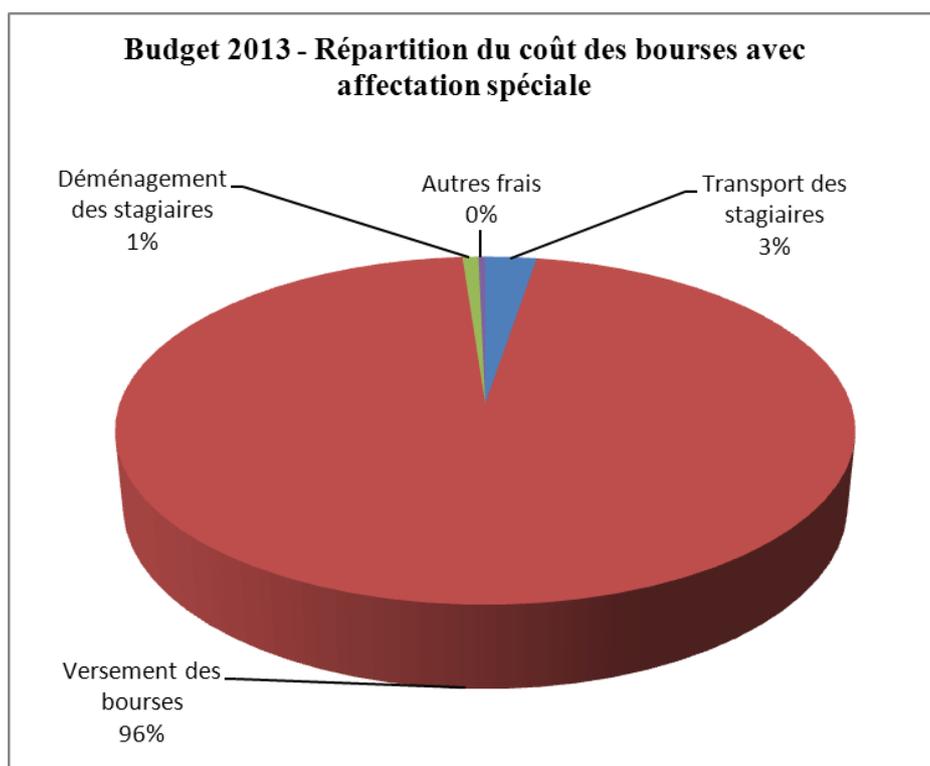
Action A1202-01 – Qualifier pour l'emploi

Dépenses : 1 035,5 MF
Recettes : 15,2 MF

Les dépenses mandatées relatives au dispositif des bourses avec affectation spéciale est de **66,2 MF** pour un budget global de 69,4 MF, soit un taux d'exécution de 95,3%.

D'un montant initial de 64,4 MF, le budget pour l'exercice 2013 a été abondé de 4,9 MF par transferts de crédits provenant d'autres actions de la DRHFPNC.

Les dépenses liées au dispositif des bourses avec affectation spéciale sont les suivantes :



1. Formations qualifiantes : 687,5 MF

Il s'agit du financement des formations amenant à une qualification et retenues dans le cadre de la commande publique 2013.

C'est sur la base des besoins exprimés par les employeurs au travers des études sectorielles, qu'est annuellement lancée la « commande publique » en direction des organismes de formation.

Les formations de la programmation 2013 n'étant pas toutes terminées, le bilan définitif de ces formations ne sera connu qu'au second semestre 2014.

La programmation annuelle donne lieu chaque année à une évaluation des résultats au regard des indicateurs de performance significatifs dans le domaine de la formation.

Ce montant représente également le solde des conventions 2012 et 2013.

Les indicateurs provisoires pour l'année 2013 sont les suivants :

- taux d'érosion : 11,7 %
- taux de réussite : 88,3 %
- taux de validation : 73,3 %

Le tableau ci-après récapitule les mandatements relatifs à la programmation annuelle des formations.

Organismes de formation	2013
	Mandatements
Association de formation du BTP (AF-BTP)	25 451 030
Banian Ingénierie et Formation (BIEF)	35 241 540
Chambre de commerce et d'industrie (CCI)	5 393 187
Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) NORD	38 768 529
Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) SUD	15 100 262
Centre de formation aux techniques la mine et des carrières (CFTMC)	168 772 020
CIPAC FORMATION	19 656 129
Collège de Montmorency	3 940 817
Ecole des métiers de la mer (EMM)	23 325 975
Ecole des sapeurs-pompiers de la Nouvelle-Calédonie (ESPNC)	11 414 810
Etablissement de formation professionnelle des adultes (ETFPA)	79 255 033
Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC)	680 000
Groupement national de formation en automobile (GNFA) Pacific	8 767 596
Groupement d'établissements interprovincial de Nouvelle-Calédonie (GRETA INC)	19 272 732
Groupement du service militaire adapté (GSMA)	9 635 900
Institut de formation et développement de l'école catholique (IFDEC)	2 005 255
Institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS)	184 887 718
OSER Formations	34 313 273
SAVOIR FAIRE	1 687 119
TOTAL	687 568 925

2. Fonctionnement des sections d'apprentis : 244,5 MF

La prise en charge des frais de fonctionnement des sections d'apprentissage des chambres consulaires fait l'objet d'une convention cadre 2009-2013, d'avenants financiers annuels ainsi que de conventions portant ouverture de nouvelles sections d'apprentis (UNC et EGC (Ecole de Gestion et de Commerce)).

Les versements sur 2013 concernent 179,5 MF et les réalisations de 2012 (soldes des avenants de l'année 2012) s'élèvent à 64,9 MF.

Centres de formation	2012	2013
	Mandatements	
Chambre de commerce et d'industrie (CCI-NC)	53 049 430	101 272 820
Chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie (CMA)	11 897 130	70 959 696
Chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC)	0	7 327 320
TOTAL	64 946 560	179 559 836

3. Primes aux maîtres d'apprentissage : 13,6 MF

97 primes de 100 000 F et 180 000 F (soit 48 à 100 000F et 49 à 180 000F) ont été versées en 2013 aux employeurs accueillant des apprentis, chiffre en baisse par rapport à 2012 (129 primes).

4. Convention avec LADOM (l'agence d'outre-mer pour la mobilité) : 23,5 MF

Ces dépenses représentent le 2^e versement de la convention LADOM 2013 (18,4 MF) et le solde de la convention LADOM 2012 (5,1 MF).

Les recettes : (15,2 MF) concernent un trop-perçu des organismes de formations suite aux calculs des soldes des conventions 2012 pour les frais de formation des actions de ce volet.

Action A1202-02 – Soutenir les initiatives sectorielles **Dépenses :** **314,0 MF**

Projets conjoncturels : 304,5 MF

Ces crédits ont permis de soutenir les initiatives d'employeurs et de partenaires institutionnels (provinces).

Soutien dans la mise en place de formations qualifiantes spécifiques débouchant sur un emploi direct et centrées sur un bassin d'emploi identifié afin de garantir leur réussite finale.

Cette opération n'est généralement pas couverte par les offres qui répondent à la commande publique.

Ces projets de formation apparaissent dans le courant de l'année en fonction des besoins en mains d'œuvre générés par le développement de nouveaux projets.

Organismes de formation	2013
	Mandaté
ACAF	2 218 293
AF-BTP	38 917 827
Banian Ingénierie Et Formations	8 413 125
CCI-NC	13 218 750
CFPPA ILES	5 126 100
CFPPA SUD	4 111 169
CFTMC	101 670 219
Ecole des métiers de la mer	17 211 862
ETFPA – Nouville	7 543 402
FINC	300 000
GNFA PACIFIC	52 488 787
GRETA INC	8 955 550
GRETA du TARN	5 020 412
Koniambo Nickel SAS	12 521 045
OSER FORMATIONS	22 683 316
Société Le Nickel (SLN)	4 176 563
TOTAL	304 576 420

Frais de coordination des organismes de formation : 9,5 MF.

Ces frais concernent les frais de coordination de la formation « hôte de caisse » réalisée par SAVOIR FAIRE et des formations du CFTMC (Centre de Formation aux Techniques de la Mine et des carrières).

Action A1202-03 – Accompagner le développement des actifs spécifiques

Dépenses : 94,8 MF

Subvention ACESTE : 18,6 MF

Cette subvention est destinée à la participation de la Nouvelle-Calédonie aux charges de fonctionnement de l'établissement. Il s'agit du solde de 20% de la subvention accordée en 2012 de 15,5 MF et le versement de la subvention accordée en 2013 de 15,5 MF.

Frais d'inscription et de formation des BTF: 38,6 MF

Dans le cadre des bourses territoriales de formation, la Nouvelle-Calédonie finance les frais d'inscription, et si besoin, les frais de formation.

157 boursiers ont bénéficié de cette aide financière en 2013.

En 2013

Les lieux de formation :

Nouvelle-Calédonie :	37	23,6%
Métropole :	110	70,1%
Polynésie française	2	1,3%
Etats-Unis	1	0,6%
Canada :	5	3,2%
Grande-Bretagne :	1	0,6%
Nouvelle-Zélande	1	0,6%
Total :	157	100,0%

Les niveaux de formation :

Niveaux de formation		
Niveau I :	44	28,0%
Niveau II :	52	33,1%
Niveau III :	43	27,4%
Niveau IV :	13	8,3%
Niveau V :	2	1,3%
Stage professionnel :	3	1,9%
TOTAL :	157	100,0%

Les secteurs de formation :

Agriculture, espaces naturels	4	2,5%
Art et façonnage d'ouvrages d'art	3	1,9%
Banque, assurances et immobilier	1	0,6%
Commerce, vente et grande distribution	1	0,6%
Communication, média et multimédia	7	4,5%
Construction, Bâtiment et Travaux Publics	1	0,6%
Hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs	4	2,5%
Industrie	9	5,7%
Installation et maintenance	11	7,0%
Services aux personnes et à la collectivité	95	60,5%
Spectacle	1	0,6%
Support à l'entreprise	19	12,1%
Transport et logistique	1	0,6%
TOTAL	157	100,0%

Promotion sociale et publics spécifiques : 37,5MF

- **Promotion sociale** : 21,1 MF

Les actions de promotion sociale sont constituées de formations se déroulant en cours du soir (hors du temps de travail).

Ces formations sont principalement destinées à des salariés qui souhaitent progresser professionnellement et socialement.

Ce financement s'est effectué par le biais de subventions :

- au GRETA INC : 9,4 MF,
- à l'UNC : 8,5 MF.

Les réalisations de 2012 (soldes des conventions de l'année 2012) s'élèvent à 3,22 MF.

• **Publics spécifiques** : 16,4 MF

Ces crédits sont destinés à la prise en charge des coûts de formation pour les actions mises en œuvre au profit d'handicapés et de la réinsertion des détenus.

Les dépenses de 16,4 MF se sont réparties comme suit :

2013	
Actions de formation	Financement
DAEU A Nouméa en faveur des détenus	3 078 477
PNE association solidarité handicapés – Travaux paysagers	2 512 029
PNE centre d'aide par le travail – Entretien d'espaces paysagers	2 396 664
PNE Détenus	7 363 920
PNE Détenus – 2012 (solde)	1 079 029
Total	16 430 119

Programme P1203
Animer et piloter la politique
de formation professionnelle continue

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	2 140 190 931	2 326 659 791
CA 2013 -réalisé-	1 061 551 032	1 389 792 430
Taux d'exécution	50%	60%
Reste à réaliser sur 2014	1 264 534 606	915 866 704

Enjeux et contexte

Le rapport de la chambre territoriale des comptes, les états généraux de la formation professionnelle, le rapport d'évaluation de la politique publique ainsi que les éléments du diagnostic partagé de formation ont en 2010 permis de dégager les grandes orientations de la rénovation du dispositif, en particulier sur les sujets suivants :

- la gouvernance du dispositif, et en particulier :
 - le rôle des différentes collectivités et des partenaires sociaux ;
 - la nécessaire harmonisation des politiques publiques ;
- le développement de dispositifs de formation innovants et de plateaux techniques spécialisés ;
- la mise en place d'un dispositif préparatoire expérimental ;
- l'amélioration et la réorganisation du dispositif d'accueil et de positionnement ;
- le développement de la formation des salariés au sein des entreprises au travers de la mise en place d'un fond mutuel pour les employeurs et les salariés.

L'année 2013 a été marquée par la poursuite de la mobilisation des financements du X^{ème} FED sur les axes d'effort suivants :

- renforcement des structures et activités de péri-formation et prise en compte des publics marginalisés :

Il est nécessaire de créer les conditions optimales de réussite des parcours de formation des stagiaires, des apprentis et des salariés en formation, en leur offrant des espaces et des conditions de « péri-formation » (ressources pédagogiques, espace de travail, hébergement, restauration, transport...) adaptés et de qualité.

Par ailleurs, au regard des résultats attendus du programme P1201, la Nouvelle-Calédonie souhaite accentuer son effort en direction des publics marginalisés en réelle difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

- renforcement des capacités d'action et d'anticipation des acteurs :

Il s'agit avant tout de professionnaliser l'ensemble des acteurs du dispositif pour gagner en qualité.

Le développement de l'expertise des partenaires sociaux dans le champ de la formation professionnelle continue, ainsi que la formation des acteurs

pédagogiques, constitue la première pierre de l'édifice des « pôles d'excellences sectoriels ».

La petitesse du marché de la formation en Nouvelle-Calédonie ne permet pas de faire jouer pleinement le jeu de la concurrence comme levier d'amélioration qualitative.

Dans ce contexte, la Nouvelle-Calédonie a fait le choix d'accompagner le développement de plateaux techniques, véritables « pôles d'excellence sectoriels » dotés de moyens techniques et humains de qualité, arrimés avec les besoins des acteurs économiques regroupés au sein d'une branche ou d'un groupe d'entreprises.

Objectifs

Il s'agissait pour 2013 d'achever la réorganisation entamée depuis 2011 sur les dispositifs suivants :

- Orientation et préformation sur des espaces dédiés mais aussi par le biais de structures mobiles ;
- Formations qualifiantes au sein de pôles d'excellences sectoriels ;
- Environnement péri formation (restauration, hébergement transport ...) par l'identification des actions de rénovation et de constructions et la définition d'un plan d'action intégrant le développement des ressources humaines.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme animer et piloter la politique de formation professionnelle continue est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1203-01 - Adapter les moyens humains et les infrastructures de formation et de péri-formation	470 493 976	1 346 851 090	589 963 332	-756 887 758
Action A1203-02 - Réglementer et contrôler le dispositif de la formation professionnelle	669 864	4 370 232	6 648 017	2 277 785
Action A1203-03 - Animer et piloter le dispositif de formation et de certification	60 172 166	95 437 758	85 727 790	-9 709 968
Action A1203-04 - Soutien des établissements publics	408 775 360	379 344 498	707 453 291	328 108 793
Total	940 111 366	1 826 003 578	1 389 792 430	-436 211 148

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	187 015 233	244 664 432	227 651 733	-17 012 699
65- Autres charges de gestion courante	272 944 976	346 344 498	531 228 000	184 883 502
67- Charges exceptionnelles	155 175 509	103 873 214	291 263 050	187 389 836
Dépenses d'investissement	324 975 648	1 131 121 434	339 649 647	-791 471 787
Total	940 111 366	1 826 003 578	1 389 792 430	-436 211 148
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	281 379 455	1 216 376 865	1 061 551 032	-154 825 833

Les Indicateurs de performance

Libellé Indicateur	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Objectif 2012	Réalisation 2013	Objectif 2013	Objectif 2014
Taux de contrôle						
- OF	48 %	54 %	≥ 35 %		≥ %	≥ %
- Employeur	33 %	30,15 %	≥ 30 %		≥ %	≥ %
Taux de conformité des actions de formations achetées par la NC	84 %	46 %*	≥ 60 %	71 %**	≥ 70 %	≥ 60 %
Part des organismes engagés dans une démarche qualité	64 %	64 %	≥ %		≥ %	≥ %
Evolution du nombre de certifications locales	+ 8	+ 3	+ 8		+	+
Taux de consommation des aides financières accordées par la NC aux acteurs de la FP	93 %	95 %	≥ 85 %		≥ %	≥ %

* Les contrôles et audits réalisés en 2012 ont surtout portés sur des actions de formations et des organismes en difficulté.

** Au 31 octobre 2013, sur la base de 6 contrôles et 1 audit réalisés.

Les actions pour 2013

les dépenses réalisées sur ce programme sont, en partie, financées sur AE.

P1203-2011/2 - ADAPTER LES MOYENS HUMAINS	Autorisation	
	Financé total	991 540 000
	Cumul engagements	647 536 303
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	639 978 303
	Reste à financer	351 561 697

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	235 420 000	392 620 000	363 500 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	205 829 914	301 394 243	363 600 517
<i>dont reports</i>	0	0	0	41 395 806	66 614 032
CP réalisés	0	0	164 434 108	226 117 711	249 426 484

Action A1203-01 – Adapter les moyens humains et les infrastructures de formation et de péri-formation	Dépenses :	590,0 MF
	Recettes :	780,6 MF

1) Labelliser les organismes de formation conventionnant avec la Nouvelle-Calédonie : 12,8 MF

La Nouvelle-Calédonie propose depuis 2009 aux organismes de formation qui réalisent pour son compte des actions de formation, d'obtenir un label qualité, le label « QualiFormPro », qui reconnaît que l'organisme répond aux exigences sur les points suivants :

- capacité à structurer ses missions et à rationaliser sa gestion,
- processus de formation maîtrisés et sécurisés,
- ressources pédagogiques adaptées et opérationnelles,
- développement de partenariats extérieurs.

En 2013, sur les 15 organismes avec lesquels la DFPC a conclu des conventions pour la mise en œuvre d'actions de formation, 60 % sont engagés dans la démarche.

A ce jour, 8 organismes ont obtenu le label (GNFA PACIFIC, APP NC, GIE TOURISME PROVINCE NORD, CFPPA SUD, RSMA, CFTMC, IFAP et CFPPA NORD). 7 autres organismes sont en cours de labellisation.

Les audits de certification (2 par organisme) sont réalisés pour le compte de la Nouvelle-Calédonie par un cabinet indépendant (ALGOE) avec lequel un marché a été passé.

En 2013, 12,7 MF ont été consacrées au financement de ces audits.

2) Professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle intervenant dans les structures d'insertion et dans les centres de formation : 33,2 MF

L'institut de formation à l'administration publique (IFAP) à qui la Nouvelle-Calédonie a confié la mise en œuvre du programme de professionnalisation continue, a réalisé des formations qualifiantes pour :

- les conseillers en insertion professionnelle (CIP) travaillant essentiellement dans des structures provinciales ou associatives,
- les formateurs d'adultes intervenant dans les organismes de formation conventionnant avec la Nouvelle-Calédonie,
- les encadrants de chantier d'insertion,
- les responsables de formation.

Ces formations ont concerné depuis 2006 :

Métier	Nbre total de stagiaires
Conseillers en insertion professionnelle (depuis 2006)	92
Formateurs d'adultes (depuis 2008)	86
Encadrants de chantier d'insertion (depuis 2008)	17
Responsables de formation (depuis 2012)	12

Les crédits payés correspondent à 30 % du montant de la convention pour 2013 (17,9 MF) et les soldes des conventions 2011 (4,9 MF) et 2012 (28,8 MF).

3) Marchés relatifs aux formations en maintenance industrielle : 14,6 MF

Des marchés ont été signés avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) (premier versement de 30 % : 7,4 MF) et l'AFPA Pacifique (premier versement de 15 % : 7,1 MF) pour la réalisation de formations dans les domaines de la maintenance mécanique industrielle et du travail des métaux.

4) Formation des acteurs de la formation: 14,7 MF

Ces dépenses correspondent aux versements de la convention avec PHOENIX SOLUTIONS relative au module extérieur du pôle d'excellence sectoriel (PES) industrie ETFPA de Bourail pour les phases 1 (4,6 MF) et 2 (9,9 MF).

5) Audit ingénierie – appui aux PES : 32,6 MF

- convention appui technique de la CANC 2011 : 2,0 MF ;
- convention appui technique de la CANC 2013 : 7,1 MF ;
- les 2 versements pour 70% de la convention MOM AFPA 2012 : 22,5 MF
- solde de la convention avec la SODIE relative à la création du fonds paritaire de formation 2011 où le prestataire réalise l'accompagnement des partenaires sociaux dans la négociation d'un accord interprofessionnel visant la création d'un fonds paritaire de formation: 0,8 MF ;
- 1^{er} versement de la convention de l'espace préparatoire temporaire 2013 avec l'ETFPA : 19.9 MF.

6) Etudes : 9,9 MF

Une étude prospective emploi a été confiée à l'institut pour le développement des compétences (IDCNC) pour un montant de 13,2 MF dont 75 % ont déjà été versés.

7) Prise en charge de la cellule psychologique de l'ETFPA de juillet à décembre 2012 : 1,6 MF

Dans le cadre du développement du pôle d'excellence sectoriel préparatoire, la Nouvelle-Calédonie a confié la création d'un dispositif expérimental destiné à traiter les publics en difficulté, à sept membres de l'équipe psychopédagogique de l'ETFPA (Etablissement territorial de formation professionnelle des adultes).

Cette prestation de services a fait l'objet d'une convention dont ce montant représente le solde.

8) Solde de la convention AMNYOS : 2,4 MF

Le cabinet AMNYOS a été mandaté pour effectuer une évaluation du dispositif de professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle mis en œuvre par la Nouvelle-Calédonie.

Cette dépense représente le solde de la convention encadrant cette prestation.

9) Subventions :

- Subvention investissement à l'ETFPA : 40,0 MF

Une subvention de 50MF a été attribuée à l'ETFPA pour les équipements du pôle d'excellence industrie, pour lancer les actions de formation. 80% ont été versés.

- Subventions d'équipement à l'école des sapeurs pompiers de Nouvelle-Calédonie (ESPNC) : 19,8 MF

Une subvention d'équipement de 19,8 MF a été accordée à l'ESPNC afin d'équiper les nouveaux locaux et d'aménager les plateaux techniques des nouvelles formations proposées par l'école.

- Subventions de fonctionnement à ESPNC : 110,0 MF

Il s'agit de deux subventions, une de 52,0 MF au budget primitif 2013 et l'autre de 58,0 MF au budget supplémentaire 2013.

Ces subventions constituent la participation de la Nouvelle-Calédonie aux dépenses de fonctionnement de l'école des sapeurs pompiers de Nouvelle-Calédonie (ESPNC).

- Subvention d'équipement à la CCI : 3,2 MF

Dans le cadre de la mise en place de la formation « BTS Géomètre Topographe » promotion 2013-2014 dispensée par la CCI-NC, il a été convenu que 50% des investissements soient financés par la Nouvelle-Calédonie, soit 3,2 MF.

Des subventions d'équipement ont été versées dans le cadre du dispositif des plateaux techniques. Les opérations en question sont financées sur AP.

P1203-2011/1 - PLATEAUX TECHNIQUES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE X ème FED	Autorisation	
	Financé total	1 213 000 000
	Cumul engagements	213 659 710
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	362 810 315
	Reste à financer	850 189 685

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	1 093 000 000	0	120 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	583 000 000	238 120 520	203 250 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	252 120 520	89 599 395
CP réalisés	0	0	139 879 480	148 521 125	74 409 710

- **Subvention AFPA Pacifique : 27,7 MF (AP)**

Une subvention d'équipement a été attribuée à l'AFPA Pacifique pour financer l'acquisition de matériels pour 37,0 MF. 75% leur a été versé.

- **Subvention équipement GNFA : 8,0 MF (AP)**

Une subvention de 10,0 MF a été octroyée au GNFA au budget primitif 2013.

Conformément aux termes de la convention définissant les modalités de versement, 80% de ce montant leur a été versé.

10) Les pôles d'excellence sectorielle (PES)

En 2013, les actions suivantes ont été lancées :

• **Subvention d'investissement ETFPA de 136 MF : 38,6 MF (AP)**

136 MF ont été attribuées à l'ETFPA pour l'équipement des plateaux de formation de l'ETFPA. Ces dépenses correspondent aux 2 versements effectués correspondant à 80% de la valeur des devis présentés par l'ETFPA et validés par la DFPC.

• **Pôle d'excellence maintenance industrielle de Bourail : 115,0 MF**

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été passée avec la SECAL pour la construction du pôle d'excellence sectorielle à l'ETFPA de Bourail. L'enveloppe prévisionnelle est de 185,0 MF. Il s'agit du 3^e appel de fond de 115,0 MF.

• **Centre d'hébergement de Bourail (ETFPA) : 84,0 MF**

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée avec la SECAL pour un montant total de 106,0 MF.

Un avenant à la convention a amené à 207 MF la participation de la Nouvelle-Calédonie. Conformément à l'annexe 4 de la convention, un 3^e appel de fond de 84 MF a été versé.

11) Formation espace préparatoire temporaire par l'ETFFPA : 19,9 MF

Cette formation est mise en place en vue de traiter deux groupes de vingt stagiaires en difficulté d'insertion et en attente de formation préparatoire depuis plus d'un an pour certains, du fait de l'absence de dispositif préparatoire en 2012.

Un premier versement de 90% du montant de la formation a été fait conformément aux termes de la convention avec l'ETFFPA.

12) ALGECO école des sapeurs-pompiers de Nouvelle-Calédonie : 2,0 MF

La Nouvelle-Calédonie a donné son accord pour prendre en charge l'acquisition d'une unité mobile destinée à servir de salle de formation à l'ESPNC.

Les recettes (780,6 MF) proviennent en grande partie :

- des derniers versements du 9^e fonds européen de développement (FED)
- du 10^e FED.
- d'un trop perçu d'une subvention d'équipement à l'ETFFPA.

Action A1203-02 - Réglementer et contrôler le dispositif de la formation professionnelle

Dépenses : 6,7 MF

1) Location salle mission contrôle : 0,1 MF

Dans le cadre de leurs missions, les agents de la section contrôle sont amenés à louer des salles pour des réunions d'information.

2) Subventions divers public : 0,5 MF

3) Subventions divers privé : 1,4 MF

4 organismes bénéficient de subventions destinées à les aider à définir puis mettre en œuvre, en général avec l'appui d'un consultant extérieur, les mesures correctrices nécessaires à l'obtention du label « QualiFormpro » :

Il s'agit du GRETA de Nouvelle-Calédonie, de la Chambre de l'artisanat et des métiers pour ce qui concerne les organismes publics, de l'AF-BTP et de l'IFDEC pour ce qui concerne les organismes privés.

4) Prestations de service : 4,6 MF

En 2013, 14 audits pédagogiques de formations financées par la Nouvelle-Calédonie ont été réalisés par des ingénieurs de l'AFPA dans le cadre de la convention tripartite ministère de l'Outre-mer / Nouvelle-Calédonie / AFPA.

Action A1203-03 – Animer et piloter le dispositif de formation et de certification

Dépenses : 85,7 MF

1) Assistance à maîtrise d'ouvrage informatique : 2,0 MF

Il s'agit du financement du système d'information de la formation professionnelle continue.

Cette enveloppe a permis de financer les développements informatiques (notamment appel à des prestataires de service extérieurs à l'Administration - gestion DTSl), et l'appui à la maîtrise d'ouvrage (gestion DFPC).

2) Indemnités jurys : 5,5 MF

Suite au vote fin 2012 d'une délibération du Congrès prévoyant le versement d'une indemnité forfaitaire aux professionnels participant à des jurys d'examen, 1,29 MF ont été versés depuis novembre 2012 à 32 personnes ayant assuré 64 jours d'examen pour la délivrance de diplômes de la Nouvelle-Calédonie ou de titres professionnels du ministère de l'emploi.

3) 3Animer le dispositif VAE calédonien : 5,2 MF

- Missions d'animation confiées à l'IDC-NC

La Nouvelle-Calédonie a confié à l'IDC-NC plusieurs missions en matière de validation des acquis de l'expérience :

- appui du comité VAE de la Nouvelle-Calédonie,
- opérations de communication sur la VAE,
- animation et professionnalisation du réseau de points relais conseil.

Pour cette mission, l'IDC-NC a perçu 2 MF en 2013 pour le financement du transport, de l'hébergement et de la restauration des demandeurs d'emploi en déplacement en métropole pour la présentation de leur dossier VAE en jury cf. A1201-04

- Réseau Points Relais Conseil (PRC)

Depuis 2011, la Nouvelle-Calédonie développe avec des partenaires publics et privés : province Sud (direction Emploi Formation), IDC-NC, Chambre des métiers et de l'artisanat et MIJ Sud) le conseil à tous les usagers sur la VAE.

En 2013, ont été organisé près de 48 réunions d'information et 339 entretiens individuels de conseil sur la VAE, pour l'ensemble du réseau PRC (points relais Conseil VAE).

4) Audit ingénierie : 5,0 MF

Il s'agit des 80% du marché passé avec l'ACESTE pour l'appui technique à la section certification.

5) Dépenses de fonctionnement de la direction : 67,9 MF

Les charges de fonctionnement sont essentiellement les charges locatives (62 %), les frais de déplacement des agents (7%) et les frais de télécommunication et postaux (8%).

Action A1203-04 – Soutien des établissements publics	Dépenses :	707,5 MF
	Recettes :	281,0 MF

- **Subvention à l'établissement de formation professionnelle des adultes (ETFPA) : 253,1 MF**

Cette subvention est en hausse de 387 % par rapport à l'année précédente, en raison de la volonté du gouvernement de redonner vie à l'établissement par la mise en place d'un projet ambitieux autour du développement de 4 pôles :

Le pôle vocationnel sur Nouville, le pôle THR sur le site du Surf, le pôle logistique transport et le pôle maintenance industrielle sur le site de Bourail.

De ce fait, en complément des financements apportés par le biais de la direction de la formation professionnelle, la Nouvelle-Calédonie a également subventionné l'ETFPA de la manière suivante :

- 27 MF pour apurer sur 10 ans la dette de l'ETFPA envers la Nouvelle-Calédonie qui s'élève au global à 274 MF,
- 26 MF pour combler le déficit constaté après l'arrêté des comptes de l'exercice 2012 (résultat cumulé déficitaire),
- 200 MF pour financer les charges de l'établissement dans l'attente de la mise en place de l'espace vocationnel.

Enfin, sur des subventions d'équipement accordées en 2011 et 2012 et non encore soldées faute de transmission de justificatifs par l'établissement, un complément de 188,3 MF a été versé.

Le reste à réaliser sur ces subventions d'équipement s'élève encore à 33,3 MF.

- **Subvention appui ETFPA : 65,0 MF**

Il s'agit du premier versement prévu dans la convention relative à la prise en charge de la totalité de l'équipe dédiée au pôle d'excellence préparatoire mis en place sur le centre ETFPA de Nouville.

L'équipe est constituée de 7 formateurs, de deux psychologues du travail et de l'équipe administrative pour gérer 100 à 150 stagiaires sur l'année.

- **Subvention au GIP Cadre-Avenir : 59,0 MF**

La participation de la Nouvelle-Calédonie versée au GIP cadre-Avenir correspond à 10% du budget 2013, déduction faite des deux fonctionnaires mis à disposition par la Nouvelle-Calédonie. Cette subvention est stable par rapport aux années précédentes.

- **Subvention à l'institut pour le développement des compétences (IDCNC) : 290,3 MF**

Cette participation visant à financer les charges structurelles de l'établissement est en hausse de 24 % par rapport à l'année 2012 (234 MF), ceci en raison de la modification du mode de financement de l'établissement.

En effet, jusqu'en 2013, les missions de l'IDCNC étaient largement financés par des prestations de services facturées à la Nouvelle-calédonie (crédits DFPC).

A partir de 2013, les missions de l'IDCNC relatives à la formation professionnelle continue ayant diminuées, le financement de l'établissement a été modifié.

En volume, la participation globale de la Nouvelle-calédonie reste néanmoins stable.

- **Charges de gestion et de structure : 20,6 MF**

Cette dépense correspond aux frais de gestion de l'IDCNC sur la fonction indemnisation des stagiaires en 2013 et le solde de 2012 : 2.460.000 F.

- **Subvention appui EMM : 19,0 MF**

Cette participation de la Nouvelle-Calédonie est destinée au financement des postes de directeur, du directeur adjoint et des personnels de l'établissement.

- *Les recettes (281,0 MF) correspondent aux 0,7 % de la masse salariale des entreprises de plus de 10 salariés.*

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>		Programmes Dépenses			
Chapitre	P1201 Information, orientation, accompagnement	P1202 Former pour l'emploi	P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	Total	
906	0	0	140 649 647	140 649 647	
924	0	0	199 000 000	199 000 000	
Ss Total Investissement	0	0	339 649 647	339 649 647	
930	0	2 488 768	0	2 488 768	
936	1 397 166 810	1 441 786 565	1 050 142 783	3 889 096 158	
939	0	0	0	0	
952	0	0	0	0	
Ss total fonctionnement	1 397 166 810	1 444 275 333	1 050 142 783	3 891 584 926	
Total CA 2013	1 397 166 810	1 444 275 333	1 389 792 430	4 231 234 573	

<i>En XPF</i>		Programmes recettes			
Chapitre	P1201 Information, orientation, accompagnement	P1202 Former pour l'emploi	P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	Total	
906	0	0	4 928 316	4 928 316	
Ss total Investissement	0	0	4 928 316	4 928 316	
930				0	
936	18 599 564	15 190 791	775 656 325	809 446 680	
941	0	0	280 966 391	280 966 391	
Ss total fonctionnement	18 599 564	15 190 791	1 056 622 716	1 090 413 071	
Total CA 2013	18 599 564	15 190 791	1 061 551 032	1 095 341 387	

Mission M13 Economie et emploi

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	187 243 161	5 585 649 626
CA 2013 -réalisé-	158 679 319	3 904 696 967
Taux d'exécution	85%	70%
Reste à réaliser sur 2014	12 250 000	1 523 631 979



Travail et emploi

Le programme travail et emploi concerne exclusivement les actions et interventions de la direction du travail et de l'emploi (DTE). La mise en œuvre de ce programme s'effectue d'une part par l'action opérationnelle des différents services (conseils au public, rédactions de projets de textes, contrôle...), et d'autre part, par des interventions en direction des partenaires sociaux (formations, séminaires, rencontres, soutien à la négociation collective ou encore l'attribution de subventions).

L'ensemble de ces actions contribue au développement de l'économie calédonienne en régulant les relations de travail, en promouvant une politique de qualité des relations professionnelles, en favorisant le règlement amiable des conflits du travail. Cette politique contribue à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises et le bien être et l'efficacité au travail.

Marché intérieur

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de droit de la concurrence, de répression des fraudes, de réglementation des prix et de réglementation des professions commerciales.

Cette mission a pour finalité la régulation économique du marché intérieur et la protection physique et économique du consommateur.

Etudes économiques et sociales

L'institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE NC) est l'acteur principal de ce programme. Il collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la 'société' calédonienne. L'ISEE NC réalise des études pérennes mais participe également à des opérations exceptionnelles comme l'ont été la préparation du nouvel indice des prix et le redressement-exploitation du recensement de la population.

Soutien au secteur agricole

Le secteur agricole calédonien est aujourd'hui confronté à la concurrence du marché extérieur qui n'est pas toujours soumis aux mêmes contraintes, d'insularité, d'étroitesse du marché intérieur ou d'aléas en climat tropical. Le soutien au secteur agricole est un programme dont les enjeux ne sont plus uniquement quantitatifs mais se présentent aussi en termes de diversité et de qualité des produits.

Pêche

C'est le service de la marine marchande et des pêches maritimes (SMMPM) qui est le principal acteur en charge de ce programme. En plus de ses activités d'administration (le marin, le navire, la pêche au large, le transport et activités maritimes en Nouvelle-Calédonie ...), le progressif transfert de compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie en matière de police et sécurité de la circulation maritime, demande une évolution marquante du SMMPM.

Mines et carrières

L'activité de la mine et la métallurgie est au coeur des anticipations de l'ensemble des acteurs de l'économie. La loi organique a confié des compétences et responsabilités à la Nouvelle-Calédonie comme le schéma de mise en valeur des richesses minières.

Ce programme a pour objet la mise en oeuvre de politiques publiques susceptibles de garantir le caractère durable du développement de la Nouvelle-Calédonie.

Economie numérique et communication

Ce programme vise principalement à développer et maîtriser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M13-Economie et emploi				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P1301 Travail et emploi	306 794 047	500 065 051	388 902 270	-111 162 781
P1302 Marché intérieur	262 058 876	306 053 895	360 230 153	54 176 258
P1303 Etudes économiques et sociales	350 000 000	359 675 000	348 425 000	-11 250 000
P1304 Soutien au secteur agricole	1 545 860 966	1 591 551 843	1 779 189 103	187 637 260
P1305 Pêche et environnement marin	120 213 949	60 232 870	52 633 520	-7 599 350
P1306 Mines et carrières	142 005 962	113 495 636	103 973 108	-9 522 528
P1307 Economie numérique et communication	157 594 902	224 821 724	871 343 813	646 522 089
Total Mission	2 884 528 702	3 155 896 019	3 904 696 967	748 800 948

Recettes

M13-Economie et emploi				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P1301 Travail et emploi	14 843 325	23 023 230	22 781 919	-241 311
P1302 Marché intérieur	9 551 360	81 822 682	9 892 636	-71 930 046
P1303 Etudes économiques et sociales	0	0	0	0
P1304 Soutien au secteur agricole	20 450	21 302 196	0	-21 302 196
P1305 Pêche et environnement marin	951 324	5 320 000	3 420 000	-1 900 000
P1306 Mines et carrières	92 092 369	91 972 100	110 651 590	18 679 490
P1307 Economie numérique et communication	0	0	11 933 174	11 933 174
Total Mission	117 458 828	223 440 208	158 679 319	-64 760 889

Programme P1301 Travail et emploi

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	19 000 000	726 350 330
CA 2013 -réalisé-	22 781 919	388 902 270
Taux d'exécution	120%	54%
Reste à réaliser sur 2014	0	256 499 356

Enjeux et contexte

Favoriser la régulation des relations de travail,

Contribuer à créer un climat social propice au développement économique des entreprises

Garantir l'application effective du droit du travail à l'ensemble des salariés de Nouvelle-Calédonie,

Promouvoir la santé et la sécurité au travail, constituent à la fois un enjeu économique majeur, mais également un enjeu social essentiel.

Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie doit relever le défi de l'emploi local tel que voulu par les partenaires sociaux et les élus et le défi de l'emploi après la phase de construction des deux usines métallurgiques.

Objectifs

L'année 2013 a rempli ses objectifs en matière de production de normes sociales.

Plusieurs textes modifiant le code du travail ont été finalisés en fin d'année.

Par ailleurs, le travail de mise à niveau des normes a été poursuivi dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.

Dans le domaine de l'emploi, la session du dialogue social sur le thème « Comment mieux accompagner vers l'emploi et permettre une meilleure application de la loi sur l'emploi local ? » a permis aux acteurs institutionnels et aux partenaires sociaux de réfléchir ensemble sur des stratégies à développer.

Enfin, des entreprises ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme travail et emploi est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1301-01 - Elaborer, moderniser et rendre accessible le droit du travail	9 679 323	19 335 750	12 963 330	-6 372 420
Action A1301-02 - Contrôler l'application du droit au travail	0	0	0	0
Action A1301-03 - Animer, mesurer et piloter la politique publique du travail et de l'emploi	55 275 897	69 842 185	65 051 244	-4 790 941
Action A1301-04 - Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelles et collectives au travail	12 113 955	15 221 956	34 998 029	19 776 073
Action A1301-05 - Contribuer au développement du dialogue social	184 617 160	255 687 696	242 511 459	-13 176 237
Action A1301-06 - Participer à l'animation de la prévention des risques professionnels	15 800 699	22 834 680	11 011 097	-11 823 583
Action A1301-07 - Conduire à faire diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles	577 500	0	0	0
Action A1301-08 - Contribuer à la protection et l'accès à l'emploi	28 729 513	117 142 784	22 367 111	-94 775 673
Total	306 794 047	500 065 051	388 902 270	-111 162 781

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	106 992 792	209 121 083	178 107 597	-31 013 486
65- Autres charges de gestion courante	184 000 000	286 000 000	205 000 000	-81 000 000
67- Charges exceptionnelles	385 847	10 000	515 000	505 000
Dépenses d'investissement	15 415 408	4 933 968	5 279 673	345 705
Total	306 794 047	500 065 051	388 902 270	-111 162 781
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>14 843 325</i>	<i>23 023 230</i>	<i>22 781 919</i>	<i>-241 311</i>

Les actions pour 2013

Action A1301-01 - Elaborer, moderniser et rendre accessible le droit du travail

Dépenses : 13,0 MF
Recettes : 1,3 MF

Les dépenses réalisées en 2013 (**13 MF**) concernent l'édition et la diffusion par La DTE a poursuivi sa politique d'édition et de diffusion des normes juridiques et d'informations sociales (édition d'un guide illustré sur le levage, réédition de la 35CP illustrée, bulletin de l'emploi).

Par ailleurs, des dossiers documentaires fournis ont été également édités à l'intention des auditeurs de la session du dialogue social.

Des améliorations permanentes sont apportées au site Internet de la DTE afin de l'enrichir, mais aussi de le rendre attractif et réactif.

Indicateurs de performances :

Nombre de visites du site en 2013

Sur l'année 2013			
Page	Nombre de pages vues	Consultations uniques	Entrées
Thématiques	128 044	99 240	30 876
Code du travail	26 875	19 521	3 727
Conventions et accords collectifs	28 289	20 866	5 721
Formulaires	2 439	2 007	297
Page d'accueil	16 063	11 416	8 049

L'exploitation des statistiques sur les visites du site par les internautes montre que les pages les plus consultées sont les thématiques en matière de droit du travail.

Elaborer et rendre accessible le droit du travail :

Plusieurs chantiers législatifs ont été achevés au cours de l'année 2013, dont certains revêtent des aspects très techniques pour lesquels le recours à une expertise extérieure pour accompagner l'écriture est indispensable.

C'est le cas notamment en matière de santé et sécurité au travail s'agissant de la législation sur les travaux hyperbares par exemple.

Cette expertise été également requise pour la rédaction des textes relatifs à la réforme des institutions représentatives du personnel.

D'une manière générale, cette expertise permet d'optimiser le travail d'écriture des textes menés en interne par la direction.

La vente des ouvrages par la DTE sur l'année 2013 a rapporté 1,3 MF.

Action A1301-02 - Contrôler l'application du droit au travail

Recettes : 21,3 MF

La politique de contrôle mise en œuvre par l'inspection du travail, affiche des priorités et des axes forts, connus et présentés annuellement aux partenaires sociaux au cours d'une commission consultative du travail.

Les objectifs de 2012, notamment la vérification de l'application des dispositions légales en matière de négociation collective, ont été maintenus pour 2013. De même, le contrôle du travail dissimulé est resté une priorité.

Les recettes constatées en 2013 (21,3 MF) concernant ainsi les pénalités « travailleurs handicapés

Cette partie comprend les amendes versées par les entreprises pour non-respect l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

Action A1301-03 - Animer, mesurer et piloter la politique publique du travail et de l'emploi

Dépenses : 65,1 MF
Recettes : 0,2 MF

Cette action transversale vise notamment à améliorer le fonctionnement de la direction, elle comprend :

Le soutien et pilotage de la DTE : 61,2 MF

Cette partie comprend l'ensemble du fonctionnement transversal de la DTE: locations et entretiens de bâtiments, charges d'électricité de télécommunications, fournitures de bureau et de produits divers, carburant et frais de déplacement du personnel DTE, diverses prestations de services, divers abonnements et achats de documentations, etc.

A noter l'emménagement de la DTE sur l'ensemble du 2^{ème} étage et sur la moitié de l'aile gauche du 1^{er} étage et la location de 11 parkings supplémentaires de l'immeuble Gallieni 2, ainsi que l'augmentation des charges de fonctionnement associées (électricité, télécommunications, entretien du bâtiment).

La refonte du système informatique de la DTE : 3,9 MF

Il a été demandé la totalité du reliquat des crédits prévus dans le cadre de l'autorisation de programme « refonte du système Informatique », soit (9,2 MF).

Les (3,9 MF) ont financé, à la demande de la DTSl, des développements du futur système d'information de la direction : OLETl.

P1301-2006/1 - REFONTE DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA DTE (137/07)	Autorisation	
	Financé total	29 100 000
	Cumul engagements	9 954 400
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	9 954 400
Reste à financer	19 145 600	

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	29 100 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	14 027 000	11 218 900	18 218 900	18 218 900	23 073 000
<i>dont reports</i>	<i>8 000 000</i>	<i>4 218 900</i>	<i>11 218 900</i>	<i>18 218 900</i>	<i>14 000 000</i>
CP réalisés	1 808 100	0	0	4 218 900	3 927 400

Action A1301-04 - Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelles et collectives au travail

Dépenses : 35,0 MF

L'institut supérieur du travail : 27 MF

L'institut supérieur du travail (IST-NC), créé en novembre 2009, constitue un outil à la disposition des partenaires sociaux en matière de formation des acteurs de la négociation collective dans l'entreprise.

Il a, jusqu'à présent, surtout développé des programmes de formation à la négociation collective, conformément à la demande des partenaires sociaux.

La convention passée entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'IST au titre de 2013 a prévu :

- un développement d'une programmation ambitieuse de formation avec un volet emploi/formation, un volet santé/sécurité au travail ;
- un accompagnement par l'IST du changement opéré par la réforme des institutions représentatives du personnel.

Pour remplir ces engagements, l'IST s'est doté d'une directrice à mi-temps. L'IST est devenu l'Institut des Relations de travail à la fin de l'année 2013.

Amélioration des relations de travail : 8 MF

Les crédits inscrits au titre de cette action ont servi à financer le «chèque conseil diagnostic des relations de travail ».

Cette action a consisté en la prise en charge par la Nouvelle-Calédonie d'un audit court de 2/3 jours au bénéfice d'entreprises qui en ont fait la demande motivée.

L'objectif est que ces entreprises prennent ensuite conscience de la nécessité pour elles de faire effectuer un diagnostic externe de leurs relations de travail.

La mise en opérationnel du dispositif a nécessité en amont la mise en place et l'animation du réseau des consultants habilités à effectuer ces diagnostics courts. Une partie de ces crédits ont été destinés à l'animation du réseau.

Action A1301-05 - Contribuer au développement du dialogue social

Dépenses : 242,5 MF

Actions en faveur du dialogue social : 64,5 MF

Les crédits dépensés au titre de cette action ont permis d'assurer la suite de l'animation des travaux sur la réforme des institutions représentatives du personnel entamés au cours de la session précédente.

La complexité de la réforme explique la poursuite des réunions sur ce sujet.

Les dépenses ont d'autre part et à titre principal, concerné la session de dialogue social consacrée à l'emploi.

Comme pour les autres sessions, le schéma retenu est celui d'une réflexion des partenaires sociaux et des partenaires institutionnels, bâtie sur une comparaison faite à partir d'autres systèmes.

Conseil du dialogue social : 30 MF

Le conseil du dialogue Social (CDS), qui a dans un premier temps fonctionné de manière informelle, a été institutionnalisé par la loi du pays 2010-13 du 31 décembre 2010 relative au dialogue social.

La subvention d'un montant de (30 MF) a été reconduite en 2013. Le CDS produit annuellement un bilan comptable certifié rendant compte de l'utilisation de la subvention. Ce bilan sera transmis au cours du mois de mars 2014.

Aide au fonctionnement des organisations syndicales : 148 MF

Il s'agit d'une aide publique destinée à aider les organisations syndicales représentatives de salariés et d'employeurs pour leur fonctionnement.

Au titre de l'année 2013, 98 MF ont été versés aux organisations syndicales de salariés, sur la base du nombre de voix obtenues aux élections professionnelles servant au calcul de leur représentativité.

P1301-2013/2 - CONTRIBUTIONS FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS	Autorisation	
	Financé total	98 000 000
	Cumul engagements	98 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	98 000 000
	Reste à financer	0

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	98 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	98 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	98 000 000

Les subventions votées au budget pour les organisations syndicales d'employeurs ont été versées pour un montant total de 50 MF.

Action A1301-06 - Participer à l'animation de la prévention des risques professionnels

Dépenses : 11,0 MF

Afin de sensibiliser les acteurs (salariés, employeurs, associations, organisations syndicales et professionnelles) à la prévention des risques, dans le cadre du plan santé-sécurité 2009 – 2014 défini avec les partenaires sociaux, la DTE poursuit son action d'information et de communication sur la prévention des risques professionnels, ainsi que des actions directes auprès des acteurs concernés.

Quatre opérations ont été notamment organisées en 2013 :

- Les matinées/soirées de la prévention : **(1,6 MF)**. Il s'agit de séances d'information pour les professionnels qui se sont déroulées tout au long de l'année.
- La semaine santé sécurité **(1,5 MF)**. Il s'agit de la réédition d'un évènement initié en 2007 et comprenant un colloque, des forums spécialisés ainsi que des conférences.
- Journée de l'Organisation Internationale du travail (JOIT) et campagne santé sécurité : **(7,6 MF)**. Il s'agit de l'édition et de la diffusion de documents et supports de prévention permettant d'accompagner les campagnes de sensibilisation grand public.
- Aide au conseil de branche : **(0,3 MF)**. Cette opération a visé à promouvoir l'évaluation des risques professionnels dans les TPE/PME.

Action A1301-08 - Contribuer à la protection et l'accès à l'emploi **Dépenses : 22,4 MF**

Accompagnement à la mise en place des groupements d'employeurs : 17,5 MF

Des crédits avaient été prévus pour l'accompagnement à la mise en place de 3 groupements d'employeurs.

Compte tenu du vote de la loi en fin d'année 2013, la finalisation des actions a été reportée à l'année 2014.

Service public de l'emploi : 4,9 MF

Une mission a été diligentée par le gouvernement sur la question du service public de l'emploi ; question à laquelle est rattachée celle des services de placement.

Programme P1302

Marché intérieur

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	10 340 000	666 324 366
CA 2013 -réalisé-	9 892 636	360 230 153
Taux d'exécution	96%	54%
Reste à réaliser sur 2014	0	289 534 125

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme marché intérieur est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1302-01 - Enquêter, réglementer et contrôler le marché intérieur	1 212 658	947 425	1 234 395	286 970
Action A1302-02 - Instruire les demandes d'exonération des droits et taxes à l'importation	0	0	0	0
Action A1302-03 - Assurer le libre accès des entreprises à la commande publique de la NC	0	0	0	0
Action A1302-04 - Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur	1 958 472	9 477 571	10 097 762	620 191
Action A1302-05 - Améliorer la protection du consommateur	15 819	615 714	46 527 102	45 911 388
Action A1302-06 - Délivrer les agréments	0	0	0	0
Action A1302-07 - Veille économique, études et enquêtes exploratoires	14 645 985	31 266 325	29 223 210	-2 043 115
Action A1302-08 - Soutien et pilotage	158 664 110	154 843 460	149 693 164	-5 150 296
Action A1302-09 - Gestion administrative et financière des subventions accordées	85 561 832	108 903 400	123 454 520	14 551 120
A1302-10 - Autorité de la concurrence	0	0	0	0
A1302-11 - Observatoire des prix	0	0	0	0
A1302-12 - Accompagnement financier à la politique du logement social	0	0	0	0
Total	262 058 876	306 053 895	360 230 153	54 176 258

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	27 020 839	51 349 823	95 972 108	44 622 285
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	212 125 430	239 903 400	256 454 520	16 551 120
67- Charges exceptionnelles	0	7 600 000	0	-7 600 000
Dépenses d'investissement	22 912 607	7 200 672	7 803 525	602 853
Total	262 058 876	306 053 895	360 230 153	54 176 258
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	9 551 360	81 822 682	9 892 636	-71 930 046

Les actions pour 2013

Action A1302-01 - Enquêter, régler et contrôler le marché intérieur **Dépenses :** **1,2 MF**
Recettes : **2,1 MF**

Des dépenses liées aux missions de contrôle et de suivi des relations commerciales entre les professionnels (frais de carburant, de transport, de locations de véhicule sur les îles et d'indemnités de frais de repas et d'hébergement), ont été réalisées par le service de la concurrence et de la répression des fraudes pour un montant de **1,2 MF**.

Les recettes à hauteur de **2,1 MF** concernent les recettes perçues au titre du droit de transaction (produit des amendes acquittées par les commerçants qui ne respectent pas la réglementation économique applicable aux relations commerciales).

Action A1302-04 - Enquêter, régler et contrôler pour protéger le consommateur **Dépenses :** **10,1 MF**
Recettes : **6,4 MF**

Les dépenses de 10,1 MF se répartissent comme suit :

- **3,2 MF** de dépenses liées aux missions de contrôle de protection économique du consommateur et vie chère (frais de carburant, de transport, de locations de véhicule sur les îles et d'indemnités de frais de repas et d'hébergement).

- **6,9 MF** de dépenses d'organisation de la 1^{ère} biennale de l'habitat et de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie qui s'est déroulé les 20 et 21 mars 2013 à la CPS.

Les recettes à hauteur de **6,4 MF** concernent les recettes perçues au titre du droit de transaction (produit des amendes acquittées par les commerçants qui ne respectent pas la réglementation économique en matière de protection du consommateur)

Action A1302-05 - Améliorer la protection du consommateur **Dépenses :** **46,5 MF**

Ces dépenses concernent pour **45,9 MF** les engagements du gouvernement en matière de communication au titre du protocole de fin de conflit « vie chère »



Et pour **0,6 MF** les dépenses pour les calculs nécessaires trimestriellement au prêt à taux zéro.

Au titre des dépenses de la campagne de communication « vie chère », il figure pour :

- 13,5 MF la rémunération d'un prestataire pour la conception, la réalisation des différents supports, leurs distributions et leurs suivis.
- 2,2 MF pour l'impression, l'encartage de deux catalogues l'un consacré à la liste des 300 produits alimentaires et d'hygiène, l'autre dédié aux produits non alimentaires
- 0,4 MF pour la fabrication de présentoirs de ces catalogues.
- 7 MF pour l'impression de plus de 400 000 supports de communication (PLV publicité sur les lieux de vente, stops rayon, affichettes prix contrôlé – prix -10%,...) fournis aux grossistes et importateurs, charge ensuite à ces derniers d'acheminer ces éléments auprès des surfaces de vente.
- 2,6 MF d'animation dans les commerces et de merchandising auprès des commerçants des îles pour la distribution et la mise en place de PLV non effectuée par les grossistes.
- 20,2 MF au titre des annonces, insertion télévision, radio, presse écrite, internet et panneaux d'affichage statiques et dynamiques.

Action A1302-06 - Délivrer les agréments

Recettes : **0,3 MF**

Les redevances et droits d'inscription ont générés des recettes de **0,3 MF** au titre du renouvellement de 57 cartes d'agents immobiliers.

Action A1302-07 - Veille économique, études et enquêtes exploratoires

Dépenses : **29,2 MF**

Ces dépenses concernent pour :

- **19 MF** l'étude sur la mise en place, l'accompagnement et le suivi des ZODEP (zone de développement économique prioritaire).

P1302-2012/1 - ETUDES ECONOMIQUES	Autorisation				
	Financé total	70 000 000			
	Cumul engagements	43 787 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	40 229 600			
	Reste à financer	29 770 400			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	50 000 000	20 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	30 000 000	43 783 299
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	8 783 299
CP réalisés	0	0	0	21 216 701	19 012 899

- **10 MF** de subvention attribuée à ADECAL pour le développement, par le biais de l'aquaculture, de la filière de production et d'exportation de bèches de mer en Nouvelle-Calédonie.

- **0,2 MF** de dépenses liées aux missions d'études et d'instruction du service des études économiques (frais de carburant, de transport, et d'indemnités de frais de repas et d'hébergement).

Action A1302-08 – Soutien et pilotage

Dépenses : 149,7 MF
Recettes : 1,1 MF

Les 149,7 MF de dépenses de cette action se répartissent à raison de :

- **7,4 MF** pour la la finition des travaux de rénovation de l'ancien immeuble des douanes qui abritent les bureaux actuels de la DAE (direction, SCPR et SCRF).

P1302-2008/1 - REHABILITATION IMMEUBLE DAE	Autorisation	
	Financé total	60 000 000
	Cumul engagements	56 358 700
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	56 358 700
	Reste à financer	3 641 300

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	60 000 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	77 000 000	60 000 000	38 603 571	17 063 639	11 035 012
<i>dont reports</i>	0	32 000 000	38 603 571	17 063 639	11 035 012
CP réalisés	0	21 396 429	21 539 932	6 028 627	7 393 712

- **8,7 MF** pour la location de bureaux au grand théâtre pour la DAE (SEE et Observatoire des prix) ainsi que pour la location de parkings au grand théâtre et à galliéni 1.
- **10,6 MF** pour les frais de fonctionnement de la DAE (électricité, nettoyage des locaux, frais postaux et de télécommunication, achat de fournitures de bureau, frais de documentation, maintenance des photocopieurs).

- Subvention de fonctionnement à l'ADECAL : **32 MF**

Cette subvention a permis de financer une partie des charges de structure de l'ADECAL. La subvention est en baisse de 22% par rapport à l'année précédente.

- Subvention de fonctionnement à la chambre de commerce et d'industrie : **91 MF**.

Cette subvention, en hausse sensible de 1% par rapport à l'année 2012, a permis de financer une partie des charges de structure du siège et antennes de la chambre.

Les recettes de **1,1 MF** correspondent aux pénalités de retard des travaux de rénovation.

Action A1302-09 – Gestion administrative et financière Dépenses : 123,5 MF
des subventions accordées

Le versement des subventions à caractère économique d'un montant de 123,5 MF se répartit comme suit :

- **48,6 MF** pour le dispositif Ecopain,
- **22,1 MF** pour la fédération des industries de NC (FINC),
- **15 MF** pour la cellule économique du bâtiment et des travaux publics (CELECO-BTP),
- **10 MF** pour la fédération des GDPL de la province sud,
- **8 MF** pour le syndicat des commerçants,
- **5 MF** pour l'association UFC que choisir NC,
- **5 MF** pour la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles de NC (FNSEA-NC),
- **3 MF** pour l'association sauvegarde de la nature,
- **3 MF** pour l'association Stop OGM,
- **2 MF** pour l'association bureau des entreprises du nord,
- **0,9 MF** pour l'association MALE'VA,
- **0,9 MF** pour la revue juridique, politique et économique de NC (RJPENC).

Programme P1303

Etudes économiques et sociales

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	0	364 325 000
CA 2013 -réalisé-	0	348 425 000
Taux d'exécution	0%	96%
Reste à réaliser sur 2014	0	15 900 000

Les moyens

Tant sur un plan humain (postes budgétaires) que financier, les moyens nécessaires demeureront inchangés. Cela tient bien sûr aux consignes reçues du gouvernement en la matière, mais également au fait que l'institut disposera d'un nouveau directeur (au 1er février) et que les crédits nécessaires à l'aménagement des locaux pourront être dégagés sur les sommes non engagées pendant l'exercice 2010.

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme études économiques et sociales est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1303-01 - Soutien financier à l'ISEE	350 000 000	359 675 000	348 425 000	-11 250 000
Total	350 000 000	359 675 000	348 425 000	-11 250 000

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
65- Autres charges de gestion courante	350 000 000	350 000 000	345 300 000	-4 700 000
67- Charges exceptionnelles	0	2 175 000	3 125 000	950 000
Dépenses d'investissement	0	7 500 000	0	-7 500 000
Total	350 000 000	359 675 000	348 425 000	-11 250 000
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0

Les actions pour 2013

Action A1303-01 – Soutien financier à l'ISEE	Dépenses :	348,4 MF
---	-------------------	-----------------

Le soutien financier à l'ISEE s'est élevé en 2013 à 348,4 MF, répartis ainsi :

- Subvention de fonctionnement à l'ISEE : **345,3 MF**
- Financement d'enquêtes et études : **3,1 MF**, soit :
 - un premier versement de 25%, soit : (1,6 MF) sur une subvention accordée de 6,5 MF, destiné à participer au financement d'un enquêteur sénior pour finaliser l'enquête « information et vie quotidienne »,
 - un premier versement de 25%, soit : (1,5 MF) sur une subvention accordée de 6 MF, destiné à financer les travaux cartographiques préparatoires nécessaires au recensement de la population prévu en 2014.

Programme P1304 Soutien au secteur agricole

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	0	2 054 815 420
CA 2013 -réalisé-	0	1 779 189 103
Taux d'exécution	0%	87%
Reste à réaliser sur 2014	0	271 872 844

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme soutien au secteur agricole est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1304-01 - Définition du cadre réglementaire des affaires rurales	0	0	0	0
Action A1304-02 - Gestion des aides au secteur agricole	1 465 116 291	1 461 423 086	1 698 912 524	237 489 438
Action A1304-03 - Production statistiques d'intérêt pour la Nouvelle-Calédonie	48 685 576	92 611 156	45 980 525	-46 630 631
Action A1304-04 - Efficience des fonctions support et de direction	32 059 099	37 517 601	34 296 054	-3 221 547
Total	1 545 860 966	1 591 551 843	1 779 189 103	187 637 260

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	87 661 459	129 848 713	82 899 298	-46 949 415
012- Charges de personnel et frais assimilés	11 057 791	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	1 278 495 000	1 346 995 000	1 466 275 000	119 280 000
67- Charges exceptionnelles	167 678 941	94 500 000	133 103 806	38 603 806
Dépenses d'investissement	967 775	20 208 130	96 910 999	76 702 869
Total	1 545 860 966	1 591 551 843	1 779 189 103	187 637 260
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	20 450	21 302 196	0	-21 302 196

Les actions pour 2013

Action A1304-02 – Gestion des aides au secteur agricole**Dépenses : 1 698,9 MF**

- Les aides sont attribuées dans la continuité d'un soutien traditionnel à la production et à la professionnalisation du secteur, au travers de subventions versées aux agriculteurs, à des associations ou des groupements de professionnels pour un montant de **687,4 MF** (hors ERPA).
- ✓ L'aide à l'énergie au bénéfice des agriculteurs est un soutien historique à la production. L'objet de cette mesure est le remboursement aux agriculteurs de leurs dépenses d'énergie sur présentation de factures acquittées et dans la limite d'un taux d'intervention (25%) et d'un plafond annuel.
- ✓ La mesure d'aide à la vache allaitante permet de primer les naissances de veaux de l'année identifiés avec des boucles auriculaires électroniques. Ce dispositif d'aide bénéficie aujourd'hui à plus de 500 éleveurs du territoire, représentant environ 80% des flux commerciaux.
Il permet, depuis 2007, de distribuer des revenus complémentaires aux éleveurs et de capitaliser des indicateurs technico-économiques qui permettent d'alimenter la réflexion de l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques.
- ✓ La réfection de l'étalonnage à Bourail est assurée par la CANC et financée sur AP. 8 MF ont été versés sur un total de 23 MF.
- ✓ Subvention d'équipement à l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (12,5 MF).
Une subvention de 50 MF avait été accordée à l'OCEF pour le financement d'équipement techniques (un camion tracteur, un semi-remorque frigorifique, un condenseur froid pour l'entrepôt viande, un élévateur-gerbeur, une chaudière vapeur pour la valorisation des sous produits d'abattage de Bourail).
En 2013, un premier versement de 25% (soit 12,5 MF) a été versé à l'OCEF, le versement du solde étant conditionné à la production de justificatifs.

P1304-2013/3 - REFECTION ETALONNERIE BOURAIL	Autorisation	
	Financé total	23 000 000
	Cumul engagements	8 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	8 000 000
	Reste à financer	15 000 000

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	23 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	8 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	8 000 000

- **Subvention à l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA) : 999 MF**

Cette dotation a permis de financer les filières suivantes :

- filière bovine : 374,7 MF,
- filière porcine : 82,4 MF,
- mesure exceptionnelle filière porcine : 25 MF (sur 100 MF votés),
- filière cervidée : 29,8 MF,
- autres filières animales non ventilées : 10 MF,
- filière céréale : 215,9 MF,
- filière squashes : 74,1 MF,
- filière poisson : 96,1 MF,
- filière crevettes : 190,1 MF,
- filière pommes de terre : 0,9 MF.

Le reste à réaliser sur la convention 2013 (soit 75 MF) provient de la mesure exceptionnelle sur la filière porcine (soit 100 MF votés) pour laquelle le versement de la participation de la Nouvelle-Calédonie est lié à la production de justificatifs par l'ERPA.

Pour mémoire, la participation de la Nouvelle Calédonie en 2012 s'était élevée à 920 MF, la hausse constatée sur l'exercice 2013 est donc de 8,5%.

P1304-2013/1 - SOUTIEN A L'ERPA	Autorisation	
	Financé total	1 174 000 000
	Cumul engagements	1 024 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	999 000 000
	Reste à financer	175 000 000

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	1 174 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	1 174 000 000
<i>dont reports</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
CP réalisés	0	0	0	0	999 000 000

- **Subvention à l'OCEF pour : 35 MF**

Une AE de 70 MFa été ouverte pour le financement de 50% des travaux d'extension et de mise aux normes de l'abattoir de l'OCEF à Païta. 35 MF ont déjà été versés.

P1304-2013/2 - ABATTOIR DE PAITA	Autorisation	
	Financé total	70 000 000
	Cumul engagements	35 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé CP total	35 000 000
	Reste à financer	35 000 000

	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	70 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	35 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	35 000 000

Action A1304-03 – Production statistiques d'intérêt pour la Nouvelle Calédonie

Dépenses : **46,0 MF**

La section statistique a produit le mémento agricole 2013 et les bulletins mensuels fruits et légumes (**1,9 MF**).

La réalisation des enquêtes annuelles « consommation » de produits agricoles des ménages calédoniens et d'enquêtes thématiques (enquête horticole), ont permis de mettre à jour les données pour les différentes filières concernées (**5,1 MF**).

Enfin, la réalisation de l'enquête de prévisions de production fruitière est essentielle à la bonne connaissance de la filière « fruits » et permet de faciliter la régulation du marché (**11 MF**).

Sur l'année 2013, la conduite du recensement général de l'agriculture (RGA) a été finalisée et les analyses de données opérées (**28 MF**).

Les premiers résultats ont été présentés le 24 décembre 2013.

P1304-2011/1 - RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE	Autorisation				
	Financé total	123 000 000			
	Cumul engagements	123 000 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	123 000 000			
	Reste à financer	0			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	118 000 000	0	5 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	25 000 000	70 000 000	28 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	25 000 000	70 000 000	28 000 000

Action A1304-04 - Efficience des fonctions support et de direction **Dépenses :** **34,3 MF**

Cette action concerne les moyens généraux permettant à la DAVAR (direction, SAF, SESER) d'assurer son fonctionnement pérenne.

Programme P1305

Pêche

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	8 000 000	63 918 240
CA 2013-réalisé-	3 420 000	52 633 520
Taux d'exécution	43%	82%
Reste à réaliser sur 2014	0	6 808 367

Les moyens

La répartition par actions des crédits de proposés au compte administratif 2013 pour le programme pêche est la suivante :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1305-01 - Maintien de l'inscription des récifs d'Entrecasteaux au patrimoine mondial UNESCO	1 007 177	4 844 360	5 628 947	784 587
Action A1305-02 - Encadrement de l'exploitation des ressources de la Zone Economique Exclusive	111 161	13 708 664	9 421 010	-4 287 654
Action A1305-03 - Gestion et conservation des ressources marines des îles éloignées	0	1 300 000	2 665 500	1 365 500
Action A1305-04 - Suivi statistique	0	0	0	0
Action A1305-05 - Soutien et pilotage	119 095 611	40 379 846	34 918 063	-5 461 783
Total	120 213 949	60 232 870	52 633 520	-7 599 350

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	19 083 047	32 195 499	47 222 297	15 026 798
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	113 417	0	0	0
Dépenses d'investissement	101 017 485	28 037 371	5 411 223	-22 626 148
Total	120 213 949	60 232 870	52 633 520	-7 599 350

<i>Recettes (pour mémoire)</i>	951 324	5 320 000	3 420 000	-1 900 000
--------------------------------	---------	-----------	-----------	------------

Les actions pour 2013

Action A1305-01 - Maintien de l'inscription des récifs d'Entrecasteaux au patrimoine mondial UNESCO Dépenses : **5,6 MF**

La Nouvelle-Calédonie est gestionnaire du site des atolls d'Entrecasteaux inscrit sur la liste du patrimoine mondial géré par l'Unesco, et classé parc naturel depuis avril 2013.

Comme chaque année depuis 2007, le service de la pêche et de l'environnement marin a réalisé en décembre 2013, une mission de suivi terrestre sur le site au moyen du navire Amborella affecté au service.

Cette mission a été l'occasion d'actualiser l'affichage sur place (au vu des dispositions réglementaires adoptées par le gouvernement en début d'année), et de mettre en place un dispositif de suivi par caméra automatique, de la fréquentation des plages du parc par les tortues marines pour l'activité de pont.

Les crédits disponibles ont également permis de solder le financement d'une mission de suivi subaquatique des atolls, dont les résultats permettent d'alimenter le rapport périodique sur l'état des sites adressé à l'Unesco.

Action A1305-02 - Encadrement de l'exploitation des ressources de la Zone Economique Exclusive	Dépenses :	9,4 MF
---	-------------------	---------------

Outre la détention d'une licence de pêche, chaque navire de pêche professionnelle opérant dans l'Espace maritime, est assujéti à un suivi par satellite (VMS) et doit embarquer à bord un observateur à la demande de l'administration, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité.

Le VMS s'appuie sur le suivi de balises de localisation installées à bord des navires. Les dépenses de communication consistent en la fourniture, à intervalles réguliers, par un opérateur télécom, de données de position des navires.

L'embarquement d'observateurs sur les navires licenciés est assuré par un programme, comprenant un coordonnateur et des observateurs. Ceux-ci bénéficient de l'assistance technique et administrative du secrétariat général de la communauté du Pacifique (CPS), convention à l'appui.

Action A1305-03 - Gestion et conservation des ressources marines des îles éloignées	Dépenses :	2,7 MF
--	-------------------	---------------

Au sein de l'espace maritime dont elle est à la charge, la Nouvelle-Calédonie doit gérer des îles dites éloignées qui, outre la zone d'Entrecasteaux, comprennent notamment les plateaux de Chesterfield et de Bellona.

Les dépenses de carburant de l'Amborella qui apparaissent dans cette action, correspondent à la réalisation des missions aux îles éloignées.

Action A1305-05 - Soutien et pilotage	Dépenses :	34,9 MF
	Recettes :	3,4 MF

Parmi ses missions, l'Amborella opère également des interventions pour le compte des provinces. Ces missions peuvent être classées selon deux grandes catégories :

- suivi de l'environnement sur des zones relevant de la gestion provinciale, comparable à ce qui est réalisé dans les zones éloignées ;

- soutien à la pêche professionnelle.

Dans cette seconde catégorie, on retrouve pour 2013, deux opérations « poses de dispositifs de concentration de poissons » (DCP).

Les missions organisées à la demande de tiers font l'objet d'une facturation conforme à l'arrêté du 9 janvier 2012.

En AP, les dépenses s'élèvent à 2 MF.

P1305-2008/1 - REMPLACEMENT DU DARMAD	Autorisation				
	Financé total	250 000 000			
	Cumul engagements	249 635 411			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	249 635 411			
	Reste à financer	364 589			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	250 000 000	0	0	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	75 500 000	224 612 440	118 016 435	18 076 050	1 992 457
<i>dont reports</i>	0	62 500 000	96 016 435	16 998 950	433 879
CP réalisés	387 560	128 596 005	101 017 485	17 642 171	1 992 190

Programme P1306

Mines et carrières

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	131 903 161	220 104 711
CA 2013 -réalisé-	110 651 590	103 973 108
Taux d'exécution	84%	47%
Reste à réaliser sur 2014	12 250 000	115 427 847

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme mines et carrières est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1306-01 - Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la Nouvelle-Calédonie	84 853 409	50 649 459	18 068 002	-32 581 457
Action A1306-02 - Calcul des ressources minières (Ni et Co) de la Nouvelle-Calédonie	1 008 000	0	0	0
Action A1306-03 - Evaluation et mise à jour de la réglementation en matière d'exploitation des mines et des carrières et du schéma de mise en valeur des richesses minières	0	0	20 746 949	20 746 949
Action A1306-04 - Instruction et gestion des attributions des droits à la propriétés	0	0	0	0
Action A1306-05 - Contrôle des impacts environnementaux et socio économiques des travaux miniers via la délivrance des autorisations mines et carrières	0	0	0	0
Action A1306-07 - Contrôle de l'application de la réglementation du travail sur mines et carrières	0	0	0	0
Action A1306-08 - Autorisation et contrôle des cessions de minerais et de produits métallurgiques	0	0	0	0
Action A1306-09 - Collecte et suivi des données statistiques en matière de production d'échanges de moyens engagés et d'emplois par le secteur mine	4 922 400	3 612 000	4 920 000	1 308 000
Action A1306-10 - Mise en place et gestion des redevances associées à l'exploitation minière et suivi des dispositifs de soutien à l'industrie exonérée de TGI	0	0	0	0
Action A1306-11 - Suivi et compréhension des évolutions du marché mondial du Nickel et du cobalt	5 871 898	12 036 217	6 982 876	-5 053 341
Action A1306-12 - Prestations du laboratoire	15 721 478	18 004 277	18 508 172	503 895
Action A1306-14 - Qualité et respect des normes pour le laboratoire	205 799	1 455 370	619 331	-836 039
Action A1306-18 - Améliorer l'efficacité des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité	29 422 978	27 738 313	34 127 778	6 389 465
Total	142 005 962	113 495 636	103 973 108	-9 522 528

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	110 561 637	80 121 529	90 831 665	10 710 136
65- Autres charges de gestion courante	22 181 980	22 000 000	0	-22 000 000
67- Charges exceptionnelles	0	150 938	0	-150 938
Dépenses d'investissement	9 262 345	11 223 169	13 141 443	1 918 274
Total	142 005 962	113 495 636	103 973 108	-9 522 528

<i>Recettes (pour mémoire)</i>	92 092 369	91 972 100	110 651 590	18 679 490
--------------------------------	------------	------------	-------------	------------

Les actions pour 2013

Action A1306-01 - Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la Nouvelle-Calédonie

Dépenses : 18,1 MF
Recettes : 0,1 MF

En 2013 le partenariat avec le BRGM (bureau de recherches géologiques et minières) s'est concrétisé par la suite de la convention d'assistance en 2012-2014 et par la réalisation d'études thématiques :

- appui à la cartographie géologique de la feuille de Boulouparis,
- identification des matériaux de rivière.

L'équipement du SGNC (service géologies de la Nouvelle-Calédonie) a nécessité l'achat et l'entretien de matériel de terrain (GPS, pompe hydrogéologique)

Les analyses des échantillons récoltés dans le cadre des campagnes de terrain (hydrogéologie, géosciences marines, cartographie) et des frais de logistiques des missions océanographiques ont été partiellement pris en charge par le SGNC.

Le SGNC a encaissé la vente de cartes géologiques du BRGM.

Action A1306-03 - Evaluation et mise à jour de la réglementation en matière d'exploitation des mines et des carrières et du schéma de mise en valeur des richesses minières

Dépenses : 20,8 MF

Deux études ont été réalisées en 2013.

L'une, d'un montant de **6,3 MF**, concerne une étude prospective sur le marché du nickel confiée au cabinet Wood Mc Kenzie (Andrew Mitchell et Jim LENNON).

Cette première étude permet d'éclairer la réflexion sur la stratégie nickel, que ce soit dans le cadre du schéma NC 2025 ou du groupe des présidents et signataires constitué autour du Haut-Commissaire.

La seconde étude, d'un montant de **14,5 MF**, permet de comparer les réglementations relatives aux hydrocarbures offshore et recommandations pour une réforme des dispositions actuellement applicables en Nouvelle-Calédonie (décret 54-1110 du 13 novembre 1954).

La rédaction de ce second livre du code minier est prévue pour le second semestre 2014.

Action A1306-09 - Collecte et suivi des données statistiques en matière de production, d'échanges (volume et valeur), de moyens engagés et d'emplois par le secteur des mines des carrières et de la métallurgie

Dépenses : 4,9 MF

Cette dépense correspond à la première phase de développement du second palier de l'application « Sygma ».

Le premier palier, développé entre 2010 et 2012 permet de gérer, sous une même application développée sur mesure, les droits sur la ressource (permis, concessions, amodiations, etc), les statistiques (avec une interface web pour une implémentation directe par la profession) ainsi que l'ensemble des données relatives aux sociétés.

Le second palier vise à intégrer les contours des exploitations minières ainsi que l'ensemble des infrastructures nécessaires à leur fonctionnement (route, ouvrages de gestion des eaux, verses à stériles, etc.) Il est prévu là aussi une implémentation directe via internet.

Enfin, un troisième palier relatif aux carrières est envisagé. Son développement n'interviendra toutefois que dans deux ans, le temps de vérifier et valider au préalable le fonctionnement des deux paliers précédents.

Action A1306-11 - Suivi et compréhension des évolutions du marché mondial du Nickel et du cobalt

Dépenses : 7,0 MF

Depuis 2008, la Nouvelle-Calédonie a confié, via un marché public, à la société JITEX, le développement et la gestion d'un observatoire international du nickel et du cobalt.

Cette mission comprenait trois volets :

- la création et la mise à jour de bases de données sur les flux mondiaux de nickel et de cobalt et sur les grands opérateurs mondiaux du nickel et du cobalt;
- une veille permanente et la publication d'un bulletin bimestriel sur l'actualité du nickel et du cobalt notamment l'actualité des marchés, l'actualité des grands projets en cours ainsi qu'une synthèse annuelle ;
- une assistance ponctuelle sur un secteur d'activité, un procédé, un groupe méconnu ou encore un projet particulier. Le prestataire a fourni un travail remarquable tant pour la constitution du socle de données que sur la qualité (exhaustivité, pertinence, objectivité) des bulletins et autres synthèses annuelles que sur l'aide ponctuelle, utilisée pour les travaux du comité stratégique industrielle notamment. Ces bulletins sont régulièrement transmis aux institutions de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la profession minière. Cette prestation est arrivée à échéance en décembre 2012.

Compte tenu d'une part du fait que la DIMENC n'était pas en mesure d'internaliser cette prestation et compte tenu de l'importance de cet Observatoire dans la prise de décisions, il a donc été décidé de poursuivre son externalisation au moins pour les années 2013 et 2014.

Cela afin de laisser le temps au service de s'organiser en conséquence et tenir compte, le cas échéant, des orientations du comité stratégique industriel en la matière.

Au terme de l'échéance du marché, la Nouvelle-Calédonie récupérera l'outil et l'ensemble des données

Action A1306-12 - Prestations du laboratoire	Dépenses :	18,5 MF
	Recettes :	29,5 MF

Investissement : 7 MF

En 2013, le laboratoire de la DIMENC a notamment effectué les achats suivants :

- Achat d'un appareil à micro-ondes destiné à la mise en solution du minerai, en vase clos, avant analyse.
Par ses performances, cet équipement permet d'abaisser le coût de fonctionnement du laboratoire, par la réduction de l'usage des produits chimiques.
Cette diminution de l'emploi de produits chimiques contribue également à l'effort de sécurité et de santé au travail.
- Remplacement de cartes électroniques du chromatographe en phase.

Fonctionnement : 11,5 MF

Les dépenses de fonctionnement du laboratoire de la DIMENC comprennent l'approvisionnement en fourniture et produits destinés aux analyses, l'entretien et la maintenance des équipements ainsi que la sous-traitance de certaines prestations d'analyses que le laboratoire de la DIMENC n'est pas en mesure d'effectuer.

Ligne de crédit	Mandaté 2013
LOCATIONS MOBILIERES LABO	395 576
ENTRETIEN REPARATION MATERIEL LABO	1 347 262
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 906 047
FOURNITURES DIVERSES LABO	1 909 856
PRODUITS D'ENTRETIEN LABO	223 259
HONORAIRES SMC A1306-12	433 786
MAINTENANCE MATERIEL LABO	621 516
HONORAIRES CONSEIL AVOCAT EXPERT LABO	236 157
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES LABO	3 447 513
Total	18 508 172

Action A1306-14 - Qualité et respect des normes pour le laboratoire	Dépenses :	0,6 MF
--	-------------------	---------------

La dépense concernant l'accompagnement à l'accréditation du laboratoire a permis en 2013, d'avancer sur la mise en place de la norme ISO 17 025.

Le service a pu bénéficier du déplacement sur le territoire d'un expert afin notamment de mettre en place la partie métrologie, et également de travailler à distance avec lui.

Action A1306-12 – Améliorer l'efficacité des fonctions supports, de directions et organiser le système de qualité	Dépenses :	34,1 MF
	Recettes :	81,1 MF

Cette action comprend notamment les frais généraux de la DIMENC en dépenses et les recettes relatives aux missions exercées par les provinces en recettes.

Parmi ces dépenses, on peut noter :

- 0,7 MF consacrés à la norme ISO 9001.

En effet, comme l'exige la norme, le système qualité de la DIMENC a été contrôlé par notre organisme de certification. Cette prestation a permis à l'auditeur externe de confirmer le maintien du certificat

- 1,5 MF pour la démarche environnementale.

Celle-ci correspond à la prestation du bureau d'étude Néodyme NC, qui nous a suivis pendant 10 mois.

Un groupe de travail, s'est attelé à la définition d'objectifs et d'actions concrètes afin d'intégrer une dimension environnementale dans les activités quotidiennes de la DIMENC.

Après quatre comités de pilotage répartis de juillet à novembre, une charte d'engagements environnementaux a été proposée et validée en CODIR en janvier 2013.

Celle-ci se décline au travers d'objectifs et d'un plan d'actions pour 2013-2014.

L'essentiel des dépenses d'investissement (0,4 MF) a porté sur l'acquisition de matériel technique (poinçons pour la métrologie légale).

Le tableau ci-dessous retrace les montants mandatés en fonctionnement par postes de dépense.

Ligne de crédit	Mandaté 2013
CARBURANTS	1 205 358
FOURNITURES D'ENTRETIEN	146 812
LOCATIONS MOBILIERES	285 718
FRAIS DE GARDIENNAGE	144 027
ENTRETIEN REPARATION MATERIEL	676 163
ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL DE TRANSPORT	118 746
ENERGIE - ELECTRICITE	4 068 489
EAU ET ASSAINISSEMENT	158 094
PRIMES D'ASSURANCES	226 888
MEDICAMENTS	33 820
ALIMENTATION	35 850
HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	621 734
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 844 819
FETES ET CEREMONIES	157 745
VOYAGE DEPLACEMENT MISSION REMBOURSEMENT AGENTS	3 768 250
TRANSPORT DE BIENS	12 600
CATALOGUES ET IMPRIMES	156 250

Ligne de crédit	Mandaté 2013
ANNONCES ET INSERTIONS	2 114 832
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	286 920
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	2 392 409
MAINTENANCE MATERIEL	1 547 981
FOURNITURES DIVERSES	6 798
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	71 399
HONORAIRES CONSEIL AVOCAT EXPERT	2 245 384
TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	694 625
AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	1 207 803
HONORAIRES	3 406 977
DIVERS - TRANSPORTS DE BIENS & TRANSPORTS COLLECTIFS	155 329
ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS	31 013
LOCATIONS IMMOBILIERES	120 000
Total	33 710 795

Les recettes en provenance des provinces, sont perçues dans le cadre des missions que la DIMENC exerce pour leur compte en termes d'application du code de l'environnement (contrôle et inspection des ICPE, mines et carrières).

Des conventions ont été conclues à cet effet avec chacune des provinces.

En 2013, les recettes se décomposent comme suit :

- Province des îles : **1,8 MF**,
- Province Nord : **53,7 MF**,
- Province Sud : **25,6 MF**.

Programme P1307 Economie numérique et communication

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	18 000 000	1 490 324 732
CA 2013 -réalisé-	11 933 174	871 343 813
Taux d'exécution	66%	58%
Reste à réaliser sur 2014	0	567 589 440

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme économie numérique et communication audiovisuelle est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1307-01 - Economie numérique	62 594 902	48 723 204	687 377 453	638 654 249
Action A1307-02 - Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle	0	66 098 520	73 966 360	7 867 840
Action A1307-03 - Soutien à la diffusion radiophonique	95 000 000	110 000 000	110 000 000	0
Total	157 594 902	224 821 724	871 343 813	646 522 089

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	3 500 000	50 942 148	30 886 050	-20 056 098
65- Autres charges de gestion courante	151 154 902	162 700 000	219 572 269	56 872 269
Dépenses d'investissement	2 940 000	11 179 576	620 885 494	609 705 918
Total	157 594 902	224 821 724	871 343 813	646 522 089

<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	11 933 174	11 933 174
--------------------------------	---	---	------------	------------

Les actions pour 2013

Action A1307-01 – Economie numérique

Dépenses : 687,4 MF
Recettes : 11,9 MF

Cette action a permis de financer de grands chantiers stratégiques liés au développement de l'économie numérique en Nouvelle-Calédonie portés par la cellule économie numérique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Adopté par le congrès le 28 octobre 2013 dans un esprit de consensus, le Plan Stratégique pour l'Economie Numérique (PSEN) constitue une vision commune et partagée du projet de développement numérique à l'échelle du territoire.

Cette stratégie collective, centrée essentiellement sur le développement des usages, permettra, au travers de 33 actions, de :

- favoriser un accès équitable aux services pour tous les citoyens où qu'ils soient sur le territoire ;
- développer de nouvelles compétences et de nouvelles activités innovantes créatrices d'emplois à valeur ajoutée ;
- moderniser les usages et les pratiques des services publics et développer les contenus numériques en positionnant la puissance publique comme moteur de l'innovation ;
- définir et mettre en place les principes d'une bonne gouvernance du numérique ;
- engager la Nouvelle-Calédonie vers l'innovation numérique pour en faire un cyber référence dans le Pacifique insulaire.

Dans cette perspective, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, par l'intermédiaire de la cellule économie numérique, a lancé en février 2013 l'élaboration du Schéma Directeur de l'Administration Electronique (SDAE).

Ce schéma, qui se situe dans la lignée du PSEN, est aujourd'hui en phase de finalisation. Il a pour ambition de définir un cadre de cohérence et de confiance partagé entre l'ensemble des acteurs du service public en vue de mieux répondre aux attentes des usagers et en mettant en place une administration plus proche de ceux-ci grâce au numérique.

Dans le cadre de la réalisation du SDAE, la cellule économie numérique a organisé en août 2013 un séminaire intitulé « Administration électronique : attentes et enjeux » visant à présenter à l'ensemble des personnes interrogées dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, l'avancée des travaux engagés.

Cet évènement, qui a réuni près de 200 personnes, a notamment été l'occasion de présenter deux études menées par la cellule et intégrées au SDAE :

- « Confiance numérique et administration électronique : les attentes des Calédoniens », réalisée en 2012 ;
- « Comparatif pays, quelles bonnes pratiques retenir ? » menée en 2013 dans le cadre du SDAE.
-

Les crédits utiles à la mise en œuvre du séminaire ont été financés par cette action.

Le projet [« www.service-public.nc »](http://www.service-public.nc), identifié comme une priorité dans le cadre du SDAE a été lancé en fin d'année 2013.

Construit avec l'ensemble des partenaires de l'administration calédonienne, ce site aura pour vocation de permettre aux usagers calédoniens, via un portail d'accès unique, d'accéder à l'ensemble des télé-services mis à disposition par les administrations calédoniennes.

Sa mise en œuvre, permettra aux Calédoniens d'accéder plus facilement et à tout moment de la journée à l'ensemble des démarches en lignes proposées par les administrations.

Les **8 MF** de CP nécessaires à la conception initiale de ce site ont été financés par cette action.

Des subventions ont été versées à hauteur de **259,9 MF**.

P1307-2011/1 - PROJET ECONOMIE NUMERIQUE	Autorisation				
	Financé total	490 000 000			
	Cumul engagements	303 168 624			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	291 906 080			
Reste à financer	198 093 920				
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	490 000 000	0	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	157 000 000	376 142 071	397 756 704
<i>dont reports</i>	0	0	0	154 060 000	364 962 495
CP réalisés	0	0	2 940 000	11 179 576	277 786 504

*

Parmi les projets numériques prioritaires, figurent ceux faisant partie du domaine de l'éducation.

En effet, le numérique est devenu un élément incontournable dans la vie de l'élève et participe fortement aujourd'hui à la réussite à l'insertion des citoyens dans la société.

C'est pourquoi, dans la volonté d'accroître l'égalité des chances et favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle, la Nouvelle-Calédonie a renouvelé en 2013 son soutien au développement du numérique dans les établissements scolaires du secondaire public et privés du territoire.

A cet effet, un appel à projets intitulé « Faciliter l'accès aux ressources pédagogiques numériques » a été ouvert aux établissements publics et privés du secondaire. Son objectif visait à favoriser la manifestation de projets cherchant à encourager l'utilisation du numérique.

A l'issue de cet appel à projets, ce sont au total 41 projets, pour une enveloppe globale de **101,6 MF** de CP et répartis sur l'ensemble du territoire qui ont été subventionnés.

Enfin, en 2013, le gouvernement complète le plan MIPE (initié en 2005) par la mise en place de l'opération « Education numérique pour tous en Nouvelle-Calédonie », dont la délibération a été votée au congrès le 10 janvier 2013.

Ce nouveau dispositif vise à démocratiser l'accès aux outils numériques (tablettes et micro-portables) aux lycéens, apprentis pré bac et aux étudiants calédoniens en formation hors du territoire. Cette aide qui n'est valable qu'une seule fois tous les 3 ans permet à ces jeunes calédoniens de bénéficier d'une réduction de 30 000 F sur leur achat.

En 2013, ce sont au total près de 9000 élèves qui ont pu profiter de cette aide financière.

Les crédits nécessaires à ce nouveau dispositif s'élèvent à hauteur de **233 MF**.

P1307-2012/2 - FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (INVEST)	Autorisation				
	Financé total	381 000 000			
	Cumul engagements	354 328 990			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	334 598 990			
	Reste à financer	46 401 010			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	120 000 000	261 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	27 917 929	378 123 720
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	27 917 929
CP réalisés	0	0	0	0	334 598 990

*

Fort du succès de l'opération lancée en 2012 dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, grâce auquel 46 projets ont été aidés financièrement sur l'ensemble du territoire, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconduit en 2013, l'appel à projets « Fonds de lutte contre la fracture numérique » dont la thématique portait sur « L'accompagnement de l'accès aux usages du numérique ».

A l'issue de l'analyse des dossiers déposés, 27 projets, pour un montant total de près de **41,4 MF** de CP de subvention ont été versés.

P1307-2012/3 - FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (FONCT)	Autorisation				
	Financé total	120 000 000			
	Cumul engagements	43 522 269			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	43 522 269			
	Reste à financer	76 477 731			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	120 000 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	30 000 000	67 850 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	27 850 000
CP réalisés	0	0	0	2 150 000	41 372 269

*

La somme de 8,5 MF a été versée au lycée Do Kamo pour la remise à niveau de son parc informatique.

P1307-2013/2 - SOUTIEN EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE	Autorisation				
	Financé total	260 000 000			
	Cumul engagements	8 500 000			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	8 500 000			
	Reste à financer	251 500 000			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	0	260 000 000
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	0	180 000 000
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	0
CP réalisés	0	0	0	0	8 500 000

*

Dépenses hors AP et AE : 25,1 MF dont 9 MF pour l'observatoire du numérique

Dans le but de continuer d'accompagner les acteurs dans l'analyse et l'élaboration d'outils à la décision dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la Nouvelle-Calédonie, en tant que membre fondateur de l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie (ONNC) a réaffirmé son soutien financier en 2013.

A ce titre une subvention d'adhésion de **6 MF** et une subvention au titre de l'organisation du séminaire annuel de l'ONNC à hauteur de **3 MF** de CP ont été versées à l'association.

Les recettes proviennent de la participation du CDC aux schémas directeurs de l'économie numérique

Action A1307-02 - Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle

Dépenses : 74,0 MF

Plusieurs conventions ont été passées en 2013 relatives au plan stratégique du schéma d'aménagement numérique et sur l'expertise conseil des industries audio visuelles.

Des subventions pour un montant total de **59 MF** ont été accordées pour soutenir la production audiovisuelle comme :

- L'association Colonne verte,
- L'association Le mot de la classe,
- La société Imag'in Productions,
- Koodji TV,
- Niaouliwood,
- Pao production,
- Radical pictures,
- La SARL Les films du Pacifique....

En 2013, **15 MF** ont été consacrés à des frais d'études et recherches.

Action A1307-03 - Soutien à la diffusion radiophonique Dépenses : **110,0 MF**

Comme chaque année, les subventions sont versées aux stations de radios suivantes :

- RRB : **45 MF**,
- Djido : **45 MF**,
- Océane : **20 MF**

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF		Programme des dépenses						
Chapitre	P1301 Travail et emploi	P1302 Marché intérieur	P1303 Etudes économiques & sociales	P1304 Soutien au secteur agricole	P1305 Pêche	P1306 Mines & carrières	P1307 Economie numérique et communication	Total
900	0	0	0	0	0	0	0	0
904	5 279 673	0	0	0	0	0	0	5 279 673
906	0	0	0	0	0	0	0	0
908	0	0	0	0	0	0	0	0
909	0	7 803 525	0	96 910 999	5 411 223	13 141 443	620 885 494	744 152 684
<i>Ss total Investissement</i>	5 279 673	7 803 525	0	96 910 999	5 411 223	13 141 443	620 885 494	749 432 357
906	0	0	0	0	0	0	0	0
932	0	0	0	0	0	0	0	0
933	0	0	0	0	0	0	110 000 000	110 000 000
936	383 622 597	0	0	0	0	0	0	383 622 597
937	0	0	0	0	8 294 447	0	0	8 294 447
939	0	352 426 628	348 425 000	1 682 278 104	38 927 850	90 831 665	140 458 319	2 653 347 566
<i>Ss total Fonctionnement</i>	383 622 597	352 426 628	348 425 000	1 682 278 104	47 222 297	90 831 665	250 458 319	3 155 264 610
Total CA 2013	388 902 270	360 230 153	348 425 000	1 779 189 103	52 633 520	103 973 108	871 343 813	3 904 696 967

En XPF	Programme des recettes							Total
	P1301	P1302	P1303	P1304	P1305	P1306	P1307	
Chapitre	Travail et emploi	Marché intérieur	Etudes économiques & sociales	Soutien au secteur agricole	Pêche	Mines & carrières	Economie numérique et communication	
900	0	0	0	0	0	0	11 933 174	0
909	0	0	0	0	0	0	0	0
Ss total Investissement	0	0	0	0	0	0	11 933 174	0
906	0	0	0	0	0	0	0	0
932	0	0	0	0	0	0	0	0
933	0	0	0	0	0	0	0	0
936	22 781 919	0	0	0	0	0	0	22 781 919
937	0	0	0	0	0	0	0	0
939	0	9 892 636	0	0	3 420 000	0	0	13 312 636
Ss total Fonctionnement	22 781 919	9 892 636	0	0	3 420 000	110 651 590	0	36 094 555
Total CA 2013	22 781 919	9 892 636	0	0	3 420 000	110 651 590	11 933 174	158 679 319

Mission M14 Gestion des finances publiques

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	6 574 721 000	945 053 216
CA 2013 -réalisé-	6 856 830 215	537 109 491
Taux d'exécution	104%	57%
Reste à réaliser sur 2014	0	284 905 422



La Mission M14, dédiée à la gestion des finances publiques, a pour vocation de contribuer à l'amélioration de la performance et à créer les conditions d'une stratégie soutenable pour les finances publiques du pays

Stratégie et gestion fiscales

Le programme P1401, stratégie et gestion fiscales, poursuit des objectifs centrés autour :

- de la mise en œuvre de la politique fiscale du gouvernement, par l'élaboration de la législation, la prévision des recettes budgétaires et l'évaluation des dépenses fiscales selon les données disponibles ;
- de la gestion et de la maîtrise du fonctionnement du système déclaratif calédonien pour garantir le niveau et la régularité des recettes fiscales, en promouvant le civisme fiscal déclaratif et de paiement et par la qualité d'un contrôle fiscal proportionné aux enjeux ;
- de rendre le service aux usagers au meilleur coût.

Stratégie et gestion financières

Le programme P1402, stratégie et gestion financières, a pour objectifs centraux le renforcement de la performance des dépenses publiques et de la vision prospective à travers :

- la garantie d'une bonne utilisation des deniers publics par un pilotage efficace des dépenses publiques grâce à des outils de gestion ainsi que des pratiques financières adaptées et par l'instauration d'un dialogue de gestion ;
- le développement d'outils de programmation pluriannuelle et de prospective permettant de simuler les impacts de l'évolution économique de moyen terme, de mesurer l'efficacité et la soutenabilité des finances publiques, de mettre en évidence les risques potentiels et réduire les incertitudes pour éclairer les choix publics et les décisions majeures.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M14-Gestion des finances publiques				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
P1401 Stratégie et gestion fiscales	1 249 304 554	340 437 051	326 437 396	-13 999 655
P1402 Stratégie et gestion financières	182 561 676	290 839 192	210 672 095	-87 145 279
Total Mission	1 431 866 230	631 276 243	537 109 491	-94 166 752

Recettes

M14-Gestion des finances publiques				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
P1401 Stratégie et gestion fiscales	2 413 470 277	1 234 351 845	1 235 849 311	1 497 466
P1402 Stratégie et gestion financières	592 043 859	5 438 463 126	5 620 980 904	182 517 778
Total Mission	3 005 514 136	6 672 814 971	6 856 830 215	184 015 244

Programme P1401

Stratégie et gestion fiscales

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	1 005 000 000	486 594 878
CA 2013 -réalisé-	1 235 849 311	326 437 396
Taux d'exécution	123%	67%
Reste à réaliser sur 2014	0	101 862 700

Plusieurs directions sont concernées par l'exécution du programme P1401. Les explications figurant dans cette partie ne concernent que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à la direction des services fiscaux :

Le niveau peu élevé du taux d'exécution 2013 du budget DSF s'explique notamment par la prise en compte dans le budget de sommes réservées à la mise en place de la taxe générale sur les activités (TGA) n'ayant pas pu être consommées du fait de son second report.

Il s'agit notamment de :

-27,2 MF pour des subventions aux chambres consulaires pour leur programme d'accompagnement des entreprises à TGA,

-7,6 MF pour les actions de la DSF concernant la mise en place de la TGA.

Hors montants non consommés réservés à la mise en place de la TGA (34,7 MF), le taux d'exécution du budget de la DSF sur ce programme s'élève à 73,4 %.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme stratégie et gestion fiscales est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1401-01 – Analyses, études et prévisions des recettes fiscales	0	0	0	0
Action A1401-02 – Elaboration de la législation fiscale et domaniale	0	0	15 900 000	15 900 000
Action A1401-03 – Aide fiscale à l'investissement	0	0	0	0
Action A1401-04 – Evaluation de l'impact des autres dépenses fiscales contenues dans le code	0	0		0
Action A1401-05 – Fiscalité des particuliers	15 633 592	9 973 055	14 260 311	4 287 256
Action A1401-06 – Fiscalité des professionnels	1 122 188	2 532 320	10 289 656	7 757 336
Action A1401-07 – Fiscalité immobilière	0	0	0	0
Action A1401-08 – Contrôle fiscal externe	0			0
Action A1401-09 – Publicité foncière	1 034 190	3 188 016	4 241 998	1 053 982
Action A1401-10 – Recouvrement	27 973 027	47 464 497	27 308 958	-20 155 539
Action A1401-11 – Accueil des usagers	609 000	0	0	0
Action A1401-12 – Communication : site internet et documents d'informations	0		0	0
Action A1401-13 – Remboursements et dégrèvements d'impôts		0	0	0
Action A1401-14 – Renseignements et délivrance des documents hypothécaires	0	0	0	0
Action A1401-15 – Gestion patrimoniale : instruction des demandes relatives au domaine	957 476 500	0	0	0
Action A1401-16 – Gestion patrimoniale : gestion et conservation du patrimoine foncier	21 495 854	40 731 956	36 785 454	-3 946 502
Action A1401-17 – Projet Pacifisc	74 402 075	81 666 675	88 074 888	6 408 213
Action A1401-18 – Soutien hors projet Pacifisc	149 558 128	154 880 532	129 576 131	-25 304 401
Action A1401-19 – Ressources humaines	0	0	0	0
Action A1401-20 – Contrôle de gestion	0	0	0	0
Total	1 249 304 554	340 437 051	326 437 396	-13 999 655

Par nature de dépenses, les propositions sont les suivantes :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	192 025 854	206 162 779	178 099 624	-28 063 155
65- Autres charges de gestion courante	24 980 125	33 986 511	19 793 170	-14 193 341
67- Charges exceptionnelles	0	9 036 502	17 285 702	8 249 200
Dépenses d'investissement	1 032 298 575	91 251 259	111 258 900	20 007 641
Total	1 249 304 554	340 437 051	326 437 396	-13 999 655

<i>Recettes (pour mémoire)</i>	2 413 470 277	1 234 351 845	1 235 849 311	1 497 466
--------------------------------	---------------	---------------	---------------	-----------

Les actions pour 2013

Action A1401-02 – Elaboration de la législation fiscale et domaniale

Dépenses : 15,9 MF

Les dépenses relatives à cette action correspondent à des subventions aux chambres consulaires pour leur programme d'accompagnement des entreprises à la mise en place de la TGA.

En effet, le report de la TGA ayant été voté tardivement, les frais déjà engagés par les chambres consulaires pour la mise en place de leur dispositif ont dû être remboursés :

-**0,9 MF** pour la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) correspondant à des dépenses engagées en 2012 avant le premier report de la taxe.

-**15 MF** pour la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) correspondant à la 1^{ère} tranche de la convention signée avec la CCI pour l'accompagnement des entreprises à la mise en place de la TGA en 2014.

Ces 15 MF n'ont cependant pas été intégralement versés à la CCI, leur inscription dans les montants réalisés du P1401 correspond en effet à une écriture comptable dans SURFI censée matérialiser le rattachement à l'exercice 2013 d'un report d'engagement sur l'exercice 2014.

Seuls 4 MF ont été réellement versés à la CCI en remboursement des frais avancés pour la TGA.

Action A1401-05 - Fiscalité des particuliers

Dépenses : 14,3 MF

Les dépenses relatives à cette action sont constituées pour plus de **6,2 MF** des frais d'impression et de préparation des documents relatifs à l'impôt sur le revenu (déclarations, notices explicatives, etc.).

Les frais liés à la campagne pour l'impôt sur le revenu s'élèvent à **3,4 MF** (publications d'annonces dans les journaux, communiqués de presse, déplacements des agents sur le territoire).

C'est également sur cette action que sont inscrits les crédits, à hauteur de **1,2 MF**, pour la préparation de la campagne de communication relative à la télé-déclaration à l'impôt sur le revenu, dont la mise en place est prévue pour 2014.

Le reste des dépenses (**3,5 MF**) concerne les divers frais du service, notamment les fournitures de bureau du service de la fiscalité des particuliers.

Action A1401-06 - Fiscalité des professionnels

Dépenses : 10,3 MF
Recettes : 0,1 MF

L'essentiel des dépenses relatives à cette action concerne la communication sur la mise en place de la TGA, notamment les prestations de l'agence de communication réalisées avant le report de la taxe, pour **8,2 MF**.

Le reste des dépenses concerne les fournitures de bureau du service de la fiscalité des professionnels (**1,3 MF**) et les documents relatifs à la fiscalité professionnelle (**0,8 MF**).

Les recettes (**0,1 MF**) correspondent à une formation sur la nouvelle liasse fiscale réalisée par la DSF pour la CCI.

Action A1401- 09 – Publicité foncière **Dépenses :** **4,3 MF**

Les dépenses enregistrées concernent principalement les frais de reliure des volumes de transcriptions et d'inscriptions de la publicité foncière (**1,4 MF**) et le paiement des sociétés de transports de fonds pour les recettes du service (**1,5 MF**).

Les fournitures du service de la publicité foncière s'élèvent à **1,1 MF** et les frais de gardiennage à **0,3 MF**.

Action A1401-10 – Recouvrement **Dépenses :** **27,3 MF**
Recettes : **1 134,8 MF**

S'agissant des dépenses, (8 MF) sont relatives aux timbres fiscaux : 6,5 MF pour les remises aux buralistes sur timbres fiscaux et 1,5 MF d'achats de timbres fiscaux.

(2,2 MF) concernent l'annulation de titres sur exercices antérieurs pour créances impayées (chèques et loyers de bâtiments impayés notamment).

1,3 MF ont été consacrés aux fournitures de bureau du service de la recette, 1,2 MF au paiement des sociétés de transport de fonds, 0,3 MF à la télésurveillance du service et 1,2 MF aux divers frais liés au fonctionnement du service (frais d'annonces, impression de documents, frais de transports entre le service et l'antenne de Koné, etc.).

Enfin, 13 MF concernent le contentieux douanier contre 27MF en 2012.

Les recettes de 1 134.8MF se décomposent de la manière suivante :

-781 MF pour le recouvrement des frais de gestion des centimes additionnels et de certaines taxes affectées,

-237,8 MF pour les amendes forfaitaires (infractions à la réglementation routière) dont 40 % reviennent à la Nouvelle-Calédonie,

-1,2 MF de produits exceptionnels (régularisations)

-58,1MF pour les intérêts des traites douanières.

- 56.6 MF pour les amendes et confiscations douanières

Action A1401-16 – Gestion patrimoniale : gestion et conservation du patrimoine foncier **Dépenses :** **36,8 MF**
Recettes : **100,5 MF**

Une part importante des dépenses de cette action sont des dépenses pour tiers, qui ne concernent pas la direction des services fiscaux :

- **22,7 MF** pour les loyers payés par la Nouvelle-Calédonie et ne pouvant être affectés directement aux besoins d'une direction,

- **9,5 MF** pour des frais de gardiennage,

- **3,3 MF** pour les charges locatives de copropriété,

- **0,8 MF** pour les frais d'actes relatifs aux cessions de terrains.

Le reste des dépenses (0,4 MF) sont les frais divers du service (fournitures de bureau, ventes aux enchères, etc.).

Les recettes sont celles des produits domaniaux. Elles se décomposent ainsi :

-42,2 MF au titre des carrières,

-40,7 MF au titre des locations de bâtiments et de terrains,

-17,6 MF au titre des produits exceptionnels (ventes de terrain).

Action A1401-17 – Projet Pacifisc

Dépenses : 88,1 MF

Les dépenses relatives à cette action correspondent au financement de la transformation du système d'information fiscal, le projet P@cifisc, pour la tranche 2013, hors dépenses de personnel inscrites sur le programme de la DRHFPNC (programme P0306).

P1401-2005/1 - REFONTE APPLICATION FISCALE "PROJET PACIFISC" (92/05)	Autorisation					
	Financé total	993 544 354				
	Cumul engagements	569 282 426				
	Crédits de paiement					
	Financé CP total	553 406 951				
Reste à financer	440 137 403					
		Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation						
Financé total	470 000 000	365 000 000	158 544 354	0	0	
Crédits de paiement						
CP inscrits	287 732 460	112 786 474	110 268 571	115 866 496	133 059 821	
<i>dont reports</i>	<i>58 495 460</i>	<i>4 283 082</i>	<i>16 724 217</i>	<i>35 866 496</i>	<i>34 199 821</i>	
CP réalisés	213 201 056	96 062 257	74 402 075	81 666 675	88 074 888	

Action A01401-18 - Soutien hors projet P@cifisc

Dépenses : 129,6 MF
Recette : 0,5 MF

Les dépenses enregistrées sur cette action sont relatives aux fonctions transversales pour permettre d'assurer le fonctionnement de l'ensemble des services.

Il s'agit de la gestion des moyens, de la logistique et de l'informatique (hors projet P@cifisc).

Le plus gros poste de dépenses concerne les frais postaux à hauteur de **39,7 MF**.

Pour information, à ce montant directement payé par la DSF, il faut rajouter **27,2 MF** virés sur les programmes de la DTSI pour l'affranchissement des courriers mis sous plis par la direction.

Les envois postaux relatifs aux différents impôts représentent en effet 500 000 courriers en 2012.

Parmi les autres postes de dépenses les plus importants, on peut citer les frais de copropriété du bâtiment des services fiscaux : **13 MF**, d'électricité : **10,4 MF**, d'entretien **9,1 MF** et de téléphonie : **7,8 MF**.

Le reste des dépenses de fonctionnement concernent les frais divers des services (fournitures de bureau, contrats de maintenance, documentation, etc.)

Par ailleurs, **22,4 MF** de dépenses d'investissement ont également été réalisées pour l'aménagement de zones techniques à la régie locale des tabacs, la réfection des bureaux de la direction et la remise aux normes électriques du bâtiment.

P1401-2012/1 - AMENAGEMENT LOCAUX DSF ET RLT	Autorisation				
	Financé total	110 000 000			
	Cumul engagements	30 393 445			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	30 272 233			
	Reste à financer	79 727 767			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	0	0	0	110 000 000	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	0	0	0	40 000 000	51 340 074
<i>dont reports</i>	0	0	0	0	31 340 074
CP réalisés	0	0	0	8 659 926	21 612 307

Les recettes enregistrées sur cette action correspondent principalement aux travaux de recherches d'actes et aux photocopies réalisés par le service de la recette pour le compte de clients et aux frais de photocopies de plans délivrées par le service du domaine.

Programme P1402 Stratégie et gestion financières

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	5 569 721 000	462 526 891
CA 2013 -réalisé-	5 620 980 904	210 672 095
Taux d'exécution	101%	45%
Reste à réaliser sur 2014	0	183 042 722

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme « stratégie et gestion financières » est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1402-01 – Elaboration et suivi du budget	585 065	649 996	334 234	-315 762
Action A1402-02 – Participation à l'instauration d'un dialogue et gestion avec les directions	0	0	0	0
Action A1402-03 – Conseil et accompagnement des clients	728 733	4 899 533	5 019 155	119 622
Action A1402-04 – Développement et adaptation des outils	27 891 013	52 220 701	1 979 474	-50 241 227
Action A1402-05 - Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des directions de la N.-C.	129 128 219	89 692 985	74 328 336	-15 364 649
Action A1402-06 - Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des Ets Publics de la N.-C.	0	0	0	0
Action A1402-07 – Soutien et pilotage des actions financières	8 290 429	107 530 047	108 336 468	806 421
Action A1402-08 – Exploitation des outils de prospective	6 110 217	6 443 830	4 428 500	-2 015 330
Action A1402-09 – Réforme comptable M52 adaptée	9 828 000	29 402 100	16 245 928	-13 156 172
Total	182 561 676	290 839 192	210 672 095	-80 167 097

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	126 134 565	153 962 425	107 198 737	-46 763 688
66- Charges financières	640 001	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	39 667 996	2 888 273	633 430	-2 254 843
Dépenses d'investissement	16 119 114	133 988 494	102 839 928	-31 148 566
Total	182 561 676	290 839 192	210 672 095	-80 167 097
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>592 043 859</i>	<i>5 438 463 126</i>	<i>5 620 980 904</i>	<i>182 517 778</i>

Les Indicateurs de performance

Avertissement : les indicateurs de performance ont pour objectif d'apporter une première information sur les résultats constatés et attendus des actions engagées par la Nouvelle-Calédonie. Ils n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble d'une politique publique. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous n'est essentiellement porteuse de sens que comparée à elle-même, c'est à dire dans le temps. S'agissant d'une démarche innovante de type Lolf (loi organique relative aux lois de finances) et volontaire, la sélection des indicateurs, leur présentation et leur calcul sont susceptibles de connaître des modifications.

Indicateur 1 : réduire les délais de paiement avec un résultat cible pour 2013 à moins de 30 jours pour les services de l'ordonnateur et moins de 40 jours au total (en incluant les délais payeur).

Cet indicateur vise à mesurer la bonne exécution des engagements pris par la collectivité. Il est calculé à partir d'une analyse mensuelle des mandats payés.

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisations 2013	Cible Année 2014
Maîtrise des délais de paiement (en jours)	41	46	48	30	Moins de 25

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
nb de mandats émis	49523	52039	55380	57987	65915	65343
délais ordonnateur	29	25	27	32	34	22
délais payeur	14	15	14	14	12	8
délais de paiement	43	40	41	46	48	30

On constate depuis 2008 une augmentation importante du nombre de mandats avec un effectif constant au sein de l'exécution budgétaire. Dans le cadre du plan de performance des politiques publiques, des gains de productivité ont dû être recherchés.

En 2013 on constate une diminution significative des délais moyens de paiement puisque l'on passe de 48j en 2012 à 30j en 2013, résultat d'une recherche réussie de gain de productivité puisque l'effectif du service de l'exécution budgétaire est resté constant et l'absentéisme (jours de maladie) au service de l'exécution budgétaire, bien qu'en nette régression, reste important (242j. de maladie en 2013 contre 391.5j. en 2012) pour 18 agents soit 1 équivalent temps plein en moyenne sur l'année 2013.

Enfin, si on cumule les absences (tout motif confondu) les jours de maladies, les jours de congés exceptionnels et les jours de formation et les difficultés de recrutement, c'est pratiquement 2 équivalents temps plein qui font défaut sur 2013 ce qui conforte le fait que des gains de productivité ont été trouvés.

Indicateur 2 : réduire le nombre de rejets des dossiers (rejets payeur ou ordonnateur).

Cet indicateur vise à mesurer le degré d'expertise acquis par les intervenants (comptables dans les directions ou agents de la DBAF). Il va permettre d'orienter l'effort à accomplir en matière d'accompagnement. Il aura pour résultat d'améliorer la pertinence du contrôle et de ce fait contribuer à améliorer les délais de paiement. Il est calculé à partir de données saisies et extraites des outils de gestion.

Compte tenu du changement de nomenclature au 01/01/12 (M52 adaptée), une augmentation du nombre de rejets en 2012 était attendue mais ne s'est pas réalisée et résulte d'une bonne appropriation de la nouvelle nomenclature par les intervenants.

Ce constat est confirmé en 2013 avec une baisse significative du nombre de rejets (baisse de 13% des rejets). Ceci s'explique par une amélioration de la qualité comptable des documents produits par tous les intervenants dans la chaîne de l'exécution budgétaire.

- (1) A partir de 2013 une nouvelle méthode plus pertinente de comptabilisation des rejets est appliquée consistant en prendre en compte le nombre de rejets par mandats ou par liquidations sans tenir compte du nombre de lignes de liquidations ou de mandats (ex : mandats collectifs) qui majoraient les résultats sans pour autant être pertinent pour l'analyse

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013(1)	Cible Année
Rejets de liquidations ou de mandats	2 715	2 746	2 252	1965-1753-	-

Indicateur 3 : suivi de l'exécution budgétaire en recette et en dépense propres. Les taux d'exécution sont calculés à partir de données extraites de Surfi.

Cet indicateur vise à mesurer le rythme de consommation des crédits par les directions et concernant les recettes il va permettre de sensibiliser davantage nos partenaires sur l'importance à liquider les différentes recettes, tant pour celles des services que pour celles contractualisées. En 2013 le rythme de consommation tant en dépenses qu'en recettes s'est nettement amélioré. Toutefois avec des recettes fiscales qui n'ont pas été à la hauteur des inscriptions budgétaires, et un rythme de dépense soutenu en 2013, l'année 2014 annonce des tensions fortes de trésorerie pour la Nouvelle-Calédonie.

N.B : le suivi mensuel des taux d'exécution sur le budget propre n'a été mis en place qu'en 2010 et il a été modifié en 2011 avec l'intégration de la présentation en mode LOLF (Mission/Programme/Action) puis en 2012 avec le passage à la nomenclature M52 adaptée (distinction budget principal et budget annexe de reversement) ce qui nécessite des retraitements pour isoler le budget propre de la collectivité.

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Cible Année 2014
Taux d'exécution en dépense	67%	72%	64%	78%	80%
Taux d'exécution en recette	51%	58%	53%	75%	80%

Indicateur 4 : suivi du contrôle des dépenses engagées au travers des projets d'actes à incidence financière.

Cet indicateur vise à mesurer le délai moyen de visa de la DBAF sur les projets d'actes de la collectivité à incidence financière (engagements juridiques) soumis à son visa et la pertinence des contrôles effectués à travers l'analyse des observations formulées et leur récurrence. L'analyse des observations formulées et leur récurrence n'a pas pu encore être effectuées

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Cible Année
Délai moyen de visa DBAF des actes à incidence financière (en jours)	8	7	7	5	-

année d'arrivée DBAF	Nbre	Délai visa DBAF
2008	969	19
2009	1065	13
2010	1134	8
2011	1107	7
2012	1471	7
2013	1488	5
Total	7234	

Les actions pour 2013

1^{er} objectif

Traduire et mettre en cohérence budgétaire les politiques publiques selon la nouvelle approche du pilotage par la performance (4P)

Action A1402-01 – Elaboration et suivi du budget

Dépenses : 0,3 MF

La principale finalité de cette action est d'offrir aux décideurs une qualité et une fiabilité des documents budgétaires et particulièrement sur les budgets primitif et supplémentaire. Pour 2013, il a été réalisé 0,3 MF de dépenses pour la réalisation des documents budgétaires, qui correspondent à des fournitures de bureau.

2nd objectif

Conseiller, accompagner et proposer des outils pour une meilleure efficacité de la dépense publique.

Action A1402-03 – Conseil et accompagnement des clients

Dépenses : 5,0 MF

Le service support métier de la DBAF est chargé d'organiser et de dispenser des sessions de formations aux utilisateurs et d'intervenir ponctuellement dans les directions et établissements publics de la Nouvelle-Calédonie. Depuis 2012, l'action du support métier s'est étendue aux EPA et EPIC de la Nouvelle-Calédonie, suite à leur migration en M52 sous SURFI.

Les dépenses de cette action, stables par rapport à 2012, concernent les loyers et charges locatives (**3,5 MF**) et charges de fonctionnement courant du service support métier de la DBAF à l'immeuble CASTEX (électricité, OPT, entretien des locaux (**1,5 MF**)).

Action A1402-04 – Développement et adaptation des outils

Dépenses : 2,0 MF

Les dépenses enregistrées sur cette action correspondent
En fonctionnement :

- à des honoraires pour une pré-étude de faisabilité pour la mise en place d'une politique d'attribution des subventions (**0,063MF**).

En investissement :

- à l'adaptation des maquettes budgétaires du BP des EPA en M52 par nature (1,9MF)

3^e objectif

Garantir la qualité comptable et le contrôle des règles d'exécution des finances publiques.

Action A1402-05 - Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des directions de la N.-C.	Dépenses :	74,3 MF
--	-------------------	----------------

Cette action répond à l'objectif stratégique de garantir la qualité comptable et le contrôle des règles d'exécution des finances publiques. Divers types de dépenses concourent à la réalisation de cet objectif :

- frais de recouvrement occasionnés par les services du payeur de la Nouvelle-Calédonie (entretien de matériel, fournitures de bureau, locations machines à affranchir et mises sous pli, affranchissement...) (15,8 MF) ;
- paiement des impôts dus sur les dividendes perçus par la Nouvelle-Calédonie (56,1 MF) ;
- avance de la régie des douanes de Tontouta (0,8 MF) ;
- annulation des titres de recettes sur l'exercice clos (0,6 MF) ;
- frais financiers divers (frais OPT de mandats cartes) (1 MF).

Action A1402-07 – Soutien et pilotage des actions financières	Dépenses :	108,3 MF
	Recettes :	5 620,7 MF

Cette action correspond aux fonctions transversales qui participent indirectement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la direction. Il s'agit de la gestion des moyens, de la logistique concourant à l'efficacité de l'action administrative.

L'action regroupe les dépenses de fonctionnement utiles à l'ensemble des actions mais qui ont été imputées sur cette action de soutien par mesure de simplification comptable étant donné les montants modestes en jeu : 7,4 MF.

S'agissant du relogement de la DBAF, 100,9 MF ont été dépensées dans le cadre du marché de travaux de rénovation des locaux de l'ex DIRAG.

P1402-2006/1 - LOCAUX ADMINISTRATIFS EX DIRAG (133/06)	Autorisation				
	Financé total	500 000 000			
	Cumul engagements	394 052 982			
	Crédits de paiement				
	Financé CP total	394 052 982			
	Reste à financer	105 947 018			
	Antérieurs	2010	2011	2012	2013
Autorisation					
Financé total	380 000 000	60 671 980	0	59 328 020	0
Crédits de paiement					
CP inscrits	346 000 000	136 890 984	126 625 146	293 048 467	206 870 472
<i>dont reports</i>	<i>68 000 000</i>	<i>79 800 500</i>	<i>126 625 146</i>	<i>123 048 467</i>	<i>192 081 831</i>
CP réalisés	178 320 375	10 265 838	3 576 679	100 966 636	100 923 454

Par ailleurs figure en recette sur cette action la dotation globale de compensation versée par l'Etat suite au transfert de compétence : 5 614,2 MF répartis comme suit :

- au titre des compétences déjà transférées : **512,2 MF**
- au titre des compétences transférées en 2012 : 5 102 MF répartis comme suit :
 - **112 MF** pour le CDP ;
 - **55 MF** pour la signalisation maritime et les affaires maritimes ;
 - **186,7 MF** pour la DAFE ;
 - **4 380,2 MF** pour le vice-rectorat ;
 - **352,4 MF** pour l'ADCK.

4^e objectif

Contribuer à éclairer les choix publics par le développement d'une vision prospective.

Action A1402-08 – Exploitation des outils de prospective

Dépenses : 4,4 MF

Cette action répond à l'objectif stratégique : « contribuer à éclairer les choix publics par une vision prospective ».

Il s'agit d'améliorer la qualité des données macro-économiques servant à générer les prévisions des modèles Amédée et Beautemps par la tenue notamment de séminaires de conjoncture économique organisés annuellement par la Nouvelle-Calédonie. Les données issues des travaux conduits avec un panel d'experts économiques alimentent les outils de prospective.

Ainsi les dépenses ont consisté en l'organisation du séminaire Amédée pour un montant de **0,26 MF**, et enfin **4,1 MF** pour la maintenance et la mise à jour des outils de prospective.

Action A1402-09 – Développement et maintien analyse prospective

Dépenses : 16,3 MF

Dans le cadre de l'application de la nomenclature M52 adaptée aux établissements publics administratifs (EPA) de la NC, 13 MF ont été nécessaires pour financer les prestations d'assistance opérationnelles et techniques sur SURFI et la M52 et les formations.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>	Programme dépenses		
Chapitre	P1401 Stratégie et gestion fiscales	P1402 Stratégie et gestion financières	Total hors dépenses du personnel
900	111 258 900	102 839 928	214 098 828
925	0	0	0
Ss total Investissement	111 258 900	102 839 928	214 098 828
930	215 178 496	107 069 187	322 247 683
935	0	0	0
941	0	0	0
943	0	762 980	762 980
Ss total Fonctionnement	215 178 496	107 832 167	323 010 663
Total CA 2013	326 437 396	210 672 095	537 109 491

<i>En XPF</i>	Programme recettes		
Chapitre	P1401 Stratégie et gestion fiscales	P1402 Stratégie et gestion financières	Total hors dépenses du personnel
900	34 875	240 363	275 238
908	0	0	0
923	0	0	0
925	0	0	0
Ss total Investissement	34 875	240 363	275 238
930	1 177 721 463	6 509 992	1 184 231 455
942	0	5 614 230 549	5 614 230 549
943	58 092 973	0	58 092 973
Ss total Fonctionnement	1 235 814 436	5 620 740 541	6 856 554 977
Total CA 2013	1 235 849 311	5 620 980 904	6 856 830 215

Mission M15 Mouvements financiers

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Budget 2013 -prévu-	77 417 408 567	43 109 873 528
CA 2013 -réalisé-	40 540 935 604	32 952 735 964
Taux d'exécution	52%	76%
Reste à réaliser sur 2014	0	470 773 812



Dette et Trésorerie

Provisions

Mouvements financiers divers

La mission M15 dédiée aux mouvements financiers vise trois finalités :

- proposer des solutions de financement sincères et soutenables à moyen terme et s'assurer des disponibilités financières,
- maîtriser les risques financiers et prévoir les charges futures ;
- contribuer à la qualité et à la sincérité des comptes.

Il s'agit de développer une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie par une meilleure connaissance des produits financiers et par une optimisation des disponibilités de la Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit de participer au maintien de la qualité du service public par une meilleure maîtrise des risques financiers et une meilleure anticipation des charges futures.

Les actions inscrites concourent à l'orthodoxie comptable de la Nouvelle-Calédonie. Elles traduisent la sincérité des comptes, la fluidité et la régularité des paiements dans les délais.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M15-Mouvements financiers				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P1501 Dette et trésorerie	1 040 039 338	5 060 303 509	5 357 184 136	296 880 627
P1502 Provisions	10 000 000	1 401 412 354	195 252 911	-1 206 159 443
P1503 Mouvements financiers divers	11 394 771 903	7 878 720 052	27 400 298 917	19 521 578 865
Total Mission 15	12 444 811 241	14 340 435 915	32 952 735 964	18 612 300 049

Recettes

M15-Mouvements financiers				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012-2013
P1501 Dette et trésorerie	1 579 952 267	8 054 444 830	6 117 215 832	-1 937 228 998
P1502 Provisions	2 332 000 000	1 812 800 000	3 349 879 073	1 537 079 073
P1503 Mouvements financiers divers	29 932 629 233	4 023 045 023	31 073 840 699	27 050 795 676
Total Mission 15	33 844 581 500	13 890 289 853	40 540 935 604	26 650 645 751

Programme P1501 Dette et trésorerie

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	9 989 820 668	5 451 906 525
CA 2013 -réalisé-	6 117 215 832	5 357 184 136
Taux d'exécution	61%	98%
Reste à réaliser sur 2014	0	0

Les Moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme « Dette et trésorerie » divers est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1501-01 – Gestion de la dette	1 040 039 338	5 060 303 509	5 357 184 136	296 880 627
Action A1501-02 – Gestion de la trésorerie	-	-	-	-
Total	1 040 039 338	5 060 303 509	5 357 184 136	296 880 627

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011- Charges à caractère général	0	0	10 739 857	10 739 857
66- Charges financières	247 599 685	276 074 511	347 829 543	71 755 032
Dépenses d'investissement	792 439 653	4 784 228 998	4 998 614 736	214 385 738
Total	1 040 039 338	5 060 303 509	5 357 184 136	296 880 627
Recettes - Emprunt	1 579 952 267	8 054 444 830	6 117 215 832	-1 937 228 998

Les Indicateurs de performance

Indicateur 1 : taux d'endettement de la collectivité

Cet indicateur vise à mesurer le niveau d'endettement de la collectivité. Ce ratio doit être inférieur à 150 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Ratio conseillé
Taux d'endettement	32 %	40 %	34 %	36,4%	< 150% des RRF

Indicateur 2 : poids des annuités

Cet indicateur vise à mesurer le poids des annuités sur les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Ce ratio doit être inférieur à 20 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Ratio conseillé
Poids des annuités	2 %	3 %	2,7 %	3.5 %	< 20% des RRF

Les Actions pour 2013

Action A1501-01 – Gestion de la dette

Dépenses : 5 357,2 MF
Recettes : 6 117,2 MF

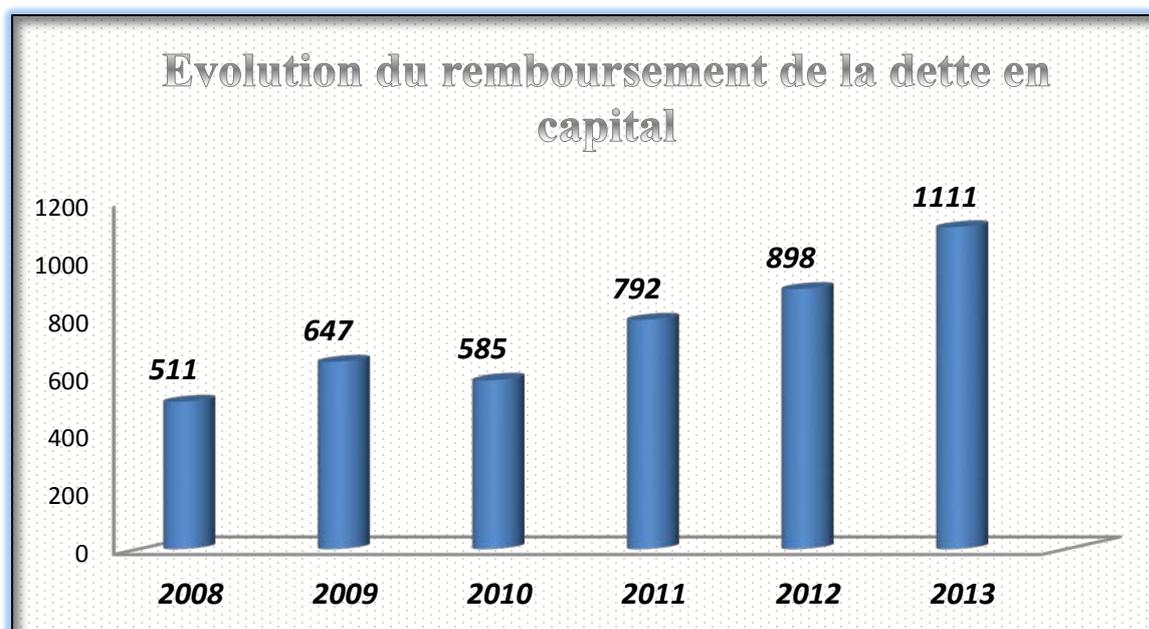
Les dépenses 2013 concernent le remboursement en capital et le paiement des intérêts relatifs aux emprunts contractés par la Nouvelle-Calédonie, soit 5 357,2 MF.

Les charges liées au service de la dette se sont élevées à 347,8 MF en section de fonctionnement dont 260,8 MF pour les intérêts. En section d'investissement, le remboursement en capital s'élève à 1 111,9 MF.

Il a également été réalisé une opération comptable de fin d'exercice liée à l'emprunt OCEOR assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie, dont le montant est égal au droit de tirage au 31 décembre de l'exercice, soit 3 886,6 MF en 2013. L'écriture comptable est réalisée en dépenses et recettes.

La déclinaison des remboursements de capital par organismes prêteurs au titre de l'exercice 2013 se présente de la manière suivante :

Annuité de la dette	2011	2012	2013	Evolut° CA2012/2013 en %	Evolut° CA2012/2013 en montant
Remboursement du capital	792 439 653	897 562 330	1 111 948 068	23,89%	105 122 677
- CDC	8 722 116	8 906 071	30 312 774	240%	21 406 703
- CLF / Dexia	135 242 640	135 242 640	135 242 640	0%	0
- AFD	153 383 135	258 107 463	450 863 730	75%	192 756 267
- BEI	22 425 097	22 639 491	22 862 259	1%	222 768
- Caisse d'épargne	353 333 333	353 333 333	353 333 333	0%	0
- SCGB	119 333 332	119 333 332	119 333 332	0%	0
Remboursement des intérêts	188 901 725	192 678 677	260 852 337	35,38%	3 776 952
- CDC	1 934 680	1 871 618	18 365 009	881,24%	16 493 391
- CLF / Dexia	75 910 032	70 633 765	64 967 775	-8,02%	-5 665 990
- AFD	75 809 013	96 051 604	146 825 101	52,86%	50 773 497
-BNC (Océor)	0	0	16 832 930	100,00%	16 832 930
- BEI	4 370 612	4 145 790	3 918 818	-5,47%	-226 972
- SCGB	30 877 388	19 975 900	9 942 704	-50,23%	-10 033 196
Total annuités	981 341 378	1 090 241 007	1 372 800 405	25,92%	282 559 398



Millions F.CFP

Depuis 2010, la politique d'investissement de la Nouvelle-Calédonie se poursuit. Par conséquent, l'endettement de la Nouvelle-Calédonie a augmenté. La moitié du remboursement en capital concerne des emprunts jeunes avec des premiers remboursements post 2009 (59,7 % soit 664 MF en 2013). Tandis que l'autre moitié concerne des emprunts plus anciens (447 MF).

Le remboursement de la dette en capital a augmenté de 23,9 % entre 2012 et 2013, ce qui s'explique par les prêts contractés en 2012 auprès de l'AFD¹ (première tranche perçue en 2012 et seconde tranche perçue en 2013) et la CDC². Les remboursements des échéances ont ainsi été effectués en année pleine pour la première fois en 2013.

Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie a contracté un second prêt avec la CDC en 2012 mais le versement des échéances débutera en 2015 :

- *Emprunt de 18,8 M€, soit 2 243 MF, auprès de la CDC pour assurer le financement du prêt projet urbain (PPU). La première tranche a été titrée en 2012 (793 MF) et la seconde tranche en 2013 (1 450 MF).*

Ainsi, les recettes au titre des emprunts se sont élevées pour l'exercice 2013 à 2 230 MF.

¹ Ce prêt a été contracté pour assurer le programme d'investissement de l'exercice 2012. Il s'agit d'une convention d'ouverture de crédit, signée le 08 novembre 2012, avec l'Agence Française de Développement (AFD) pour un montant total de 30 000 000 EUR soit près de 3 579 MF sur 15 ans.
² - Emprunt de 4,8 M€, soit 575 MF, auprès de la CDC pour assurer le financement des extensions immobilières de l'Université de la Nouvelle-Calédonie. La totalité du prêt a été perçue en 2012.

Programme P1502 Provisions

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	3 349 879 073	195 252 911
CA 2013 -réalisé-	3 349 879 073	195 252 911
Taux d'exécution	100%	100%
Reste à réaliser sur 2014	0	0

Les moyens

Les provisions constituées pour les jeux du Pacifique seront reprises en 2011 pour faire face au financement des jeux. Une grande partie des provisions a été reprise dans le cadre du budget primitif 2011.

La répartition par actions des dépenses pour le programme « provisions » est la suivante :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1502-01 - Provision pour risques	10 000 000	0	0	0
Action A1502-02 - Provision pour charges	0	1 401 412 354	195 252 911	-1 206 159 443
Total	10 000 000	1 401 412 354	195 252 911	-1 206 159 443

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les dépenses sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000 000	1 401 412 354	195 252 911	-1 206 159 443
Total	10 000 000	1 401 412 354	195 252 911	-1 206 159 443
<i>Recettes</i>	2 332 000 000	1 812 800 000	3 349 879 073	1 537 079 073

Les actions pour 2013

Action A1502-02 - Provision pour charges

Dépenses : 195,3 MF
Recettes : 3 349,9

Une provision de 194,3MF a été effectuée dans l'attente de travaux futurs à mener en matière de sécurité et correspondant à la taxe de sureté aérienne, reversée par l'Etat.

Enfin, le gouvernement s'est engagé à mettre en réserve le surplus de recette fiscale lui revenant au titre de l'IS 35% perçu depuis 2011 en vue d'alimenter le fonds pour les générations futures. En 2012, les recettes de l'IS 35% avaient été estimées à 4,3 milliards et le recouvrement net s'est élevé à 4.303.MF, soit une recette supplémentaire de 3,6 MF dont 0,9 MF reviennent à la Nouvelle-Calédonie (25,75 %). Ces crédits ont donc été provisionnés en 2013 pour le fonds.

En recettes, il est proposé de reprendre les provisions suivantes pour un montant total de 3 349,9 MF qui ont été constituées à hauteur de :

- 10 MF au titre de la conférence Jeunesse qui a lieu en 2013 en Nouvelle-Zélande ;*
- 184 MF au titre des travaux de l'immeuble Lékawé*
- 400 MF au titre de l'extension du congrès*
- 568,3 MF au titre de la construction de bâtiments administratifs*
- 2 187,6 MF au titre des admissions en non valeur et dégrèvement.*

Programme P1503 Mouvements financiers divers

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	64 077 708 826	37 462 714 092
CA 2013 -réalisé-	31 073 840 699	27 400 298 917
Taux d'exécution	48%	73%
Reste à réaliser sur 2014	0	470 773 812

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme « mouvements financiers divers » est la suivante :

En dépenses :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1503-01 - Dépenses imprévues	0	0	0	0
Action A1503-02 - Admission en non valeur, restitution et remise gracieuse	4 687 155 925	4 713 005 036	6 057 952 597	1 344 947 561
Action A1503-03 - Mouvements d'ordre	5 336 348 852	2 739 359 881	20 863 282 705	18 123 922 824
Action A1503-04 - Opération de clôture et autres mouvements financiers	7 262 493	186 842 873	69 093 261	-117 749 612
Action A1503-05 - Intérêts moratoires	5 461 419	6 693 696	4 868 429	-1 825 267
Action A1503-06 - Achats et gestion des tabacs	1 358 543 214	232 818 566	405 101 925	172 283 359
Total	11 394 771 903	7 878 720 052	27 400 298 917	19 521 578 865

En recettes :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A1503-01 - Dépenses imprévues	0	193 923	0	-193 923
Action A1503-02 - Admission en non valeur, restitution et remise gracieuse	0	83 846 605	66 854 162	-16 992 443
Action A1503-03 - Mouvements d'ordre	5 336 348 852	2 739 359 881	20 863 282 705	18 123 922 824
Action A1503-04 - Opération de clôture et autres mouvements financiers	23 247 116 462	805 005 725	9 865 052 195	9 059 983 740
Action A1503-05 - Intérêts moratoires	0	0	0	0
Action A1503-06 - Achats et gestion des tabacs	1 349 163 919	394 638 889	278 651 637	-115 987 252
Total	29 932 629 233	4 023 045 023	31 073 840 699	27 050 795 676

Par nature de dépenses et recettes, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
011 - Charges à caractère général	12 281 377	13 183 712	10 388 036	-2 795 676
023 - Virement à la section d'investissement	2 649 715 303	0	0	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 031 159 503	2 915 709 890	3 418 518 600	502 808 710
65 - Autres charges de gestion courante	839 722 787	829 046 800	1 003 718 259	174 671 459
66 - Charges financières	0	0	1 093 261	1 093 261
67 - Charges exceptionnelles	3 853 090 588	3 890 651 932	5 059 102 767	1 168 450 835
Investissements	8 802 345	230 127 718	17 907 477 994	17 677 350 276
Total	11 394 771 903	7 878 720 052	27 400 298 917	19 521 578 865
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>29 932 629 233</i>	<i>4 023 045 023</i>	<i>31 073 840 699</i>	<i>27 050 795 676</i>

Les actions pour 2013

Action A1503-02 - Admission en non valeur, restitution et remise gracieuse Dépenses : **6 057,9 MF**

Le poste des restitutions des taxes locales a été de **4 974,7 MF** en 2011 et se répartit ainsi :

- restitutions sur impôts directs : 4 476,3 MF ;
- restitutions sur impôts indirects : 394,2 MF ;
- restitutions sur taxes douanières concernant l'opération MIPE (micro portable étudiant) 24,8 MF ;
- restitutions sur taxes affectées : 79,4 MF

Quant aux admissions en non-valeur (ANV) **1003,7 MF** seront nécessaires :

- au titre des ANV fiscales : 983,7 MF ;
- au titre des ANV non fiscales : 20 MF.

Les remises gracieuses s'élèvent à **74,2 MF** alors que les détaxes sur marchandises en duty free ont été de **5,5 MF**.

Soit une réalisation de 6 058 MF au titre de l'année 2013 en augmentation de 29 % par rapport au CA 2012 (4 713 MF).

Action A1503-03 - Mouvements d'ordre

Dépenses : **20 863,3 MF**
Recettes : **20 863,3 MF**

Les opérations d'ordre (en dépenses-recettes) suivantes ont été réalisées en 2013 :

- dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées : **2 948,4 MF** ;
- reclassement d'avances (dont le médipole): **17 531,3 MF** ;
- opérations de cessions et constatations de moins-values : **223,8 MF**.
- Opérations patrimoniales : **159,9MF**

Mouvements financiers
Sybnthèse des crédits par programme et par chapitre

Action A1503-04 - Opération de clôture et autres mouvements financiers	Dépenses :	69,1 MF
	Recettes :	9 865,0 MF

En dépenses, il s'agit de régularisations d'opérations pour le compte de tiers : **68MF** et des pertes de change : **1,1MF**

*En recettes, la Nouvelle-Calédonie a perçu **431,5 MF** de revenus de portefeuille au titre de son actionariat à la BCI*

*Des gains de change : **1,4MF***

*Des produits exceptionnels ont été constatés pour **33,6 MF** (prescriptions d'excédents d'impôts sur exercices antérieurs).*

*La sortie du passif de la Nouvelle-Calédonie de la dette SODACAL pour **18 MF***

*La régularisation d'un ancien fond pour l'habitat en terres coutumières stocké dans les comptes de tiers du payeur **106,5 MF**.*

*La régularisation d'opérations pour le compte de tiers : **68MF**.*

*Enfin est comptabilisé l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement au déficit de la section d'investissement : **9 206,4MF***

Soit un total en recettes de 9 865MF

Action A1503-05 - Intérêts moratoires	Dépenses :	4,9 MF
--	-------------------	---------------

Le volume des intérêts moratoires s'élevait en exécution autour des 10 MF par année. Depuis 2010, avec le conventionnement des travaux routiers avec la province Sud, le volume de cette charge n'impacte plus directement le budget de la Nouvelle-Calédonie et se voit donc diminuer facialement.

En 2013, 4,9 MF d'intérêts moratoires ont été versés contre 6,7MF en 2012.

Action A1503-06 - Achats et gestion des tabacs	Dépenses :	405,1 MF
	Recettes :	278,7 MF

Cette action correspond aux frais de fonctionnement courant de la régie locale des tabacs : **10,5MF** dont le poste de dépenses le plus important concerne l'électricité avec 5,6 MF. Avec le passage à la comptabilité M52, l'ensemble des dépenses relatives à la régie sont en effet imputées sur le programme 1503.

En revanche, la nomenclature M52 prévoit une opération de clôture de la régie pour constater l'évolution du stock. Cette opération consiste à effectuer un mandat correspondant au montant du stock initial au 1^{er} janvier 2013 (**394,6 MF**) et à émettre un titre d'un montant équivalent à la constatations du stock final au 31 décembre 2013 (278,6 MF).

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Chapitre	Programme dépenses			Total
	P1501 Dette et trésorerie	P1502 Provisions	P1503 Mouvements financiers divers	
900	0	0	75 000	75 000
904	0	0	68 000 000	68 000 000
923	4 998 614 736	0	0	4 998 614 736
925	0	0	17 781 557 245	17 781 557 245
926	0	0	57 845 749	57 845 749
950	0	0	0	0
Ss Total Investissement	4 998 614 736	0	17 907 477 994	22 906 092 730
930	10 739 857	0	30 581 877	41 321 734
940	0	0	5 533 807 854	5 533 807 854
941	0	0	503 950 902	503 950 902
942	0	0	0	0
943	347 829 543	0	5 961 690	353 791 233
945	0	195 252 911	394 638 889	589 891 800
946	0	0	3 023 879 711	3 023 879 711
953	0	0	0	0
Ss Total Fonctionnement	358 569 400	195 252 911	9 492 820 923	10 046 643 234
Total CA 2013	5 357 184 136	195 252 911	27 400 298 917	32 952 735 964

Chapitre	Programme recettes			Total
	P1501 Dette et trésorerie	P1502 Provisions	P1503 Mouvements financiers divers	
922	0	0	0	0
923	6 117 215 832	0	9 224 078 079	15 341 293 911
9 241 001	0	0	68 000 000	68 000 000
925	0	0	17 781 557 245	17 781 557 245
926	0	0	3 023 879 711	3 023 879 711
Ss Total Investissement	6 117 215 832	0	30 097 515 035	36 214 730 867
930	0	0	206 913 740	206 913 740
943	0	0	432 915 141	432 915 141
945	0	3 349 879 073	278 651 034	3 628 530 107
946	0	0	57 845 749	57 845 749
Ss Total Fonctionnement	0	3 349 879 073	976 325 664	4 326 204 737
Total CA 2013	6 117 215 832	3 349 879 073	31 073 840 699	40 540 935 604

BUDGET ANNEXE

Mission M01 Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	58 192 057 765	58 192 057 765
CA 2013 -réalisé-	52 664 911 001	51 089 102 197
Taux d'exécution	91%	88%
Reste à réaliser sur 2014	1 427 095 490	4 798 166 735



Financements réglementaires

Le budget annexe de la Nouvelle-Calédonie regroupe les taxes affectées, les centimes additionnels ainsi que les fonds de concours. Il s'agit entièrement d'un budget de répartition. Outre les financements des collectivités locales (budget principal), la Nouvelle-Calédonie assure également le reversement des taxes affectées et centimes additionnels aux Etablissements publics, collectivités et organismes bénéficiaires. Depuis 2012, ces reversements font l'objet d'un budget annexe. Le budget annexe est obligatoirement équilibré en dépenses et en recettes.

*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

Historique des moyens financiers

Dépenses :

M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
P0101 - Financements réglementaires	0	50 119 583 272	51 089 102 197	969 518 925
Total Mission	0	50 119 583 272	51 089 102 197	969 518 925

Recettes :

M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
P0101 - Financements réglementaires	0	51 095 368 472	52 664 911 001	1 569 542 529
Total Mission	0	51 095 368 472	52 664 911 001	1 569 542 529

**Programme P0101
Financements réglementaires**

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	58 192 057 765	58 192 057 765
CA 2013-réalisé-	52 664 911 001	51 089 102 197
Taux d'exécution	91%	88%
Reste à réaliser sur 2014	1 427 095 490	4 798 166 735

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme financements réglementaires est la suivante :

En dépenses :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0101-03 - Centimes additionnels	0	13 296 246 340	12 753 894 848	-542 351 492
Action A0101-04 - Taxes affectées	0	35 907 106 180	36 994 188 990	1 087 082 810
Action A0101-05 - Fonds de concours	0	916 230 752	1 341 018 359	424 787 607
Total	0	50 119 583 272	51 089 102 197	969 518 925

En recettes :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0101-03 - Centimes additionnels	0	13 498 199 293	12 722 524 154	-775 675 139
Action A0101-04 - Taxes affectées	0	36 190 735 466	37 915 139 179	1 724 403 713
Action A0101-05 - Fonds de concours	0	1 406 433 713	2 027 247 668	620 813 955
Total	0	51 095 368 472	52 664 911 001	1 569 542 529

*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

Le budget de répartition du compte administratif et son évolution de 2011 à 2013 – en XPF.

	CA 2011		CA 2012		CA 2013		variation CA2012/CA2013 en %		variation CA2012/CA2013 en montant	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Taxes reversées	31 892 254 060	31 547 766 533	36 197 210 466	35 907 106 180	37 915 139 179	36 994 188 990	4,75%	3,03%	1 717 928 713	1 087 082 810
Centimes additionnels	11 733 496 117	10 690 418 870	13 498 199 293	13 296 246 340	12 722 524 154	12 753 894 848	-5,75%	-4,08%	-775 675 139	-542 351 492
Fonds de concours	1 947 374 997	1 101 154 855	1 406 433 713	916 230 752	2 027 247 688	1 341 018 359	44,14%	46,36%	620 813 955	424 787 607
Total budget annexe de reversement	45 573 125 174	43 339 340 258	51 101 843 472	50 119 583 272	52 664 911 001	51 089 102 197	3,06%	1,93%	1 563 067 529	969 518 925
Résultat du budget annexe de reversement	2 233 784 916		982 260 200		1 575 808 804		60,43%		593 548 604	

SYNTHESE DES REVERSEMENTS (TAXES ET CENTIMES)

TAXE AFFECTEES - RECETTES en MF

Libellés	Bénéficiaires des taxes	CA 2010	CA 2011	CA 2012	Budget 2013	CA 2013	% réalisation	Var CA 12/13 en %	Var CA 11/12 en montant
Centimes additionnels	Provinces	3 070	3 241	3 279	3 249	3 165	97,41%	-3,48%	-114
	Communes	6 568	7 353	9 067	8 422	8 396	99,69%	-7,40%	-671
	Chambres consulaires	936	1 140	1 152	1 110	1 162	104,68%	0,85%	10
Total centimes additionnels		10 575	11 733	13 498	12 781	12 723	99,55%	-5,74%	-775
Taxes affectées aux organismes publics et parapublics		27 467	29 342	33 734	35 681	35 304	98,94%	4,65%	1 570
Taxes affectées aux collectivités locales	Provinces	1 871	1 912	1 975	2 027	2 004	98,87%	1,45%	29
	Communes	498	638	481	498	607	121,89%	26,13%	126
Total Taxes affectées aux collectivités locales		2 370	2 551	2 457	2 525	2 611	103,41%	6,28%	154
Total taxes affectées		29 836	31 892	36 191	38 206	37 915	99,24%	4,76%	1 724
Total		40 411	43 626	49 689	50 987	50 638	99,32%	1,91%	949

*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

TAXES AFFECTEES - DEPENSES en MF

Libellés	Bénéficiaires des taxes	CA 2010	CA2011	CA2012	Budget 2013	CA2013	% réalisation	Var CA 12/13 en %	Var CA 11/12 en montant
Centimes additionnels	Provinces	2 532	2 967	3 246	3 552	3 146	88,57%	-3,07%	-100
	Communes	5 576	6 782	8 920	9 136	8 456	92,56%	-5,20%	-464
	Chambres consulaires	1 052	942	1 131	1 320	1 152	87,27%	1,90%	21
Total centimes additionnels		9 159	10 691	13 296	14 008	12 754	91,05%	-4,08%	-542
Taxes affectées aux organismes publics et parapublics		26 312	29 130	33 373	35 478	34 305	96,69%	3,54%	932
Taxes affectées aux collectivités locales	Provinces	1 906	1 915	1 975	2 161	2 088	96,62%	5,92%	113
	Communes	483	503	559	615	601	97,72%	8,65%	42
Total Taxes affectées aux collectivités locales		2 389	2 418	2 534	2 776	2 689	96,87%	6,47%	155
Total taxes affectées		28 701	31 548	35 907	38 254	36 994	96,71%	3,79%	1 087
Total		37 860	42 239	49 203	52 262	49 748	95,19%	1,44%	545

Des décalages dans le reversement de certaines taxes et centimes s'expliquent par les dispositions réglementaires.

En effet, deux facteurs doivent être pris en considération lors de reversements :

- l'ensemble des reversements s'effectue après recouvrement des titres émis. Ainsi, un titre émis en année N peut être reversé en année N+1, au gré des délais de paiement des redevables ;
- les crédits de dépenses sont limitatifs et ne peuvent excéder le budget alloué et voté par le congrès. Ainsi, lorsque les encaissements de recettes fiscales sur une année sont supérieurs aux crédits budgétaires prévus, il est alors impossible de reverser plus que les montants inscrits au budget.

C'est ainsi qu'il est constaté des écarts entre les reversements et les titres émis sur un même exercice et le décalage de reversement d'un exercice sur l'autre. Ces écarts seront repris dès le budget supplémentaire 2014 avec la reprise du résultat, des reports de crédits ainsi que des mesures nouvelles (dues à l'impossibilité pour la Nouvelle-Calédonie de reverser au-delà de l'autorisation budgétaire, alors qu'elle peut encaisser) qui assureront l'équilibre budgétaire du budget annexe de reversement.

Ainsi, la lisibilité budgétaire dans le reversement de ces taxes est pleinement assurée grâce à la création d'un budget annexe, comme le recommandait la chambre territoriale des comptes.

*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

Les actions 2013

Action A0101-03 – Centimes additionnels	Dépenses :	12 753,9 MF
	Recettes :	12 722,5 MF

Les provinces, les communes et les deux chambres consulaires sont autorisées à percevoir des centimes additionnels sur les impôts. Ces centimes sont comptabilisés au budget de la Nouvelle-Calédonie puis reversés aux bénéficiaires.

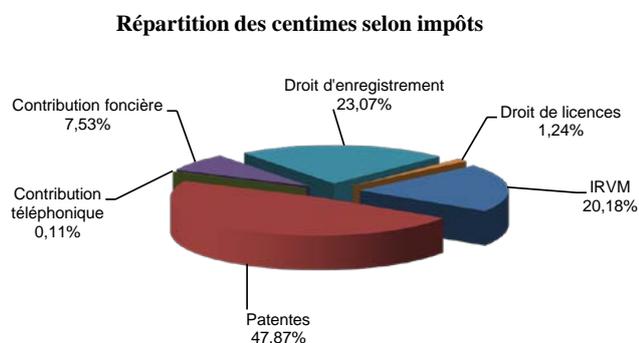
Pour 2013, le produit des centimes sur impôts directs et indirects s'établit à 12 723 MF pour une prévision de 12 781 MF, soit une réalisation de 99,5 %.

Ce produit est en recul de - 5,8% par rapport aux réalisations de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la diminution des centimes communaux sur l'IRVM de - 16,4% (soit - 500,5 MF) et des droits d'enregistrements de - 12,3% (soit - 410,3 MF). Ces recettes représentent respectivement 20,2% et 23,1% du total des centimes additionnels.

Le produit des patentes (soit 6 090 MF), qui représente près de 48% des centimes additionnels, est en stagnation (+ 0,9% par rapport à 2012)

Seuls les centimes communaux et provinciaux prélevés sur les droits de licences enregistrent une progression sensible (+ 33,3% par rapport à 2012), mais ces recettes ne représentent que 1,2 % des centimes additionnels.

Evolution des centimes additionnels encaissés – en MF



Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

Les tableaux ci-après retracent l'évolution du produit des centimes par impôts et par bénéficiaire et l'évolution du reversement des centimes par impôts et par bénéficiaire :

EVOLUTION DES RECETTES DES CENTIMES ADDITIONNELS

Libellés	Compte admin.	Provinces	var réalisé* n/n-1	Communes	var réalisé* n/n-1	Chambre de commerce	var réalisé* n/n-1	Chanbre de métiers	var réalisé* n/n-1	Total	var réalisé* n/n-1
IRVM	2007			1 078 441 860	24,27%					1 078 441 860	24,27%
	2008			1 370 901 772	27,12%					1 370 901 772	27,12%
	2009			1 120 881 208	-18,24%					1 120 881 208	-18,24%
	2010			1 115 830 492	-0,45%					1 115 830 492	-0,45%
	2011			1 420 966 319	27,35%					1 420 966 319	27,35%
	2012			3 060 352 173	115,37%					3 060 352 173	115,37%
	2 013			2 566 889 197	-16,12%					2 566 889 197	-16,12%
Patentes	2007	674 881 078	24,58%	1 506 101 406	39,11%	449 920 560	24,58%	404 926 816	24,58%	3 035 829 860	31,39%
	2008	798 090 568	18,26%	1 811 495 665	20,28%	532 060 194	18,26%	478 852 421	18,26%	3 620 498 848	19,26%
	2009	750 917 152	-5,91%	1 676 639 848	-7,44%	550 512 053	3,47%	500 452 013	4,51%	3 478 521 066	-3,92%
	2010	1 289 393 389	71,71%	2 668 716 528	59,17%	490 356 511	-10,93%	445 774 395	-10,93%	4 894 240 823	40,70%
	2011	1 563 042 065	21,22%	3 257 148 202	22,05%	596 975 051	21,74%	542 671 360	21,74%	5 959 836 678	21,77%
	2012	1 590 200 008	1,74%	3 291 642 678	1,06%	603 556 536	1,10%	548 688 966	1,11%	6 034 088 188	1,25%
	2013	1 609 459 216	1,21%	3 318 904 321	0,83%	553 230 182	-8,34%	608 551 841	10,91%	6 090 145 560	0,93%
Contribut* foncière	2007	82 013 886	6,85%	290 738 345	26,08%					372 752 231	21,27%
	2008	86 312 359	5,24%	305 804 161	5,18%					392 116 520	5,19%
	2009	90 285 141	4,60%	324 936 174	6,26%					415 221 315	5,89%
	2010	281 173 302	211,43%	578 060 017	77,90%					859 233 319	106,93%
	2011	295 539 549	5,11%	607 179 096	5,04%					902 718 645	5,06%
	2012	302 985 690	2,52%	622 351 231	2,50%					925 336 921	2,51%
	2013	313 884 944	3,60%	644 734 408	3,60%					958 619 352	3,60%
Contribut* téléphonique	2007	21 143 842	8,98%							21 143 842	8,98%
	2008	17 372 868	-17,83%							17 372 868	-17,83%
	2009	21 300 833	22,61%							21 300 833	22,61%
	2010	21 695 191	1,85%							21 695 191	1,85%
	2011	24 510 032	12,97%							24 510 032	12,97%
	2012	14 597 570	-40,44%							14 597 570	-40,44%
	2013	13 911 182	-4,70%							13 911 182	-4,70%
Droits d'enregistrement	2007	1 286 332 622	137,47%	1 642 425 827	51,41%					2 928 758 449	80,07%
	2008	1 425 818 510	10,84%	1 683 553 140	2,50%					3 109 371 650	6,17%
	2009	1 278 330 570	-10,34%	1 538 237 470	-8,63%					2 816 568 040	-9,42%
	2010	1 418 899 575	11,00%	2 134 702 370	38,78%					3 553 601 945	26,17%
	2011	1 295 441 897	-8,70%	1 992 740 717	-6,65%					3 288 182 614	-7,47%
	2012	1 317 331 490	1,69%	2 028 093 915	1,77%					3 345 425 405	1,74%
	2013	1 156 078 945	-12,24%	1 779 018 366	-12,28%					2 935 097 311	-12,27%
Droits de licences	2007	54 059 245	9,45%	36 470 927	23,07%					90 530 172	14,56%
	2008	56 489 853	4,50%	38 621 502	5,90%					95 111 355	5,06%
	2009	58 829 383	4,14%	40 304 378	4,36%					99 133 761	4,23%
	2010	59 099 041	0,46%	70 882 849	75,87%					129 981 890	31,12%
	2011	62 417 606	5,62%	74 864 223	5,62%					137 281 829	5,62%
	2012	53 844 063	-13,74%	64 554 973	-13,77%					118 399 036	-13,75%
	2013	71 782 255	33,32%	86 079 297	33,34%					157 861 552	33,33%
TOTAL	2007	2 118 430 673	72,38%	4 554 178 365	38,20%	449 920 560	24,58%	404 926 816	24,58%	7 527 456 414	44,47%
	2008	2 384 084 158	12,54%	5 210 376 240	14,41%	532 060 194	18,26%	478 852 421	18,26%	8 605 373 013	14,32%
	2009	2 199 663 079	-7,74%	4 700 999 078	-9,78%	550 512 053	3,47%	500 452 013	4,51%	7 951 626 223	-7,60%
	2010	3 070 260 498	39,58%	6 568 192 256	39,72%	490 356 511	-10,93%	445 774 395	-10,93%	10 574 583 660	32,99%
	2011	3 240 951 149	5,56%	7 352 898 557	11,95%	596 975 051	21,74%	542 671 360	21,74%	11 733 496 117	10,96%
	2012	3 278 958 821	1,17%	9 066 994 970	23,31%	603 556 536	1,10%	548 688 966	1,11%	13 498 199 293	15,04%
	2013	3 165 116 542	-3,47%	8 395 625 589	-7,40%	553 230 182	-8,34%	608 551 841	10,91%	12 722 524 154	-5,75%

*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

A l'instar des recettes perçues, la diminution de 4% du reversement des centimes entre 2012 et 2013 s'explique essentiellement par la diminution des centimes additionnels liés à l'IRVM (- 10,7%) et aux droits d'enregistrements (- 12,2%).

EVOLUTION REVERSEMENTS DES CENTIMES ADDITIONNELS

Libellés	Compte admin.	Provinces	var réalisat* n/n-1	Communes	var réalisat* n/n-1	Chambre de commerce	var réalisat* n/n-1	Chambre de métiers	var réalisat* n/n-1	Total	var réalisat* n/n-1
IRVM	2007			1 084 771 468	25,00%					1 084 771 468	25,00%
	2008			1 370 901 772	26,38%					1 370 901 772	26,38%
	2009			1 120 881 208	-18,24%					1 120 881 208	-18,24%
	2010			1 115 580 492	-0,47%					1 115 580 492	-0,47%
	2011			1 420 957 615	27,37%					1 420 957 615	27,37%
	2012			2 971 959 847	109,15%					2 971 959 847	109,15%
	2013			2 653 957 020	-10,70%					2 653 957 020	-10,70%
Patentes	2007	596 498 741	22,83%	1 259 380 673	49,52%	397 665 662	22,83%	357 897 531	22,83%	2 611 442 607	34,40%
	2008	672 824 311	12,80%	1 501 705 790	19,24%	448 545 388	12,79%	403 692 802	12,80%	3 026 768 291	15,90%
	2009	800 411 411	18,96%	1 816 728 188	20,98%	533 607 419	18,96%	480 244 906	18,96%	3 630 991 924	19,96%
	2010	751 199 464	-6,15%	1 677 367 419	-7,67%	550 818 860	3,23%	500 740 012	4,27%	3 480 125 755	-4,15%
	2011	1 294 560 482	72,33%	2 689 792 709	60,36%	493 230 098	-10,46%	448 357 817	-10,46%	4 925 941 106	41,54%
	2012	1 555 204 317	20,13%	3 229 685 309	20,07%	592 202 432	20,07%	538 366 954	20,08%	5 915 459 012	20,09%
	2013	1 590 277 698	2,26%	3 291 858 057	1,93%	603 596 022	1,92%	548 724 863	1,92%	6 034 456 640	2,01%
Contribution foncière	2007	82 013 886	6,85%	290 738 345	26,08%					372 752 231	21,27%
	2008	86 312 359	5,24%	305 804 161	5,18%					392 116 520	5,19%
	2009	90 285 141	4,60%	324 936 174	6,26%					415 221 315	5,89%
	2010	281 173 302	211,43%	577 926 917	77,86%					859 100 219	106,90%
	2011	293 709 219	4,46%	603 460 877	4,42%					897 170 096	4,43%
	2012	304 816 020	3,78%	626 069 450	3,75%					930 885 470	3,76%
	2013	313 884 944	2,98%	644 734 408	2,98%					958 619 352	2,98%
Contribution téléphonique	2007	17 565 602	-9,47%							17 565 602	-9,47%
	2008	24 601 463	40,05%							24 601 463	40,05%
	2009	21 387 693	-13,06%							21 387 693	-13,06%
	2010	21 649 698	1,23%							21 649 698	1,23%
	2011	20 931 810	-3,32%							20 931 810	-3,32%
	2012	14 597 570	-30,26%							14 597 570	-30,26%
	2013	13 902 973	-4,76%							13 902 973	-4,76%
Droits d'enregistrement	2007	1 286 332 622	137,47%	1 642 125 827	51,38%					2 928 458 449	80,05%
	2008	1 425 818 510	10,84%	1 683 553 140	2,52%					3 109 371 650	6,18%
	2009	1 278 330 570	-10,34%	1 538 237 470	-8,63%					2 816 568 040	-9,42%
	2010	1 418 899 575	11,00%	2 134 042 370	38,73%					3 552 941 945	26,14%
	2011	1 295 441 897	-8,70%	1 992 740 717	-6,62%					3 288 182 614	-7,45%
	2012	1 317 331 490	1,69%	2 027 613 915	1,75%					3 344 945 405	1,73%
	2013	1 156 078 945	-12,24%	1 779 018 366	-12,26%					2 935 097 311	-12,25%
Droits de licences	2007	54 059 245	9,45%	36 471 801	23,07%					90 531 046	14,56%
	2008	56 180 790	3,92%	38 366 230	5,19%					94 547 020	4,44%
	2009	59 138 446	5,26%	40 559 650	5,72%					99 698 096	5,45%
	2010	59 099 041	-0,07%	70 815 649	29,60%					129 914 690	30,31%
	2011	62 417 606	5,62%	74 818 023	5,65%					137 235 629	5,64%
	2012	53 844 063	-13,74%	64 554 063	-13,72%					118 398 126	-13,73%
	2013	71 782 255	33,32%	86 079 297	33,34%					157 861 552	33,33%
TOTAL	2007	2 036 470 096	73,63%	4 313 488 114	41,19%	397 665 662	22,83%	357 897 531	23%	7 105 521 403	46,71%
	2008	2 265 737 433	11,26%	4 900 331 093	13,60%	448 545 388	12,79%	403 692 802	12,80%	8 018 306 716	12,85%
	2009	2 249 553 261	-0,71%	4 841 342 690	-1,20%	533 607 419	18,96%	480 244 906	18,96%	8 104 748 276	1,08%
	2010	2 532 021 080	12,56%	5 575 732 847	15,17%	550 818 860	3,23%	500 740 012	4,27%	9 159 312 799	13,01%
	2011	2 967 061 014	17,18%	6 781 769 941	21,63%	493 230 098	-10,46%	448 357 817	-10,46%	10 690 418 870	16,72%
	2012	3 245 793 460	9,39%	8 919 882 584	31,53%	592 202 432	20,07%	538 366 954	20,08%	13 296 245 430	24,38%
	2013	3 145 926 815	-3,08%	8 455 647 148	-5,20%	603 596 022	1,92%	548 724 863	1,92%	12 753 894 848	-4,08%

Les centimes au profit des provinces :

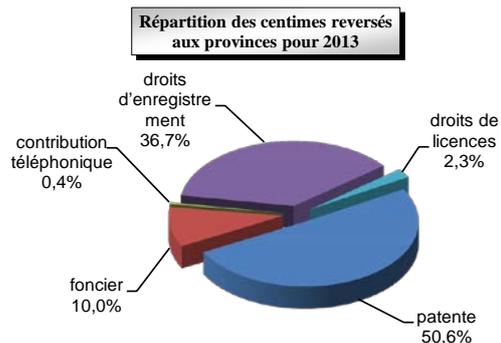
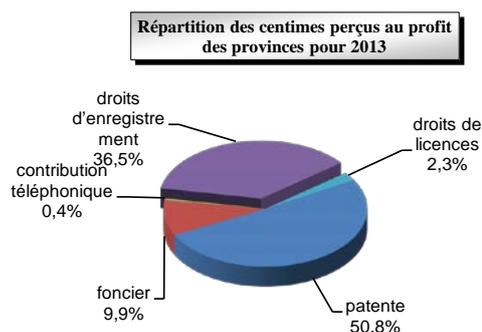
Dépenses 3 145,9 MF
Recettes 3 165,1 MF

Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

Impôts (en centimes)	Autorisation du congrès	Province des îles loyautés	Province Nord	Province Sud
Contribution des patentes	30	15	15	30
Contribution Foncière	30	-	10	30
Droits de licence	50	50	50	50
Contribution téléphonique	1 300	1 300	-	-
Droits d'enregistrement	10	-	10	20

Après trois années de hausse consécutive, la perception des centimes additionnels provinciaux diminue pour s'établir à 3 165 MF, soit - 3,5% d'évolution. Cette baisse résulte d'une diminution de - 12,2% des recettes relatives aux droits d'enregistrements (soit - 161,3 MF). Les autres postes évoluent peu, excepté les droits de licence qui connaissent une progression de + 33,3% (soit + 17,9 MF).

Le montant reversé s'établit à 3 146 MF. Il est ainsi légèrement inférieur au montant perçu (décalage entre la perception et le reversement) et en baisse de - 3,1% par rapport à 2012.



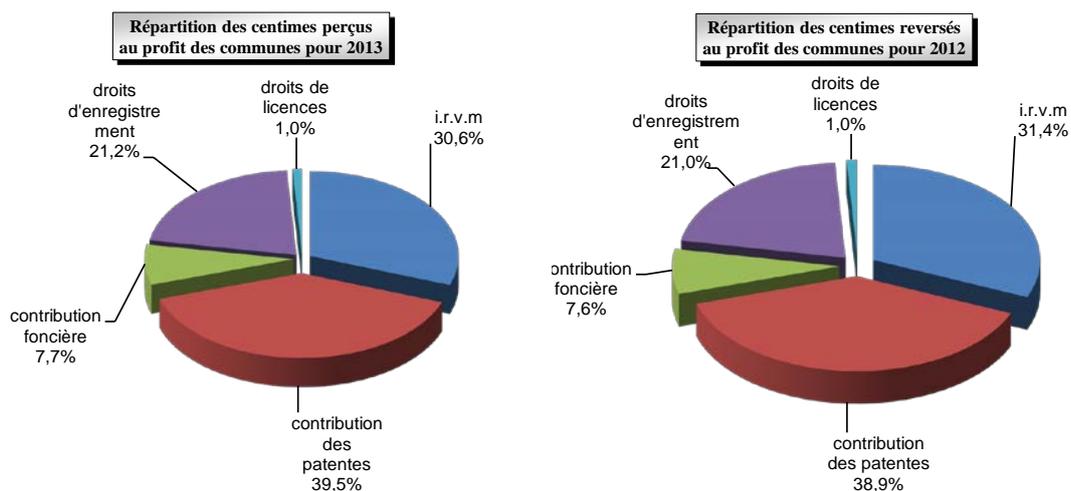
*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

Les centimes au profit des communes :

**Dépenses 8 455,7 MF
Recettes 8 395,6 MF**

Impôts en centimes	Autorisation du congrès	Communes
Contribution des patentes	60	} adoptent librement le taux dans la limite fixée
Droits de licence	60	
Contribution Foncière	60	
Impôts sur le revenu des valeurs mobilières	25	} peuvent ou non voter des centimes sans pouvoir en modifier le taux
Droits d'enregistrement	30	

Le rendement des centimes communaux diminue plus fortement que celui des provinces en raison de l'impact de la diminution de l'IRVM (- 16,1%) dont le poids baisse sensiblement au sein de l'ensemble des centimes additionnels.



Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

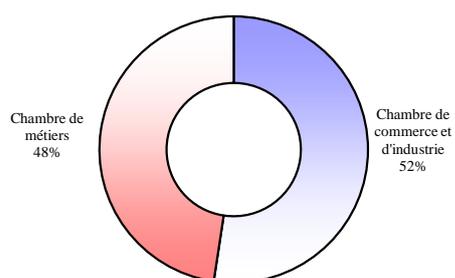
Les centimes au profit des chambres consulaires :

Dépenses : 1 152,3 MF
Recettes : 1 161,8 MF

Impôts en centimes	Autorisation du congrès	Chambres consulaires
Contribution des patentes pour la CCI	11	Fixé par le congrès, les chambres consulaires
Contribution des patentes pour la CMA	10	peuvent revoir à la baisse l'assiette

Les chambres consulaires voient le rendement perçu sur les centimes additionnels de la patente en légère progression par rapport à 2012, soit + 0,8% pour la CCI et la CMA. Un total de 1 152 MF (+ 1,9%) a été reversé aux chambres consulaires.

**Répartition des centimes perçus sur la patente
au profit des chambres consulaires
= 1 152 MF en 2013**



Budget annexe

Action A0101-04 – Taxes affectées

Dépenses : 36 994,2 MF

Recettes : 37 915,1 MF

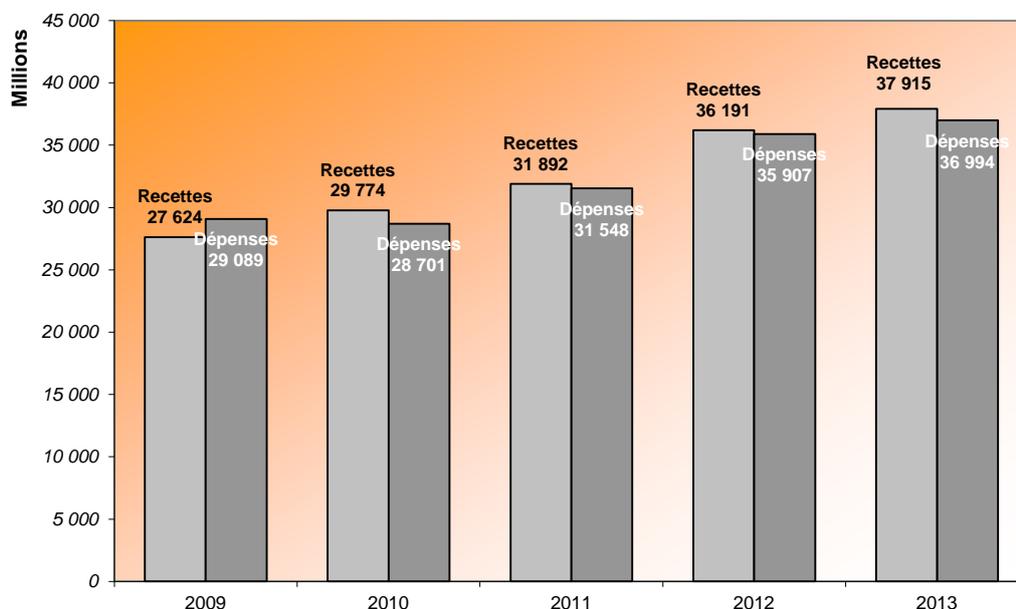
EVOLUTION DES RECETTES DES TAXES AFFECTEES

Taxes reversées aux organismes publics ou para-publics	Taxes	CA 2010	CA 2011	CA 2012	Budget 2013	CA 2013	% réalisation	Var CA 12/13 en %	Var CA 12/13 en montant
Chambre des métiers et de l'artisanant	Cotisation 0,25%	111 175 092	132 449 993	131 444 817	145 900 000	147 960 192	101,41%	12,56%	16 515 375
CCI		111 175 092	132 449 993	131 444 817	145 900 000	147 960 192	101,41%	12,56%	16 515 375
Etablissement de formation profession.des adultes (EFPA)		148 233 453	176 599 989	175 259 754	194 200 000	199 334 856	102,64%	13,74%	24 075 102
Agence sanitaire et sociale de la nc	TSS	15 536 523 964	16 819 655 302	18 131 946 407	18 000 000 000	18 702 652 188	103,90%	3,15%	570 705 781
	TAT3S	3 519 169 341	3 338 944 154	3 720 841 690	3 605 000 000	3 750 665 179	104,04%	0,80%	29 823 489
CAFAT	TSS	0	0	0	0	0	-	-	0
	contribution sociale additionnelle à l'IS	4 074 382 051	0	0	0	0	-	-	0
Agence sanitaire et sociale de la nc			4 512 535 612	5 395 478 040	4 800 000 000	5 507 084 899	114,73%	2,07%	111 606 859
Chambre d'Agriculture		239 235 263	261 084 469	260 943 187	265 000 000	259 403 273	97,89%	-0,59%	-1 539 914
Etablissement de regulation des prix agricoles (ERPA)	TSPA	558 215 595	609 197 079	608 867 421	615 000 000	605 274 282	98,42%	-0,59%	-3 593 139
APICAN	Taxes sur les conventions d'assurances	879 056 442	958 955 635	1 062 948 911	1 000 043 923	1 100 534 058	110,05%	3,54%	37 585 147
Agence pour la desserte aérienne de la nc (ADANC)	TFA	1 908 819 533	2 028 279 277	2 101 506 812	2 070 000 000	2 088 954 346	100,92%	-0,60%	-12 552 466
Fonds Nickel	Redevance superficière	255 809 600	248 503 000	245 446 000	251 554 000	245 484 800	97,59%	0,02%	38 800
PANC	Taxe de magasinage		104 391 183	105 823 797	122 685 810	77 506 969	63,18%	-26,76%	-28 316 828
	Droit de quai			89 065 517	90 036 042	78 665 772	87,37%	-	-10 399 745
	Droit de port			94 917 500	91 480 000	86 840 658	94,93%	-	-8 076 842
	Taxe de péage			1 433 261 063	1 455 191 616	1 335 474 234	91,77%	-	-97 786 829
SMTI	Taxe sur les produits pétroliers	0	0	0	347 000 000	312 485 680	90,05%	-	312 485 680
SMTU		0	0	0	693 000 000	624 971 359	90,18%	-	624 971 359
Total taxes affectées aux organismes publics		27 341 795 426	29 323 045 686	33 689 195 733	33 891 991 391	35 271 252 937	104,07%	4,70%	1 582 057 204
Provinces/communes	Subvention industrielle	62 382 763	18 546 839	44 864 481	45 135 519	32 324 862	71,62%	-27,95%	-12 539 619
Communes	Amendes forfaitaires	248 505 473	380 837 870	225 572 686	228 150 584	356 766 422	156,37%	58,16%	131 193 736
	Vignettes	1 906	5 423	0	0	0	-	#DIV/0!	0
	Redevance d'immatriculation	249 669 000	257 475 600	255 661 200	270 000 000	250 871 400	92,92%	-1,87%	-4 789 800
Total Communes		498 176 379	638 318 893	481 233 886	498 150 584	607 637 822	121,98%	26,27%	126 403 936
Provinces	Taxes sur les nuitées	200 331 614	179 721 450	175 340 662	180 274 724	164 462 998	91,23%	-6,20%	-10 877 664
	Taxe provinciale sur les com ⁹ téléphoniques	1 645 233 570	1 691 612 695	1 737 001 980	1 846 669 733	1 839 460 560	99,61%	5,90%	102 458 580
Total Provinces		1 845 565 184	1 871 334 145	1 912 342 642	2 026 944 457	2 003 923 558	98,86%	4,79%	91 580 916
Total taxes affectées aux collectivités		2 406 124 326	2 528 199 877	2 438 441 009	2 570 230 560	2 643 886 242	102,87%	8,43%	205 445 233
TOTAL RECETTES TAXES AFFECTEES		29 747 919 752	31 851 245 563	36 127 636 742	36 462 221 951	37 915 139 179	103,98%	4,95%	1 787 502 437

Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

EVOLUTION DES REVERSEMENTS DES TAXES AFFECTEES									
Taxes reversées aux organismes publics ou para-publics	Taxes	CA 2010	CA 2011	CA 2012	Budget 2013	CA 2013	% réalisation	Var CA12/13 en %	Var CA12/13 en montant
Chambre des métiers et de l'artisanat	Cotisation 0,25%	111 175 092	132 449 993	138 444 817	141 676 572	141 676 572	100,00%	2,33%	3 231 755
CCI		111 175 092	132 449 993	138 444 817	141 676 572	141 676 572	100,00%	2,33%	3 231 755
Etablissement de formation profession. des adultes (EFPA)		148 233 453	176 599 989	184 259 754	188 902 096	188 902 096	100,00%	2,52%	4 642 342
Agence sanitaire et sociale de la nc	TSS	15 037 423 800	16 253 799 890	17 503 501 959	18 418 259 611	18 136 159 787	98,47%	3,61%	632 657 828
		3 304 837 827	3 688 327 837	3 681 000 000	3 788 793 037	3 788 793 037	100,00%	2,93%	107 793 037
CAFAT	TAT3S	0	0	0	0	0			0
	TSS	0	0	0	0	0			0
	contribution sociale additionnelle à l'IS	3 800 000 000	276 495 772	0	0	0			0
Agence sanitaire et sociale de la nc			4 510 813 371	5 228 779 364	5 351 124 336	5 351 124 336	100,00%	2,34%	122 344 972
Chambre d'Agriculture		237 885 895	256 824 348	266 707 198	322 684 190	255 326 082	79,13%	-4,27%	-11 381 116
Etablissement de regulation des prix agricoles (ERPA)	TSPA	555 067 055	599 256 775	622 316 796	642 705 201	595 760 804	92,70%	-4,27%	-26 555 992
APICAN	Taxes sur les conventions d'assurances	879 056 442	958 955 635	1 056 592 834	1 100 672 438	1 100 672 438	100,00%	4,17%	44 079 604
Agence pour la desserte aerienn de la nc (ADANC)	TFA	1 880 943 558	2 051 986 252	2 071 228 935	2 128 291 625	2 097 581 662	98,56%	1,27%	26 352 727
Fonds Nickel	Redevance superficiare	246 075 600	0	742 356 200	258 955 800	0	0,00%	-100,00%	-742 356 200
PANC	Taxe de magasinage		92 501 350	117 209 607	111 300 000	78 866 513	70,86%	-32,71%	-38 343 094
	Droit de quai			87 001 559	92 100 000	81 070 979	88,02%	-6,82%	-5 930 580
	Droit de port			96 397 500	90 000 000	85 695 301	95,22%	-11,10%	-10 702 199
	Taxe de péage			1 438 452 679	1 372 722 588	1 332 929 161	97,10%	-7,34%	-105 523 518
SMTI		0	0	0	347 000 000	309 511 378	89,20%		309 511 378
SMTU	Taxe sur les produits pétroliers	0	0	0	6 930 000 000	619 022 757	8,93%		619 022 757
Total taxes affectées aux organismes publics		26 311 873 814	29 130 461 205	33 372 694 019	41 426 864 066	34 304 769 475	82,81%	2,79%	0
Communes	Subvention industrielle	0	0	0	59 231 064	51 363 740	86,72%		51 363 740
	Amendes forfaitaires	232 964 041	245 339 069	379 222 071	331 924 934	326 232 000	98,28%	-13,97%	-52 990 071
	Vignettes	0	0	0	0	0			0
	Redevance d'immatriculation	249 669 000	257 479 200	180 000 000	223 736 266	223 736 266	100,00%	24,30%	43 736 266
Total Communes		482 633 041	502 818 269	559 222 071	614 892 264	601 332 006	98,30%	7,53%	0
Provinces	Subvention industrielle	34 450 155	0	0	104 023 280	88 174 438	84,76%		
	Taxes sur les nuitées	180 270 011	177 485 079	178 914 838	180 526 000	160 452 511	88,88%	-10,32%	-18 462 327
	Taxe provinciale sur les com* téléphoniques	1 691 612 695	1 737 001 980	1 796 275 252	1 844 784 789	1 839 460 560	99,71%	2,40%	43 185 308
	Taxe PMU				32 000 000	0	0,00%		0
Total Provinces		1 906 332 861	1 914 487 059	1 975 190 090	2 161 334 069	2 088 087 509	96,61%	5,72%	0
Total taxes affectées aux collectivités		2 388 965 902	2 417 305 328	2 534 412 161	2 776 226 333	2 689 419 515	96,87%	6,12%	0
TOTAL REVERSEMENT TAXES AFFECTEES		28 700 839 716	31 547 766 533	35 907 106 180	44 203 090 399	36 994 188 990	83,69%	13,82%	4 359 339 647

Evolution des taxes affectées (en MF)



Les reversements aux organismes publics et parapublics

Dépenses : 31 643,1 MF
Recettes : 29 147,0 MF

Le principe de la taxe affectée à un établissement public permet de ne pas soumettre les crédits concernés au mécanisme de la clé de répartition et ainsi consacrer entièrement une ressource à un domaine, sans que cette ressource ne soit répartie entre les provinces, les communes et la Nouvelle-Calédonie. Sur les 17 taxes affectées actuellement en vigueur, 12 le sont au profit des établissements publics selon la répartition suivante :

Taxes affectées aux organismes publics et parapublics

	Contribution sociale additionnelle à l'IS	Cotisation 0,25 %	TAT3S	TSS	TSPA	Redevance superficielle	TFA	TCA	Taxe de magasinage	Droit de quai	Droit de port	Taxe de péage	Taxe sur les produits pétroliers
ADANC							X						
APICAN								X					
ASSNC			X	X									
CANC					X								
CCI	X												
CMA	X												
ERPA					X								
ETFFPA		X											
PANC									X	X	X	X	X
CAFAT	X												
Fonds Nickel						X							
SMTI													X
SMTU													X

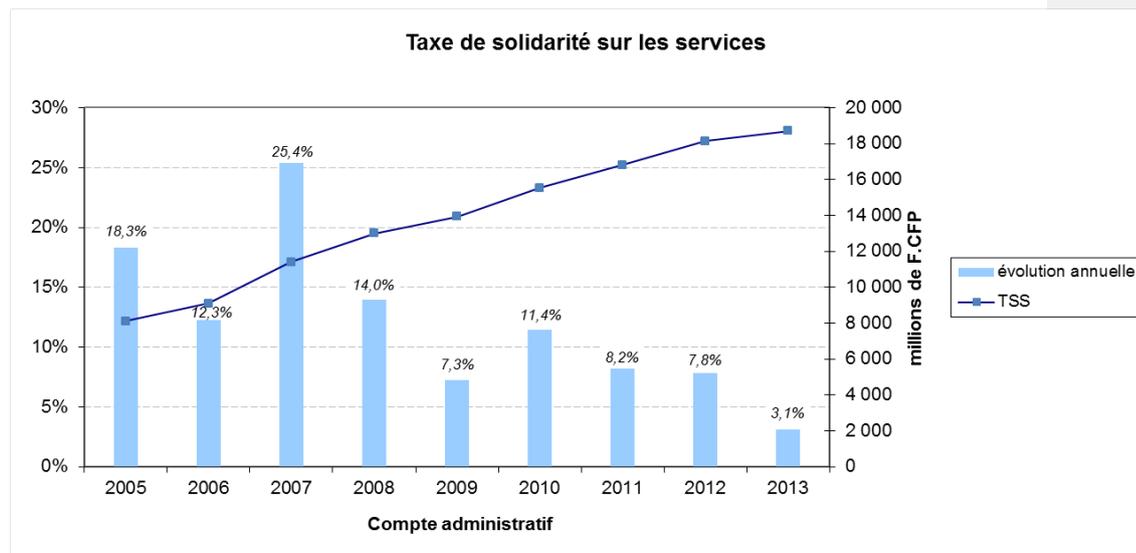
*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

Taxe de solidarité sur les services (TSS) :

Dépenses : 18 136,2 MF

Recettes : 18 702,7 MF

Le rendement de la TSS continue de progresser, même si un ralentissement est observé (+3% contre +8% l'année précédente).

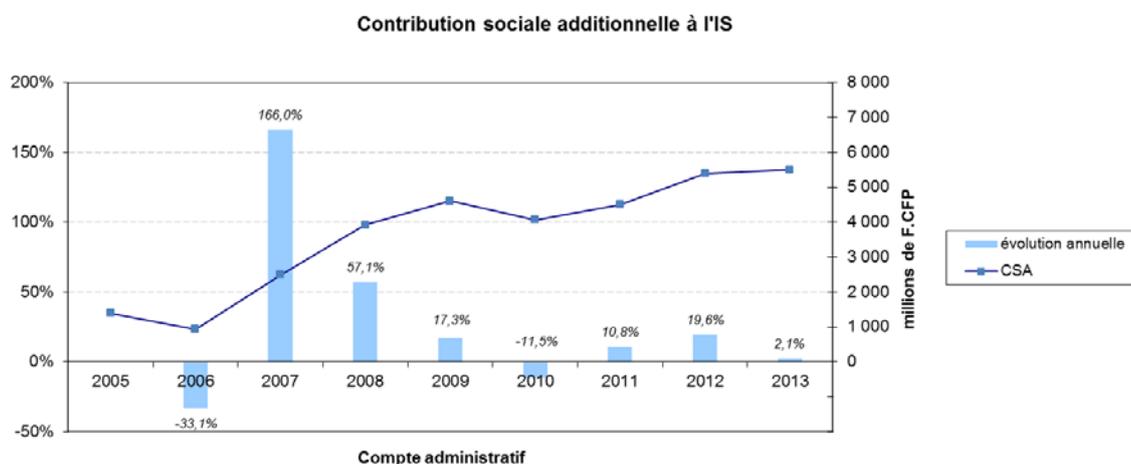


Contribution sociale additionnelle à l'IS :

Dépenses : 472,3 MF

Recettes : 495,3 MF

La contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés concerne les entreprises dont le résultat fiscal est supérieur ou égal à 200 millions de F.CFP. Les recettes perçues, destinées à l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, progressent de 2% par rapport à 2012.



Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S) :

Dépenses : 3 788,8 MF
Recettes : 3 750,7 MF

Cette taxe dont la recette est affectée à l'agence sanitaire et sociale reste stable en 2013 (-0,16%). Ce rendement, est dû à la stabilité des importations d'alcools seules marchandises soumises à la TAT à l'importation.

Taxe de soutien aux activités du secteur de l'agriculture (TSPA)

Dépenses : 851,1 MF
Recettes : 864,7 MF

A hauteur de 865 millions, le rendement de cette taxe est resté stable en 2013 (-0,59% par rapport à 2012), comme en 2012 (-0,05% par rapport à 2011).

Taxe sur le fret aérien (TFA)

Dépenses : 2 097,6 MF
Recettes : 2 089,0 MF

La TFA affectée au budget de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), n'a quasiment pas été impactée (-0,6%) par la baisse des importations, qui concernent particulièrement le secteur maritime.

Droit de port

Dépenses : 85,7 MF
Recettes : 86,9 MF

Le droit de port (DP) s'appliquant aux navires, a connu une chute de 47,47% par rapport à 2012, toujours en raison de la baisse des importations par voie maritime. Il est affecté au budget de la Nouvelle-Calédonie et la part relative aux navires accostant à Nouméa est reversée au port autonome de Nouméa.

Droit de quai

Dépenses : 81,1 MF
Recettes : 78,7 MF

Le droit de quai (DQ) est perçu par la Nouvelle-Calédonie et la part relative aux marchandises embarquées ou débarquées à Nouméa, est reversée au port autonome de

*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

Nouméa. Son rendement en 2013 s'est élevé à 0,177 MF en baisse d'environ 28% par rapport à 2012.

Taxe de péage

**Dépenses : 1 332,9 MF
Recettes : 1 335,5 MF**

La taxe de péage (TP) a suivi la tendance baissière des importations par voie maritime avec un recul de recette de presque 7% par rapport à 2012.

Mis en forme : Police :Non Italique

Taxe sur les conventions d'assurance :

**Dépenses : 1 100,7 MF
Recettes : 1 100,5 MF**

Le produit de la taxe sur les conventions d'assurance progresse de 3,5% en 2013. Celui-ci est reversé à l'APICAN.

Cotisation de 0,25 %

**Dépenses : 472,3 MF
Recettes : 495,3 MF**

La taxe de péage (TP) a suivi la tendance baissière des importations par voie maritime avec un recul de recette de presque 7% par rapport à 2012.

Redevance superficière

**Dépenses : MF
Recettes : 245,5 MF**

La redevance est proportionnelle à la superficie totale des concessions détenues par un même titulaire. Le taux à l'hectare est de 800 xpf pour une superficie inférieure à 15 000 ha, et de 1000 xpf lorsque cette superficie est supérieure à 15 000 ha.

Taxe de magasinage

**Dépenses : 78,9 MF
Recettes : 77,5 MF**

La taxe de magasinage (TM) liée au délai de séjour sur le port, est en net un recul avec une baisse de rendement de presque 27% par rapport à 2012.

Taxe sur les produits pétroliers :

**Dépenses : 309,5 MF
Recettes : 619,0 MF**

Depuis le 1^{er} février 2013, « une fraction du produit de ces taxes est affectée, pour partie, au syndicat mixte des transports urbains du grand Nouméa (SMTU), et, pour partie, au syndicat mixte des transports interurbains (SMTI).

Les reversements aux collectivités locales	Dépenses :	2 689,4 F
	Recettes :	2 611,6 F

Amendes forfaitaires :

**Dépenses : 223,7 MF
Recettes : 356,8 MF**

Les amendes forfaitaires pesant sur les infractions à la réglementation routière sont reversées pour 60 % aux communes.

Budget annexe

Taxe provinciale sur les contributions téléphoniques : **Dépenses : 1 839,5 MF**
Recettes : 1 839,5 MF

La taxe sur les contributions téléphoniques progresse de 2% pour s'établir à 1,8 milliard de francs.

Taxes sur les nuitées : **Dépenses : 160,5 MF**
Recettes : 164,5 MF

La diminution du nombre de touristes observée entre 2012 et 2013 (-13% selon l'ISEE) s'est traduite par une baisse de 8% du rendement de la taxe sur les nuitées reversée à la province Sud.

Redevance d'immatriculation : **Dépenses : 326,2 MF**
Recettes : 250,9 MF

La redevance est issue des immatriculations de véhicules (cartes grises). Elle est reversée aux communes de la NC.

Subvention industrielle : **Dépenses : 139,5 MF**

Il s'agit de contributions pour déprédation des voies et chemins en compensation des dégâts causés sur le réseau routier par le trafic minier.

Action A0101-05 - Fonds de concours **Dépenses : 1 341,0 MF**
Recettes : 2 027,3 MF

Fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB) : **Dépenses : 103,3 MF**
Recettes : 102,0 MF

Les interventions du fonds de concours pour le développement de l'élevage bovin (FDEB) se répartissent en :

- aides directes aux éleveurs, allouées par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture ou du crédit agricole mutuel, pour l'achat de produits vétérinaires, de reproducteurs bovins et pour la bonification des taux d'intérêts des prêts d'équipement et de campagne ;
- aides indirectes, par l'aide au fonctionnement des organisations professionnelles d'éleveurs (UPRA bovine, syndicat des éleveurs de Nouvelle-Calédonie, interprofession viande de Nouvelle-Calédonie).

Fonds de développement de l'élevage ovin caprin (FDOC) : **Dépenses : 14,5 MF**
Recettes : 11,8 MF

Les interventions du fonds pour le développement des élevages ovin, caprin et de cervidés se répartissent en :

Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

- aides directes aux éleveurs, allouées par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture et du crédit agricole mutuel, pour l'achat de produits vétérinaires et de reproducteurs ;
- aides indirectes, versées à l'Unité néo-calédonienne de promotion des races animales ovines et caprines (UPRA-OC) et à l'établissement de l'élevage de cervidés (EDEC).

Fonds pour la maîtrise de l'énergie (FCME) :

Dépenses : 287,1 MF
Recettes : 446,3 MF

Le FCME permet de financement d'opération en lien avec la maîtrise de l'énergie. A noter en particulier en 2013, la mise en œuvre des opérations ECOASH qui a permis de délivrer aux consommateurs des subventions pour l'acquisition d'équipements électroménagers performants et également de chauffe-eaux solaires.

En complément des aides à l'investissement ont été délivrées à destination des bailleurs sociaux pour l'installation de chauffe-eaux solaire dans le cadre de construction ou de rénovation de bâtiment sociaux.

Les entreprises calédoniennes ont également bénéficié du FCME par le biais de subvention attribuée pour la réalisation d'audit énergétique qui permettent à l'entreprise d'identifier les actions à mettre en œuvre pour réduire leur consommation et donc la facture d'électricité.

Afin d'encourager les collectivités à entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine, le FCME a permis de financer en partie des postes d'économiseur de flux mais aussi la réalisation de formation à destination de ces agents. Cette opération pilote concerne les communes de Nouméa, Mont Dore, Maré, mais également la Province Sud.

A noter également la réalisation du bande-dessinée de Bernard BERGER sur l'architecture bioclimatique et de 8 dessin-animés sur l'énergie à destination du jeune public.

Enfin on peut noter également le lancement d'une opération d'instrumentation sur une année des équipements électriques des foyers calédoniens (50 foyers volontaires) qui permettra de mieux comprendre le niveau de consommation d'électricité des particuliers et affiner les prévisions en matière de consommation énergétique.

Fonds d'électrification rurale (FER) :

Dépenses : 851,1 MF
Recettes : 1 088,3 MF

En 2013, le FER a versé 841 MFCFP sur la base de convention de financement conclue avec i communes et groupement de commune adhérent au FER. Le tableau suivant fait état de la répartition des versements entre chaque bénéficiaire.

COMMUNE DE KONE	7,5%
COMMUNE DE VOH	3,4%
SIVM SUD	4,1%
COMMUNE DE CANALA	2,0%
COMMUNE DE BOURAIL	6,9%
SIVM EST	30,2%
COMMUNE DE KOUAOUA	0,9%
COMMUNE DE KAALA-GOMEN	1,9%

Budget annexe

COMMUNE DE THIO	1,3%
COMMUNE D'OUVEA	4,0%
COMMUNE DE POUM	11,5%
COMMUNE DE HIENGHENE	3,8%
COMMUNE DE MARE	2,3%
COMMUNE DE LIFOU	0,3%
COMMUNE DE L'ILE DES PINS	3,0%
COMMUNE DE POYA	2,9%
COMMUNE DE OUEGOA	2,2%
COMMUNE DE BELEP	2,0%
COMMUNE DE KOUMAC	9,7%

Fonds de péréquation du gazole :

Dépenses : 54,2 MF

Recettes : 172,7 MF

Le prix public de l'essence et celui du gazole sont identiques sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, malgré des coûts d'acheminement différents selon les positions géographiques des points de vente (station-service notamment).

Le fonds de péréquation permet d'ajuster la rémunération des sociétés pétrolières au regard des coûts d'acheminement que chacune des sociétés supportent.

En 2013, la SSP a supporté la plus grosse partie des coûts notamment ceux concernant l'approvisionnement des îles Loyauté. Ainsi la caisse de péréquation a reversé 54 MF à la société SSP. Les deux autres sociétés pétrolières ont dû en revanche verser à la caisse 172 MF pour compenser l'écart entre le coût forfaitaire d'acheminement comptabilisé dans le prix publics et leur coût d'acheminement réellement constaté.

Commentaire [MJ1]: DIMENC-SE

Fonds de soutien des actions de lutte contre la pollution :

Dépenses : 31,0 MF

Recettes : 206,1 MF

Le fonds TAP, destiné aux communes et provinces, permet de financer des actions relatives aux déchets présentant un risque pour l'environnement, comme l'élimination de stocks historiques orphelins, l'aide à la mise en place de filières réglementées ou l'étude de gisements.

Pour l'année 2013, le montant des dépenses correspond principalement au versement intermédiaire de 20 575 395 MF à la province Nord, pour des actions de mise en place de la filière huiles usagées et d'élimination de stock historiques de pneus usagés, d'accumulateurs usagés ainsi que des véhicules hors d'usage.

Les autres dépenses correspondent d'une part, à la clôture de quatre conventions de la province Sud et donc au solde des subventions qui leur avaient été accordées, soit 9,8 MF, et d'autre part au 1er versement à la province Nord d'une subvention relative à la mise en place d'un observatoire des déchets de 0,6 MF.

Le montant des recettes (1 500 000 MF) correspond à l'annulation d'une opération d'élimination de stock historique de déchets d'équipements électriques et électroniques en province Sud. Une restitution des sommes non utilisées par la province Sud a donc été réalisée au profit du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Commentaire [MJ2]: DIMENC-SI

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>	Programmes dépenses	
Chapitre	P0101 Financements réglementaires	Total
937	1 169 112 109	1 169 112 109
938	139 538 178	139 538 178
939	171 906 250	171 906 250
940	11 972 651 785	11 972 651 785
941	37 635 893 875	37 635 893 875
943	0	0
Ss total Fonctionnement	51 089 102 197	51 089 102 197
Total CA 2013	51 089 102 197	51 089 102 197

<i>En XPF</i>	Programmes recettes	
Chapitre	P0101 Financements réglementaires	Total
937	129 122 294	129 122 294
938	32 324 862	32 324 862
939	531 981 475	531 981 475
940	11 964 281 091	11 964 281 091
941	39 511 201 279	39 511 201 279
943	496 000 000	496 000 000
Ss total Fonctionnement	52 664 911 001	52 664 911 001
Total CA 2013	52 664 911 001	52 664 911 001

BUDGET ANNEXE

Mission M01 Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	58 192 057 765	58 192 057 765
CA 2013 -réalisé-	52 664 911 001	51 089 102 197
Taux d'exécution	91%	88%
Reste à réaliser sur 2014	1 427 095 490	4 798 166 735



Financements réglementaires

Le budget annexe de la Nouvelle-Calédonie regroupe les taxes affectées, les centimes additionnels ainsi que les fonds de concours. Il s'agit entièrement d'un budget de répartition. Outre les financements des collectivités locales (budget principal), la Nouvelle-Calédonie assure également le reversement des taxes affectées et centimes additionnels aux Etablissements publics, collectivités et organismes bénéficiaires. Depuis 2012, ces reversements font l'objet d'un budget annexe. Le budget annexe est obligatoirement équilibré en dépenses et en recettes.

*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

Historique des moyens financiers

Dépenses :

M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
P0101 - Financements réglementaires	0	50 119 583 272	51 089 102 197	969 518 925
Total Mission	0	50 119 583 272	51 089 102 197	969 518 925

Recettes :

M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics				
Programmes	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
P0101 - Financements réglementaires	0	51 095 368 472	52 664 911 001	1 569 542 529
Total Mission	0	51 095 368 472	52 664 911 001	1 569 542 529

**Programme P0101
Financements réglementaires**

	Recettes	Dépenses
Budget 2013 -prévu-	58 192 057 765	58 192 057 765
CA 2013-réalisé-	52 664 911 001	51 089 102 197
Taux d'exécution	91%	88%
Reste à réaliser sur 2014	1 427 095 490	4 798 166 735

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au compte administratif 2013 pour le programme financements réglementaires est la suivante :

En dépenses :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0101-03 - Centimes additionnels	0	13 296 246 340	12 753 894 848	-542 351 492
Action A0101-04 - Taxes affectées	0	35 907 106 180	36 994 188 990	1 087 082 810
Action A0101-05 - Fonds de concours	0	916 230 752	1 341 018 359	424 787 607
Total	0	50 119 583 272	51 089 102 197	969 518 925

En recettes :

En XPF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Action A0101-03 - Centimes additionnels	0	13 498 199 293	12 722 524 154	-775 675 139
Action A0101-04 - Taxes affectées	0	36 190 735 466	37 915 139 179	1 724 403 713
Action A0101-05 - Fonds de concours	0	1 406 433 713	2 027 247 668	620 813 955
Total	0	51 095 368 472	52 664 911 001	1 569 542 529

*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

Le budget de répartition du compte administratif et son évolution de 2011 à 2013 – en XPF.

	CA 2011		CA 2012		CA 2013		variation CA2012/CA2013 en %		variation CA2012/CA2013 en montant	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Taxes reversées	31 892 254 060	31 547 766 533	36 197 210 466	35 907 106 180	37 915 139 179	36 994 188 990	4,75%	3,03%	1 717 928 713	1 087 082 810
Centimes additionnels	11 733 496 117	10 690 418 870	13 498 199 293	13 296 246 340	12 722 524 154	12 753 894 848	-5,75%	-4,08%	-775 675 139	-542 351 492
Fonds de concours	1 947 374 997	1 101 154 855	1 406 433 713	916 230 752	2 027 247 688	1 341 018 359	44,14%	46,36%	620 813 955	424 787 607
Total budget annexe de reversement	45 573 125 174	43 339 340 258	51 101 843 472	50 119 583 272	52 664 911 001	51 089 102 197	3,06%	1,93%	1 563 067 529	969 518 925
Résultat du budget annexe de reversement	2 233 784 916		982 260 200		1 575 808 804		60,43%		593 548 604	

SYNTHESE DES REVERSEMENTS (TAXES ET CENTIMES)

TAXE AFFECTEES - RECETTES en MF

Libellés	Bénéficiaires des taxes	CA 2010	CA 2011	CA 2012	Budget 2013	CA 2013	% réalisation	Var CA 12/13 en %	Var CA 11/12 en montant
Centimes additionnels	Provinces	3 070	3 241	3 279	3 249	3 165	97,41%	-3,48%	-114
	Communes	6 568	7 353	9 067	8 422	8 396	99,69%	-7,40%	-671
	Chambres consulaires	936	1 140	1 152	1 110	1 162	104,68%	0,85%	10
Total centimes additionnels		10 575	11 733	13 498	12 781	12 723	99,55%	-5,74%	-775
Taxes affectées aux organismes publics et parapublics		27 467	29 342	33 734	35 681	35 304	98,94%	4,65%	1 570
Taxes affectées aux collectivités locales	Provinces	1 871	1 912	1 975	2 027	2 004	98,87%	1,45%	29
	Communes	498	638	481	498	607	121,89%	26,13%	126
Total Taxes affectées aux collectivités locales		2 370	2 551	2 457	2 525	2 611	103,41%	6,28%	154
Total taxes affectées		29 836	31 892	36 191	38 206	37 915	99,24%	4,76%	1 724
Total		40 411	43 626	49 689	50 987	50 638	99,32%	1,91%	949

*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

TAXES AFFECTEES - DEPENSES en MF

Libellés	Bénéficiaires des taxes	CA 2010	CA2011	CA2012	Budget 2013	CA2013	% réalisation	Var CA 12/13 en %	Var CA 11/12 en montant
Centimes additionnels	Provinces	2 532	2 967	3 246	3 552	3 146	88,57%	-3,07%	-100
	Communes	5 576	6 782	8 920	9 136	8 456	92,56%	-5,20%	-464
	Chambres consulaires	1 052	942	1 131	1 320	1 152	87,27%	1,90%	21
Total centimes additionnels		9 159	10 691	13 296	14 008	12 754	91,05%	-4,08%	-542
Taxes affectées aux organismes publics et parapublics		26 312	29 130	33 373	35 478	34 305	96,69%	3,54%	932
Taxes affectées aux collectivités locales	Provinces	1 906	1 915	1 975	2 161	2 088	96,62%	5,92%	113
	Communes	483	503	559	615	601	97,72%	8,65%	42
Total Taxes affectées aux collectivités locales		2 389	2 418	2 534	2 776	2 689	96,87%	6,47%	155
Total taxes affectées		28 701	31 548	35 907	38 254	36 994	96,71%	3,79%	1 087
Total		37 860	42 239	49 203	52 262	49 748	95,19%	1,44%	545

Des décalages dans le reversement de certaines taxes et centimes s'expliquent par les dispositions réglementaires.

En effet, deux facteurs doivent être pris en considération lors de reversements :

- l'ensemble des reversements s'effectue après recouvrement des titres émis. Ainsi, un titre émis en année N peut être reversé en année N+1, au gré des délais de paiement des redevables ;
- les crédits de dépenses sont limitatifs et ne peuvent excéder le budget alloué et voté par le congrès. Ainsi, lorsque les encaissements de recettes fiscales sur une année sont supérieurs aux crédits budgétaires prévus, il est alors impossible de reverser plus que les montants inscrits au budget.

C'est ainsi qu'il est constaté des écarts entre les reversements et les titres émis sur un même exercice et le décalage de reversement d'un exercice sur l'autre. Ces écarts seront repris dès le budget supplémentaire 2014 avec la reprise du résultat, des reports de crédits ainsi que des mesures nouvelles (dues à l'impossibilité pour la Nouvelle-Calédonie de reverser au-delà de l'autorisation budgétaire, alors qu'elle peut encaisser) qui assureront l'équilibre budgétaire du budget annexe de reversement.

Ainsi, la lisibilité budgétaire dans le reversement de ces taxes est pleinement assurée grâce à la création d'un budget annexe, comme le recommandait la chambre territoriale des comptes.

*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

Les actions 2013

Action A0101-03 – Centimes additionnels	Dépenses :	12 753,9 MF
	Recettes :	12 722,5 MF

Les provinces, les communes et les deux chambres consulaires sont autorisées à percevoir des centimes additionnels sur les impôts. Ces centimes sont comptabilisés au budget de la Nouvelle-Calédonie puis reversés aux bénéficiaires.

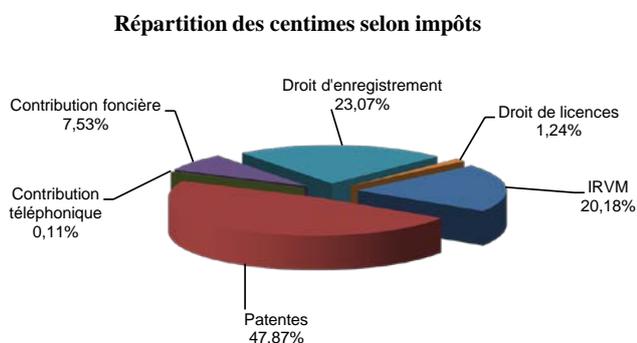
Pour 2013, le produit des centimes sur impôts directs et indirects s'établit à 12 723 MF pour une prévision de 12 781 MF, soit une réalisation de 99,5 %.

Ce produit est en recul de - 5,8% par rapport aux réalisations de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la diminution des centimes communaux sur l'IRVM de - 16,4% (soit - 500,5 MF) et des droits d'enregistrements de - 12,3% (soit - 410,3 MF). Ces recettes représentent respectivement 20,2% et 23,1% du total des centimes additionnels.

Le produit des patentes (soit 6 090 MF), qui représente près de 48% des centimes additionnels, est en stagnation (+ 0,9% par rapport à 2012)

Seuls les centimes communaux et provinciaux prélevés sur les droits de licences enregistrent une progression sensible (+ 33,3% par rapport à 2012), mais ces recettes ne représentent que 1,2 % des centimes additionnels.

Evolution des centimes additionnels encaissés – en MF



Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

Les tableaux ci-après retracent l'évolution du produit des centimes par impôts et par bénéficiaire et l'évolution du reversement des centimes par impôts et par bénéficiaire :

EVOLUTION DES RECETTES DES CENTIMES ADDITIONNELS

Libellés	Compte admin.	Provinces	var réalisé* n/n-1	Communes	var réalisé* n/n-1	Chambre de commerce	var réalisé* n/n-1	Chanbre de métiers	var réalisé* n/n-1	Total	var réalisé* n/n-1
IRVM	2007			1 078 441 860	24,27%					1 078 441 860	24,27%
	2008			1 370 901 772	27,12%					1 370 901 772	27,12%
	2009			1 120 881 208	-18,24%					1 120 881 208	-18,24%
	2010			1 115 830 492	-0,45%					1 115 830 492	-0,45%
	2011			1 420 966 319	27,35%					1 420 966 319	27,35%
	2012			3 060 352 173	115,37%					3 060 352 173	115,37%
	2 013			2 566 889 197	-16,12%					2 566 889 197	-16,12%
Patentes	2007	674 881 078	24,58%	1 506 101 406	39,11%	449 920 560	24,58%	404 926 816	24,58%	3 035 829 860	31,39%
	2008	798 090 568	18,26%	1 811 495 665	20,28%	532 060 194	18,26%	478 852 421	18,26%	3 620 498 848	19,26%
	2009	750 917 152	-5,91%	1 676 639 848	-7,44%	550 512 053	3,47%	500 452 013	4,51%	3 478 521 066	-3,92%
	2010	1 289 393 389	71,71%	2 668 716 528	59,17%	490 356 511	-10,93%	445 774 395	-10,93%	4 894 240 823	40,70%
	2011	1 563 042 065	21,22%	3 257 148 202	22,05%	596 975 051	21,74%	542 671 360	21,74%	5 959 836 678	21,77%
	2012	1 590 200 008	1,74%	3 291 642 678	1,06%	603 556 536	1,10%	548 688 966	1,11%	6 034 088 188	1,25%
	2013	1 609 459 216	1,21%	3 318 904 321	0,83%	553 230 182	-8,34%	608 551 841	10,91%	6 090 145 560	0,93%
Contribut* foncière	2007	82 013 886	6,85%	290 738 345	26,08%					372 752 231	21,27%
	2008	86 312 359	5,24%	305 804 161	5,18%					392 116 520	5,19%
	2009	90 285 141	4,60%	324 936 174	6,26%					415 221 315	5,89%
	2010	281 173 302	211,43%	578 060 017	77,90%					859 233 319	106,93%
	2011	295 539 549	5,11%	607 179 096	5,04%					902 718 645	5,06%
	2012	302 985 690	2,52%	622 351 231	2,50%					925 336 921	2,51%
	2013	313 884 944	3,60%	644 734 408	3,60%					958 619 352	3,60%
Contribut* téléphonique	2007	21 143 842	8,98%							21 143 842	8,98%
	2008	17 372 868	-17,83%							17 372 868	-17,83%
	2009	21 300 833	22,61%							21 300 833	22,61%
	2010	21 695 191	1,85%							21 695 191	1,85%
	2011	24 510 032	12,97%							24 510 032	12,97%
	2012	14 597 570	-40,44%							14 597 570	-40,44%
	2013	13 911 182	-4,70%							13 911 182	-4,70%
Droits d'enregistrement	2007	1 286 332 622	137,47%	1 642 425 827	51,41%					2 928 758 449	80,07%
	2008	1 425 818 510	10,84%	1 683 553 140	2,50%					3 109 371 650	6,17%
	2009	1 278 330 570	-10,34%	1 538 237 470	-8,63%					2 816 568 040	-9,42%
	2010	1 418 899 575	11,00%	2 134 702 370	38,78%					3 553 601 945	26,17%
	2011	1 295 441 897	-8,70%	1 992 740 717	-6,65%					3 288 182 614	-7,47%
	2012	1 317 331 490	1,69%	2 028 093 915	1,77%					3 345 425 405	1,74%
	2013	1 156 078 945	-12,24%	1 779 018 366	-12,28%					2 935 097 311	-12,27%
Droits de licences	2007	54 059 245	9,45%	36 470 927	23,07%					90 530 172	14,56%
	2008	56 489 853	4,50%	38 621 502	5,90%					95 111 355	5,06%
	2009	58 829 383	4,14%	40 304 378	4,36%					99 133 761	4,23%
	2010	59 099 041	0,46%	70 882 849	75,87%					129 981 890	31,12%
	2011	62 417 606	5,62%	74 864 223	5,62%					137 281 829	5,62%
	2012	53 844 063	-13,74%	64 554 973	-13,77%					118 399 036	-13,75%
	2013	71 782 255	33,32%	86 079 297	33,34%					157 861 552	33,33%
TOTAL	2007	2 118 430 673	72,38%	4 554 178 365	38,20%	449 920 560	24,58%	404 926 816	24,58%	7 527 456 414	44,47%
	2008	2 384 084 158	12,54%	5 210 376 240	14,41%	532 060 194	18,26%	478 852 421	18,26%	8 605 373 013	14,32%
	2009	2 199 663 079	-7,74%	4 700 999 078	-9,78%	550 512 053	3,47%	500 452 013	4,51%	7 951 626 223	-7,60%
	2010	3 070 260 498	39,58%	6 568 192 256	39,72%	490 356 511	-10,93%	445 774 395	-10,93%	10 574 583 660	32,99%
	2011	3 240 951 149	5,56%	7 352 898 557	11,95%	596 975 051	21,74%	542 671 360	21,74%	11 733 496 117	10,96%
	2012	3 278 958 821	1,17%	9 066 994 970	23,31%	603 556 536	1,10%	548 688 966	1,11%	13 498 199 293	15,04%
	2013	3 165 116 542	-3,47%	8 395 625 589	-7,40%	553 230 182	-8,34%	608 551 841	10,91%	12 722 524 154	-5,75%

*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

A l'instar des recettes perçues, la diminution de 4% du reversement des centimes entre 2012 et 2013 s'explique essentiellement par la diminution des centimes additionnels liés à l'IRVM (- 10,7%) et aux droits d'enregistrements (- 12,2%).

EVOLUTION REVERSEMENTS DES CENTIMES ADDITIONNELS

Libellés	Compte admin.	Provinces	var réalisat* n/n-1	Communes	var réalisat* n/n-1	Chambre de commerce	var réalisat* n/n-1	Chambre de métiers	var réalisat* n/n-1	Total	var réalisat* n/n-1
IRVM	2007			1 084 771 468	25,00%					1 084 771 468	25,00%
	2008			1 370 901 772	26,38%					1 370 901 772	26,38%
	2009			1 120 881 208	-18,24%					1 120 881 208	-18,24%
	2010			1 115 580 492	-0,47%					1 115 580 492	-0,47%
	2011			1 420 957 615	27,37%					1 420 957 615	27,37%
	2012			2 971 959 847	109,15%					2 971 959 847	109,15%
	2013			2 653 957 020	-10,70%					2 653 957 020	-10,70%
Patentes	2007	596 498 741	22,83%	1 259 380 673	49,52%	397 665 662	22,83%	357 897 531	22,83%	2 611 442 607	34,40%
	2008	672 824 311	12,80%	1 501 705 790	19,24%	448 545 388	12,79%	403 692 802	12,80%	3 026 768 291	15,90%
	2009	800 411 411	18,96%	1 816 728 188	20,98%	533 607 419	18,96%	480 244 906	18,96%	3 630 991 924	19,96%
	2010	751 199 464	-6,15%	1 677 367 419	-7,67%	550 818 860	3,23%	500 740 012	4,27%	3 480 125 755	-4,15%
	2011	1 294 560 482	72,33%	2 689 792 709	60,36%	493 230 098	-10,46%	448 357 817	-10,46%	4 925 941 106	41,54%
	2012	1 555 204 317	20,13%	3 229 685 309	20,07%	592 202 432	20,07%	538 366 954	20,08%	5 915 459 012	20,09%
	2013	1 590 277 698	2,26%	3 291 858 057	1,93%	603 596 022	1,92%	548 724 863	1,92%	6 034 456 640	2,01%
Contribution foncière	2007	82 013 886	6,85%	290 738 345	26,08%					372 752 231	21,27%
	2008	86 312 359	5,24%	305 804 161	5,18%					392 116 520	5,19%
	2009	90 285 141	4,60%	324 936 174	6,26%					415 221 315	5,89%
	2010	281 173 302	211,43%	577 926 917	77,86%					859 100 219	106,90%
	2011	293 709 219	4,46%	603 460 877	4,42%					897 170 096	4,43%
	2012	304 816 020	3,78%	626 069 450	3,75%					930 885 470	3,76%
	2013	313 884 944	2,98%	644 734 408	2,98%					958 619 352	2,98%
Contribution téléphonique	2007	17 565 602	-9,47%							17 565 602	-9,47%
	2008	24 601 463	40,05%							24 601 463	40,05%
	2009	21 387 693	-13,06%							21 387 693	-13,06%
	2010	21 649 698	1,23%							21 649 698	1,23%
	2011	20 931 810	-3,32%							20 931 810	-3,32%
	2012	14 597 570	-30,26%							14 597 570	-30,26%
	2013	13 902 973	-4,76%							13 902 973	-4,76%
Droits d'enregistrement	2007	1 286 332 622	137,47%	1 642 125 827	51,38%					2 928 458 449	80,05%
	2008	1 425 818 510	10,84%	1 683 553 140	2,52%					3 109 371 650	6,18%
	2009	1 278 330 570	-10,34%	1 538 237 470	-8,63%					2 816 568 040	-9,42%
	2010	1 418 899 575	11,00%	2 134 042 370	38,73%					3 552 941 945	26,14%
	2011	1 295 441 897	-8,70%	1 992 740 717	-6,62%					3 288 182 614	-7,45%
	2012	1 317 331 490	1,69%	2 027 613 915	1,75%					3 344 945 405	1,73%
	2013	1 156 078 945	-12,24%	1 779 018 366	-12,26%					2 935 097 311	-12,25%
Droits de licences	2007	54 059 245	9,45%	36 471 801	23,07%					90 531 046	14,56%
	2008	56 180 790	3,92%	38 366 230	5,19%					94 547 020	4,44%
	2009	59 138 446	5,26%	40 559 650	5,72%					99 698 096	5,45%
	2010	59 099 041	-0,07%	70 815 649	74,60%					129 914 690	30,31%
	2011	62 417 606	5,62%	74 818 023	5,65%					137 235 629	5,64%
	2012	53 844 063	-13,74%	64 554 063	-13,72%					118 398 126	-13,73%
	2013	71 782 255	33,32%	86 079 297	33,34%					157 861 552	33,33%
TOTAL	2007	2 036 470 096	73,63%	4 313 488 114	41,19%	397 665 662	22,83%	357 897 531	23%	7 105 521 403	46,71%
	2008	2 265 737 433	11,26%	4 900 331 093	13,60%	448 545 388	12,79%	403 692 802	12,80%	8 018 306 716	12,85%
	2009	2 249 553 261	-0,71%	4 841 342 690	-1,20%	533 607 419	18,96%	480 244 906	18,96%	8 104 748 276	1,08%
	2010	2 532 021 080	12,56%	5 575 732 847	15,17%	550 818 860	3,23%	500 740 012	4,27%	9 159 312 799	13,01%
	2011	2 967 061 014	17,18%	6 781 769 941	21,63%	493 230 098	-10,46%	448 357 817	-10,46%	10 690 418 870	16,72%
	2012	3 245 793 460	9,39%	8 919 882 584	31,53%	592 202 432	20,07%	538 366 954	20,08%	13 296 245 430	24,38%
	2013	3 145 926 815	-3,08%	8 455 647 148	-5,20%	603 596 022	1,92%	548 724 863	1,92%	12 753 894 848	-4,08%

Les centimes au profit des provinces :

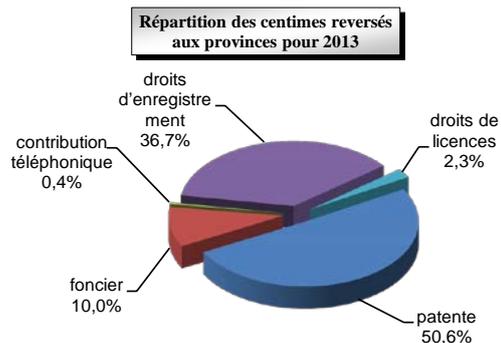
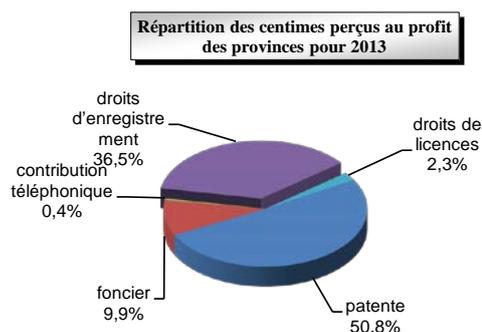
Dépenses 3 145,9 MF
Recettes 3 165,1 MF

Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

Impôts (en centimes)	Autorisation du congrès	Province des îles loyautés	Province Nord	Province Sud
Contribution des patentes	30	15	15	30
Contribution Foncière	30	-	10	30
Droits de licence	50	50	50	50
Contribution téléphonique	1 300	1 300	-	-
Droits d'enregistrement	10	-	10	20

Après trois années de hausse consécutive, la perception des centimes additionnels provinciaux diminue pour s'établir à 3 165 MF, soit - 3,5% d'évolution. Cette baisse résulte d'une diminution de - 12,2% des recettes relatives aux droits d'enregistrements (soit - 161,3 MF). Les autres postes évoluent peu, excepté les droits de licence qui connaissent une progression de + 33,3% (soit + 17,9 MF).

Le montant reversé s'établit à 3 146 MF. Il est ainsi légèrement inférieur au montant perçu (décalage entre la perception et le reversement) et en baisse de - 3,1% par rapport à 2012.



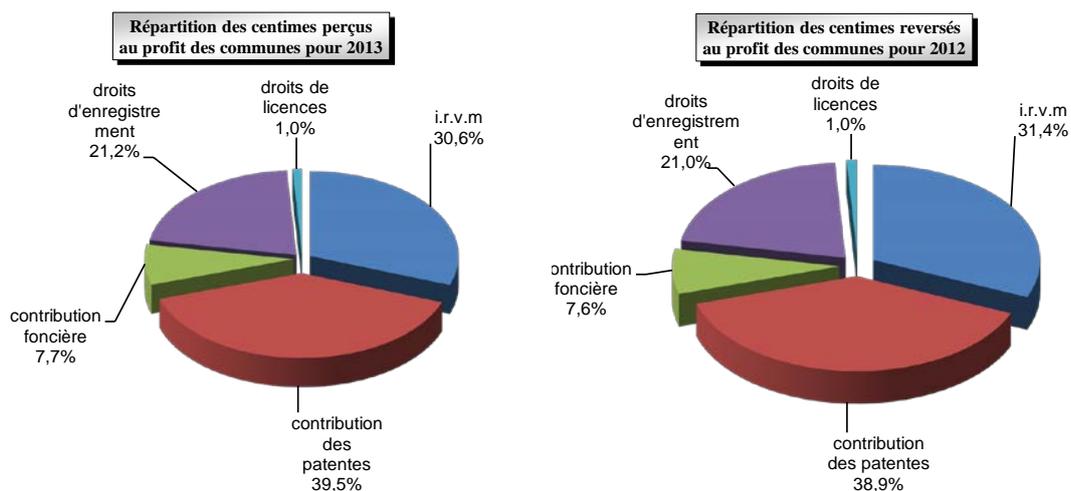
*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

Les centimes au profit des communes :

**Dépenses 8 455,7 MF
Recettes 8 395,6 MF**

Impôts en centimes	Autorisation du congrès	Communes
Contribution des patentes	60	} adoptent librement le taux dans la limite fixée
Droits de licence	60	
Contribution Foncière	60	
Impôts sur le revenu des valeurs mobilières	25	} peuvent ou non voter des centimes sans pouvoir en modifier le taux
Droits d'enregistrement	30	

Le rendement des centimes communaux diminue plus fortement que celui des provinces en raison de l'impact de la diminution de l'IRVM (- 16,1%) dont le poids baisse sensiblement au sein de l'ensemble des centimes additionnels.



Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

Les centimes au profit des chambres consulaires :

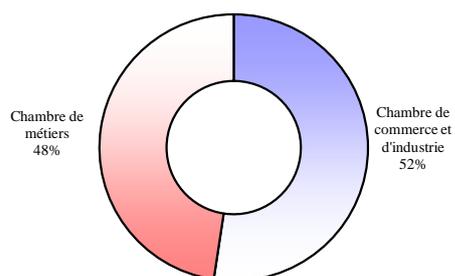
Dépenses : 1 152,3 MF

Recettes : 1 161,8 MF

Impôts en centimes	Autorisation du congrès	Chambres consulaires
Contribution des patentes pour la CCI	11	Fixé par le congrès, les chambres consulaires
Contribution des patentes pour la CMA	10	peuvent revoir à la baisse l'assiette

Les chambres consulaires voient le rendement perçu sur les centimes additionnels de la patente en légère progression par rapport à 2012, soit + 0,8% pour la CCI et la CMA. Un total de 1 152 MF (+ 1,9%) a été reversé aux chambres consulaires.

**Répartition des centimes perçus sur la patente
au profit des chambres consulaires
= 1 152 MF en 2013**



Budget annexe

Action A0101-04 – Taxes affectées

Dépenses : 36 994,2 MF

Recettes : 37 915,1 MF

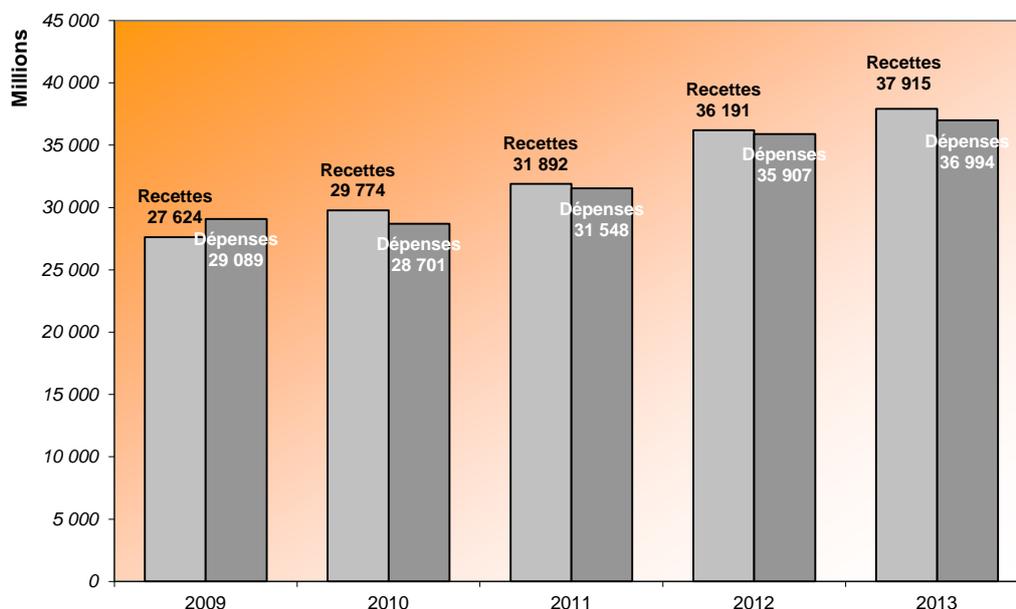
EVOLUTION DES RECETTES DES TAXES AFFECTEES

Taxes reversées aux organismes publics ou para-publics	Taxes	CA 2010	CA 2011	CA 2012	Budget 2013	CA 2013	% réalisation	Var CA 12/13 en %	Var CA 12/13 en montant
Chambre des métiers et de l'artisanant	Cotisation 0,25%	111 175 092	132 449 993	131 444 817	145 900 000	147 960 192	101,41%	12,56%	16 515 375
CCI		111 175 092	132 449 993	131 444 817	145 900 000	147 960 192	101,41%	12,56%	16 515 375
Etablissement de formation profession.des adultes (EFPA)		148 233 453	176 599 989	175 259 754	194 200 000	199 334 856	102,64%	13,74%	24 075 102
Agence sanitaire et sociale de la nc	TSS	15 536 523 964	16 819 655 302	18 131 946 407	18 000 000 000	18 702 652 188	103,90%	3,15%	570 705 781
	TAT3S	3 519 169 341	3 338 944 154	3 720 841 690	3 605 000 000	3 750 665 179	104,04%	0,80%	29 823 489
CAFAT	TSS	0	0	0	0	0	-	-	0
	contribution sociale additionnelle à l'IS	4 074 382 051	0	0	0	0	-	-	0
Agence sanitaire et sociale de la nc			4 512 535 612	5 395 478 040	4 800 000 000	5 507 084 899	114,73%	2,07%	111 606 859
Chambre d'Agriculture		239 235 263	261 084 469	260 943 187	265 000 000	259 403 273	97,89%	-0,59%	-1 539 914
Etablissement de regulation des prix agricoles (ERPA)	TSPA	558 215 595	609 197 079	608 867 421	615 000 000	605 274 282	98,42%	-0,59%	-3 593 139
APICAN	Taxes sur les conventions d'assurances	879 056 442	958 955 635	1 062 948 911	1 000 043 923	1 100 534 058	110,05%	3,54%	37 585 147
Agence pour la desserte aeriene de la nc (ADANC)	TFA	1 908 819 533	2 028 279 277	2 101 506 812	2 070 000 000	2 088 954 346	100,92%	-0,60%	-12 552 466
Fonds Nickel	Redevance superficiare	255 809 600	248 503 000	245 446 000	251 554 000	245 484 800	97,59%	0,02%	38 800
PANC	Taxe de magasinage		104 391 183	105 823 797	122 685 810	77 506 969	63,18%	-26,76%	-28 316 828
	Droit de quai			89 065 517	90 036 042	78 665 772	87,37%	-	-10 399 745
	Droit de port			94 917 500	91 480 000	86 840 658	94,93%	-	-8 076 842
	Taxe de péage			1 433 261 063	1 455 191 616	1 335 474 234	91,77%	-	-97 786 829
SMTI	Taxe sur les produits pétroliers	0	0	0	347 000 000	312 485 680	90,05%	-	312 485 680
SMTU		0	0	0	693 000 000	624 971 359	90,18%	-	624 971 359
Total taxes affectées aux organismes publics		27 341 795 426	29 323 045 686	33 689 195 733	33 891 991 391	35 271 252 937	104,07%	4,70%	1 582 057 204
Provinces/communes	Subvention industrielle	62 382 763	18 546 839	44 864 481	45 135 519	32 324 862	71,62%	-27,95%	-12 539 619
Communes	Amendes forfaitaires	248 505 473	380 837 870	225 572 686	228 150 584	356 766 422	156,37%	58,16%	131 193 736
	Vignettes	1 906	5 423	0	0	0	-	#DIV/0!	0
	Redevance d'immatriculation	249 669 000	257 475 600	255 661 200	270 000 000	250 871 400	92,92%	-1,87%	-4 789 800
Total Communes		498 176 379	638 318 893	481 233 886	498 150 584	607 637 822	121,98%	26,27%	126 403 936
Provinces	Taxes sur les nuitées	200 331 614	179 721 450	175 340 662	180 274 724	164 462 998	91,23%	-6,20%	-10 877 664
	Taxe provinciale sur les com ³ téléphoniques	1 645 233 570	1 691 612 695	1 737 001 980	1 846 669 733	1 839 460 560	99,61%	5,90%	102 458 580
Total Provinces		1 845 565 184	1 871 334 145	1 912 342 642	2 026 944 457	2 003 923 558	98,86%	4,79%	91 580 916
Total taxes affectées aux collectivités		2 406 124 326	2 528 199 877	2 438 441 009	2 570 230 560	2 643 886 242	102,87%	8,43%	205 445 233
TOTAL RECETTES TAXES AFFECTEES		29 747 919 752	31 851 245 563	36 127 636 742	36 462 221 951	37 915 139 179	103,98%	4,95%	1 787 502 437

Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

EVOLUTION DES REVERSEMENTS DES TAXES AFFECTEES									
Taxes reversées aux organismes publics ou para-publics	Taxes	CA 2010	CA 2011	CA 2012	Budget 2013	CA 2013	% réalisation	Var CA12/13 en %	Var CA12/13 en montant
Chambre des métiers et de l'artisan	Cotisation 0,25%	111 175 092	132 449 993	138 444 817	141 676 572	141 676 572	100,00%	2,33%	3 231 755
CCI		111 175 092	132 449 993	138 444 817	141 676 572	141 676 572	100,00%	2,33%	3 231 755
Etablissement de formation profession. des adultes (EFPA)		148 233 453	176 599 989	184 259 754	188 902 096	188 902 096	100,00%	2,52%	4 642 342
Agence sanitaire et sociale de la nc	TSS	15 037 423 800	16 253 799 890	17 503 501 959	18 418 259 611	18 136 159 787	98,47%	3,61%	632 657 828
		3 304 837 827	3 688 327 837	3 681 000 000	3 788 793 037	3 788 793 037	100,00%	2,93%	107 793 037
CAFAT	TAT3S	0	0	0	0	0			0
	TSS	0	0	0	0	0			0
	contribution sociale additionnelle à l'IS	3 800 000 000	276 495 772	0	0	0			0
Agence sanitaire et sociale de la nc			4 510 813 371	5 228 779 364	5 351 124 336	5 351 124 336	100,00%	2,34%	122 344 972
Chambre d'Agriculture		237 885 895	256 824 348	266 707 198	322 684 190	255 326 082	79,13%	-4,27%	-11 381 116
Etablissement de regulation des prix agricoles (ERPA)	TSPA	555 067 055	599 256 775	622 316 796	642 705 201	595 760 804	92,70%	-4,27%	-26 555 992
APICAN	Taxes sur les conventions d'assurances	879 056 442	958 955 635	1 056 592 834	1 100 672 438	1 100 672 438	100,00%	4,17%	44 079 604
Agence pour la desserte aeriennne de la nc (ADANC)	TFA	1 880 943 558	2 051 986 252	2 071 228 935	2 128 291 625	2 097 581 662	98,56%	1,27%	26 352 727
Fonds Nickel	Redevance superficiare	246 075 600	0	742 356 200	258 955 800	0	0,00%	-100,00%	-742 356 200
PANC	Taxe de magasinage		92 501 350	117 209 607	111 300 000	78 866 513	70,86%	-32,71%	-38 343 094
	Droit de quai			87 001 559	92 100 000	81 070 979	88,02%	-6,82%	-5 930 580
	Droit de port			96 397 500	90 000 000	85 695 301	95,22%	-11,10%	-10 702 199
	Taxe de péage			1 438 452 679	1 372 722 588	1 332 929 161	97,10%	-7,34%	-105 523 518
SMTI		0	0	0	347 000 000	309 511 378	89,20%		309 511 378
SMTU	Taxe sur les produits pétroliers	0	0	0	6 930 000 000	619 022 757	8,93%		619 022 757
Total taxes affectées aux organismes publics		26 311 873 814	29 130 461 205	33 372 694 019	41 426 864 066	34 304 769 475	82,81%	2,79%	0
Communes	Subvention industrielle	0	0	0	59 231 064	51 363 740	86,72%		51 363 740
	Amendes forfaitaires	232 964 041	245 339 069	379 222 071	331 924 934	326 232 000	98,28%	-13,97%	-52 990 071
	Vignettes	0	0	0	0	0			0
	Redevance d'immatriculation	249 669 000	257 479 200	180 000 000	223 736 266	223 736 266	100,00%	24,30%	43 736 266
Total Communes		482 633 041	502 818 269	559 222 071	614 892 264	601 332 006	98,30%	7,53%	0
Provinces	Subvention industrielle	34 450 155	0	0	104 023 280	88 174 438	84,76%		
	Taxes sur les nuitées	180 270 011	177 485 079	178 914 838	180 526 000	160 452 511	88,88%	-10,32%	-18 462 327
	Taxe provinciale sur les com* téléphoniques	1 691 612 695	1 737 001 980	1 796 275 252	1 844 784 789	1 839 460 560	99,71%	2,40%	43 185 308
	Taxe PMU				32 000 000	0	0,00%		0
Total Provinces		1 906 332 861	1 914 487 059	1 975 190 090	2 161 334 069	2 088 087 509	96,61%	5,72%	0
Total taxes affectées aux collectivités		2 388 965 902	2 417 305 328	2 534 412 161	2 776 226 333	2 689 419 515	96,87%	6,12%	0
TOTAL REVERSEMENT TAXES AFFECTEES		28 700 839 716	31 547 766 533	35 907 106 180	44 203 090 399	36 994 188 990	83,69%	13,82%	4 359 339 647

Evolution des taxes affectées (en MF)



Les reversements aux organismes publics et parapublics

Dépenses : 31 643,1 MF
Recettes : 29 147,0 MF

Le principe de la taxe affectée à un établissement public permet de ne pas soumettre les crédits concernés au mécanisme de la clé de répartition et ainsi consacrer entièrement une ressource à un domaine, sans que cette ressource ne soit répartie entre les provinces, les communes et la Nouvelle-Calédonie. Sur les 17 taxes affectées actuellement en vigueur, 12 le sont au profit des établissements publics selon la répartition suivante :

Taxes affectées aux organismes publics et parapublics

	Contribution sociale additionnelle à l'IS	Cotisation 0,25 %	TAT3S	TSS	TSPA	Redevance superficielle	TFA	TCA	Taxe de magasinage	Droit de quai	Droit de port	Taxe de péage	Taxe sur les produits pétroliers
ADANC							X						
APICAN								X					
ASSNC			X	X									
CANC					X								
CCI	X												
CMA	X												
ERPA					X								
ETFFPA		X											
PANC									X	X	X	X	X
CAFAT	X												
Fonds Nickel						X							
SMTI													X
SMTU													X

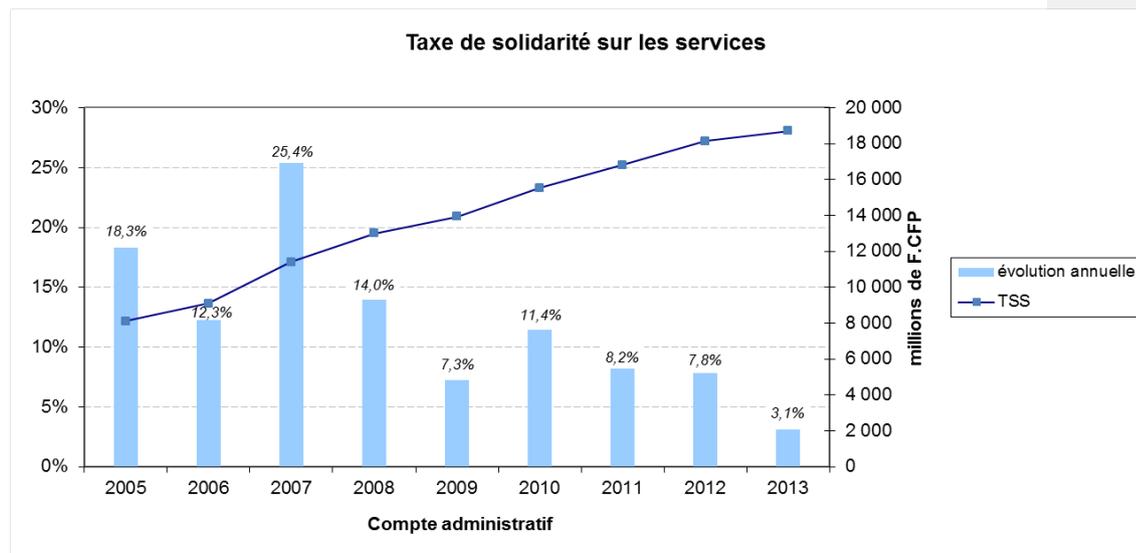
*Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics*

Taxe de solidarité sur les services (TSS) :

Dépenses : 18 136,2 MF

Recettes : 18 702,7 MF

Le rendement de la TSS continue de progresser, même si un ralentissement est observé (+3% contre +8% l'année précédente).

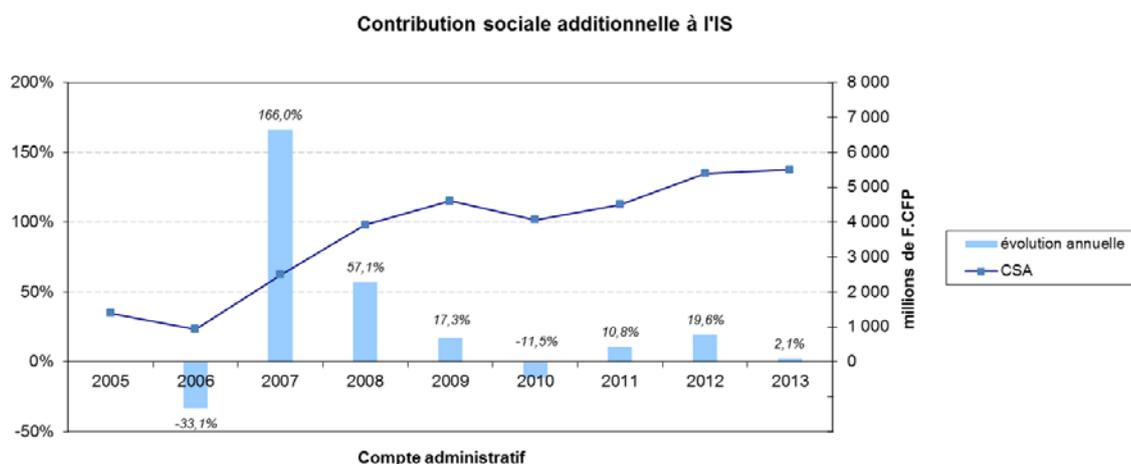


Contribution sociale additionnelle à l'IS :

Dépenses : 472,3 MF

Recettes : 495,3 MF

La contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés concerne les entreprises dont le résultat fiscal est supérieur ou égal à 200 millions de F.CFP. Les recettes perçues, destinées à l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, progressent de 2% par rapport à 2012.



Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S) :

Dépenses : 3 788,8 MF
Recettes : 3 750,7 MF

Cette taxe dont la recette est affectée à l'agence sanitaire et sociale reste stable en 2013 (-0,16%). Ce rendement, est dû à la stabilité des importations d'alcools seules marchandises soumises à la TAT à l'importation.

Taxe de soutien aux activités du secteur de l'agriculture (TSPA)

Dépenses : 851,1 MF
Recettes : 864,7 MF

A hauteur de 865 millions, le rendement de cette taxe est resté stable en 2013 (-0,59% par rapport à 2012), comme en 2012 (-0,05% par rapport à 2011).

Taxe sur le fret aérien (TFA)

Dépenses : 2 097,6 MF
Recettes : 2 089,0 MF

La TFA affectée au budget de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), n'a quasiment pas été impactée (-0,6%) par la baisse des importations, qui concernent particulièrement le secteur maritime.

Droit de port

Dépenses : 85,7 MF
Recettes : 86,9 MF

Le droit de port (DP) s'appliquant aux navires, a connu une chute de 47,47% par rapport à 2012, toujours en raison de la baisse des importations par voie maritime. Il est affecté au budget de la Nouvelle-Calédonie et la part relative aux navires accostant à Nouméa est reversée au port autonome de Nouméa.

Droit de quai

Dépenses : 81,1 MF
Recettes : 78,7 MF

Le droit de quai (DQ) est perçu par la Nouvelle-Calédonie et la part relative aux marchandises embarquées ou débarquées à Nouméa, est reversée au port autonome de

Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

Nouméa. Son rendement en 2013 s'est élevé à 0,177 MF en baisse d'environ 28% par rapport à 2012.

Taxe de péage

Dépenses : 1 332,9 MF
Recettes : 1 335,5 MF

La taxe de péage (TP) a suivi la tendance baissière des importations par voie maritime avec un recul de recette de presque 7% par rapport à 2012.

Mis en forme : Police :Non Italique

Taxe sur les conventions d'assurance :

Dépenses : 1 100,7 MF
Recettes : 1 100,5 MF

Le produit de la taxe sur les conventions d'assurance progresse de 3,5% en 2013. Celui-ci est reversé à l'APICAN.

Cotisation de 0,25 %

Dépenses : 472,3 MF
Recettes : 495,3 MF

La taxe de péage (TP) a suivi la tendance baissière des importations par voie maritime avec un recul de recette de presque 7% par rapport à 2012.

Redevance superficière

Dépenses : MF
Recettes : 245,5 MF

La redevance est proportionnelle à la superficie totale des concessions détenues par un même titulaire. Le taux à l'hectare est de 800 xpf pour une superficie inférieure à 15 000 ha, et de 1000 xpf lorsque cette superficie est supérieure à 15 000 ha.

Taxe de magasinage

Dépenses : 78,9 MF
Recettes : 77,5 MF

La taxe de magasinage (TM) liée au délai de séjour sur le port, est en net un recul avec une baisse de rendement de presque 27% par rapport à 2012.

Taxe sur les produits pétroliers :

Dépenses : 309,5 MF
Recettes : 619,0 MF

Depuis le 1^{er} février 2013, « une fraction du produit de ces taxes est affectée, pour partie, au syndicat mixte des transports urbains du grand Nouméa (SMTU), et, pour partie, au syndicat mixte des transports interurbains (SMTI).

Les reversements aux collectivités locales

Dépenses : 2 689,4 F
Recettes : 2 611,6 F

Amendes forfaitaires :

Dépenses : 223,7 MF
Recettes : 356,8 MF

Les amendes forfaitaires pesant sur les infractions à la réglementation routière sont reversées pour 60 % aux communes.

Budget annexe

Taxe provinciale sur les contributions téléphoniques : **Dépenses : 1 839,5 MF**
Recettes : 1 839,5 MF

La taxe sur les contributions téléphoniques progresse de 2% pour s'établir à 1,8 milliard de francs.

Taxes sur les nuitées : **Dépenses : 160,5 MF**
Recettes : 164,5 MF

La diminution du nombre de touristes observée entre 2012 et 2013 (-13% selon l'ISEE) s'est traduite par une baisse de 8% du rendement de la taxe sur les nuitées reversée à la province Sud.

Redevance d'immatriculation : **Dépenses : 326,2 MF**
Recettes : 250,9 MF

La redevance est issue des immatriculations de véhicules (cartes grises). Elle est reversée aux communes de la NC.

Subvention industrielle : **Dépenses : 139,5 MF**

Il s'agit de contributions pour déprédation des voies et chemins en compensation des dégâts causés sur le réseau routier par le trafic minier.

Action A0101-05 - Fonds de concours **Dépenses : 1 341,0 MF**
Recettes : 2 027,3 MF

Fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB) : **Dépenses : 103,3 MF**
Recettes : 102,0 MF

Les interventions du fonds de concours pour le développement de l'élevage bovin (FDEB) se répartissent en :

- aides directes aux éleveurs, allouées par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture ou du crédit agricole mutuel, pour l'achat de produits vétérinaires, de reproducteurs bovins et pour la bonification des taux d'intérêts des prêts d'équipement et de campagne ;
- aides indirectes, par l'aide au fonctionnement des organisations professionnelles d'éleveurs (UPRA bovine, syndicat des éleveurs de Nouvelle-Calédonie, interprofession viande de Nouvelle-Calédonie).

Fonds de développement de l'élevage ovin caprin (FDOC) : **Dépenses : 14,5 MF**
Recettes : 11,8 MF

Les interventions du fonds pour le développement des élevages ovin, caprin et de cervidés se répartissent en :

Budget annexe
Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

- aides directes aux éleveurs, allouées par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture et du crédit agricole mutuel, pour l'achat de produits vétérinaires et de reproducteurs ;
- aides indirectes, versées à l'Unité néo-calédonienne de promotion des races animales ovines et caprines (UPRA-OC) et à l'établissement de l'élevage de cervidés (EDEC).

Fonds pour la maîtrise de l'énergie (FCME) :

Dépenses : 287,1 MF
Recettes : 446,3 MF

Le FCME permet de financement d'opération en lien avec la maîtrise de l'énergie. A noter en particulier en 2013, la mise en œuvre des opérations ECOCASH qui a permis de délivrer aux consommateurs des subventions pour l'acquisition d'équipements électroménagers performants et également de chauffe-eaux solaires.

En complément des aides à l'investissement ont été délivrées à destination des bailleurs sociaux pour l'installation de chauffe-eaux solaire dans le cadre de construction ou de rénovation de bâtiment sociaux.

Les entreprises calédoniennes ont également bénéficié du FCME par le biais de subvention attribuée pour la réalisation d'audit énergétique qui permettent à l'entreprise d'identifier les actions à mettre en œuvre pour réduire leur consommation et donc la facture d'électricité.

Afin d'encourager les collectivités à entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine, le FCME a permis de financer en partie des postes d'économiseur de flux mais aussi la réalisation de formation à destination de ces agents. Cette opération pilote concerne les communes de Nouméa, Mont Dore, Maré, mais également la Province Sud.

A noter également la réalisation du bande-dessinée de Bernard BERGER sur l'architecture bioclimatique et de 8 dessin-animés sur l'énergie à destination du jeune public.

Enfin on peut noter également le lancement d'une opération d'instrumentation sur une année des équipements électriques des foyers calédoniens (50 foyers volontaires) qui permettra de mieux comprendre le niveau de consommation d'électricité des particuliers et affiner les prévisions en matière de consommation énergétique.

Fonds d'électrification rurale (FER) :

Dépenses : 851,1 MF
Recettes : 1 088,3 MF

En 2013, le FER a versé 841 MFCFP sur la base de convention de financement conclue avec i communes et groupement de commune adhérent au FER. Le tableau suivant fait état de la répartition des versements entre chaque bénéficiaire.

COMMUNE DE KONE	7,5%
COMMUNE DE VOH	3,4%
SIVM SUD	4,1%
COMMUNE DE CANALA	2,0%
COMMUNE DE BOURAIL	6,9%
SIVM EST	30,2%
COMMUNE DE KOUAOUA	0,9%
COMMUNE DE KAALA-GOMEN	1,9%

Budget annexe

COMMUNE DE THIO	1,3%
COMMUNE D'OUVEA	4,0%
COMMUNE DE POUM	11,5%
COMMUNE DE HIENGHENE	3,8%
COMMUNE DE MARE	2,3%
COMMUNE DE LIFOU	0,3%
COMMUNE DE L'ILE DES PINS	3,0%
COMMUNE DE POYA	2,9%
COMMUNE DE OUEGOA	2,2%
COMMUNE DE BELEP	2,0%
COMMUNE DE KOUMAC	9,7%

Fonds de péréquation du gazole :

Dépenses : 54,2 MF

Recettes : 172,7 MF

Le prix public de l'essence et celui du gazole sont identiques sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, malgré des coûts d'acheminement différents selon les positions géographiques des points de vente (station-service notamment).

Le fonds de péréquation permet d'ajuster la rémunération des sociétés pétrolières au regard des coûts d'acheminement que chacune des sociétés supportent.

En 2013, la SSP a supporté la plus grosse partie des coûts notamment ceux concernant l'approvisionnement des îles Loyauté. Ainsi la caisse de péréquation a reversé 54 MF à la société SSP. Les deux autres sociétés pétrolières ont dû en revanche verser à la caisse 172 MF pour compenser l'écart entre le coût forfaitaire d'acheminement comptabilisé dans le prix publics et leur coût d'acheminement réellement constaté.

Commentaire [MJ1]: DIMENC-SE

Fonds de soutien des actions de lutte contre la pollution :

Dépenses : 31,0 MF

Recettes : 206,1 MF

Le fonds TAP, destiné aux communes et provinces, permet de financer des actions relatives aux déchets présentant un risque pour l'environnement, comme l'élimination de stocks historiques orphelins, l'aide à la mise en place de filières réglementées ou l'étude de gisements.

Pour l'année 2013, le montant des dépenses correspond principalement au versement intermédiaire de 20 575 395 MF à la province Nord, pour des actions de mise en place de la filière huiles usagées et d'élimination de stock historiques de pneus usagés, d'accumulateurs usagés ainsi que des véhicules hors d'usage.

Les autres dépenses correspondent d'une part, à la clôture de quatre conventions de la province Sud et donc au solde des subventions qui leur avaient été accordées, soit 9,8 MF, et d'autre part au 1er versement à la province Nord d'une subvention relative à la mise en place d'un observatoire des déchets de 0,6 MF.

Le montant des recettes (1 500 000 MF) correspond à l'annulation d'une opération d'élimination de stock historique de déchets d'équipements électriques et électroniques en province Sud. Une restitution des sommes non utilisées par la province Sud a donc été réalisée au profit du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Commentaire [MJ2]: DIMENC-SI

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>	Programmes dépenses	
Chapitre	P0101 Financements réglementaires	Total
937	1 169 112 109	1 169 112 109
938	139 538 178	139 538 178
939	171 906 250	171 906 250
940	11 972 651 785	11 972 651 785
941	37 635 893 875	37 635 893 875
943	0	0
Ss total Fonctionnement	51 089 102 197	51 089 102 197
Total CA 2013	51 089 102 197	51 089 102 197

<i>En XPF</i>	Programmes recettes	
Chapitre	P0101 Financements réglementaires	Total
937	129 122 294	129 122 294
938	32 324 862	32 324 862
939	531 981 475	531 981 475
940	11 964 281 091	11 964 281 091
941	39 511 201 279	39 511 201 279
943	496 000 000	496 000 000
Ss total Fonctionnement	52 664 911 001	52 664 911 001
Total CA 2013	52 664 911 001	52 664 911 001

L'économie de la Nouvelle-Calédonie en 2013

Le ralentissement se poursuit

P
O
R
T
R
A
I
T

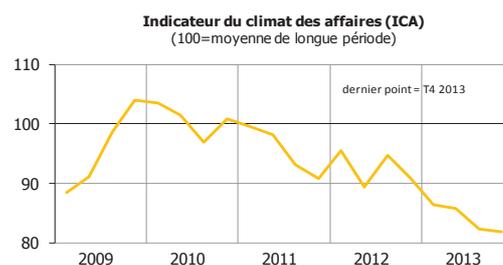
L'économie de la Nouvelle-Calédonie a continué de ralentir en raison d'une demande intérieure atone et dans le contexte d'un marché du nickel baissier en 2013. Le manque de confiance croissant des agents économiques pèse sur l'investissement privé et la consommation des ménages. Les entrepreneurs calédoniens font état d'une dégradation continue de leur courant d'affaires. La perte de dynamisme de l'activité atteint pour la première fois depuis plusieurs années le marché du travail avec une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. La plupart des secteurs économiques enregistrent un repli de leurs activités, hormis le secteur primaire. Malgré la montée progressive en charge des usines, le secteur du nickel a connu une année difficile, dans un marché mondial excédentaire qui pèse sur les cours du nickel et pénalise les comptes d'exploitation des opérateurs. Le BTP a amorti sa baisse d'activité grâce, notamment, au chantier du Médipôle et aux travaux publics, alors que la fréquentation des touristes de séjour ressort en repli.

Le système bancaire a poursuivi son soutien au financement de l'économie malgré une nouvelle décélération de l'encours des crédits et un tassement de la collecte des dépôts. La qualité du portefeuille des établissements de crédits locaux est légèrement impactée par une hausse de la sinistralité. Le taux de créances douteuses demeure toujours au plus bas niveau des Outre-mer.

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE MOINS PORTEUR

Le climat des affaires décroche

L'indicateur du climat des affaires (ICA) s'est dégradé tout au long de l'année pour atteindre 82 points à la fin 2013. Il s'est stabilisé en fin d'année, à la faveur d'anticipations moins négatives des entrepreneurs pour le début de 2014. L'ICA s'écarte nettement de la moyenne de longue période, en deçà du point bas historique observé au moment de la crise financière mondiale de 2009.

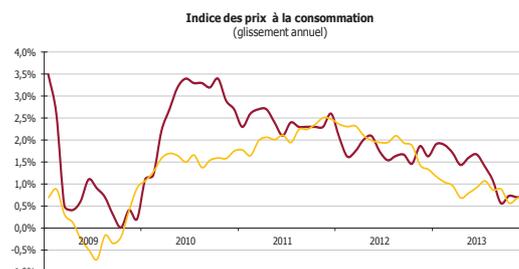


Source : Enquête de conjoncture de l'IEOM

Décélération de la hausse des prix

La hausse de l'indice des prix à la consommation s'infléchit, en moyenne annuelle, après le rythme plus soutenu des années précédentes (+1,3 % en 2013, après +1,8 % en 2012 et +2,4 % en 2011). Elle termine l'année à +0,7 %, soit une progression identique à celle observée dans la France entière (+0,7 %).

Ce ralentissement s'explique par le repli du prix des produits manufacturés (-0,3 %) et de l'énergie (-2,0 %), en lien pour ces derniers avec la modération du prix des hydrocarbures et la dépréciation du dollar.



Source : ISEE, INSEE

— Nouvelle-Calédonie — France entière

A l'inverse, l'augmentation des prix de l'alimentation et des services (+1,7 %) a pesé sur l'indice en 2013. Malgré les mesures prises contre la vie chère, les prix de l'alimentation qui étaient contenus sur les trois premiers trimestres de l'année subissent au quatrième trimestre la hausse des produits frais. Les prix des services bénéficient du repli des transports (-0,9 %), mais sont tributaires de l'augmentation des services liés au logement (+2,3 %), l'indice de révision des loyers continuant d'augmenter (+2,0 % contre +3,2 % un an auparavant). L'indice BT 21 a toutefois nettement décéléré sur un an, ne progressant plus que de 1,5 %, après +5,4 % en 2012.

Une perte de dynamisme du marché du travail

En 2013, le marché du travail est impacté par le ralentissement économique. Le nombre de demandeurs d'emploi s'inscrit en hausse pour la première fois depuis 2010 (+12,7 %, après -11,8 % en 2012), évolution portée par la situation dans la Province Sud où sont localisés les trois quarts des demandeurs. Le nombre de chômeurs indemnisés qui était relativement stable pendant les années de forte croissance, augmente ainsi de 19,6 % sur un an (après +8,6 % en 2012).

Parallèlement, après avoir enregistré un premier reflux en 2012, l'offre d'emploi continue de s'infléchir, se repliant de 17,9 % sur un an (après -7,8 % en 2012). Cette tendance s'explique par une diminution concomitante des besoins de la Province Sud (-13 %) et de la Province Nord (-32 %). L'emploi salarié privé évolue peu, à +1,5 % (après +0,4 % en 2012 et +4,5 % en 2011), soit près de 900 créations nettes d'emplois principalement dans l'industrie et les services.

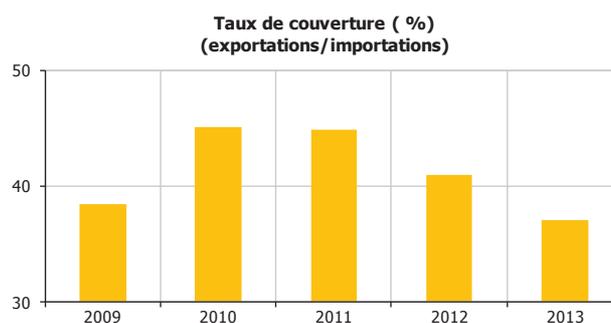
La consommation des ménages s'essouffle tandis que l'investissement s'infléchit

La consommation des ménages qui avait plutôt bien résisté jusque là, ralentit en 2013. Les importations de produits alimentaires et de biens de consommation courante diminuent (respectivement -1,2 % et -1,3 %). De même, les ventes de véhicules neufs se replient (-13,5 %) et les professionnels du secteur du commerce font état d'un recul de leur courant d'affaires tout au long de l'année 2013. L'encours des crédits à la consommation décélère (+1,0 %, après +2,6 %), en lien avec la dégradation du marché automobile. L'investissement immobilier des ménages poursuit son inflexion amorcée en 2011, avec une croissance modérée de l'encours des crédits à l'habitat (+1,7 % en 2013, après +3,2 % en 2012 et +8,4 % en 2011).

L'investissement des entreprises pâtit du climat d'incertitudes. Plusieurs indicateurs sont mal orientés sur l'année : les importations de biens d'équipement professionnels diminuent (-6,3 %, après +10,3 % l'année précédente) et les immatriculations de véhicules utilitaires continuent de chuter (-6,8 %, après -11,3 % en 2012). Parallèlement, l'encours des crédits d'investissement des entreprises s'infléchit (-3,4 %, après +7,1 % en 2012).

Le déficit commercial se creuse avec la baisse des exportations

Les échanges commerciaux se contractent en 2013, en liaison avec la fin de la construction des usines et la moindre valorisation des exportations de nickel. Toutefois, la baisse des importations est modérée (-3,5 %), atténuée par les besoins en intrants liés à la mise en production des usines, avec un recours accru aux produits minéraux (+11,4 % en valeur et +39,6 % en volume). Parallèlement, les exportations (-12,9 %) subissent les difficultés du secteur du nickel : faiblesse des cours et démarrage moins rapide que prévu de la production des usines du Nord et du Sud. Au final, le déficit commercial se creuse à nouveau, à près de 183 milliards de F CFP contre 178 milliards en 2012. Le taux de couverture se détériore, retrouvant un plus bas historique à 37 % (-4 points).



Source : ISEE

DES SECTEURS EXPOSÉS AUX ALÉAS DE L'ÉCONOMIE MONDIALISÉE

L'activité du nickel s'accroît dans un marché international baissier

Les cours du nickel se sont repliés fortement en 2013, contraignant l'ensemble du secteur à redoubler d'efforts pour réduire les coûts de production. Le cours moyen du nickel se replie ainsi nettement en dessous du niveau moyen de 2012 (-14,3 % à 6,8 \$/lb). Les stocks mondiaux de nickel au LME ont poursuivi leur ascension en 2013, passant de 147 000 tonnes en janvier à 256 000 tonnes en décembre. Selon les experts du secteur, cette situation inédite ne permettra pas d'envisager une reprise durable des cours avant 2016. Le marché a accru ses excédents en raison notamment de la production à bas coût de « fonte au nickel » chinoise.

En Nouvelle-Calédonie, la production métallurgique s'accélère en 2013 grâce à la montée en charge de l'usine du Sud, atteignant au total 69 206 tonnes de nickel (+11,3 % sur un an). L'augmentation de la production des produits finis et semi-finis de cette usine (+170 % au total) a largement compensé le repli des ferronickels. L'usine du Sud a ainsi produit 15 500 tonnes (Oxyde de Nickel et Nickel Hydroxide Cake). Parallèlement, la production de l'usine du Nord est plus modeste (1 500 tonnes), l'industriel finalisant son processus de fabrication avec la mise en service d'une deuxième ligne de production en février 2014.

La production de minerai de nickel enregistre un nouveau record en 2013, avec 11,1 millions de tonnes extraites (+15,2 %, après +4,6 % en 2012). Les besoins de la Corée du Sud (montée en charge de l'usine de Gwangyang notamment) portent l'augmentation des saprolites (+8,3 %), alors que les latérites se redressent (+28,5 %).

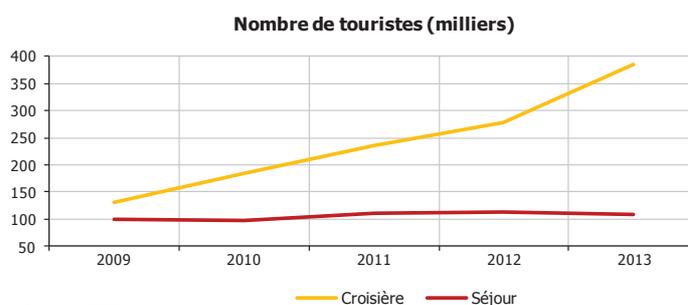
Le BTP dans l'attente d'une reprise de la construction de logements

Après avoir marqué le pas en 2012, le secteur du BTP est parvenu à amortir sa baisse d'activité grâce au chantier du Médipôle et aux travaux publics. L'emploi salarié s'est stabilisé, après avoir régressé l'année précédente. Les ventes de ciment stagnent (-0,7 % à fin septembre 2013), après un repli de 16 % en 2012.

Toutefois la situation dans le secteur de la construction reste précaire. Alors que les projections de population font état d'un accroissement continu des besoins en logement à l'horizon 2030, le nombre de logements autorisés a chuté sur l'année 2013, pour atteindre un point bas sur ces dix dernières années. Face à cette situation, le Congrès a voté la loi sur la défiscalisation sur le logement intermédiaire et les Provinces tentent de relancer les programmes de construction de logements sociaux.

Contrairement à la croisière, le tourisme de séjour peine à capter les flux de l'Asie-Pacifique

La fréquentation touristique de la Nouvelle-Calédonie s'infléchit après les niveaux records des années précédentes. Le nombre de touristes visitant l'archipel est en diminution (-4,0 %, après +0,3 % en 2012). Cette évolution contraste avec celle plus favorable de la zone Asie-Pacifique (+6 % en 2013, dont +4 % pour l'Océanie), avec en particulier les Îles Fidji qui captent 40 % des arrivées de l'Océanie.



La croissance des marchés métropolitains ou européens (+1,1 % et +7,8 %) n'arrive pas à compenser le repli des marchés traditionnels australiens et japonais (respectivement -11,3 % et -10,1 %), pénalisés par un repli de leur devise en 2013. Ces évolutions se traduisent par un recul du nombre de nuitées à Nouméa et hors-Nouméa (-4 % et -12 % respectivement).

Avec plus de 385 000 passagers, le tourisme de croisière continue son essor (+38,7 % sur un an), bénéficiant des circuits en provenance d'Australie. Ces derniers concernent toutefois des escales de courte durée, dont l'impact sur l'économie demeure mesuré.

Tendances contrastées pour l'aquaculture et l'élevage

L'aquaculture de crevettes poursuit le redressement entamé sur l'exercice précédent avec une nouvelle progression des exportations, en augmentation de 6 % en volume (et de 14 % en valeur). Dans le secteur de la pêche, les exportations de thons sont relativement stables en volume (-0,5 %) mais chutent en valeur (-35,8 %). Après une année 2012 favorable, les abattages de viandes porcines poursuivent leur progression en 2013 (+6,9 %) tandis que ceux de viandes bovines sont relativement stables (-1,1 %).

UNE ACTIVITÉ FINANCIÈRE ALIGNÉE SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La morosité de l'environnement économique se traduit par un essoufflement de l'activité bancaire en 2013. Les encours de crédits comme les dépôts, ont nettement infléchi leur rythme de progression par rapport à 2012.

Quasi-stabilisation des actifs financiers

Les actifs financiers des agents économiques ont augmenté de 0,9 %, après +10,5 % en 2012 : les dépôts locaux se replient de 0,1 % alors que l'épargne gérée en dehors de la place calédonienne progresse fortement (+5,0 %).

Dans le détail, l'épargne des ménages est encore bien orientée (+4,8 %) alors qu'à l'inverse les actifs des sociétés non financières sont en repli (-7,9 %). Les dépôts à vue sont en hausse de 7,0 % ainsi que les comptes sur livrets (+3,5 %), soutenus par les livrets A (+8,0 %). A l'inverse, les dépôts à terme s'infléchissent fortement (-8,4 %), en rupture avec la croissance continue des années précédentes, du fait de conditions de rémunérations moins attractives.

Croissance à nouveau ralentie des encours de crédits

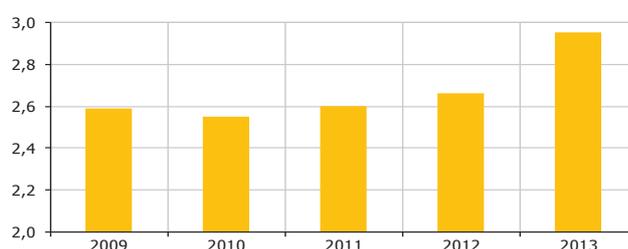
L'activité de financement ressort moins soutenue que les années précédentes. L'encours total des établissements de crédit progresse de 2,7 %, après +5,3 % en 2012 et +7,4 % en 2011. En particulier, les établissements de crédit locaux affichent une augmentation mesurée de leurs encours de crédits, à +0,8 % contre +4,7 % un an plus tôt, passant en deçà du rythme de progression de la métropole (+1,4 %). L'encours total de crédits des ménages subit une érosion (-0,1 %, contre +4,1 % en 2012), en raison de la stagnation des crédits à l'habitat octroyés localement. La production locale de crédits nouveaux a ainsi régressé, à 33 milliards contre 40 milliards de F CFP en 2012.

Le financement des entreprises est moins dynamique que les années précédentes (+0,7 %, contre +6,1 % en 2012), soutenu essentiellement par les crédits à la construction (+2,8 %). Les crédits d'exploitation reculent de 1,2 % alors que les crédits à l'investissement ont nettement décéléré (+0,3 %, après +3,9 % en 2012).

Dans le même temps, la qualité du portefeuille des établissements de crédits locaux est légèrement impactée par une hausse de la sinistralité des entreprises et des ménages.

Le taux de créances douteuses, pour sa part, atteint 2,95 % (+0,3 point) tandis que le taux de provisionnement s'inscrit en repli, à 60,8 % (-4 points).

Taux de créances douteuses brutes (%)



Source : IEOM

Au final, le système bancaire local affiche une détérioration de son solde emplois-ressources clientèle qui s'accroît de 4,8 %, sous l'effet conjugué d'une quasi-stabilité de la collecte (-0,1 %) et d'une augmentation mesurée de l'encours de crédit (+0,8 %).

La position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors de la zone d'émission) diminue de 1,5 % : son solde, structurellement négatif en Nouvelle-Calédonie, atteint -70 milliards de F CFP au 31 décembre 2013 contre -71 milliards un an auparavant.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2014

La conjoncture semble se stabiliser à bas niveau, dans l'attente d'un rebond. La fin de la période électorale devrait permettre de restaurer la confiance au second semestre afin de conforter une reprise de l'investissement privé et la consommation. Parallèlement le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis en place un budget de relance par l'investissement public, avec la poursuite et la création de nouveaux grands chantiers (Médipôle, rénovations des lycées, infrastructures routières...).

Dans le secteur du nickel, les processus de fabrication des deux nouvelles usines sont maintenant opérationnels, permettant d'accroître significativement la production. Toutefois les conditions de marché devraient rester encore défavorables, en raison du niveau record atteint par les stocks mondiaux et malgré la décision de l'Indonésie d'arrêter les exportations de minerais au début 2014. Le BTP restera dépendant de la concrétisation de nouveaux appels d'offres dans la construction de logements et des chantiers issus de la commande publique. Le tourisme de séjour devra relever un nouveau défi avec la nécessité d'assurer le démarrage du complexe hôtelier de Gouaro Deva, qui nécessitera la venue d'au moins 10 000 touristes supplémentaires.

L'année 2013 souligne ainsi les fragilités de l'économie calédonienne en raison d'une dépendance quasi-exclusive à un seul produit, le nickel. Si l'économie a bénéficié d'un stabilisateur avec les dépenses publiques, le taux de couverture des importations par les exportations a atteint un niveau historiquement bas et la compétitivité des opérateurs a été mise en difficulté face à des acteurs régionaux (Chine, Indonésie) qui ont fortement accru leur part de marché. La diversification des leviers de croissance reste un défi d'actualité pour la Nouvelle-Calédonie, afin d'amortir ces chocs conjoncturels et faire face aux enjeux de son développement.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE – Responsable de la rédaction : Charles APANON

Editeur et imprimeur : IEOM

Achevé d'imprimer : 11 avril 2014 – Dépôt légal : avril 2014 – ISSN 1968-6277